

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'AUBE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL



CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE 2025



8 décembre 2025



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE

C o m p o s i t i o n

Président	M. Philippe DALLEMAGNE
1^{ère} Vice-Présidente	Mme Claude HOMEHR
2^{ème} Vice-Président	M. Jérôme BONNEFOI
3^{ème} Vice-Présidente	Mme Élisabeth PHILIPPON
4^{ème} Vice-Président	M. Alain BALLAND
5^{ème} Vice-Présidente	Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
6^{ème} Vice-Président	M. Bernard de LA HAMAYDE
7^{ème} Vice-Présidente	Mme Anne-Marie ZELTZ
8^{ème} Vice-Président	M. Valéry DENIS
9^{ème} Vice-Présidente	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT

Membres : Guy BERNIER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Catherine BRÉGEAUT, Jean-Marie CAMUT, Bertrand CHEVALIER, Marielle CHEVALLIER, Nelly DELELIGNE, Olivier GIRARDIN, Angélique GUILLEMINOT, Djamila HADDAD, Nicolas HONORÉ, Jean-Michel HUPFER, Olivier JACQUINET, Catherine LEDOUBLE, Didier LEPRINCE, Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Jean-Yves MATHIAS, Agnès MIGNOT, Christine PATROIS, M. Philippe PICHERY, Jacky RAGUIN, Annie SOUCAT, Jean-Michel VIART.

COMMISSIONS ORGANIQUES

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE

PREMIÈRE COMMISSION

ACTION SOCIALE – SANTÉ / AUTONOMIE

Coprésident :
Coprésidente :
Membres :

M. Bernard de LA HAMAYDE
Mme Élisabeth PHILIPPON
M. Nicolas HONORÉ
M. Olivier JACQUINET
Mme Catherine LEDOUBLE
M. Philippe PICHERY
Mme Annie SOUCAT

DEUXIÈME COMMISSION

ÉDUCATION – CITOYENNETÉ / SPORT

Coprésidente :
Coprésident :
Membres :

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
M. Jérôme BONNEFOI
Mme Marielle CHEVALLIER
Mme Angélique GUILLEMINOT
M. Jean-Yves MATHIAS
Mme Agnès MIGNOT

TROISIÈME COMMISSION

ÉCONOMIE – EMPLOI / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coprésidente :
Coprésidente :
Membres :

Mme Claude HOMEHR
Mme Anne-Marie ZELTZ
M. Guy BERNIER
M. Jean-Marie CAMUT
Mme Djamila HADDAD
Mme Arlette MASSIN
Mme Christine PATROIS

QUATRIÈME COMMISSION

COHÉSION ET ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES / TOURISME – CULTURE

Coprésident :
Coprésident :
Membres :

M. Alain BALLAND
M. Valéry DENIS
Mme Catherine BRÉGEAUT
Mme Nelly DELELIGNE
M. Olivier GIRARDIN
M. Jean-Michel HUPFER
M. Didier LEPRINCE

CINQUIÈME COMMISSION

FINANCES – PERSONNEL – ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE

Présidente :
Membres :

Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Estelle BOMBERGER-RIVOT
M. Bertrand CHEVALIER
Mme Marie-Thérèse LEROY
M. Jacky RAGUIN
M. Jean-Michel VIART

ORDRE DU JOUR

1^{ère} Commission - ACTION SOCIALE - SANTÉ / AUTONOMIE

RAPPORT DU PRESIDENT		SOMMAIRE	REPARTITION EN COMMISSION	
N°	Page		Commission	Rapporteur
I - 1	8	INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE À LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT	I	M. Olivier JACQUINET

3^e Commission - ÉCONOMIE - EMPLOI / DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DU PRESIDENT		SOMMAIRE	REPARTITION EN COMMISSION	
N°	Page		Commission	Rapporteur
III - 1	11	SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'ÉPURATION (SATESE) Reconduction de la délégation de la mission du Département de l'Aube à la Régie du SDDEA à compter du 1 ^{er} janvier 2026	III	Mme Arlette MASSIN
III - 2	13	AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL - MAGNICOURT Inscription au programme départemental d'aménagement foncier et institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier	III	Mme Claude HOMEHR

5^e Commission - FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL - NUMÉRIQUE

RAPPORT DU PRESIDENT		SOMMAIRE	REPARTITION EN COMMISSION	
N°	Page		Commission	Rapporteur
V - 1	15	OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026	V	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT

V - 2	17	CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX	V	M. Jean-Michel VIART
V - 3	18	DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE Compte-rendu au Conseil départemental	V	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
V - 4	21	PERSONNEL DÉPARTEMENTAL Adaptation du tableau des effectifs	V	Mme Marie- Thérèse LEROY
V - 5	24	INFORMATION SUR L' EXERCICE EN 2025 DE LA COMPÉTENCE DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS	V	M. Jacky RAGUIN
V - 6	25	DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX Compte-rendu au Conseil départemental	V	Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE
CINQUIÈME RÉUNION ORDINAIRE DE 2025

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

MATIN

I – OUVERTURE DE LA RÉUNION –

Le Conseil départemental de l'Aube s'est réuni à Troyes, à l'Hôtel du Département, dans la salle réservée à ses séances, le lundi 8 décembre 2025, pour y tenir sa Cinquième Réunion ordinaire de 2025.

La séance publique est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de M. Philippe DALLEMAGNE.

Secrétaire : M. Jacky RAGUIN.

Sont présents : M. Guy BERNIER, Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT, M. Jérôme BONNEFOI, Mme Catherine BRÉGEAUT, M. Jean-Marie CAMUT, M. Bertrand CHEVALIER, Mme Marielle CHEVALLIER, M. Philippe DALLEMAGNE, Mme Nelly DELELIGNE, M. Valéry DENIS, M. Olivier GIRARDIN, Mme Angélique GUILLEMINOT, Mme Djamila HADDAD, Mme Claude HOMEHR, M. Nicolas HONORÉ, M. Jean-Michel HUPFER, M. Olivier JACQUINET, M. Bernard de LA HAMAYDE, Mme Catherine LEDOUBLE, M. Didier LEPRINCE, Mme Marie-Thérèse LEROY, Mme Arlette MASSIN, M. Jean-Yves MATHIAS, Mme Agnès MIGNOT, Mme Christine PATROIS, Mme Élisabeth PHILIPPON, M. Jacky RAGUIN, Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT, Mme Annie SOUCAT, M. Jean-Michel VIART, Mme Anne-Marie ZELTZ.

Absents ayant donné procuration : M. Alain BALLAND à Mme Catherine LEDOUBLE et Mme Estelle BOMBERGER-RIVOT à M. Jean-Yves MATHIAS.

Le quorum est atteint.

Assistent également à la séance : M. Philippe BRUNEL, Directeur général des services, M. Stéphane GRENIER, Directeur de cabinet, Mme Marie-Pierre CONTOIS, M. Malo BLANCHARD et Mme Isabelle DARNEL, Directeurs généraux adjoints, Mmes et MM. les directeurs et chefs de service.



II – DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT –

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, en ouvrant aujourd'hui cette séance de notre Assemblée départementale, ma première en tant que Président, je mesure pleinement la portée de ce moment. L'honneur que vous m'avez accordé le 13 octobre dernier est indissociable d'un devoir, celui de veiller avec constance et responsabilité à la bonne marche de notre Collectivité et à la préservation du service public auquel nos concitoyens sont légitimement attachés. Je mesure l'importance de la mission qui nous rassemble ici : garantir la continuité de l'action publique, assurer l'équilibre de nos finances et maintenir la capacité du Département à agir au service des Audois et des Audoises. Tout cela dans le respect des valeurs qui fondent notre majorité départementale : la proximité, la solidarité, l'équité et l'intérêt général. Des valeurs que je sais partagées au-delà des sensibilités.

Cette évolution, vous le savez, n'est pas un phénomène passager. Elle s'enracine dans un effet de ciseaux devenu structurel : des dépenses incontournables qui augmentent fortement et des recettes dont la progression est contrariée, parfois affaiblie, souvent insuffisante. Les charges de solidarité humaine, qui sont le cœur de nos compétences, l'inflation, le coût croissant des ressources humaines, l'adaptation aux impératifs énergétiques, tout concourt à une augmentation soutenue de nos dépenses. J'insiste particulièrement sur le fait que cela intervient très souvent en dehors de toute possibilité d'ajustement local. En parallèle, la baisse des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), la perte d'autonomie fiscale, l'absence d'indexation des dotations, les compensations partielles de l'État sont autant de facteurs qui fragilisent nos recettes. Au niveau national, cela se traduit par 6 milliards d'euros supplémentaires de dépenses et 8,5 milliards de recettes en moins. Ce constat, partagé par tous les Départements, impose une prise de conscience collective.

Et comme si cela ne suffisait pas, le projet de loi de finances pour 2026, quant à lui, ferait peser sur les Collectivités un effort compris entre 4,6 et 8 milliards d'euros, selon l'Observatoire de l'économie de la Fondation Jean Jaurès. C'est un effort que je considère disproportionné. Nous ne pouvons plus accepter l'inacceptable. Les assises de notre association des Départements de France, qui se sont tenues à Albi fin novembre, ont rappelé avec force que les Départements sont un pilier du modèle social français. Sans eux, la politique de solidarité s'effondre. Sans eux, la ruralité s'abîme. Sans eux, l'égalité des chances devient un slogan vide. Nous assumons nos responsabilités. Nous assumons nos missions sociales et de solidarité, mais nous ne pouvons plus assumer seuls des dépenses décidées nationalement. C'est tout le sens de l'alerte lancée par François SAUVADET : « Monsieur le Premier ministre, arrêtez de charger la barque, elle est en train de couler. » Ces mots traduisent une réalité. Quand l'État transfère des charges sans les compenser, il met en péril l'action publique locale et la confiance de nos concitoyens. La Constitution est pourtant claire : le décideur doit être le payeur. Nous n'en demandons pas davantage, mais nous n'accepterons pas moins. Très clairement, la refonte d'un financement pérenne, équitable et évolutif des politiques sociales n'est pas une revendication corporatiste. Pas du tout. C'est une condition de stabilité pour notre cohésion nationale. Il ne s'agit ni de contester nos missions, ni de relâcher notre solidarité, mais de garantir la soutenabilité d'un modèle qui engage la nation tout entière.

S'agissant plus particulièrement de notre situation, elle appelle à une vigilance attentive, doublée d'un devoir de responsabilité. Le Département de l'Aube, et je veux ici le dire clairement, ne figure pas encore parmi les Collectivités les plus exposées. Cependant, nul ne peut ignorer les effets de la conjoncture nationale. Comme tous les Départements, nous sommes confrontés à l'augmentation de nos dépenses sociales, à des incertitudes fiscales et à la nécessité d'anticiper des évolutions législatives et réglementaires encore en discussion.

Dans ce contexte, je propose à notre Assemblée un choix responsable, un choix de sincérité : reporter le vote du budget primitif 2026 au 30 mars prochain. Les orientations budgétaires seront, quant à elles, présentées le 2 février. Ce délai est indispensable pour disposer des montants définitifs des dotations de l'État, des compensations fiscales attendues, des données relatives à l'évolution des rémunérations et des charges sociales, et de l'ensemble des informations nécessaires à une construction budgétaire à la fois sincère et réaliste. C'est bien d'un acte de maîtrise et de sérieux dont il s'agit, puisque nos services travaillent d'ores et déjà à identifier les marges de manœuvre, à renforcer l'efficacité de nos politiques publiques et à garantir l'équilibre de notre futur budget. Je souhaite que ce travail s'inscrive également dans une vision de long terme, portée par un plan pluriannuel d'investissements actualisé. Ce document essentiel à la visibilité de notre action aura pour objectif de concilier ambition et responsabilité. Il orientera nos investissements en faveur des Communes, de la jeunesse, de nos infrastructures routières, de la transition écologique, de la cohésion territoriale et de la préservation de notre cadre de vie. Mais nous le ferons avec un cap clair : dépenses utiles, dépenses justes, dépenses responsables. Il s'agit de hiérarchiser, d'optimiser et de planifier, mais de le faire avec sérénité et dans la collégialité.

Il ne s'agit pas de faire autrement pour prendre en compte les exigences nouvelles qui s'imposent à nous. C'est une réflexion que je souhaite aussi impulser dans une stratégie pluriannuelle s'agissant du fonctionnement. C'est essentiel, car le Département est un repère stable dans un contexte d'incertitude. À l'heure où la confiance envers les institutions nationales s'effrite, les Départements apparaissent comme des gestions de stabilité. Les Français, dans leur immense majorité, leur accordent leur confiance et reconnaissent leur rôle concret, quotidien et protecteur. Cette confiance nous oblige. Nous continuerons d'assumer, avec rigueur et humanité, nos missions essentielles :

- la solidarité, car le Département est protecteur des plus fragiles ;
- le soutien aux Communes, car le Département est le rempart contre la fracture territoriale ;
- l'aménagement équilibré du territoire, car le Département est le garant d'une République qui ne se résume pas aux métropoles.

C'est pourquoi, et je le dis avec force, attaquer les Départements, c'est affaiblir la France. En conclusion de mon propos introductif à notre Assemblée départementale, je vous propose de retenir que le contexte nous commande d'agir avec responsabilité, tout en restant fidèles à nos valeurs. Je pense que vous avez bien compris, mes chers collègues, que la période qui s'ouvre et le travail que nous allons conduire engagent plus qu'un exercice budgétaire. Ils engagent la capacité de notre Collectivité à demeurer un acteur essentiel de l'équilibre territorial et de la solidarité nationale. Face à ces défis, nous allons devoir faire preuve de lucidité, de méthode et d'un sens aigu de l'intérêt général. C'est dans cet esprit que j'entends exercer les responsabilités que vous m'avez confiées, parce que je souhaite que l'Aube continue d'être un Département engagé, solidaire et tourné vers l'avenir. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation, sur votre sens de la mesure et sur votre attachement au service public.

Bien, avant d'ouvrir les débats, excusez-moi, je ne suis encore pas rodé comme l'étaient mes prédécesseurs, mais on a les excuses de Monsieur Alain BALLAND qui a donné pouvoir à Catherine LEDOUBLE et les excuses d'Estelle BOMBERGER-RIVOT qui a donné pouvoir à Jean-Yves MATHIAS. Donc, j'ouvre le débat.

III – INTERVENTIONS DIVERSES –

Mme HADDAD – Merci, Président. Vous l'avez dit, on est dans un contexte difficile, et ce contexte l'est, bien entendu, pour tous les citoyens. Je souhaite prendre la parole ce matin pour évoquer avec vous le dernier rapport du Secours catholique. C'est un rapport qui a été publié récemment et qui a fait l'objet d'un article dans le quotidien. Pourquoi ai-je envie de vous donner ces informations ? Tout simplement, parce qu'on est conseillers départementaux. Quand on est conseiller départemental, forcément, le social nous intéresse. C'est aussi pour cela que l'on est Conseiller départemental. Je vais vous faire un petit résumé, mais c'est bien de l'avoir en tête pour pouvoir nous guider dans nos actions politiques.

Le Secours catholique a publié ce jeudi 20 novembre un rapport statistique annuel, « L'état de la pauvreté en France », qui se nomme « 30 ans de regards sur la pauvreté ». À cette occasion, le Secours catholique est revenu sur toutes ces années. Parmi les évolutions, l'association alerte sur un accroissement de la part des femmes et des familles, ainsi que des personnes en situation de longue maladie ou de handicap parmi les personnes accueillies par l'association. Le président du Secours catholique, au niveau national, a cette phrase qui dit : « Abolir la pauvreté n'est pas une utopie, mais un choix politique ». Les données recueillies racontent l'histoire de l'appauvrissement presque continu des ménages accueillis. Ces constats ne sont pas des statistiques, c'est la réalité. Ils traduisent des vies cabossées, des parcours brisés, des enfants qui subissent la pauvreté.

Dans les années 1990, lorsqu'il y a eu un rapport sur la pauvreté, on en prenait conscience. Tout le monde en prenait conscience. D'ailleurs, l'État prenait la responsabilité. C'est d'ailleurs comme cela qu'a été créé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Il se sentait responsable. Aujourd'hui, la matrice a évolué, elle a changé et pas forcément en bien. Ce ne sont plus les pouvoirs publics qui endossent la responsabilité, mais on fait endosser la responsabilité au pauvre, au précaire, au travailleur salarié qui ne gagne pas bien sa vie. C'est un changement d'état d'esprit aujourd'hui. D'ailleurs, on le voit : dans les années 90, ils endossaient la responsabilité, création du RMI. Aujourd'hui, la pauvreté s'accroît. Qu'est-ce qu'on fait ? On fait des réformes au niveau de l'indemnité chômage.

Je ne vais pas garder la parole très longtemps, mais je vais vous parler du fait que cela se décline par département. C'est cela qui est intéressant. Il y a des répercussions, bien entendu, dans l'Aube comme dans d'autres départements. Je vais vous parler de ce département, puisque c'est celui sur lequel nous sommes élus. L'intensification de la pauvreté : 92 % des personnes ayant reçu une aide vivent sous le seuil de pauvreté, avec un revenu de 565 €, 63 % sous le seuil de 226 €. L'explosion des ménages sans ressources, c'est-à-dire qui n'ont rien, n'a jamais été aussi importante, c'est-à-dire des personnes qui ne réclament pas leurs droits. Les femmes sont en première ligne : 56 % des femmes rencontrées par le Secours catholique obtiennent une aide financière de l'association. C'est un taux qui est largement dépassé dans l'Aube, puisque ce n'est pas 56 % comme c'est le cas au niveau national, c'est 72 %. Il y a une surreprésentation des familles monoparentales et des mères isolées. La précarisation des travailleurs pauvres, des gens qui travaillent, dont le salaire permet d'assurer le quotidien, mais dès qu'il y a un problème, tout s'entrave. Il y a davantage de personnes éloignées de l'emploi, on le sait lorsqu'on s'occupe du Revenu de Solidarité Active (RSA) ; il y a vraiment des personnes qui sont de plus en plus éloignées de l'emploi, et la pauvreté des seniors.

Je voulais le décliner par département. Je trouvais intéressant qu'on ait ces chiffres-là, parce qu'on en parle, ça nous arrive d'en parler. Nous avons des chiffres qui sont déclinés par département. Je trouve qu'on n'en parle pas assez. Je vous en ai donné la raison tout à l'heure, le changement de matrice. Je voulais qu'on l'ait en tête, parce que ce sont des réalités qui permettent de guider nos politiques. Voilà ce que j'avais à dire.

Si vous me le permettez, comme j'ai le micro, Président, j'aimerais parler d'un deuxième petit sujet, mais je dirais que c'est un coup de gueule. Je lisais le journal hier ou avant-hier, je ne sais plus. J'ai vu que l'ADCA, l'Association de défense des consommateurs de l'Aube, qui s'est créée il y a plus de 50 ans, a fermé ses portes. Il lui manquait quelques milliers d'euros. L'ADCA, c'est quoi ? C'est une association qui s'est créée il y a plus de 50 ans, qui défend les consommateurs. Ce sont des consommateurs aubois, troyens, aubois en tout cas. Il lui manquait quelques milliers d'euros. Et souvent, le tribunal envoie ces personnes-là vers l'ADCA. Et bien, c'est une décision que j'ai trouvée regrettable, parce que chaque Collectivité locale se cache derrière « Ce n'est pas ma compétence ». Ce que je trouve encore plus regrettable, c'est qu'on arrive à trouver des terrains d'entente sur des tas de sujets où ce n'est pas du tout notre compétence, et puis pour des associations qui s'occupent des Troyens, des Aubois, des gens qui ne peuvent pas se permettre de payer des frais d'avocat, parce que les frais d'avocat, sont très chers, parce que l'aide juridictionnelle, je ne connais pas beaucoup d'avocats qui ne prennent que l'aide juridictionnelle. On n'a pas pu s'entendre. Je trouve que c'est regrettable et c'était le coup de gueule de la journée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Djamilia. Je ne vais pas dire que je partage complètement ton propos, mais j'en partage en tout cas une partie. Je parle sous le contrôle de mes deux Vice-présidents en charge de ces problématiques. On y travaille, on a mis en place quand même un certain nombre de choses dernièrement, notamment les projets sociaux de territoire qui, de mon point de vue, vont permettre justement de mieux évaluer le besoin, parce que je suis persuadé que le besoin à Troyes ou en périphérie de Troyes n'est pas le même qu'en milieu rural. On a mis en place ces projets sociaux de territoire. On est bien conscient que l'on a encore à faire. D'ailleurs, j'ai dit que l'on devait se recentrer sur nos compétences, cela en fait partie, puisqu'on devait surtout réinterroger nos modèles. Je suis persuadé qu'on peut faire mieux, pas forcément avec plus, mais on doit se réinterroger parce que nos excellents modèles – je ne critique pas les modèles actuels – ont été d'excellents modèles par le passé. Aujourd'hui, il faut certainement se réinterroger sur un certain nombre de sujets, et notamment sur les sujets et les problématiques sociales en général. Je l'ai dit encore à mes collègues vendredi sur un autre sujet, mais j'en suis persuadé, et c'est là-dessus que j'ai pu échanger avec les services, et on va apporter un certain nombre de réponses. Mais peut-être que Bernard ou Elisabeth veulent compléter sur ce sujet évoqué.

M. DE LA HAMAYDE – Oui, merci, Président. Chers collègues, je suis heureux que Djamilia ait découvert la pauvreté dans notre département. Nous avons tous reçu ce rapport du Secours catholique. Il était d'ailleurs dans les journaux nationaux depuis quelques jours. Je voudrais simplement rappeler tout ce que fait le Département ici. C'est peut-être l'occasion, pour les uns comme pour les autres, de venir un peu plus visiter le Centre Départemental de l'Enfance (CDE), les circonscriptions du Pôle des solidarités sur l'ensemble du département, de voir le nombre d'entretiens journaliers de nos agents vis-à-vis des personnes en difficulté. Il est vrai qu'on n'en fait jamais assez. Aujourd'hui, ce sont 60 % de notre budget qui sont consacrés à l'action sociale dans notre Département. On peut dire que c'est beaucoup ou que ce n'est pas assez. Tous les jours, et avec ma collègue Elisabeth, on a un peu l'impression du tonneau des Danaïdes, celui que l'on remplit toujours et qui semble ne jamais s'emplir. C'est vrai, il faut être conscient de cela. Je crois simplement que, dans notre Département, on fait des efforts importants sur ces sujets, mais certes, chaque année, chaque moment, on en parle avec le Président, on en a parlé la semaine dernière, on va en reparler cette semaine, il faudra en faire encore plus. C'est certain qu'il faut avoir en tête la difficulté de nos compatriotes, des habitants de l'Aube. Il est certain que la pauvreté chez nous n'est pas moindre qu'ailleurs. Bien évidemment, loin de nous que de nous reposer sur nos lauriers ; on fait le maximum, mais tout en ayant conscience que l'on n'en fait jamais assez.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Bernard. Tu as évoqué aussi le RSA. On en parlait, et cela fait partie malheureusement du package. On était avec notre collègue Anne-Marie la semaine dernière au Comité de Pilotage (COPIL) France Travail. On fait aussi beaucoup de choses. Là, je rejoins Bernard. La pauvreté, on ne l'a malheureusement pas découverte aujourd'hui. On met beaucoup de choses en place. Je ne sais pas, Anne-Marie, si tu veux dire un mot au sujet de ce que font ce COPIL et les services surtout qui ont fait un énorme travail sur ce sujet.

Mme ZELTZ – Oui, Président, ce n'était pas l'intervention première que je voulais faire, c'était surtout pour le coup de gueule de Djamila sur l'Association des consommateurs. Tu te souviens, Djamila, qu'on les a reçus à la troisième Commission, que nous les avons toujours soutenus, mais qu'à un moment donné, on n'a pas pu pallier le manque d'autres subventions et qu'effectivement, ils n'ont pas pu continuer parce qu'ils ont pioché dans leur trésorerie. Mais nous, Département de l'Aube, on les a soutenus, en tout cas, depuis longtemps.

Quant au RSA, c'est vrai, enfin, tu es aussi au courant des actions qu'on mène puisque tu es dans la Commission et c'est vrai, là, je vais présenter un rapport tout à l'heure aussi où on axe encore sur différents domaines, donc on est très, très présents. Effectivement, nos services sont aussi sur le terrain et c'est ce que tu as rappelé, Philippe, avec le Préfet, c'est d'être plus sur le terrain qu'en réunion. C'est là où on se rend compte que finalement, on a besoin de nous et que l'on s'est aussi rendu compte que finalement, il y avait des freins qui pouvaient être la mobilité et la garde d'enfants, mais il y a un autre frein très important, c'est le frein numérique. Et là, on s'est rendu compte que l'on n'avait pas forcément toujours axé sur ce point-là, mais c'en est un, donc on va y travailler, et cela de plus en plus. Et quant à la pauvreté, je suis d'accord avec toi qu'elle s'accroît à tous les niveaux et que, malheureusement, comme le dit Bernard, c'est le tonneau des Danaïdes et on ne trouve pas de solution idéale, mais on est présent, en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Anne-Marie, pour ce complément. Olivier a demandé la parole.

M. GIRARDIN – Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour cette Assemblée départementale de fin d'année. On n'est pas encore dans le cap, mais vous avez parfaitement expliqué pourquoi on balaye un peu les sujets, on remet en place des conventions, etc. C'est pour cela que j'ai été très intéressé par l'intervention de notre collègue Djamila HADDAD, pas simplement parce que c'est mon binôme et qu'elle est extrêmement soucieuse de ces questions, c'est parce que nous sommes dans une Assemblée départementale et nous faisons de la politique. À un moment donné, il convient de regarder ce qui est, c'est-à-dire la montée de la pauvreté dans ce pays.

Je suis désolé que Bernard l'ait pris sur ce ton. Non, Djamila HADDAD n'a pas découvert la pauvreté à la lecture du rapport du Secours catholique, mais elle a été, comme nous toutes et tous, je crois, ceux qui en ont pris connaissance, frappée de voir que la pauvreté augmente dans notre pays. Je ne sais pas si nous sommes clairs dans notre expression, mais nous revenons assez régulièrement sur la question de ce paradoxe de ce pays, dont un certain nombre de digues semblent céder. Nous mettons des moyens publics importants, mais nous n'arrivons pas non seulement à juguler, mais à sortir de l'ornière des gens qui s'y sont enfoncés. Ce n'est pas la faute des uns ou des autres, c'est malheureusement quelque chose qui existe dans tous les pays occidentaux. Des gens s'enfoncent, on ne les voit plus, ils sont invisibles. Cette pauvreté se transmet de génération en génération. Cela interroge les sociétés humaines, notre fonctionnement, notre

organisation, notre capacité à pouvoir peser sur les destins individuels de nos compatriotes. C'est ça le sujet. Le sujet, c'est comment des politiques publiques peuvent-elles répondre à des problématiques que nous avons devant nous. Nous ne sommes pas doués, nous ne sommes pas les *deus ex machina* de la solidarité, mais cette réalité, nous ne pouvons l'esquiver sous prétexte que nous n'arrivons pas à la juguler.

C'est cela que posait comme question l'intervention de Djamila HADDAD : nous interpellent et nous dire que nous devons toujours faire mieux, mais que la situation interroge sur les causes profondes de ce que nous vivons. Nous n'arriverons pas à le régler en expliquant que s'ils sont pauvres, c'est peut-être un peu à cause d'eux, parce que c'est souvent cela qui est une forme de renoncement à l'action publique, celle qui consiste à considérer que finalement, et c'est ce qu'a souligné Djamila HADDAD, c'est peut-être aussi parce qu'on en donne trop et qu'il n'y a pas assez de devoirs en face. Cela semble être un peu plus compliqué que cela, tout de même, Mesdames et Messieurs. Cela existe comme tout, mais en ce début du mois de décembre, qui est un mois particulier dans notre pays, l'alerte posée par le discours de notre collègue est une alerte qui n'est pas une leçon faite à quiconque, mais la nécessité de s'interroger à un moment donné sur ce qui fonde.

Et je reviens sur ce que vous disiez, Monsieur le Président, les projets sociaux de territoire, c'est très intéressant, c'est très important. Nous avons rencontré au niveau de notre canton, la Maison des Solidarités à La Chapelle-Saint-Luc, pour constater à l'échelle de notre territoire, et pas seulement sur La Chapelle-Saint-Luc, Les Noës-près-Troyes, Sainte-Savine. Nous avons les éléments qui permettent de photographier la situation sociale des territoires et les services du Département doivent être salués dans la capacité qu'ils ont à mettre en exergue la réalité sociale de nos territoires. Elle dit un certain nombre de choses, cette réalité sociale, je ne vais pas m'y appesantir, je voulais simplement relever et souligner la nature de l'intervention de Djamila HADDAD.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, quelques mots. Je partage l'esprit, mais aussi la lettre du propos que vous avez tenu. Je ne vais pas vous mentir, je ne vais pas essayer de chercher l'origine d'une division quelconque, j'attends simplement de voir quel est le contenu que vous mettrez derrière les mots que vous avez prononcés. Évidemment, c'est peut-être là que nous aurons des divergences, mais sur le cadrage à la fois général et départemental, je suis d'accord. C'est pour ça que, Monsieur le Président, je vous interpelle et je nous interpelle, nous sommes en Assemblée départementale, tout à l'heure nous serons en Commission permanente (CP) cet après-midi. Il y a un rapport de CP qui m'a interpellé. Puisque vous avez évoqué la question de l'équité et de la solidarité au sein de notre département, je tiens à souligner que j'ai un petit problème avec un rapport de la Commission 1, celui qui porte sur le pacte des solidarités. J'ai lu qu'il y avait une expérimentation qui allait être menée sur les collèges au travers de la mise en place de médiateurs sur trois collèges troyens, pour la somme de 122 000 €. Depuis que nous sommes élus en 2021 et donc le budget 2022, nous essayons de vous faire quelques propositions concrètes. Dans ces propositions concrètes, Monsieur le Président, mes chers collègues, il y en a une que je porte à titre personnel, puisque connaissant un peu le maire de La Chapelle-Saint-Luc, je sais qu'il a mis en place un certain nombre d'éléments autour des collèges, notamment la présence de médiateurs autour du collège, mais aussi de liens dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance d'une personne dédiée à l'environnement des collèges qui ne fait pas simplement un travail de médiation, mais qui a un travail de co-construction, de la gestion des situations sociales et éventuellement problématiques rencontrées. Cela a donné lieu y compris à un travail particulier qui s'appelle *Le fil continu*. Nous avons un dispositif à La Chapelle-Saint-Luc qui permet de traiter la question de celles et ceux qui sont exclus et de ne pas les retrouver dans la rue, mais de les prendre en charge tout le temps qu'ils sont exclus pour leur apprendre ce que c'est quand même que le respect, pour leur dire et pour constater s'ils ont des problèmes de santé, des problèmes sociaux, on va voir leurs parents, etc. J'ai demandé que nous puissions travailler

avec le Département sur des expérimentations qui permettent justement de renforcer les Communes qui mettent en place ce type d'action.

Je m'aperçois qu'on a obtenu gain de cause, qu'on ne nous en parle pas, mais qu'on le fait sur un territoire qui n'est pas celui de La Chapelle-Saint-Luc. Pardonnez-moi, mais vous évoquiez tout à l'heure la question du soutien aux Communes, la question de l'équité territoriale. Je crois comprendre que tout cela est le résultat de discussions entre je ne sais pas qui et je ne sais pas qui, du Département et de l'Éducation nationale. Mais je suis particulièrement troublé par le fait qu'une proposition récurrente, concrète, portée par l'opposition ait pu trouver une satisfaction qui n'a pas été rapportée devant cette Assemblée, de quelque manière que ce soit, sur un territoire qui exclut le territoire sur lequel pourtant nous avons pointé l'action menée par une Commune.

Je vous le dis, pardonnez-moi Monsieur le Président, je rebondis, j'en termine, sur votre propos à propos de l'appui aux Communes et de l'équité territoriale. J'ai bien peur que nous ayons encore devant nous un monde où l'Aube, Troyes, on en parle, on en dit beaucoup de choses, mais à la fin on se met d'accord, toujours dans le même sens, et que du coup, tout ce que j'ai entendu des problèmes qu'il y avait éventuellement et de ce que vous avez rappelé, Monsieur le Président, le temps d'une expérimentation, cela peut se régler dans le sens de l'intérêt des uns et des autres, mais pas de tous.

M. LE PRÉSIDENT – Bien, compte tenu que c'est un rapport qu'on va étudier en CP, j'apporterai une réponse à ce moment-là. Simplement, à ce stade, ce que je peux dire, c'est que ce n'est pas une initiative du Département, c'est une initiative de l'État et du Préfet, donc on est effectivement co-financeur, mais voilà ce que je peux dire à ce stade. D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, on va démarrer les rapports.

IV – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025 ET DE LA PREMIÈRE RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2025 –

M. LE PRÉSIDENT – Il nous faut approuver le procès-verbal de la quatrième Réunion ordinaire, qui a eu lieu le 29 septembre, et de la première Réunion extraordinaire du 13 octobre. Il nous faut donc approuver les rapports. Pas de question, pas d'abstention, pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

V – EXAMEN DES RAPPORTS –

RAPPORT N° I – 1

**COMMISSION ACTION SOCIALE -
SANTÉ / AUTONOMIE**

Rapporteur : M. JACQUINET

Rapport du Président P. 2

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA
COMPÉTENCE DONNÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE
À LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ
POUR LE LOGEMENT**

- RAPPORT -

L'Assemblée départementale, lors de sa séance du 13 octobre 2025 (par délibération n° 2025-RE1-V-5), a accordé au Président du Conseil départemental, pour la durée restante de son mandat, la délégation prévue par l'article L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour prendre toute décision relative à la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), notamment en matière d'abandons de créances, de remises de dettes, de mises en recouvrement, le cas échéant de poursuites.

L'article L. 3221-12-1 du CGCT prévoit également que le Président du Conseil départemental rende compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

Conformément à cette disposition, la liste des 330 décisions d'aides financières FSL prises entre le 1^{er} août 2025 et le 30 septembre 2025 est annexée au présent rapport.

Ces décisions ont donné lieu à 251 aides accordées pour un montant de 86 282,63 €. Elles sont ainsi réparties :

- 51 aides accordées au titre des dépôts de garantie pour 16 201,00 € (62 aides pour 18 877,00 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 45 aides accordées au titre des impayés de loyers pour 29 504,00 € (31 aides pour 23 563,00 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 5 aides accordées au titre des impayés d'assurance locative pour 828,00 € (7 aides pour 868,00 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 113 aides accordées au titre des impayés d'énergie pour 32 333,37 € (102 aides pour 28 053,85 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 17 aides accordées au titre des impayés d'eau pour 2 523,61 € (21 aides pour 3 451,95 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 1 aide accordée au titre des impayés de téléphone pour 61,60 € (2 aides pour 102,00 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024) ;

- 19 aides accordées au titre des régularisations de charges fluides pour 4 831,05 € (11 aides pour 3 400,96 € pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 septembre 2024).

Depuis le début de l'année 2025, 1 818 décisions ont été prises donnant lieu à 1 438 aides accordées pour un montant de 505 603,97 €.

En conclusion, il est demandé à l'Assemblée départementale de prendre acte de l'information de M. le Président sur l'exercice de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), notamment en matière d'aides, de prêts, de remise de dettes et d'abandons de créances.

La liste des 330 décisions d'aides financières FSL prises entre le 1^{er} août 2025 et le 30 septembre 2025 est jointe en annexe.

- DÉBAT -

M. GIRARDIN – C'est juste un mot. C'est parce que du débat général jusqu'à ce premier rapport, on constate que dans le rapport qui vient de nous être fait, il y a une augmentation des impayés. La situation sociale qui plonge se traduit dans le rapport qui nous a été présenté par Olivier. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT – À aucun moment, on n'a contesté cet état de fait. On en a bien conscience et on a déjà mis en place un certain nombre d'actions.

M. DE LA HAMAYDE – C'est tout à fait ce que vous étiez en train de dire, Monsieur le Président. Tout simplement, nous avons constaté les années précédentes que nous consacrons une enveloppe qui n'était pas consommée, et qui n'était pas consommée, vous vous en souvenez, de façon importante. En fait, on s'est aperçu que c'étaient les règles que nous respectons qui ne permettaient pas finalement d'atteindre... Vous avez raison de dire que la pauvreté augmente, et donc les besoins aussi. Aujourd'hui, je crois qu'on a trouvé un système qui permet de consommer l'ensemble de l'enveloppe que nous y consacrons. On sait très bien que cette enveloppe, si elle était du double, serait encore consommée. Enfin bon, on en est là pour l'instant.

Mme HADDAD – Merci, Président. Effectivement, la dernière fois, elle n'était pas beaucoup consommée. J'avais demandé justement de revoir les règles d'attribution. J'imagine que ce sont les règles d'attribution qui ont été revues.

M. DE LA HAMAYDE – Et puis les pourcentages qui ont été augmentés...les règles qu'on utilisait dans le temps n'étaient pas tout à fait adaptées au degré de pauvreté auquel on est confronté aujourd'hui. Ce sont surtout les règles de pourcentage aussi qui ont changé.

Mme HADDAD – Merci.

- VOTE -

Le Conseil prend acte

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° III – 1

**COMMISSION ÉCONOMIE –
EMPLOI / DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Mme MASSIN

Rapport du Président P. 2

**SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX
EXPLOITANTS DE STATION D'ÉPURATION
(SATESE)**

**Reconduction de la délégation
de la mission du Département de l'Aube
à la Régie du SDDEA à compter
du 1^{er} janvier 2026**

M. LE PRÉSIDENT – Nous allons passer au rapport de la troisième commission, mais avant cela, je dois céder moi-même la présidence à mon collègue Jérôme BONNEFOI. Doivent donc sortir Guy BERNIER, Jean-Marie CAMUT, Bertrand CHEVALIER, moi-même, Claude HOMEHR, Nicolas HONORÉ, Catherine LEDOUBLE, Marie-Thérèse LEROY, Jean-Yves MATHIAS et Jean-Michel VIART.

M. BONNEFOI – Merci, Monsieur le Président. Pendant que tout le monde sort, il s'agit d'un rapport qui sera rapporté par Arlette MASSIN concernant le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration, c'est-à-dire le fameux SATESE, concernant la reconduction de la délégation de la mission du Département de l'Aube à la Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) à compter du 1^{er} janvier 2026. Je pense que tout le monde est sorti. Donc, Arlette, je te donne la main.

– RAPPORT –

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée départementale de reconduire la délégation de la mission d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration du Département de l'Aube à la Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre ans. Il revient sur le contexte conduisant à cette proposition (I) et aux principales dispositions organisant cette délégation de mission (II).

I - CONTEXTE CONDUISANT À PROPOSER LA POURSUITE DE LA DÉLÉGATION DE LA MISSION

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) de l'Aube assure depuis 2001, date de sa création, l'Assistance Technique Départementale (ATD) et l'animation territoriale dans le cadre prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment à l'article L. 3232-1-1, pour le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau.

Ces missions s'exercent à travers une convention entre le Département et les Communes ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) éligibles et selon le barème arrêté par le Président du Conseil départemental, dans les conditions prévues aux articles R. 3232-1 et suivants du CGCT.

Le contexte légal et réglementaire ayant considérablement évolué, notamment à travers la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'Assemblée départementale, dans sa séance du 6 décembre 2021 par

délibération n° 2021-RO5-III-1, a délégué la mission SATESE au SDDEA, et plus spécifiquement à sa Régie, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de quatre ans.

Il est précisé, ici, que la mission ATD est soutenue par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans depuis le 1^{er} janvier 2025.

Le rattachement de l'activité SATESE à la Régie du SDDEA, étant tout à fait adapté et satisfaisant, le présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'entériner la reconduction de cette délégation de la mission d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration du Département de l'Aube à la Régie du SDDEA à compter du 1^{er} janvier 2026, selon les termes de la convention jointe en annexe.

II - PRINCIPALES DISPOSITIONS ORGANISANT LA DÉLÉGATION DE LA MISSION

La délégation actuellement accordée à la Régie du SDDEA est organisée selon les dispositions suivantes, qui ont vocation à être reconduites dans les mêmes termes.

L'alinéa 2 de l'article L. 3232-1-1 du CGCT autorise le Département à déléguer l'ATD à un syndicat mixte constitué dont il est membre, en application de l'article L. 5721-2 du même code.

Le SDDEA est un syndicat mixte ouvert à la carte qui correspond aux critères énoncés précédemment. Le Département de l'Aube peut ainsi lui déléguer cette mission, étant rappelé que le SDDEA exploite le service industriel et commercial de l'assainissement au travers de sa Régie. Il est précisé que la Régie du SDDEA exerce à titre accessoire ces missions déléguées en application de l'article 2 de ses statuts.

Les principales dispositions organisant la délégation de la mission figurent ci-après :

- le périmètre des missions déléguées est large et seules les actions relevant de la responsabilité propre du Département restent assurées par lui (établissement de la liste des Communes éligibles et fixation des tarifs du service, validation des budgets, sollicitation des aides financières auprès de l'AESN...) ;

- la durée de la délégation serait fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, avec possibilité tacite de prolongation d'une année sous réserve de la poursuite du financement du service par l'AESN ;

- un comité de pilotage, se réunissant deux fois par an, serait maintenu pour assurer le suivi de l'activité du SATESE ;

- le Département financerait la Régie du SDDEA pour lui permettre d'assurer les missions déléguées ;

- un contrôle technique, financier et comptable serait assuré par le Département.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir :

- approuver la reconduction de la délégation de la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) du Département de l'Aube à la Régie du

Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- approuver la convention de délégation correspondante telle que figurant en annexe ;

- autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant, et notamment les conventions tripartites à intervenir avec les Communes et le SDDEA en vue de la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.

- DÉBAT -

M. BONNEFOI – Merci Arlette. Mesdames, Messieurs, chers collègues, avez-vous des questions sur ce dossier ? Il n'y a pas de question. Je le mets donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Accepté à l'unanimité. Je vous remercie.

- VOTE -

Le rapport est adopté

À L'UNANIMITÉ

- INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ISSUE DU VOTE -

M. BONNEFOI – Faites rentrer les collègues. La prochaine question sera rapportée par Claude HOMEHR.

M. le Président reprend sa place

RAPPORT N° III – 2

COMMISSION ÉCONOMIE – EMPLOI / DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Mme HOMEHR

Rapport du Président P. 22

AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL - MAGNICOURT

Inscription au programme départemental
d'aménagement foncier et institution de la
Commission Communale d'Aménagement
Foncier

- RAPPORT -

Par délibération n° 2025-15 du 7 avril 2025, la Commune de Magnicourt a sollicité le Conseil départemental de l'Aube pour instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 121-2 du Code rural et de la pêche maritime, une Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) pour la mise en œuvre d'un Aménagement

Foncier Agricole et Forestier (AFAF) ou d'une opération d'échanges et cessions d'immeubles ruraux sur le territoire communal.

La procédure mise en place permettrait ainsi de :

- gérer les phénomènes d'inondation ;
- préserver et améliorer la qualité environnementale et paysagère de la commune ;
- réduire le morcellement parcellaire et de régulariser des échanges verbaux.

Pour information, s'agissant d'un aménagement sur une commune ayant déjà fait l'objet d'une opération de ce type, et conformément à l'article L. 121-15 du Code rural et de la pêche maritime, le Département engage et liquide les dépenses relatives à cette opération d'aménagement foncier et peut exiger une participation financière des propriétaires.

Dans le cadre de l'engagement de cette opération, et conformément à l'article L. 121-15 du Code rural et de la pêche maritime, il conviendra de s'assurer du respect des conditions de majorité. En effet, les deux tiers des propriétaires, représentant les trois quarts de la surface, ou les trois quarts des propriétaires représentant les deux tiers de la surface situés dans le projet de périmètre devront être d'accord sur la réalisation et la prise en charge des frais de l'opération.

Une enquête publique serait organisée pour recueillir les observations des propriétaires relatives au projet de périmètre d'aménagement.

Conformément aux dispositions définies aux articles L. 121-2 et L. 121-3 du Code rural et de la pêche maritime, le Conseil départemental peut instituer une CCAF chargée de conduire les opérations. Il est précisé que le Département dispose, dans le cadre de la phase de préparation des opérations, de la possibilité de ne pas poursuivre les investigations proposées par la Commission et donc de ne pas ordonner l'aménagement.

Au regard de ce qui précède, il est demandé à l'Assemblée départementale de se prononcer sur la suite à donner à la demande formulée par la Commune de Magnicourt, et en cas d'avis favorable, d'instituer une CCAF chargée de conduire les opérations.

Dans l'attente de la définition exacte du périmètre de l'opération et des coûts prévisionnels, l'autorisation de programme serait créée ultérieurement, lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir :

- se prononcer sur la demande d'inscription au programme départemental d'Aménagement Foncier Rural, formulée par la Commune de Magnicourt ;
- le cas échéant, instituer la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Magnicourt selon la composition figurant en annexe.

- DÉBAT -

M. LE PRÉSIDENT – Merci Claude. C'est un rapport classique, on l'a déjà mis en place pour d'autres Communes.

M. GIRARDIN – Juste une remarque. C'est vrai que c'est très technique, mais en même temps, on est dans le cadre de ce que vous évoquiez tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on est à mi-chemin entre l'organisation parcellaire et un travail sur la stratégie à mener pour la question de la transition écologique. Qu'est-ce qu'on peut faire en termes de trame verte et de trame bleue pour aménager et repenser nos paysages dans le sens de cette transition écologique ? On sait que, quand on ne pense pas les événements, les événements se produisent, mais ils se produisent sans ordre et sans sens donné. On voit aujourd'hui où nous a conduits l'absence de construction de haies, la destruction des haies, etc., des choses basiques qui aujourd'hui ont des conséquences. C'est l'occasion, avec des outils de cette nature, de faire ce travail à l'échelle territoriale.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. D'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

- VOTE -

Le rapport est adopté

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° V – 1

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : Mme RIGOLLOT

Rapport du Président P. 2

**OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

- RAPPORT -

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précise que :

« Dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Ainsi, le présent rapport a pour projet de fixer le montant des crédits ouverts pour débiter l'exercice 2026 avant le vote du budget primitif 2026, tels que mentionnés dans les annexes 1 à 5, par article, par chapitre, par budget, hors autorisations de programme et hors dette pour la section d'investissement.

S'agissant de la section de fonctionnement, le montant des crédits ouverts au début de l'année 2026 correspond à 100 % des crédits ouverts au titre de l'année 2025 comme précisé dans l'article L. 1612-1 du CGCT.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée départementale de se prononcer sur le montant des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2026, tels qu'ils figurent en annexes 1 à 5 pour la section d'investissement et à hauteur de 100 % des crédits ouverts au titre de l'année précédente pour la section de fonctionnement, concernant le budget principal et les budgets annexes.

- DÉBAT -

M. LE PRÉSIDENT – Des questions ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Des contres, des abstentions ? Je vous remercie.

- VOTE -

Le rapport est adopté

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° V – 2

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : M. VIART

Rapport du Président P. 10

**CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE
AU RECOUVREMENT DES PRODUITS
LOCAUX**

- RAPPORT -

Dans le cadre de leur panier de recettes, les Collectivités territoriales disposent de produits fiscaux et non fiscaux. Si l'État assure le recouvrement des impôts locaux par l'intermédiaire des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les autres recettes des Collectivités territoriales, majoritairement non fiscales, sont recouvrées directement par les Comptables publics des Collectivités.

Ainsi, les modalités de recouvrement des recettes sont définies par l'instruction codificatrice ECOE2511665J du 14 avril 2025 relative au recouvrement des recettes des Collectivités territoriales et des Établissements publics locaux, publiée au Bulletin Officiel des Finances Publique (BOFIP) n° GCP-25-0013 du 15 avril 2025.

Cette instruction traite des modalités de prise en charge et de recouvrement des ordres de recouvrer des Collectivités territoriales et des Établissements publics locaux. Elle intègre à la fois la suppression depuis le 1^{er} janvier 2023 du régime de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire (RPP) des Comptables publics et l'instauration d'un régime de responsabilité unifié, nommé Responsabilité du Gestionnaire Public (RGP), commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, et ce suite à la publication de l'ordonnance n° 022-408 du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022.

Le Département de l'Aube, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Aube et la Paierie départementale, grâce à des relations étroites et constructives, ont signé le 04 décembre 2023 une Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) pour renforcer leur collaboration, incitant notamment dans son deuxième axe à des actions en faveur d'une amélioration de l'efficacité de la chaîne des recettes.

Considérant l'action n° 5 de ce deuxième axe prévue dans la CSCF, le Département de l'Aube, la DDFiP de l'Aube et la Paierie départementale ont souhaité s'engager dans une convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux, avec des objectifs visant à optimiser le taux de recouvrement des recettes du Département, bénéficier d'un recouvrement plus rapide impactant la trésorerie et permettre au Comptable public assignataire de sécuriser juridiquement les actions en recouvrement et limiter le contentieux.

Quatre axes de travail structureraient les engagements réciproques développés dans cette convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux :

- axe 1 : mieux partager l'information entre les services de l'ordonnateur et le Comptable public assignataire ;

- axe 2 : moderniser la chaîne de la recette ;

- axe 3 : définir conjointement une politique de recouvrement ;
- axe 4 : fluidifier la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes.

Cette convention permettrait donc de définir une stratégie collaborative contribuant au renforcement de la politique de recouvrement des recettes du Département de l'Aube. Le projet de convention figure en annexe du présent rapport.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir :

- approuver le projet de convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux, dont le projet figure en annexe du présent rapport, à intervenir entre la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aube, la Paierie départementale et le Département de l'Aube ;
- autoriser M. le Président à signer cette convention, au nom du Département de l'Aube.

- DÉBAT -

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Jean-Michel. D'ailleurs, nous signerons cette convention tout à l'heure, à l'issue de nos travaux de la matinée, avec Marie-Noëlle et moi-même, et avec la DGFIP. Des questions, des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

- VOTE -

Le rapport est adopté

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° V – 3

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : Mme RIGOLLOT

Rapport du Président P. 22

**DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE
DE SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE
DE TRÉSORERIE
Compte-rendu au Conseil départemental**

- RAPPORT -

Dans le cadre de la délibération n° 2025-RO3-V-5 du 23 juin 2025, le Président du Conseil départemental peut, par délégation du Conseil départemental, procéder à la

souscription de lignes de trésorerie, leur mobilisation et leur remboursement, dans la limite d'un plafond de 10 M€ pour un exercice comptable.

Il convient donc aujourd'hui de rendre compte de cette délégation suite à la souscription d'une ligne de trésorerie de dix millions d'euros (10 M€) avec la BANQUE POSTALE, signée par le Président du Conseil départemental le 26 septembre 2025.

En effet, le Département de l'Aube s'est doté précédemment, par la délibération n° 2024-RO5-V-2 du 9 décembre 2024, d'un instrument de gestion en souscrivant une ouverture de crédit à court terme à hauteur de dix millions d'euros (10 M€), arrivée aujourd'hui à son terme. Ce dispositif ayant démontré son intérêt pour assurer la couverture des besoins de liquidité à court terme de la Collectivité, la reconduction d'un tel outil s'inscrivait donc dans l'optique d'une stratégie de complémentarité avec la phase traditionnelle d'endettement.

Dans ce cadre, le Département a sollicité plusieurs établissements bancaires. Il est ressorti de cette consultation la réception de trois offres, dont la proposition formulée par la BANQUE POSTALE, reçue le 27 août 2025, qui répondait le mieux au besoin de la Collectivité, eu égard aux caractéristiques suivantes :

- Montant : dix millions d'euros (10 M€) ;
- Prise d'effet : 1^{er} octobre 2025 ;
- Durée maximum : 364 jours ;
- Index de référence : EURIBOR 3 mois ;
- Taux d'intérêt annuel variable: EURIBOR 3 mois + marge de 0,48 % l'an ;
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu ;
- Commission d'engagement : huit mille euros (8 000 €) ;
- Base de calcul : nombre exact de jours composant la durée des sommes utilisées rapportée à une année financière de trois cent soixante (360) jours ;
- Commission de Non-Utilisation (CNU) :
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,06 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00 % et inférieur ou égal à 65,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,11 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 100,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,16 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.

Le montant de cette CNU serait payable pour chaque période trimestrielle, à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant, selon la procédure de débit d'office.

En conclusion, il est demandé à l'Assemblée départementale de prendre acte de l'information de Monsieur le Président du Conseil départemental sur l'exercice de la compétence, qui lui a été déléguée par délibération n° 2025-RO3-V-5 du 23 juin 2025, de procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie, à hauteur de dix millions d'euros (10 M€) maximum pour un exercice comptable, considérant l'arrêté n° 2025-3595 du 17 septembre 2025 acceptant l'offre de la BANQUE POSTALE et la signature le 26 septembre 2025 d'un contrat n°2025901102R00001, figurant en annexe, selon les conditions financières ci-dessous :

- Montant : dix millions d'euros (10 M€) ;
- Prise d'effet : 1^{er} octobre 2025 ;
- Durée maximum : 364 jours ;
- Index de référence : EURIBOR 3 mois ;
- Taux d'intérêt annuel variable: EURIBOR 3 mois + marge de 0,48 % l'an ;
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu ;
- Commission d'engagement : huit mille euros (8 000 €) ;
- Base de calcul : nombre exact de jours composant la durée des sommes utilisées rapportée à une année financière de trois cent soixante (360) jours ;
- Commission de Non-Utilisation (CNU) :
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,06 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00 % et inférieur ou égal à 65,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,11 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 100,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,16 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.

Les charges financières correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal (chapitre 66 - article 6615 - fonction 01 - enveloppe n° 61847).

- VOTE -

Le Conseil prend acte

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° V – 4

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : Mme LEROY

Rapport du Président P. 50

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Adaptation du tableau des effectifs**

- RAPPORT -

Le présent rapport a pour objet l'adaptation des effectifs de la Collectivité afin de mieux ajuster la qualification des postes avec le référentiel des grades de la Fonction Publique Territoriale (FPT).

À ce titre, il est proposé les transformations et la suppression de postes ci-après en fonction de l'évolution des recrutements, qui permettraient à certains agents de valoriser leur réussite à examen professionnel ou concours, et de bénéficier d'un déroulement de carrière mieux adapté à leur qualification.

I – TRANSFORMATIONS DE POSTES

A – Pôle des Solidarités

- un poste de conseiller socio-éducatif en assistant socio-éducatif ;
- un poste d'attaché principal en attaché ;
- deux postes d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle en assistant socio-éducatif ;
- un poste d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle en infirmier en soins généraux ;
- un poste de médecin hors classe en cadre de santé.

B – Pôle Patrimoine et Environnement

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en rédacteur ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- deux postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement en adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- un poste d'agent de maîtrise en adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- un poste de technicien principal 1^{ère} classe en rédacteur.

C – Direction des Finances, du Conseil en Gestion et des Marchés

- un poste d'attaché principal en rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- un poste d'attaché en ingénieur.

D – Direction de la communication

- par redéploiement, un poste d'attaché principal et un poste d'attaché en substitution d'emplois de collaborateurs de cabinet.

II – SUPPRESSION DE POSTE

A – Pôle des Solidarités

- un poste d'attaché en contrat de projet créé par délibération du 31 janvier 2022 pour le recrutement d'un chargé de mission insertion au titre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

III – COLLABORATEURS DE CABINET

En l'application des articles L. 333-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et de la jurisprudence administrative, les fonctions du collaborateur de cabinet cessent obligatoirement en même temps que le mandat de l'exécutif local qui l'a recruté. Dès lors, la démission de M. Philippe PICHÉRY de ses fonctions de Président à compter du 29 septembre 2025, a entraîné la fin des contrats des cinq collaborateurs de cabinet qu'il avait recrutés.

En l'application de l'article R. 333-7 du CGFP, le nombre maximal d'emplois de collaborateurs de cabinet susceptibles d'être créés au sein de la Collectivité est fixé à cinq. Ainsi, à ce jour, les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président l'engagement de cinq collaborateurs de cabinet sont prévus au budget de la Collectivité (enveloppe 13781, chapitre 012, article 64131, fonction 0201).

Suite à l'élection du nouveau Président du Conseil départemental, M. Philippe DALLEMAGNE, il est proposé à l'Assemblée de maintenir l'inscription des crédits en vue du renouvellement de certains contrats des collaborateurs de cabinet. À défaut de décision modificative d'ici le vote du budget primitif 2026, ces crédits seront ajustés si besoin en 2026 au vu des effectifs de cabinet.

Depuis le 14 octobre dernier, et à date, le cabinet est composé d'un directeur de cabinet, d'un directeur de cabinet adjoint, d'un chef de cabinet, et d'un chef de projet.

Il est par ailleurs précisé que ces emplois n'étant pas permanents, ils ne figurent pas au tableau des effectifs.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée départementale de bien vouloir :

- se prononcer sur les transformations et la suppression de postes détaillées ci-dessus.
- préciser que les emplois créés par l'Assemblée départementale et qui ne pourraient pas être pourvus par des statutaires, sont accessibles aux contractuels ;
- préciser que l'inscription des crédits nécessaires au recrutement de cinq collaborateurs de cabinet, correspondant au seuil maximal autorisé, est maintenue, en tenant compte des plafonds par l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987.

- DÉBAT -

M. LE PRÉSIDENT – Des questions ?

M. GIRARDIN – Explication de vote : abstention traditionnelle sur le tableau des effectifs.

M. LE PRÉSIDENT – Deux ?

M. GIRARDIN – Oui, deux, pardon.

M. LE PRÉSIDENT – Je pose la question.

M. GIRARDIN – Vous avez raison, vous avez raison.

M. LE PRÉSIDENT – On peut ne pas être en phase avec son binôme, Monsieur GIRARDIN. D'autres interventions, des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie.

- VOTE -

Le rapport est adopté

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (DEUX ABSTENTIONS)

RAPPORT N° V – 5

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
 ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
 DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : M. RAGUIN

Rapport du Président P. 54

**INFORMATION SUR L'EXERCICE EN 2025
 DE LA COMPÉTENCE DONNÉE AU
 PRÉSIDENT DU CONSEIL
 DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE RELATIVE
 AUX MARCHÉS PUBLICS**

- RAPPORT -

L'Assemblée départementale, par délibération n° 2025-RE1-V-5 du 13 octobre 2025 a accordé au Président du Conseil départemental, pour la durée du mandat, la délégation prévue par l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation et/ou la technique particulière d'achat suivie, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

L'article L. 3221-11 du CGCT prévoit également que le Président du Conseil départemental rende compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence et en informe la Commission permanente.

Conformément à cette disposition, sont annexées au présent rapport les listes suivantes passées depuis le rapport présenté à l'Assemblée départementale du 29 septembre 2025 :

- la liste des 1 231 marchés (624 marchés de fournitures, 427 marchés de prestations de services et 180 marchés de travaux) (annexe 1) ;
- la liste des 14 accords-cadres (annexe 2) ;
- la liste des 15 avenants (annexe 3).

En conclusion, il est demandé à l'Assemblée départementale de prendre acte de l'information de M. le Président sur l'exercice de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous marchés et accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation et/ou la technique particulière d'achat suivie ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Les listes des marchés, des accords-cadres et avenants passés depuis la dernière réunion de l'Assemblée départementale du 29 septembre 2025 figurent en annexes.

- VOTE -

Le Conseil prend acte

À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° V – 6

**COMMISSION FINANCES – PERSONNEL –
ACHAT PUBLIC / PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL – NUMÉRIQUE**

Rapporteur : Mme RIGOLLOT

Rapport du Président P. 128

**DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE
DE CONTENTIEUX
Compte-rendu au Conseil départemental**

- RAPPORT -

Aux termes de l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du Conseil départemental peut, par délégation du Conseil départemental, être chargé pour la durée de son mandat d'ester en justice au nom du Département de l'Aube ou de défendre la Collectivité dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil départemental. Dans ce cas, il doit rendre compte à ce dernier de l'exercice de cette compétence.

En application de cette disposition, le Conseil départemental a délégué à son Président, sa compétence en matière d'actions en justice, notamment pour ester en justice au nom du Département de l'Aube ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui. Cette délégation est intervenue par délibération n° 2025-RE1-V-5 en date 13 octobre 2025, dans la continuité de la délégation accordée en 2021 (délibération n° 2021-RE1-II-7 en date du 1^{er} juillet 2021). Générale, elle a été accordée pour les actions de toute nature et devant toutes les juridictions.

Il convient donc aujourd'hui de rendre compte de cette délégation pour les contentieux engagés entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2025.

L'ensemble des actions introduites et des contentieux en cours sur cette période figure en annexe.

Ainsi, 10 nouvelles actions ont été introduites sur cette période. Au total, au 31 octobre 2025, 75 actions et contentieux sont en cours.

Ces contentieux se rattachent aux domaines d'activités suivants :

- 46 contentieux en matière d'affaires sociales répertoriés comme suit :
 - 10 contentieux en matière de délivrance de la Carte Mobilité Inclusion (CMI),
 - 12 contentieux relatifs à des indus en matière de Revenu de Solidarité Active (RSA),

- 1 contentieux en matière de Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- 4 contentieux en matière d'agréments et de suivi des assistants familiaux,
- 15 plaintes et procédures pénales relatives à des fraudes en matière de RSA,
- 1 plainte relative à une fraude en matière de Prestation de Compensation du Handicap (PCH),
- 1 contentieux relatif à une demande d'aide financière au titre des secours,
- 1 contentieux relatif à une décision de refus de contrat jeune majeur (CJM),
- 1 contentieux relatif à une décision de refus de prime d'apprentissage ;
- 4 contentieux en matière de ressources humaines ;
- 2 contentieux en lien avec la compétence en matière de gestion des voiries ;
- 1 contentieux en lien avec l'exécution d'un marché public ;
- 17 dépôts de plaintes concernant des dégradations de voirie ou des vols sur le domaine public routier, pour lesquels une enquête est en cours ;
- 4 dépôts de plaintes concernant des vols ou tentative de vols ;
- 1 dépôt de plainte pour menace de mort contre une personne chargée d'une mission de service public pour lequel une enquête est en cours.

Le Département est à l'initiative de la procédure dans 38 cas.

Sur la même période, 9 procédures ont été clôturées suite à une décision de justice, dont 7 ont été favorables au Département. Ainsi, d'une part, le juge administratif a fait droit à un recours exercé contre une décision de remise gracieuse partielle d'une dette de RSA, en la portant à 50 % du montant total de cette dette, au lieu de 30 %. D'autre part, le juge judiciaire a ordonné l'expulsion du Département des logements qu'il loue à Troyes Aube Habitat et qui sont actuellement occupés par des personnes ne relevant plus de sa compétence.

Il est demandé au Conseil départemental de bien vouloir donner acte à M. le Président du Conseil départemental de cette information sur l'exercice, au cours de la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 2025, de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, pour intenter, au nom du Département de l'Aube, les actions en justice de la Collectivité, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

La liste des actions en justice concernées figure en annexe.

- VOTE -

Le Conseil prend acte

À L'UNANIMITÉ

VI - CLÔTURE DE LA RÉUNION -

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie et je lève donc la séance.

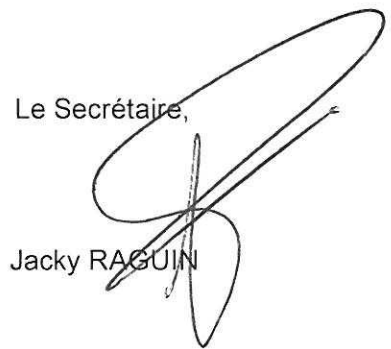
La séance est levée à 10 h 27

Le Président,

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Philippe'.

Philippe DALLEMAGNE

Le Secrétaire,

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Jacky'.

Jacky RAGUIN

VII – DÉLIBÉRATIONS –

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

ACTION SOCIALE - SANTÉ / AUTONOMIE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Monsieur Olivier JACQUINET

Délibération n° 2025-RO5-I-1

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DONNÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE À LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR
LE LOGEMENT**

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34**

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne acte à M. le Président du Conseil départemental de l'information sur l'exercice de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), notamment en matière d'aides, de prêts, de remise de dettes et d'abandons de créances.

La liste des 330 décisions d'aides financières FSL prises entre le 1^{er} août 2025 et le 30 septembre 2025 est jointe en annexe.

Fait le 13/01/2026

Type aide	Maison des solidarités du Département	Date de décision	Décision	Type de versement	Montant secours	Montant prêt	Montant avance	Montant abandon créance
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			350,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			293,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			200,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			446,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	14/08/2025	Accord	Avance			353,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	04/08/2025	Accord	Avance			300,00 €	
Accès Dépôt de garantie	arc	12/08/2025	Accord	Avance			300,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	30/09/2025	Accord	Avance			288,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	09/09/2025	Accord	Avance			253,00 €	
Accès Dépôt de garantie	aix	12/08/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	ouest	30/09/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	13/08/2025	Accord	Avance			150,00 €	
Accès Dépôt de garantie	ouest	09/09/2025	Accord	Avance			326,00 €	
Accès Dépôt de garantie	rom	04/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	05/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	09/09/2025	Accord	Avance			302,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	04/08/2025	Accord	Avance			283,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			310,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Accord	Avance			350,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	09/09/2025	Accord	Avance			568,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	04/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	ouest	12/08/2025	Accord	Avance			150,00 €	
Accès Dépôt de garantie	rom	12/08/2025	Accord	Avance			350,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			268,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	arc	09/09/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Accord	Avance			272,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Accord	Avance			350,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	13/08/2025	Accord	Avance			311,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			436,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			250,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	30/09/2025	Accord	Avance			470,00 €	
Accès Dépôt de garantie	rom	09/09/2025	Accord	Avance			370,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	04/08/2025	Accord	Avance			250,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			310,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	12/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Accord	Avance			424,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Accord	Avance			300,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	13/08/2025	Accord	Avance			250,00 €	
Accès Dépôt de garantie	arc	30/09/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Accord	Avance			250,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	04/08/2025	Accord	Avance			250,00 €	

Accès Dépôt de garantie	est	30/09/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	ouest	12/08/2025	Accord	32 Avance			200,00 €	
Accès Dépôt de garantie	arc	30/09/2025	Accord	Avance			269,00 €	
Accès Dépôt de garantie	bar	12/08/2025	Accord	Avance			150,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			400,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			293,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Accord	Avance			330,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	04/08/2025	Accord	Avance			489,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			294,00 €	
Accès Dépôt de garantie	est	09/09/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	12/08/2025	Accord	Avance			250,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	rom	04/08/2025	Accord	Avance			300,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	04/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	04/08/2025	Refus				0,00 €	
Accès Dépôt de garantie	rom	12/08/2025	Accord	Avance			200,00 €	
Accès Dépôt de garantie	troyes	09/09/2025	Accord	Avance			293,00 €	
SOUS-TOTAL DEPOT DE GARANTIE							16 201,00 €	
Assurance	ouest	17/09/2025	Accord	Secours	220,00 €			
Assurance	ouest	19/09/2025	Accord	Secours	170,00 €			
Assurance	troyes	08/08/2025	Accord	Secours	100,00 €			
Assurance	ouest	16/09/2025	Accord	Secours	240,00 €			
Assurance	arc	03/09/2025	Accord	Secours	98,00 €			
SOUS-TOTAL ASSURANCE					828,00 €			
Maintien eau	arc	07/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien eau	bar	30/09/2025	Accord	Aban créance				100,00 €
Maintien eau	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	47,05 €			
Maintien eau	arc	10/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien eau	bar	05/09/2025	Accord	Secours	240,00 €			
Maintien eau	rom	19/09/2025	Accord	Secours	176,00 €			
Maintien eau	rom	19/09/2025	Accord	Aban créance				24,00 €
Maintien eau	aix	09/09/2025	Accord	Secours	215,04 €			
Maintien eau	est	24/09/2025	Accord	Secours	92,62 €			
Maintien eau	aix	09/09/2025	Accord	Secours	53,72 €			
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Secours	52,00 €			
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Aban créance				68,00 €
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Secours	80,00 €			
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Aban créance				100,00 €
Maintien eau	arc	07/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien eau	bar	11/09/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien eau	rom	25/09/2025	Accord	Secours	100,00 €			
Maintien eau	est	20/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien eau	est	26/08/2025	Accord	Secours	90,00 €			
Maintien eau	rom	26/09/2025	Accord	Secours	240,00 €			
Maintien eau	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	95,18 €			
Maintien eau	ouest	21/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Secours	50,00 €			
Maintien eau	rom	06/08/2025	Accord	Aban créance				100,00 €
Maintien eau	rom	01/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien eau	bar	20/08/2025	Accord	Secours	100,00 €			

SOUS-TOTAL EAU					2 131,61 €			392,00 €	2 523,61 €
Maintien autre énergie	aix	25/08/2025	Accord	33 Secours	343,80 €				
Maintien autre énergie	aix	01/08/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	ouest	13/08/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	rom	06/08/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	574,44 €				
Maintien électricité	troyes	05/09/2025	Accord	Secours	345,00 €				
Maintien électricité	troyes	25/08/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	49,65 €				
Maintien électricité	aix	25/08/2025	Accord	Secours	110,00 €				
Maintien électricité	est	20/08/2025	Accord	Secours	143,43 €				
Maintien électricité	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	270,99 €				
Maintien électricité	ouest	24/09/2025	Accord	Secours	250,00 €				
Maintien électricité	bar	01/08/2025	Accord	Secours	375,00 €				
Maintien électricité	rom	06/08/2025	Accord	Secours	57,89 €				
Maintien électricité	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	130,00 €				
Maintien électricité	aix	01/08/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	arc	07/08/2025	Accord	Secours	70,00 €				
Maintien électricité	rom	25/09/2025	Accord	Secours	350,00 €				
Maintien électricité	rom	25/09/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	troyes	05/09/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	rom	19/09/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	224,95 €				
Maintien électricité	ouest	13/08/2025	Accord	Secours	204,00 €				
Maintien électricité	ouest	12/09/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	troyes	05/09/2025	Accord	Secours	500,00 €				
Maintien électricité	aix	24/09/2025	Accord	Secours	355,76 €				
Maintien électricité	arc	10/09/2025	Accord	Secours	230,00 €				
Maintien électricité	rom	19/09/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	390,00 €				
Maintien électricité	rom	26/09/2025	Accord	Secours	120,00 €				
Maintien électricité	troyes	25/08/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	rom	25/09/2025	Accord	Secours	220,00 €				
Maintien électricité	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	265,00 €				
Maintien électricité	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	250,26 €				
Maintien électricité	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	100,00 €				
Maintien électricité	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	400,00 €				
Maintien électricité	aix	01/08/2025	Accord	Secours	200,00 €				
Maintien électricité	rom	05/08/2025	Accord	Secours	120,00 €				
Maintien électricité	ouest	02/09/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	troyes	27/08/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	arc	10/09/2025	Accord	Secours	300,00 €				
Maintien électricité	ouest	16/09/2025	Accord	Secours	460,00 €				
Maintien électricité	rom	19/09/2025	Accord	Secours	385,00 €				
Maintien électricité	aix	01/08/2025	Accord	Secours	133,88 €				
Maintien électricité	est	17/09/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	rom	18/09/2025	Refus		0,00 €				
Maintien électricité	arc	10/09/2025	Accord	Secours	390,00 €				
Maintien électricité	est	08/09/2025	Accord	Secours	140,00 €				

Maintien électricité	arc	09/09/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité	ouest	13/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité	bar	20/08/2025	Accord	Secours	120,00 €			
Maintien électricité	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	390,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	11/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	460,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	26/09/2025	Accord	Secours	397,96 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	19/09/2025	Accord	Secours	220,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	290,53 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	02/09/2025	Annulé		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	26/09/2025	Accord	Secours	450,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	100,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	07/08/2025	Accord	Secours	225,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	23/09/2025	Accord	Secours	345,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	500,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	223,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	26/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	258,60 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	21/08/2025	Accord	Secours	73,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	197,37 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	07/08/2025	Accord	Secours	393,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	375,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	05/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	01/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	bar	29/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	est	18/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	rom	25/09/2025	Accord	Secours	320,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	bar	26/09/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	219,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	397,96 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	130,33 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	26/09/2025	Accord	Secours	443,44 €			
Maintien électricité gaz indissocié	est	02/09/2025	Accord	Secours	250,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	26/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	ouest	15/09/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	340,00 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	99,13 €			
Maintien électricité gaz indissocié	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			

Maintien électricité gaz indissociables	ouest	14/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	27/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	18/09/2025	Accord	Secours	250,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	14/08/2025	Accord	Secours	340,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	bar	29/08/2025	Accord	Secours	350,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	rom	26/09/2025	Accord	Secours	220,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	23/09/2025	Accord	Secours	129,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	390,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	bar	08/08/2025	Accord	Secours	265,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	22/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	troyes	21/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	rom	01/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	ouest	15/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien électricité gaz indissociables	est	08/09/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien gaz	ouest	13/08/2025	Accord	Secours	50,00 €			
Maintien gaz	est	05/09/2025	Accord	Secours	100,00 €			
Maintien gaz	rom	06/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien gaz	rom	19/09/2025	Accord	Secours	252,00 €			
Maintien gaz	aix	28/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien gaz	bar	20/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien gaz	troyes	25/08/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien gaz	aix	01/08/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien gaz	bar	14/08/2025	Accord	Secours	120,00 €			
Maintien gaz	est	24/09/2025	Accord	Secours	290,00 €			
SOUS-TOTAL ENERGIE					32 333,37 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Ajourné		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	30/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	494,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	1 350,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Accord	Secours	700,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Accord	Secours	1 000,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	14/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	est	01/09/2025	Accord	Secours	700,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	13/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Accord	Secours	1 000,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	30/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	800,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/08/2025	Accord	Secours	341,00 €			
Maintien impayé loyer charges	bar	01/09/2025	Accord	Secours	308,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Accord	Secours	800,00 €			

Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	13/08/2025	Accord	36 Secours	800,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	600,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	16/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/08/2025	Accord	Secours	668,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/08/2025	Accord	Secours	700,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Accord	Secours	590,00 €			
Maintien impayé loyer charges	est	01/09/2025	Accord	Secours	600,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Accord	Secours	1 000,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Ajourné		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	arc	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	bar	01/09/2025	Accord	Secours	145,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Accord	Secours	600,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Accord	Secours	550,00 €			
Maintien impayé loyer charges	arc	13/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	1 000,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	13/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	277,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/08/2025	Accord	Secours	475,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	1 000,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	980,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Accord	Secours	324,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	arc	11/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	bar	13/08/2025	Accord	Secours	800,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	10/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	1 350,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	est	01/08/2025	Accord	Secours	810,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Ajourné		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	25/08/2025	Ajourné		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	30/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	1 140,00 €			
Maintien impayé loyer charges	ouest	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	est	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	768,00 €			
Maintien impayé loyer charges	arc	03/09/2025	Accord	Secours	250,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	464,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	800,00 €			

Maintien impayé loyer charges	troyes	13/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Maintien impayé loyer charges	aix	01/09/2025	Accord	Secours	400,00 €			
Maintien impayé loyer charges	est	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	13/08/2025	Accord	Secours	700,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	820,00 €			
Maintien impayé loyer charges	rom	01/09/2025	Accord	Secours	600,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	500,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Refus		0,00 €			
Maintien impayé loyer charges	troyes	01/09/2025	Accord	Secours	700,00 €			
SOUS-TOTAL IMPAYES DE LOYERS					29 504,00 €			
Maintien téléphone	rom	19/09/2025	Accord	Secours	61,60 €			
Maintien téléphone	rom	05/08/2025	Refus		0,00 €			
Maintien téléphone	rom	01/08/2025	Refus		0,00 €			
SOUS-TOTAL TELEPHONE					61,60 €			
Recours	est	16/09/2025	Refus		0,00 €			
Recours	bar	10/09/2025	Refus		0,00 €			
Recours	rom	10/09/2025	Refus		0,00 €			
Recours	troyes	16/09/2025	Refus		0,00 €			
Recours	ouest	15/09/2025	Refus				0,00 €	
Recours	troyes	04/08/2025	Refus		0,00 €			
Recours	rom	15/09/2025	Refus		0,00 €			
SOUS-TOTAL RECOURS					0,00 €		0,00 €	
Régularisation charges fluides	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	379,56 €			
Régularisation charges fluides	ouest	16/09/2025	Accord	Secours	340,00 €			
Régularisation charges fluides	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	259,37 €			
Régularisation charges fluides	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	119,28 €			
Régularisation charges fluides	est	18/09/2025	Refus		0,00 €			
Régularisation charges fluides	troyes	22/09/2025	Accord	Secours	248,00 €			
Régularisation charges fluides	troyes	26/09/2025	Accord	Secours	604,75 €			
Régularisation charges fluides	est	21/08/2025	Accord	Secours	129,56 €			
Régularisation charges fluides	est	17/09/2025	Refus		0,00 €			
Régularisation charges fluides	rom	26/09/2025	Accord	Secours	315,00 €			
Régularisation charges fluides	rom	25/09/2025	Accord	Secours	250,00 €			
Régularisation charges fluides	est	17/09/2025	Accord	Secours	150,00 €			
Régularisation charges fluides	rom	19/09/2025	Accord	Secours	216,20 €			
Régularisation charges fluides	ouest	30/09/2025	Accord	Secours	275,00 €			
Régularisation charges fluides	est	27/08/2025	Accord	Secours	200,00 €			
Régularisation charges fluides	ouest	11/08/2025	Accord	Secours	83,00 €			
Régularisation charges fluides	rom	05/08/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Régularisation charges fluides	ouest	10/09/2025	Accord	Secours	139,00 €			
Régularisation charges fluides	ouest	16/09/2025	Refus		0,00 €			
Régularisation charges fluides	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	354,21 €			
Régularisation charges fluides	ouest	10/09/2025	Accord	Secours	300,00 €			
Régularisation charges fluides	troyes	11/09/2025	Accord	Secours	168,12 €			
SOUS-TOTAL REGULARISATION DE CHARGES FLUIDES					4 831,05 €			
TOTAL GENERAL					69 689,63 €		16 201,00 €	392,00 €
								86 282,63 €

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

ÉCONOMIE - EMPLOI / DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Arlette MASSIN

Délibération n° 2025-RO5-III-1

**SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'ÉPURATION
(SATESE)**

**Reconduction de la délégation de la mission du Département de l'Aube à la Régie du
SDDEA à compter du 1er janvier 2026**

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jérôme BONNEFOI.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 22
votants : 22**

Étaient présents : Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Arlette MASSIN, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusés : Monsieur Alain BALLAND, Monsieur Guy BERNIER, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Monsieur Jean-Michel VIART

**Excusé ayant donné
procuration** :

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Étant précisé qu'ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat, ni au vote :

- M. Guy BERNIER, délégué titulaire eau potable au Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) ;
- M. Jean-Marie CAMUT, délégué titulaire eau potable au SDDEA ;
- M. Bertrand CHEVALIER, délégué titulaire eau potable au SDDEA ;
- M. Philippe DALLEMAGNE, délégué titulaire eau potable au SDDEA ;
- Mme Claude HOMEHR, Vice-présidente du SDDEA et représentante du Département de l'Aube ;
- M. Nicolas HONORÉ, délégué titulaire eau potable au SDDEA ;
- Mme Catherine LEDOUBLE, déléguée titulaire eau potable au SDDEA ;
- Mme Marie-Thérèse LEROY, Vice-présidente du SDDEA ;
- M. Jean-Yves MATHIAS, grand délégué territoire Nord-Ouest du SDDEA ;
- M. Jean-Michel VIART, Vice-président du SDDEA ;

Approuve la reconduction de la délégation de la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) du Département de l'Aube à la Régie du Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Approuve la convention de délégation correspondante, telle que figurant en annexe.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant, et notamment les conventions tripartites à intervenir avec les Communes et le SDDEA en vue de la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau.

Fait le 13/01/2026



**CONVENTION DE DELEGATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE
TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATION D'ÉPURATION DU
DÉPARTEMENT DE L'AUBE A LA RÉGIE DU SDDEA
A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026**

ENTRE**LE DEPARTEMENT DE L'AUBE**

Situé (siège) :
 Hôtel du Département
 2 rue Pierre Labonde
 BP 394-10026 TROYES CEDEX

Représenté par son Président Monsieur Philippe DALLEMAGNE, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° xxxxxxxxx en date du xxxxxxxxx.
 Ci-après dénommé : « le Département »

ET**LA RÉGIE DU SDDEA**

Situé (siège) :
 Cité administrative des Vassaules
 22 rue Grégoire-Pierre Herluison
 CS 23076
 10012 TROYES CEDEX
 Immatriculée sous le numéro 820 972 552 au RCS de TROYES

Représentée par son Directeur Général en exercice, Monsieur Stéphane GILLIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°XXXXX en date du 10 décembre 2025.
 Ci-après dénommée : « la Régie du SDDEA »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.3232-1-1 et R.3232-1-1 à R 3232-1-4 ;

Vu la délibération n° du Conseil départemental en date du,

Vu la délibération n° de la Régie du SDDEA en date du,

Préambule

En application de l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département de l'Aube assure une assistance technique (ATD) aux exploitants de stations d'épuration au profit des collectivités éligibles, ne possédant pas les moyens suffisants pour le faire.

L'alinéa 2 de cet article autorise le Département à déléguer ces missions à un syndicat mixte constitué en application de l'article L.5721-2 du même code, dont il est membre.

Le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non-collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA) est un syndicat mixte ouvert à la carte qui correspond aux critères énoncés précédemment, le Département de l'Aube peut ainsi lui déléguer cette mission. Étant précisé que le SDDEA exploite le service industriel et commercial de l'assainissement au travers de sa Régie. Ainsi et en application de l'article 2 des statuts de la Régie du SDDEA, cette dernière exercera à titre accessoire et par délégation du Département les missions attachées au SATESE.

La présente convention organise donc les modalités de cette délégation.

Il est convenu entre les parties :

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

En application de l'article L.3232-1-1 du CGCT, le Département de l'Aube délègue à la Régie du SDDEA, l'exercice de la mission d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de cette délégation du Département, autorité délégante, au profit de la Régie du SDDEA, autorité délégataire.

ARTICLE 2. CONTENU DE LA DÉLÉGATION

2.1 Périmètre de la délégation

La délégation de compétence mentionnée à l'article 1 vise les missions suivantes, qui concernent exclusivement les communes éligibles au SATESE :

- La réalisation d'au moins une visite de terrain annuelle (VT) sur chaque site dans le but de :
 - vérifier le fonctionnement des installations ;
 - évaluer les performances épuratoires avec des tests de terrain ;
 - optimiser les réglages et les coûts de traitement ;
 - diagnostiquer les dysfonctionnements éventuels ;
 - aider à l'application de la réglementation ;
 - proposer des solutions d'amélioration.

Chaque visite est suivie d'un rapport, transmis à la collectivité par courriel, dressant le bilan réglementaire (dont celui de l'autosurveillance), l'état des constats et conseils associés visant à une meilleure performance du service ;

- La rédaction et mise à jour des données du Cahier de Vie (intégrant le scénario SANDRE) pour les stations de traitement des eaux usées de moins de 2000 EH de capacité de traitement des communes éligibles. Dans tous les cas, le projet de Cahier de Vie est transmis à la collectivité qui se charge de le transmettre signé à l'AESN et à la Police de l'Eau pour validation ;
- Le conseil adapté aux besoins pour les stations d'épuration de plus de 2000 EH des communes éligibles, notamment pour la mise en place de l'autosurveillance réglementaire ou la mise à jour de leur Manuel d'autosurveillance ;
- La réalisation d'une visite bilan (VB) sur chaque station d'épuration de capacité inférieure à 2000 EH comprenant :
 - un bilan débit-pollution 24 h réglementaire (analyses COFRAC) annuel,
 - une visite sur les principaux points A1 et A2,
 - un rapport PDF transmis par courriel à la collectivité,
 - le dépôt des données XML sur le portail extranet de l'AESN et de la Police de l'Eau ;
- La rédaction du bilan annuel de fonctionnement de l'année N pour les stations de traitement des eaux usées de moins de 2000 EH de capacité de traitement, à partir des données des visites de terrain et des données transmises par les collectivités avant le 10 janvier de l'année N+1. Ce bilan annuel sera transmis à la collectivité qui devra le vérifier, le signer et le transmettre à l'AESN et à la Police de l'Eau avant le 1er mars de l'année N+1 ;
- En fonction des besoins exprimés par les collectivités, hors système d'assainissement

avec un contrat d'exploitation sur la station d'épuration de type prestation ou délégation de service :

- le conseil technique à la suite de dysfonctionnement d'ouvrage ou d'équipement ;
 - la participation aux réunions sur les travaux structurants, schémas directeurs et diagnostics, avec conseil technique ;
 - l'aide à la rédaction des documents réglementaires (règlement de service, convention de raccordement pour les effluents non domestiques) ;
 - l'aide à la rédaction de documents liés à l'exploitation ;
 - l'élaboration de programmes de formation des personnels d'exploitation ;
- Le secrétariat du SATESE avec :
 - la collecte des données auprès de la préfecture, l'étude des collectivités éligibles, la production de la liste des communes éligibles et l'assistance du Conseil départemental pour la mise en place d'une tarification annuelle ;
 - la préparation et le suivi du programme d'activité et des calendriers des VT et VB, avec l'envoi d'un courriel à chaque collectivité ;
 - la gestion du marché du sous-traitant pour les VB (bons de commandes, paiements, contrôle du prestataire, etc.) ;
 - la rédaction et l'envoi des conventions passées avec les communes éligibles (à partir d'un modèle), en tenant compte des besoins des collectivités et des évolutions réglementaires ;
 - l'envoi des comptes-rendus de visites ou des actions entreprises selon les modalités décidées en COPIL ;
 - l'assistance du Conseil départemental par la fourniture de documents (par exemple des tableaux liés au suivi du budget du SATESE) nécessaires à la rédaction de rapports sur le budget, à la tarification d'ATD, pour la sollicitation des aides annuelles de l'AESN, ou encore pour le renouvellement de la convention d'aide de l'AESN pour l'année N+1 ;
 - la facturation annuelle des missions aux collectivités ;
 - la préparation des budgets ;
 - la préparation d'un rapport annuel financier (compte administratif, budget prévisionnel) ;
 - la préparation d'un rapport annuel d'activité avec indicateurs (VT, VB, autres missions, suivi des indicateurs de la convention avec l'Agence de l'Eau) ;
 - Le secrétariat du Comité de Pilotage du SATESE, notamment :
 - la programmation et la mise en place des réunions du Comité de pilotage ;
 - l'animation des réunions du Comité de pilotage ;
 - une assistance technique aux demandes des membres du Comité de pilotage ;
 - la rédaction du CR du Comité de pilotage et des documents corrigés, suite aux choix stratégiques du Comité de pilotage.

2.2 Responsabilités

La délégation de compétence susmentionnée n'emportant pas transfert de celle-ci ; la Régie exercera la compétence déléguée au nom et pour le compte du Département. Dans ce cadre elle s'engage à respecter l'ensemble des normes, procédures et réglementations applicables dans l'exercice de la compétence déléguée au titre de la présente convention.

Pour l'exécution de la présente convention et pour toute sa durée, l'autorité délégataire est substituée à l'autorité délégante dans tous ses droits et obligations relatifs à la compétence déléguée. La Régie du SDDEA est donc responsable à l'égard du Département des éventuels dommages de tous ordres résultant de ces obligations ou du non-respect de ces dernières.

Elle est en outre responsable, à l'égard du Département et des tiers, des éventuels dommages résultant d'engagements ou actions réalisés au-delà des missions qui lui ont été fixées par la présente convention.

ARTICLE 3. COMITE DE PILOTAGE

Il est institué un Comité de pilotage du SATESE composé des membres suivants :

- Le Département de l'Aube, représenté par la Vice-Présidente en charge du développement durable et des agents relevant des services concernés.
- L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).
- L'État – Direction Départementale des Territoires.
- La Chambre d'agriculture.
- L'Association des Maires de l'Aube.
- La Régie du SDDEA.

Le Comité de pilotage est présidé par la Vice-Présidente en charge du développement durable.

Le rôle du Comité de pilotage est défini comme suit :

- Il se prononce sur la liste des communes éligibles.
- Il approuve et ajuste le programme d'activité (actions à mettre en œuvre auprès des communes) et définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Il se prononce sur le budget et le plan de financement.
- Il prend acte des bilans d'activité.
- Il peut être amené à formuler des avis sur toute question touchant au SATESE.

Le programme prévisionnel d'actions à mettre en œuvre auprès des communes est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), dans le cadre d'une convention signée avec le Département à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans.

Le Comité de pilotage se réunit au minimum deux fois par an :

- en juin de l'année N, pour la présentation notamment du bilan technique de l'année N-1 et du début de l'année en cours, ainsi que du bilan financier de l'année N-1,
- en octobre de l'année N, pour la présentation de la prospective sur l'année N+1 (communes éligibles, programme d'activité) du budget prévisionnel de l'année N+1 et d'un bilan technique provisoire de l'année en cours.

ARTICLE 4. TARIFICATION

Les missions déléguées seront réalisées en application du tarif arrêté annuellement par arrêté du Président du Conseil départemental. Ce même arrêté fixera la liste des communes éligibles et interviendra au plus tard le 15 décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire concerné, sur proposition de la Régie du SDDEA et avis du COPIL.

ARTICLE 5. FINANCEMENT

La Régie du SDDEA formulera une proposition de budget pour l'année N avant le 15 septembre de l'année N-1. Ce projet de budget sera soumis à l'avis du Comité de pilotage. Il fera ensuite l'objet d'une approbation du Conseil départemental avant le 31 novembre de l'année N.

Pour l'année N, un acompte sera versé annuellement par le Département après production par la Régie du SDDEA du compte administratif de l'année N-1. Cet acompte sera versé au regard du budget de l'exercice précédent et représentera 75 % des dépenses engagées.

Le versement du solde de l'année N sera réalisé après production par la Régie du SDDEA d'un état récapitulatif et d'une demande de versement du solde dû après déduction de l'acompte. La production de cet état devra intervenir après le COPIL de juin.

Le cas échéant, la Régie du SDDEA remboursera au Département le trop-perçu.

ARTICLE 6. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE

En application de l'article R.3232-1-1 du CGCT, la mission d'assistance technique décrite à l'article 2 de la présente convention, doit faire l'objet d'une convention signée entre le Département et la collectivité bénéficiaire.

Cette mission étant déléguée par la présente convention à la Régie du SDDEA, il est convenu entre les parties que la convention passée avec la collectivité bénéficiaire sera tripartite et emportera la signature de la Régie du SDDEA, du Département et de la collectivité bénéficiaire.

ARTICLE 7. LITIGES AVEC UNE COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE LA MISSION DÉLÉGUÉE

En cas de différend entre la Régie du SDDEA et une collectivité bénéficiaire, né de l'exécution de la mission déléguée, une commission de règlement amiable sera constituée. Cette commission sera composée de 2 représentants du Département, de 2 représentants de la Régie du SDDEA et d'un représentant de la commune concernée. La commission aura pour mission le règlement amiable du conflit concerné. Pour ce faire, elle pourra solliciter l'intervention d'une personne qualifiée à la demande de l'un ou l'autre de ses membres.

ARTICLE 8. DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Elle est renouvelable une seule fois tacitement pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2031.

Les parties conviennent de se rencontrer six mois avant l'échéance de la convention afin d'évaluer l'opportunité de la reconduire au vu notamment des évolutions réglementaires et législatives en lien avec l'exercice de cette compétence et du financement de ces missions par l'AESN.

ARTICLE 9. MODALITÉS DE CONTRÔLE TECHNIQUE, FINANCIER ET COMPTABLE

9.1 Assujettissement TVA

Il est rappelé que le Département, autorité délégante, demeure responsable de la compétence déléguée.

Les prestations étant rendues à titre onéreux, les missions d'ATD déléguées à la Régie par le Département constituent une activité économique de prestation de services conférant au Département la qualité d'assujetti à la TVA. En effet, la doctrine fiscale prévoit expressément que les prestations de travaux d'études et d'activités de gestion et de conseil exercées par des personnes morales de droit public sont taxables de plein droit à la TVA. Le Département doit donc être considéré comme l'assujetti redevable de la TVA au titre des missions d'ATD déléguées à la Régie et c'est à lui qu'incombent les obligations de télédéclaration et de télépaiement de cette taxe.

De facto, cet incidence de la qualité d'assujetti à la TVA du Département a un impact au regard des facturations établies par la Régie à l'encontre des Communes bénéficiaires des prestations d'ATD réalisées au nom et pour le compte du Département.

Cela implique, d'une part, que le Département soit attributaire des recettes tarifaires réclamées aux Communes. La Régie agit fiscalement en qualité de mandataire, les recettes sont recouvrées avec TVA au nom et pour le compte du Département et lui sont intégralement

reversées pour leur montant toutes taxes comprises (TTC). D'autre part, le droit à déduction de la TVA doit être exercé dans les conditions de droit commun par le Département.

En conséquence, l'application de la TVA impacte la participation des Communes appelée par la Régie, puisque la rémunération forfaitaire annuelle est majorée de la TVA au taux de TVA en vigueur. En effet, le Département a souhaité répercuter cette conséquence de l'assujettissement sur la rémunération forfaitaire annuelle, majorée de la TVA, dans la mesure où cette charge pour les Communes fait l'objet d'une compensation partielle par le Département, à travers le versement de la Redevance des Mines.

Les charges et produits supportés par la Régie devront être réintégrés mensuellement dans les comptes du Département pour leur montant total, sans compensation budgétaire, afin de satisfaire aux obligations fiscales et se caler sur le rythme mensuel des déclarations de TVA.

À cet effet, la Régie devra donc transmettre le 15 de chaque mois au Département un état des charges et des produits globalisés par compte par nature du mois précédent (article R.2222-5 du CGCT) accompagné des pièces justificatives pour l'exercice des droits à déduction de la TVA. Après contrôle, le Département émettra les titres et les mandats correspondants.

9.2 Modalités de contrôle

Le Département exerce son contrôle sur la base des documents mentionnés ci-après, qui seront dans cette perspective, adressés à Monsieur le Président du Conseil départemental.

La Régie du SDDEA s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre au Département d'exercer les contrôles notamment technique, financier et comptable nécessaire à la l'évaluation de la délégation de la mission, objet de la présente convention.

À cette fin, la Régie du SDDEA s'engage à :

- Informer par tout moyen le Département, y compris dans le cadre du COPIL, de toute modification substantielle intervenant dans son fonctionnement ou son organisation et ayant une incidence sur l'exercice de la compétence déléguée ; signaler au Département tout incident grave pouvant engager la responsabilité de la Régie du SDDEA et par extension du Département ;
- Fournir tous les éléments administratifs et financiers relatifs à l'exercice de la délégation ;
- Tenir à disposition du Département toutes les pièces permettant d'effectuer le contrôle de la délégation et notamment les éléments administratifs et financiers relatifs à l'exercice de cette délégation.

En outre, le compte rendu annuel d'activité sur l'exécution de la présente convention (bilan financier et bilan technique) sera soumis à délibération du Conseil départemental.

Le Département et la Régie du SDDEA pourront se réunir à tout moment afin d'assurer le suivi de la présente convention. Ces réunions se tiendront à l'initiative du Département ou de la Régie et feront l'objet de comptes rendus établis par la Régie du SDDEA.

Le principe prévu à l'article 5 de la convention demeure en vigueur, à savoir : « Cet acompte sera versé au regard du budget de l'exercice précédent et représentera 75 % des dépenses engagées.

ARTICLE 10. MISE A DISPOSITION DES DONNÉES INFORMATIQUES

11.1 Propriété, usage et rediffusion des données

Le Département s'engage à mettre à disposition de la Régie du SDDEA l'ensemble des données issues du logiciel MICROSAT nécessaires à la réalisation de la présente convention.

La mise à disposition des données susmentionnées n'implique aucune cession du droit de propriété qui y est attaché. Ainsi, la convention donne le droit d'usage de ces données à la Régie du SDDEA dans le cadre strict des missions déléguées.

En cas de rediffusion des données concernées, la Régie du SDDEA veillera à ce que ces dernières ne soient pas altérées et que leur sens ne soit pas dénaturé.

Les données concernées sont mises à disposition à titre gracieux par le Département.

11.2 Obligations en matière de protection des données personnelles

Dans le cadre de la mise à disposition des données susmentionnées, sont considérées comme des données personnelles les informations suivantes : nom, prénom, téléphone, adresse et mail des gestionnaires des stations d'épuration éligibles, ainsi que leur maître d'œuvre, AMO constructeurs et exploitants.

Dès lors, les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

A cet effet, elles s'engagent notamment à

- fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liée à leurs droits
- donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition
- respecter les différentes réglementations qui leur sont applicables en matière de sécurité concernant les données à caractère personnel.

ARTICLE 11. MODIFICATION ET RÉSILIATION DE PLEIN DROIT

Pendant sa durée d'exécution, la convention pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties. Ces modifications feront alors l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect de ses clauses ou pour motif d'intérêt général. La résiliation interviendra 6 mois après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans effet.

ARTICLE 12. RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de différends relatifs à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à résoudre le litige à l'amiable, avant de recourir à la juridiction compétente.

Les litiges susceptibles d'intervenir entre les parties au sujet de cette convention seront soumis au Tribunal Administratif de Chalons- en-Champagne

ARTICLE 13. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Modèle de convention passée avec les collectivités bénéficiaires.
- Annexe 2 : Calendrier prévisionnel d'exécution des obligations induits par la présente convention.

Fait à Troyes, le

en deux exemplaires originaux

Pour le Département de l'Aube, Le Président du Conseil départemental Philippe DALLEMAGNE	Pour la Régie du SDDEA, Le Directeur Général Stéphane GILLIS
--	--



**PÔLE PATRIMOINE ET
ENVIRONNEMENT**

Direction de la transition
écologique, mobilités et
aménagement



**RÉGIE DU
SDDEA**

CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Entre

Le Département de l'AUBE, situé Hôtel du Département BP 394 10026 TROYES CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, dûment habilité à cet effet par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du , désigné ci-après le Département,

Et

La Régie du SDDEA, immatriculée sous le numéro 820 972 552 au RCS de TROYES, situé Cité administrative des Vassaules, 22 rue Grégoire-Pierre Herluisson, CS 23076, 10012 TROYES CEDEX, représentée par Monsieur Stéphane GILLIS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'administration de la Régie du SDDEA en date du , désigné ci-après la Régie du SDDEA,

Et

La commune de(adresse)
représentée par son Maire
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal lors de sa séance du....., désignée ci-après le maître d'ouvrage,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3232-1-1 et R. 3232-1-1 à R. 3232-1-4) ;

Vu la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 notamment son article 73 ;

Vu le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau ;

Vu la Convention de délégation de la mission d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration du Département de l'Aube à la Régie du SDDEA, signée en date du ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental ;

Vu l'article 2 des statuts de la Régie du SDDEA ;

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par la Régie du SDDEA, par délégation du Département, au Maître d'ouvrage (commune ou l'EPCI), dans le domaine de l'assainissement en application des articles L. 3232-1 et R. 3232-1-1 à R. 3232-1-4. Code général des collectivités territoriales.

Les prestations de la présente convention ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur relative à l'Assistance technique départementale (ATD). Notamment si le décret et l'arrêté susmentionnés relatifs à l'ATD venaient à être modifiés, les prestations de cette convention seraient ajustées pour répondre aux nouveaux objectifs réglementaires.

Article 2 – Limites de la convention

Cette mission d'assistance ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage et de son ou de ses exploitants.

Elle ne peut pas non plus suppléer à des missions de bureaux d'études, de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Sont exclues de ce champ les missions citées par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée qui engagent la responsabilité décennale du Département.

Le Département et la Régie du SDDEA ne pourront être tenus responsable en cas de défaillance des installations.

Article 3 – Définition de la mission en assainissement collectif

La mission de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement est la suivante :

- La réalisation d'au moins une visite de terrain annuelle (VT) sur chaque site éligible dans le but de :
 - vérifier le fonctionnement des installations ;
 - évaluer les performances épuratoires avec des tests de terrain ;
 - optimiser les réglages et les coûts de traitement ;
 - diagnostiquer les dysfonctionnements éventuels ;
 - aider à l'application de la réglementation ;
 - proposer des solutions d'amélioration.

Chaque visite est suivie d'un rapport, transmis par courriel, dressant le bilan réglementaire (dont celui de l'autosurveillance), l'état des constats et conseils associés visant à une meilleure performance du service ;
- La rédaction et mise à jour des données du Cahier de Vie (intégrant le scénario SANDRE) pour les stations de traitement des eaux usées de moins de 2000 EH de capacité de traitement des communes éligibles. Dans tous les cas, le projet de Cahier de Vie est transmis au Maître d'ouvrage qui se charge de le transmettre signé à l'AESN et à la Police de l'Eau ;
- Le conseil adapté aux besoins pour les stations d'épuration de plus de 2000 EH, notamment pour la mise en place de l'autosurveillance réglementaire ou la mise à jour de leur Manuel d'autosurveillance ;
- La réalisation d'une visite bilan (VB) sur chaque station de traitement de capacité inférieure à 2000 EH (voir annexe 3), comprenant :
 - un bilan débit-pollution 24 h réglementaire (analyses COFRAC) annuel ou tous les 2 ans si la capacité est inférieure à 500 EH,
 - une visite sur les principaux points A1 et A2,
 - un rapport PDF,
 - le dépôt des données XML sur le portail extranet de l'AESN et de la Police de l'Eau ;

- La rédaction du bilan annuel de l'année N pour les stations de traitement des eaux usées de moins de 2000 EH de capacité de traitement, à partir des données des visites de terrain et des données transmises par le Maître d'ouvrage avant le 10 janvier de l'année N+1. Ce bilan annuel sera transmis au Maître d'ouvrage qui devra le signer et le transmettre à l'AESN et à la Police de l'Eau avant le 1er mars de l'année N+1 ;
- En fonction des besoins exprimés par le Maître d'ouvrage qui exploite en régie son système d'assainissement, sans contrat d'exploitation avec la Régie du SDDEA et sans délégation de service :
 - le conseil technique suite à dysfonctionnement d'ouvrage ou d'équipement ;
 - la participation aux réunions sur les travaux structurants, schémas directeurs et diagnostics, avec conseil technique ;
 - l'aide à la rédaction des documents réglementaires (règlement de service, convention de raccordement pour les effluents non domestiques, RPQS) ;
 - l'aide à la rédaction de document lié à l'exploitation ;
 - l'élaboration de programmes de formation des personnels d'exploitation.

Une synthèse de ces tâches est fait l'objet de l'annexe 2 de la présente convention.

Article 4- Conditions d'exécution

La Régie du SDDEA établit un planning prévisionnel en fonction des demandes du Maître d'ouvrage et informe au préalable le Maître d'ouvrage de la date de son intervention. En fonction de la nature de l'intervention, le Maître d'ouvrage s'engage à se faire représenter par un élu ou par un intervenant technique nommément désigné par le maître d'ouvrage.

La Régie du SDDEA est autorisée à pénétrer dans les installations du maître d'ouvrage concerné, dans des conditions normales de sécurité. Si les conditions normales de sécurité ne sont pas remplies, la prestation de mesure ne sera pas réalisée. Cette information figurera dans le compte rendu de visite notifié au maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre à disposition du service toute information utile et nécessaire dont il dispose, concernant ses installations.

La Régie du SDDEA établit un rapport de visite, rapport adressé au maître d'ouvrage et, le cas échéant, à son délégataire nommément désigné.

Article 5 – Diffusion de l'information

Le maître d'ouvrage autorise le Département et la Régie du SDDEA à diffuser les informations recueillies dans le cadre de l'activité auprès des membres du Comité de Pilotage du SATESE : Police de l'Eau, AESN et Mission de Valorisation des Boues d'Épuration.

De même, dans le cadre de la réalisation de la convention, le Maître d'ouvrage autorise la mise à disposition par le Département à la Régie du SDDEA des données informatiques le concernant.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage donne son accord pour que le Service de la Police de L'Eau communique directement au SATESE les courriers relatifs aux conformités réglementaires ou aux rapports de manquements administratifs.

Article 6 – Engagement de la Régie du SDDEA

La Régie du SDDEA s'engage à :

- communiquer au maître d'ouvrage son programme annuel de visites avant le mois de mars de l'année en cours dans le cas d'une reconduction de la convention ou dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention ;
- adresser un avis de passage pour les visites prévues au programme au minimum 15 jours avant la visite ;
- assurer l'appui technique demandé en mettant à disposition le personnel compétent pour les visites ;

- communiquer au maître d'ouvrage les rapports de visites, synthèses annuelles et toutes les informations disponibles concernant les installations dont il a la responsabilité.

Article 7 – Conditions financières

Les prestations font l'objet d'une rémunération forfaitaire annuelle. Cette rémunération ainsi qu'un seuil de mise en recouvrement sont définis par un arrêté du Président du Conseil départemental, selon les modalités des articles L. 3232-1 et R. 3232-1 à R. 3232-1-4 du CGCT.

Le mode de calcul de la tarification du Maître d'ouvrage est présenté à l'annexe 1 de la présente convention.

Le premier mars au plus tard de chaque année, la Régie du SDDEA fera parvenir au Maître d'ouvrage un document précisant les nouveaux tarifs applicables pour l'année.

La participation financière due à la Régie du SDDEA est perçue avant la fin du premier semestre de l'année en cours sur présentation d'un titre de recette émis par la paierie départementale.

Article 8 – Avenant à la convention

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant en cas d'accord entre les parties, notamment en cas de changement du mode de calcul de la tarification.

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Elle est renouvelable tacitement pour une durée de 3 ans, sous réserve de la reconduction de la convention signée entre le Département et la Régie du SDDEA, portant délégation de la mission du SATESE.

La partie qui ne voudrait pas renouveler la convention ou désirerait en modifier les conditions devra prévenir les autres, au moins un mois avant l'arrivée du terme de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de perte d'éligibilité du maître d'ouvrage à l'assistance technique, la mission d'assistance technique reste assurée durant une année à compter de la date de connaissance de la perte d'éligibilité conformément à l'article L. 3232-1 du Code général des collectivités territoriales.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect de ses clauses ou pour motif d'intérêt général. La résiliation interviendra 1 mois après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure, restée sans effet.

Article 10 – Contentieux

Pour tout litige relatif à l'application de la présente convention, un accord amiable sera recherché dans un premier temps.

Ensuite, si le litige subsiste, le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera le seul compétent.

À Troyes, le Pour le Département, Le Président du Conseil départemental de l'Aube, Philippe DALLEGAGNE	À Troyes, le Pour la Régie du SDDEA Le Directeur Général, Stéphane GILLIS	A....., le Pour le Maître d'ouvrage, Le Maire,
---	--	--

Annexe 1

ARRETE DU PRÉSIDENT FIXANT LE BARÈME DE RÉMUNÉRATION 2026

Annexe 2

SYNTHÈSE DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Capacité de la station d'épuration au titre du scénario SANDRE	< 500 EH	De 500 à 999 EH	De 1000 à 1999 EH	De 2000 EH et au-delà
Assistance pour le diagnostic et le suivi régulier des ouvrages et de l'autosurveillance				
Visite de terrain avec rapport présentant des conseils d'exploitation, une synthèse du fonctionnement de l'installation, une analyse des résultats d'autosurveillance reçus au cours des dernières années (pour communes éligibles)	1 visite / an			
Conseil pour la mise en place de l'autosurveillance réglementaire	Lors de la mise en place du dispositif			
Réalisation d'un bilan 24H avec analyses par laboratoire COFRAC, avec dépôt des fichiers XML (pour communes éligibles)	1 bilan / 2 ans	1 bilan / an	1 bilan / an	Aucun bilan
Assistance à la validation de l'autosurveillance et à l'exploitation des résultats				
Conseil pour l'interprétation de l'autosurveillance réglementaire	Sur demande du maître d'ouvrage			
Mise à jour du scénario SANDRE, du Cahier de Vie, du bilan annuel (pour communes éligibles)	Sur demande du maître d'ouvrage			Sans objet
Assistance à la programmation de travaux				
Recommandations pour le renouvellement des ouvrages et participation aux réunions de diagnostics	Sur demande du maître d'ouvrage			
Assistance pour l'élaboration de convention de raccordements				
Recommandation et présentation de conventions-types	Sur demande du maître d'ouvrage			
Assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement				
Aide à l'évaluation de la qualité du service	Sur demande du maître d'ouvrage			
Assistance pour l'élaboration de programme de formation des personnels				
Formations	Programme proposé au maître d'ouvrage			

Annexe 3

ASSISTANCE DÉPARTEMENTALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISSION « MESURES ET ANALYSES » PROTOCOLE DE VISITE

Le SATESE propose aux maîtres d'ouvrage une expertise de leur station d'épuration dans le cadre de prestations « mesures et analyses sur 24 heures ».

L'activité du SATESE se décompose en périodes de planification, d'exécution de prestations et de restitution.

La réalisation d'une animation de qualité implique une organisation spécifique qui fait l'objet de ce protocole.

1. Programmation annuelle des prestations

Le SATESE propose aux maîtres d'ouvrage une prestation de type « mesures et analyses sur 24 heures » selon la fréquence définie par la capacité nominale de la station d'épuration.

Le programme d'activité du SATESE est défini chaque année par les comités technique et de pilotage.

Les visites sont programmées par secteurs géographiques et par type d'effluents traités.

Les visites « mesures et analyses sur 24H » sont confiées à un prestataire extérieur, associé à un laboratoire accrédité COFRAC.

Le Maître d'ouvrage est informé, par un courriel, de la date de visite dans les 2 mois suivant la signature de la convention, ou en début d'année dans le cas d'une reconduction tacite. En cas d'indisponibilité, le Maître d'ouvrage ou son représentant peut demander le report de la visite.

La visite fait l'objet d'un avis de passage au Maître d'ouvrage transmis par courriel et/ou éventuellement d'un appel téléphonique rappelant cette programmation par le prestataire.

2. Préparation de la visite « mesures et analyses sur 24 H »

Dans le cadre de la visite, le Maître d'ouvrage ou son représentant sont tenus de mettre à la disposition des techniciens tous documents utiles à l'expertise notamment :

- le cahier de bord de la station d'épuration,
- les actes administratifs liés à l'ouvrage (arrêté préfectoral d'autorisation de rejet, de plan d'épandage, autosurveillance réglementaire, etc.),
- les plans des ouvrages,
- la notice des équipements,
- Le programme d'autosurveillance réglementaire et le résultat de ses mesures,
- Le questionnaire renseigné du prestataire du SATESE ou du SATESE.

3. L'organisation de la visite « mesures et analyses sur 24 heures »

Ces visites sont confiées par la Régie du SDDEA à un prestataire au travers d'un marché public.

Le prestataire se présente le premier jour pour installer le matériel de mesure. Il revient le lendemain pour récupérer ce matériel et l'échantillon d'eaux usées pour analyse.

Cette visite sur une période de 24 heures comporte :

- ⇒ L'examen général de la station et de ses équipements ainsi que des conditions réelles de fonctionnement.

- ⇒ La mise en place du matériel de prélèvement en continu pour la constitution d'échantillons moyens journaliers.
- ⇒ Une enquête sur les raccordements au réseau alimentant la station en eaux usées et les apports industriels continus ou inopinés qu'elle reçoit.
- ⇒ Une enquête sur le milieu récepteur, et sur les problèmes posés par les déversements des eaux épurées ou par celui provenant des différents déversoirs d'orage ;
- ⇒ L'étude des débits entrant et sortant : une mesure de la pluviométrie en tentant de chiffrer les apports d'eaux propres (drainage de nappes, sources, fontaines etc.) et le contrôle des équipements de mesures de débits existants sur l'installation ;
- ⇒ Un contrôle simplifié du débit des pompes du poste de relèvement situé en amont de la station.
- ⇒ L'examen des points névralgiques du réseau d'assainissement (postes de relèvement, de refoulement, déversoirs d'orages, bassins de pollution) en évaluant le taux de traitement (volume traité/volume collecté par le réseau), complété d'éventuelles mesures sur le réseau ;
- ⇒ L'exécution de certaines déterminations in situ telles que :
 - l'oxygène dissous dans le bassin d'aération en période de marche puis d'arrêt du dispositif d'oxygénation ;
 - un test de décantation des boues activées permettant le calcul de l'indice de Mohlmann ;
 - l'examen des boues au niveau de la stabilisation ou de la digestion et du lit de séchage ou de l'installation de déshydratation mécanique,
 - une mesure de pH, de température et de conductivité au point d'entrée et de sortie du traitement.
- ⇒ Les analyses de type AFNOR pour chacun des paramètres réalisés en laboratoire accrédité COFRAC :
 - pour les eaux : DBO5sd2 et DCOsd2, MES, Azote Kjeldahl, ammonium, nitrites, nitrates, orthophosphates, phosphore total. Pour certains ouvrages de type « lagunage », les eaux prélevées en aval seront préalablement filtrées conformément aux prescriptions des services de police de l'eau.
 - pour les boues activées : matières sèches, minérales et organiques.
- ⇒ Le relevé des indications sur la destination des boues résiduelles.

Ces investigations permettront de préciser les conditions réelles de fonctionnement de la station, sa charge massique et volumique et son éventuel état de surcharge ou de sous-alimentation en comparant les résultats obtenus avec les données de base constructeur.

Les compteurs d'électricité et d'eau seront relevés en vue du calcul des coûts annuels de fonctionnement.

4. Mise en forme et compte rendu de la visite « mesures et analyses sur 24 heures »

La visite fait l'objet d'un compte rendu formalisé, approuvé par les comités de pilotage.

Afin de tenir compte des délais nécessaires à la réalisation des analyses en laboratoire et à la validation des documents, le compte rendu est rédigé puis notifié au Maître d'ouvrage et à son exploitant ou délégataire, dans un délai maximal de 2 mois.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA MISSION SATESE

Annexe 2 : Calendrier prévisionnel d'exécution des obligations

Année	Le SATESE (Régie du SDDEA) :	Le Département :
Mars N	transmet au Département le rapport annuel d'activité technique de l'année N-1.	
Avril N	planifie le COPIL de juin de l'année N.	
Juin N	délibère pour adopter le compte administratif du budget annexe SATESE pour l'année N-1.	
Juin N	organise le premier COPIL : Présentation du bilan technique et du bilan financier de l'année N-1, présentation du bilan technique provisoire de l'année en cours et ajustement si nécessaire des missions pour l'année en cours.	
Juillet N	- transmet au Département le rapport annuel financier de l'année N-1, ainsi que les prévisions du montant du solde de la participation financière du Département pour l'année N-1 et le montant de l'acompte pour l'année N. - demande au Département le versement de l'acompte pour l'année N. - demande au Département le versement du solde pour l'année N-1.	
Septembre N	- établi et transmet au COPIL la liste des communes éligibles pour l'année N+1. - transmet au Département le budget prévisionnel pour l'année N+1.	
Septembre N	planifie le COPIL de novembre.	
Septembre - Octobre N		délibère pour adopter le rapport annuel financier et le rapport annuel d'activité de l'année N-1.
Octobre - Novembre N	organise le second COPIL : Présentation du bilan technique provisoire de l'année en cours, ajustement des missions, présentation du budget prévisionnel de l'année N+1.	
Novembre N		demande à l'AESN le versement de l'aide financière : acompte pour l'année N et solde pour l'année N-1.
Novembre N		délibère pour adopter le budget du SATESE de l'année N+1.
Décembre N		- prend un arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Aube pour fixer les tarifs HT et TTC des missions du SATESE pour l'année N+1. - transmet cet arrêté au SATESE pour présentation en COPIL.

* Ce calendrier prévisionnel sera ajusté en fonction des dates fixées des organes délibérants de chaque organisme concerné.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

ÉCONOMIE - EMPLOI / DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Claude HOMEHR

Délibération n° 2025-RO5-III-2

AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL - MAGNICOURT

Inscription au programme départemental d'aménagement foncier et institution de la
Commission Communale d'Aménagement Foncier

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34**

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L. 121-2 du Code rural et de la pêche maritime ;

Accepte la demande d'inscription au programme départemental d'aménagement Foncier Rural, formulée par la Commune de Magnicourt.

Décide d'instituer la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Magnicourt selon la composition figurant en annexe.

Fait le 13/01/2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE MAGNICOURT

(Articles L. 121-3 et R. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime)

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) est présidée par un Commissaire enquêteur ou par son suppléant désigné par le Président du Tribunal judiciaire dans le ressort duquel la Commission a son siège.

La Commission comprend également :

1. Le Maire et un Conseiller municipal, ainsi que deux Conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil municipal ;
2. Trois exploitants, propriétaires ou preneurs en place exerçant sur le territoire de la commune ou, à défaut, sur le territoire d'une commune limitrophe ainsi que deux suppléants, désignés par la Chambre d'agriculture (I) ;
3. Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi que deux propriétaires suppléants, élus par le Conseil municipal (I) ;
4. Trois personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, désignées par le Président du Conseil départemental, dont une sur proposition du Président de la Chambre d'agriculture, ainsi que trois suppléants désignés dans les mêmes conditions ;
5. Deux fonctionnaires des services du Département désignés par le Président du Conseil départemental, ainsi que deux suppléants ;
6. Un délégué du Directeur départemental des finances publiques ;
7. Un représentant du Président du Conseil départemental et son suppléant, désignés par le Président de cette Assemblée ;
8. Un représentant de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). (AOP Brie de Meaux).

Par ailleurs, un fonctionnaire des services du Conseil départemental sera chargé du secrétariat de la CCAF.

(I) À défaut de désignation des exploitants par la Chambre d'agriculture ou d'élection des propriétaires par le Conseil municipal, dans un délai de trois mois après leur saisine respective, le Président du Conseil départemental procède à leur désignation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT

Délibération n° 2025-RO5-V-1

OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Approuve le montant des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2026, tels qu'ils figurent en annexes 1 à 5 pour la section d'investissement et à hauteur de 100 % des crédits ouverts au titre de l'année précédente pour la section de fonctionnement, concernant le budget principal et les budgets annexes.

Fait le 13/01/2026

Annexe 1 - Budget principal B01

**OUVERTURE DES CRÉDITS HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

ARTICLE L1612-1 CGCT

01 BUDGET DEPARTEMENTAL	TOTAL VOTE (€) 2025	CREDITS OUVERTS (€) AVANT VOTE DU BP 2026
INVESTISSEMENT	34 091 065,55	8 522 766,39
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 792 308,77	1 448 077,19
204114 VOIRIE	35 412,00	8 853,00
2041481 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	24 884,00	6 221,00
2041482 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 074 333,00	268 583,25
20415321 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	21 600,00	5 400,00
20415322 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0,00	0,00
2041581 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	717 965,00	179 491,25
2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	792 589,40	198 147,35
2041723 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	18 679,35	4 669,84
204181 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	108 187,27	27 046,82
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	25 000,00	6 250,00
20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 381 358,75	345 339,69
20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 392 300,00	348 075,00
2324 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	200 000,00	50 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 306 001,39	326 500,35
2031 FRAIS D'ETUDES	486 147,97	121 536,99
2051 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	599 498,24	149 874,56
2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	220 355,18	55 088,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 346 134,02	2 086 533,51
2111 TERRAINS NUS	323 000,00	80 750,00
2112 TERRAINS DE VOIRIE	38 000,00	9 500,00
2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	11 686,08	2 921,52
2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	14 502,12	3 625,53
21312 BATIMENTS SCOLAIRES	3 000,00	750,00
21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS	345 700,00	86 425,00
21351 BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	1 250,00
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	677 892,79	169 473,20
215731 MATERIEL ROULANT	1 513 997,41	378 499,35
215738 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	100 438,32	25 109,58

21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	1 972 861,58	493 215,40
21621 BIENS SOUS-JACENTS	29 000,00	7 250,00
2181 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	9 583,84	2 395,96
21828 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	511 860,00	127 965,00
21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	254 034,20	63 508,55
21838 AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	332 481,96	83 120,49
21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	288 301,72	72 075,43
21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	281 656,24	70 414,06
2188 AUTRES	1 633 137,76	408 284,44
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	18 215 440,37	4 553 860,09
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	223 969,94	55 992,49
2313 CONSTRUCTIONS	5 020 276,90	1 255 069,23
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	12 915 137,14	3 228 784,29
2316 RESTAURATION DES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART	43 966,39	10 991,60
238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 090,00	3 022,50
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	100 000,00	25 000,00
261 TITRES DE PARTICIPATION	100 000,00	25 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	110 000,00	27 500,00
275 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	110 000,00	27 500,00
27638 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	0,00	0,00
458108 OPERATION POUR COMPTE DE TIERS CMS LA CHAPELLE SAINT LUC DEPENSES	93 181,00	23 295,25
4581 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	93 181,00	23 295,25
458109 OPERATION POUR COMPTE TIERS TCM MESNIL SAINT PERE DEPENSES	128 000,00	32 000,00
4581 DEPENSES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	128 000,00	32 000,00

**OUVERTURE DES CRÉDITS HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

ARTICLE L1612-1 CGCT

02 BUDGET FOYER DE L'ENFANCE	TOTAL VOTE (€) 2025	CREDITS OUVERTS (€) AVANT VOTE DU BP 2026
INVESTISSEMENT	735 614,16	183 903,54
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00	250,00
2033 FRAIS D'INSERTION	1 000,00	250,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	733 614,16	183 403,54
212 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES TERRAINS, PLANTATIONS A DEMEURE	44 784,00	11 196,00
21311 BATIMENTS PUBLICS	5 000,00	1 250,00
2135 INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	413 495,88	103 373,97
2154 MATERIEL ET OUTILLAGE	11 800,00	2 950,00
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	127 381,60	31 845,40
2184 MOBILIER	105 438,65	26 359,66
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 714,03	6 428,51
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00	250,00
275 Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	250,00

Annexe 3 - Budget B20 - Immobiliers d'Entreprises

**OUVERTURE DES CRÉDITS HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

ARTICLE L1612-1 CGCT

20 IMMOBILIER D'ENTREPRISES	TOTAL VOTE (€) 2025	CREDITS OUVERTS (€) AVANT VOTE DU BP 2026
INVESTISSEMENT	318 964,83	79 741,21
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	318 964,83	79 741,21
2313 CONSTRUCTIONS	318 964,83	79 741,21

**OUVERTURE DES CRÉDITS HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

ARTICLE L1612-1 CGCT

26 LABORATOIRE	TOTAL VOTE (€) 2025	CREDITS OUVERTS (€) AVANT VOTE DU BP 2026
INVESTISSEMENT	93 320,74	23 330,19
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 352,25	8 088,06
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	32 352,25	8 088,06
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00	7 500,00
2188 AUTRES	30 000,00	7 500,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	30 968,49	7 742,12
2313 CONSTRUCTIONS	30 968,49	7 742,12

**OUVERTURE DES CRÉDITS HORS AUTORISATIONS DE PROGRAMME
AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

ARTICLE L1612-1 CGCT

42 PORTS LACS FORET D'ORIENT	TOTAL VOTE (€) 2025	CREDITS OUVERTS (€) AVANT VOTE DU BP 2026
INVESTISSEMENT	172 506,14	43 126,54
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 977,29	494,32
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 977,29	494,32
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	170 528,85	42 632,21
2313 CONSTRUCTIONS IMMO.EN COURS	83 722,20	20 930,55
2315 I.TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	86 806,65	21 701,66

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel VIART

Délibération n° 2025-RO5-V-2

CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux, à intervenir entre la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de l'Aube, la Paierie départementale et le Département de l'Aube, telle que figurant en annexe.

Autorise M. le Président à signer cette convention, au nom du Département de l'Aube.

Fait le 13/01/2026

Convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux

À titre liminaire, cette convention instaure une relation partenariale respectant les principes et conséquences de la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics (RGP). Instaurée par l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, cette responsabilité vise à moderniser et optimiser le cadre de la gestion publique. Elle incite à prendre davantage en considération les enjeux et éléments de contexte.

Prévue dans le cadre de la Convention de Services Comptables et Financiers 2023-2026, la présente convention organisée autour de quatre axes, précise les domaines pour lesquels l'ordonnateur et le comptable assignataire peuvent développer leur coordination afin de parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits locaux. Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Entre

Le Département de l'Aube représenté par Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Président du Conseil départemental, en sa qualité d'ordonnateur

et

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Aube, représentée par Madame Marion LORNE, en sa qualité de Directrice de la DDFiP de l'Aube

et

La Paierie départementale, représentée par Monsieur Gilles CLIPET, Payeur Départemental, en sa qualité de Comptable public assignataire

a été convenu ce qui suit :

Mieux partager l'information entre les services ordonnateurs et le comptable

Afin de favoriser cet axe d'amélioration, il convient de poursuivre la pleine exploitation des fonctionnalités offertes par la consultation d'Hélios et l'utilisation du PES Retour.

*Pour rappel le flux PES retour, issu d'Hélios, transmet à l'ordonnateur, un certain nombre d'événements survenus sur les pièces :

- **comptables** : prises en charge, annulations, émargements et titres, avec notamment la transmission des informations sur les dates et les montants, les rejets ou mises en instance, montants encaissés avant émission de titres (P503).
- **non comptables** : actes de poursuites et infructuosité de ces derniers, nouvelle adresse et changement d'état civil en cas de rapprochement Hélios/PERS, montant des impayés par débiteur. Étant entendu que la plus-value apportée par ces enrichissements automatiques n'impactera que les tiers fiabilisés.
- **Les flux PES Retour Recettes** au format XML seront mis à disposition de la collectivité via le Portail internet de la gestion publique ou un tiers de télétransmission pendant une période de 7 jours.
- **L'intégration automatique de ces éléments** provenant d'Hélios dans les fichiers de la collectivité étant l'objectif final, sous réserve de l'adaptation du système informatique de la collectivité.

Le comptable s'engage également à mettre à disposition de l'ordonnateur sur sa demande et selon un calendrier à établir entre les parties les informations relatives à la trésorerie et à la situation du recouvrement via l'accès au portail HELIOS ;

1) Élaborer un calendrier de facturation régulier et partagé

▪ **L'ordonnateur s'engage :**

- à émettre les créances au plus près du fait générateur et régulièrement tout au long de l'année (plus un titre/rôle est émis rapidement, plus il sera recouvré rapidement) ;
- à régulariser au plus vite (1 mois maximum) les recettes perçues avant émission de titre.
- à adresser au comptable sans délai les délibérations de portée générale (tarifs des prestations, règlement intérieur des services, etc...).

▪ **Le comptable s'engage à tenir la collectivité régulièrement informée :**

- par envoi quotidien des P503 spécifiques aux DMTO

- en l'alertant de toute dérive dans le lissage de la facturation

1) La qualité du titrage

- **L'ordonnateur s'engage** à veiller à la qualité des informations portées sur les titres / rôles de recettes et en particulier :

→ la **désignation précise et complète des débiteurs**, dans une optique d'efficience du recouvrement.

Il convient de

* veiller à l'identification exacte (civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance des bénéficiaires de la prestation, des débiteurs ou des débiteurs solidaires)

* d'indiquer la nature juridique du débiteur (personne physique, personne morale de droit privé avec SIRET, personne morale de droit public)

* d'indiquer l'adresse précise et complète des débiteurs (surveiller la mise à jour du fichier adresse)

- une attention particulière concernant ces principes est attirée s'agissant des successions

→ les informations permettant au débiteur de s'acquitter de sa dette par des moyens modernes de paiement et de faciliter son orientation entre les différents services (coordonnées et champ de compétence de l'ordonnateur et du comptable). Le PES ASAP titres individuels permet de sécuriser ces données.

→ si possible techniquement, à renseigner les comptes de tiers, permettant d'automatiser la prise en charge des créances récurrentes et/ou prélevées et enclencher plus rapidement la phase de recouvrement.

En complément de la correcte complétude des titres, ces derniers doivent s'accompagner de l'ensemble des pièces justificatives dématérialisées, conformément à la nomenclature des pièces justificatives de la recette.

▪ **Le comptable s'engage :**

- à habilitier les agents de la collectivité en fonction de son organigramme fonctionnel à la consultation Hélios sur demandes de l'ordonnateur,

- à mettre à jour régulièrement son référentiel tiers,

- à poursuivre en liaison avec les services de la Direction des Finances, du Conseil en Gestion et des Marchés, les actions annuelles de sensibilisation en faveur des régisseurs et des agents chargés de l'accueil des usagers, sur les problématiques de recouvrement des produits locaux,

- à informer rapidement l'ordonnateur des demandes de mobilité bancaire transmises par la Banque de France.

Moderniser la chaîne de la recette

Il convient de poursuivre et de moderniser selon les évolutions l'usage de moyens de paiement modernes offerts aux usagers.

Dans une démarche conjointe, l'ordonnateur et le comptable s'engagent à :

- **Poursuivre et maintenir la dématérialisation des avis des sommes à payer (PES ASAP) :**

Pour l'usager, elle lui offrira à terme la consultation et le paiement de ses factures sur l'espace internet sécurisé de la DGFIP (espace numérique sécurisé unifié ENSU).

Pour la collectivité, elle lui offre une maquette de facture personnalisable, juridiquement sécurisée avec en particulier l'indication des voies de recours et un datamatrix en fonction du montant de la créance. Ce dispositif de prise en charge dématérialisé des factures dans Hélios offre ainsi une gestion centralisée et une postalisation des factures par la DGFIP, permettant de rationaliser les coûts.

- **Maintenir les moyens modernes de paiement adaptés :**

- via PayFiP (paiement sur internet par carte bancaire ou prélèvement SEPA unique), conformément aux obligations réglementaires de la Généralisation de l'Offre de paiement en ligne (GOPL), en proposant le paiement sur internet des titres de recettes / rôles établis à l'encontre des usagers et en mettant en œuvre les actions de communication adéquates.

- en permettant de payer les factures émises chez un buraliste agréé grâce à l'apposition gratuite et automatique sur les avis des sommes à payer transmis par PES ASAP d'un QR code dit « datamatrix »¹ (paiement en numéraire en deçà de 300 euros ou par carte bancaire)

- **Faciliter le fonctionnement des régies :**

- Procéder à l'ouverture de comptes de dépôts de fonds au Trésor (DFT) pour les régies d'avances et de recettes permettant ainsi l'utilisation des services DGFIP

- Veiller à l'équipement des régies de recettes constituées ou à constituer de TPE (Terminaux de Paiements Électroniques) permettant le paiement des droits par carte bancaire ;

- Poursuivre le paiement par PayFiP si les produits encaissés par la régie le justifient.

¹Pour les titres individuels transmis par flux PES (possible dès maintenant), la DGFIP génère automatiquement ce QR code sans autre démarche de la part de la collectivité.

Définir conjointement une politique de recouvrement

1) Fixer un seuil d'émission des titres de recette

Afin d'optimiser l'action en recouvrement, en recentrant les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances locales les plus significatives, l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe **le seuil de mise en recouvrement des créances à 15 euros**. (Le principe de ce seuil est fixé par la loi et son montant par décret).

Le seuil est porté à la somme de 200 euros s'agissant des indus RSA (cf. délibération n° 2015-RO1-V-4 du 20 janvier 2015).

La mise en œuvre de ce seuil n'implique pas pour la collectivité ou son établissement public local de renoncer à une recette mais de la différer dans le temps et de lancer l'opération de facturation puis de recouvrement lorsque le débiteur aura accumulé une dette d'au moins 15 euros, ou une fois par an.

Ainsi, sans conséquence sur le produit attendu par la collectivité, ce seuil de mise en recouvrement permettra à la collectivité d'économiser des dépenses de facturation.

L'ordonnateur s'engage :

- à ne pas émettre les créances de la Collectivité en dessous du seuil de 15 euros² fixé par les articles L1611-5 et D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ou 200 euros s'agissant des indus RSA selon délibération précitée.

2) Fixer une politique de recouvrement

À défaut de paiement spontané, le comptable public dispose de procédures lui permettant de forcer le recouvrement : ces outils se doivent d'être utilisés proportionnellement aux enjeux financiers.

Seul le comptable public assignataire est fondé à engager les mesures de recouvrement nécessaires, établir et accorder les échéanciers et procéder aux encaissements et ce conformément à l'autorisation générale et permanente de poursuivre établie par l'ordonnateur à son profit.

■ L'ordonnateur s'engage :

² La valeur de 15 euros est au minimum celle du seuil réglementaire fixé par l'article L1611-5 et D1611-1 du code général des collectivités territoriales, étant précisé qu'un seuil supérieur est à préconiser chaque fois que possible. Ce seuil réglementaire d'émission des créances vise à regrouper les créances modiques afin d'émettre un titre unique ayant un montant supérieur à ce seuil. Il ne doit pas avoir pour conséquence d'abandonner les créances en question.

- à établir et à renouveler dès que nécessaire au comptable public une **autorisation générale et permanente de poursuivre** limitant ainsi les ruptures de chaînes informatiques de recouvrement. Cette autorisation sera donnée pour l'ensemble des titres de recette/rôles et pour toute la durée du mandat de l'ordonnateur.

▪ **le comptable s'engage :**

- à demander l'établissement et le renouvellement dès que nécessaire de l'autorisation générale et permanente de poursuites.
-
- à suspendre pour un délai ne pouvant excéder 03 mois et renouvelable si nécessaire, les poursuites sur simple demande notifiée et motivée de l'ordonnateur à l'adresse mail suivante : t010090@dgfip.finances.gouv.fr.
-
- à signaler les dossiers sensibles ou à enjeux financiers particulièrement importants.

3) Fixer des seuils d'engagement des procédures de recouvrement forcé

L'organisation des poursuites est définie conjointement par l'ordonnateur et le comptable qui conviennent des seuils d'engagement des poursuites ci-dessous :

- ↳ **Émission du titre** : à partir de 15 euros ou 200 euros selon les cas et les circonstances
- ↳ **Lettre de relance** : à partir de 15 euros
- ↳ **Phase comminatoire amiable** : à partir de 15 euros
- ↳ **SATD employeur** : à partir de 30 euros
- ↳ **SATD CAF** : à partir de 30 euros
- ↳ **SATD bancaire** : à partir de 130 euros
- ↳ **Saisie vente** : sans limite, ne concerne que les dossiers à fort enjeux.

Avant tout recouvrement contentieux, un recouvrement amiable est mis en place, se traduisant par l'envoi au débiteur d'une lettre de relance sans frais et d'une phase comminatoire amiable le cas échéant (Cette phase consiste en l'envoi du dossier du débiteur chez un commissaire de justice (huissier) disposant d'un délai contractuel de 75 jours pour recouvrer amiablement la créance. Les frais supplémentaires d'huissier sont directement réglés par le redevable à cet officier ministériel. Cette procédure est définie à l'échelon local selon une convention signée par la Direction départementale des Finances publiques et un groupement d'huissiers privés).

En cas de retour du dossier sans recouvrement, la Paierie Départementale engage des poursuites contentieuses par opposition sur salaires ou de retraites si l'employeur ou la caisse de retraite sont connus, par opposition sur les comptes bancaires s'il en

existe (via la procédure de saisie à tiers détenteur), par opposition, émargement sur les créances dues par l'État ou toutes collectivités.

Si à l'issue de cette phase la dette n'est pas soldée, le comptable peut engager le recouvrement par voie de saisie– vente en fonction des montants en jeu et des biens saisissables, après l'envoi d'une mise en demeure de payer au débiteur et par l'intermédiaire d'un huissier de justice ou des finances publiques.

▪ **Le comptable s'engage :**

- à transmettre à l'ordonnateur régulièrement un état des restes à recouvrer.
- à signaler à l'ordonnateur les créances à enjeux devant faire l'objet d'une attention particulière (identification d'un risque de contentieux, d'insolvabilité, ...).
- à conseiller l'ordonnateur dans la constitution de provisions garantissant le non recouvrement de certaines créances, afin de lisser l'impact budgétaire et financier des créances devenues irrécouvrables.

Fluidifier la gestion des admissions en non-valeur et des créances éteintes

L'assemblée délibérante dispose de la faculté de déléguer l'admission en non-valeur aux exécutifs locaux³. Un seuil de délégation est fixé par le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023. Ce seuil de délégation est fixé à 100 € pour les communes et les départements. Ce seuil constitue un plafond légal. Il est donc possible de déléguer l'admission en non-valeur pour des créances inférieures à 100 €. En moyenne, ce seuil permet de couvrir près de 80 % des dossiers, tout en ne représentant que 7 % des enjeux financiers.

Les CCAS étant administrés par un conseil d'administration présidé par le maire (article R. 123-14 du CASF) et dont les membres sont élus par le conseil municipal (article L. 123-6 et R. 123-8 du code de l'action sociale et des familles – CASF), les CCAS bénéficient du dispositif de la délégation de l'ANV dans la limite du seuil de 100 euros.

En revanche, les EHPAD n'entrent pas dans le champ du dispositif de délégation des ANV à l'exécutif.

Les EPCI⁴ relèvent des dispositions spéciales de l'article L. 5211-10 du CGCT, qui fixe une liste limitative de domaines ouverts à la délégation, pose un principe de libre délégation des compétences de l'organe délibérant à l'exécutif, à l'exception des sept domaines d'attribution énumérés par cet article. Les seuils sont donc laissés à l'appréciation de l'assemblée délibérante de l'EPCI.

1) La gestion des admissions en non-valeur.

La notion d'irrecouvrabilité est définie à l'article R 276-2 du Livre des procédures fiscales. Cette définition, commune à l'ensemble des créances publiques, vise les créances pour lesquelles :

- **les diligences s'avèrent impossibles, vaines,**
- **ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.**

Cette définition réglementaire permet d'inclure les créances prescrites.

Il est par ailleurs précisé que l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la collectivité vis-à-vis de son débiteur s'il revient à meilleure fortune et que le comptable public assignataire est astreint à une obligation de moyens et non de résultats.

³ Communes, EPCI, départements, et régions

⁴En application de l'article L. 5212-1 du CGCT, le syndicat de communes (ou syndicat intercommunal) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) associant des communes en vue d'œuvres ou de services d'intérêt intercommunal.

▪ **L'ordonnateur s'engage :**

- à solliciter de l'assemblée délibérante, une délégation lui permettant d'admettre en non-valeur dans la limite d'un seuil de 100 euros ;
- à proposer régulièrement à l'assemblée délibérante, dans un souci de sincérité budgétaire, l'inscription des crédits nécessaires à l'apurement des créances irrécouvrables ;
- à faire délibérer à la plus proche séance l'assemblée sur les propositions de non valeurs transmises ;

Les demandes de non-valeur sont traditionnellement délibérées lors de la séance consacrée au budget supplémentaire et lors de celle de la décision modificative.

- à accepter les demandes de non-valeur sauf à détenir des informations complémentaires inconnues du comptable public assignataire et devant lui être communiquées.
- à provisionner le risque d'irrécouvrabilité des créances les plus importantes.

En vertu des dispositions combinées du 29° de l'article L. 2321-2 et du 3° de l'article R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales, le provisionnement des créances irrécouvrables fait partie des dépenses obligatoires des communes et de leurs établissements.

Aux termes de ces articles, le Maire doit constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences du comptable, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.

-

S'agissant des Départements, bien que les dispositions ne soient pas strictement similaires, les articles L. 3321-1 20°, D. 3321-2, L. 4321-1 11° et D. 4321-2 du code général des collectivités territoriales prévoient bien, dans le cadre des dépenses obligatoires, la constitution de provisions dans ces situations.

▪ **Le comptable s'engage :**

- à tenir à la disposition de l'ordonnateur l'ensemble des éléments justifiant de l'irrécouvrabilité des créances proposées en non-valeur
- à transmettre les listes de créances à proposer en non-valeur pour permettre à l'assemblée délibérante de se prononcer avant la fin de l'exercice comptable.

Les listes devront être adressées par la Paierie Départementale dans un délai de deux mois avant la date des votes des séances prévues.

2) Les créances éteintes

Le passage en « créance éteinte » consécutif aux effacements de dettes prononcées pour les particuliers par la commission de surendettement de la Banque de France ou à des clôtures pour insuffisance d'actif prononcées par le Tribunal de Commerce, annule juridiquement la dette du débiteur vis-à-vis de la collectivité.

▪ **L'ordonnateur s'engage :**

- à proposer régulièrement à l'assemblée délibérante, dans un souci de sincérité budgétaire, l'apurement des créances éteintes relevant d'une obligation légale.

▪ **Le comptable s'engage :**

- à tenir à la disposition de l'ordonnateur l'ensemble des éléments justifiant les créances éteintes.

- à demander le mandatement sur le compte 6542 « créances éteintes » suite aux décisions de la commission de la Banque de France et du Tribunal de commerce, qui s'imposent.

- à transmettre les listes des créances éteintes pour permettre à l'assemblée délibérante de se prononcer avant la fin de l'exercice comptable.

- Les listes devront être adressées par la Paierie Départementale dans un délai de deux mois avant la date des votes des séances prévues.

La présente convention s'applique au périmètre budgétaire du budget départemental (budget principal et ses budgets annexes). Elle entre en vigueur à la date de sa signature et son exécution est à durée indéterminée, tant qu'elle n'a pas été remplacée ou mise à jour à la demande de l'une des parties.

Elle est établie en deux exemplaires à Troyes, le 08 décembre 2025.

M. Philippe DALLEMAGNE, Président du Conseil départemental de l'Aube	Mme Marion LORNE, Directrice de la DDFiP de l'Aube	M. Gilles CLIPET, Payeur départemental
---	---	---

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT

Délibération n° 2025-RO5-V-3

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Compte-rendu au Conseil départemental

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34**

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de son information sur l'exercice de la compétence, qui lui a été déléguée par délibération n° 2025-RO3-V-5 du 23 juin 2025, de procéder à la souscription d'une ligne de trésorerie, à hauteur de dix millions d'euros (10 M€) maximum pour un exercice comptable, considérant l'arrêté n° 2025-3595 du 17 septembre 2025 acceptant l'offre de la BANQUE POSTALE et la signature le 26 septembre 2025 d'un contrat n° 2025901102R00001, figurant en annexe, selon les conditions financières ci-dessous :

- Montant : dix millions d'euros (10 M€) ;
- Prise d'effet : 1^{er} octobre 2025 ;
- Durée maximum : 364 jours ;
- Index de référence : EURIBOR 3 mois ;
- Taux d'intérêt annuel variable: EURIBOR 3 mois + marge de 0,48 % l'an ;
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle à terme échu ;
- Commission d'engagement : huit mille euros (8 000 €) ;
- Base de calcul : nombre exact de jours composant la durée des sommes utilisées rapportée à une année financière de trois cent soixante (360) jours ;
- Commission de Non-Utilisation (CNU) :
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,06 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00 % et inférieur ou égal à 65,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,11 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie,
 - si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00 % et inférieur ou égal à 100,00 %, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0,16 % sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.

Les charges financières correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal (chapitre 66 - article 6615 - fonction 01 - enveloppe n° 61847).

Fait le 13/01/2026

LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

ENTRE :

La Banque Postale

Le Prêteur

ET

DEPARTEMENT DE L'AUBE

L'Emprunteur

N° CLIENT :	221 000 052
N° CONTRAT :	2025 901 102R 00001
DATE D'ETABLISSEMENT :	05 Septembre 2025
PRODUIT :	Ligne de trésorerie
PERIODICITE FACTURATION :	Trimestrielle



CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES

Entre les soussignés :

La Banque Postale

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 € ayant son siège social 115 rue de Sèvres – 75275 Paris CEDEX 06, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 421 100 645, IDU EMP FR231771_01UJPNIDU, représentée par son représentant légal ou toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée « **La Banque Postale** » ou le « **Prêteur** »

D'une part,

DEPARTEMENT DE L AUBE

Adresse : 2 RUE PIERRE LABONDE
BP 394
10026 TROYES CEDEX

Représenté(e) par Monsieur Le Président, dûment habilité(e) ci-après dénommée « **L'Emprunteur** »

D'autre part,

Ensemble les « **Parties** »,

1. DEFINITIONS

Contrat : désigne le présent contrat et ses annexes qui font partie intégrante du contrat.

Date d'Echéance Finale : a la signification qui lui est donnée à l'article 4 du présent Contrat.

Date d'Effet : a la signification qui lui est donnée à l'article 4 du présent Contrat.

Débit/Crédit d'Office : désigne la procédure de versement et remboursement des prêts contractés par les collectivités locales et établissements publics locaux mise en œuvre par le service de Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel au Ministère des Finances.

EURIBOR : (Euro InterBank Offered Rate) désigne le taux interbancaire offert en euro, administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autre personne qui prend en charge l'administration de ce taux), pour la période considérée (avant toute correction, tout nouveau calcul, ou toute nouvelle publication par l'administrateur), diffusé sur la page EURIBOR01 de l'écran Thomson Reuters à 11h (ou toute autre source ou référence qui s'y substituerait).

En cas de modification notamment des caractéristiques de l'EURIBOR ou de sa méthodologie de calcul, des modalités de sa publication ou de l'organisme le publiant, le taux issu de cette modification s'appliquera de plein droit et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux.

En cas d'indisponibilité ou de disparition de l'index EURIBOR, les parties utiliseront l'index de substitution retenu par les autorités compétentes (ou toute entité agréée par les autorités compétentes). A défaut d'index de substitution retenu par les autorités compétentes, le prêt ne peut plus donner lieu à versement sur l'index disparu et le prêteur retiendra de manière raisonnable et de bonne foi, pour l'encours en phase de mobilisation, la ou les tranches en cours et à venir concernés par l'indisponibilité ou la disparition de l'index, un index de remplacement en demandant à deux établissements financiers, à la date de constatation de l'index, d'indiquer quel niveau de taux ils appliqueraient à un prêt interbancaire en euro ayant une durée égale à la maturité de l'index remplacé. Le taux retenu sera la moyenne arithmétique des deux taux indiqués par ces établissements financiers.



Nonobstant ce qui précède, si l'un des taux ou indices visés aux paragraphes précédents devient négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0).

Evénement Significatif Défavorable : désigne la survenance ou la découverte de tout fait ou événement (quelle que soit sa nature, cause ou origine) affectant de façon défavorable et significative la situation financière ou juridique, le patrimoine, les actifs, la rentabilité ou l'activité de l'Emprunteur ou sa capacité à satisfaire ses obligations au titre du Contrat.

Information(s) Confidentielles(s) : désigne toute donnée ou information relative au Contrat, à son existence même, au Prêteur, au montant du financement, aux Sûretés, et aux taux d'intérêts.

Jour Ouvré : désigne tout Jour T2 à l'exception des samedis, dimanches ou jours fériés pour les banques à Paris et des jours fériés pour l'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Jour T2 : désigne tout jour entier où fonctionne le système T2 qui désigne le système de transfert express automatisé à règlement brut en temps réel (anciennement Target2) opéré par Eurosystem ou tout système lui succédant.

Mandataires : désigne ensemble le Mandataire Principal et le(s) Mandataire(s) Secondaire(s).

Mandataire Principal : désigne toute personne physique de l'Emprunteur, légalement et dûment habilitée, se connectant au Service pour le compte de l'Emprunteur. Le Mandataire Principal a reçu les pouvoirs nécessaires pour faire fonctionner les comptes de l'Emprunteur. C'est au Mandataire Principal que La Banque Postale communique les codes d'accès au Service.

Mandataire Secondaire : désigne toute personne physique de l'Emprunteur, légalement et dûment habilitée, se connectant au Service pour le compte de l'Emprunteur et détenant ses données d'accès et ses droits d'utilisation du Mandataire Principal, dans la limite des conditions d'utilisation définies au Contrat.

Pays Sanctionné : désigne un pays ou un territoire qui fait, ou dont le gouvernement fait, l'objet d'une quelconque Sanction interdisant de façon générale les relations avec ledit gouvernement pays ou territoire.

Personne : désigne une personne physique ou une entité.

Personne Sanctionnée : désigne toute Personne visée par des Sanctions ou soumise à des Sanctions, détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par toute personne visée par des Sanctions ou localisée, constituée ou résidente dans un Pays Sanctionné.

Sanctions : désigne toutes sanctions économiques ou financières, embargos commerciaux ou mesures restrictives similaires adoptées, appliquées, administrées, imposées ou mises en œuvre par l'une quelconque des autorités suivantes ou toute autre autorité compétente de ces pays, organismes ou territoires en matière de sanction :

- les Nations Unies ;
- les États-Unis d'Amérique
- l'Union Européenne (et tout Etat membre actuel ou futur) ;
- le Royaume-Uni ;
- la France.

Service : désigne le Service de consultation et de gestion d'une ligne de trésorerie (tirage et remboursement) sur internet. Ce service est autonome.

Virement : désigne la procédure de versement ou remboursement de fonds effectuée par le système de règlement T2 ou SEPA (CORE).

Il a été convenu ce qui suit :

2. OBJET

Le Prêteur s'engage par les présentes à mettre à la disposition de l'Emprunteur, qui l'accepte, une ligne de trésorerie destinée au financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.



La responsabilité du Prêteur ne saurait être engagée du fait de l'utilisation des fonds par l'Emprunteur à d'autres fins que celle prévue à l'alinéa précédent.

3. MONTANT

Le montant de la ligne de trésorerie est de 10 000 000.00 EUR (dix millions d'euros), utilisable par tirages et remboursements successifs dans les conditions définies ci-après.

4. DUREE

La présente ligne de trésorerie est consentie pour une durée maximum de 364 jours à compter du 01 Octobre 2025 déterminée d'un commun accord entre les parties (ci-après la « **Date d'Effet** » du Contrat).

Le dernier jour de cette période constitue la date d'échéance de la présente ligne de trésorerie, soit le 30 Septembre 2026 (ci-après la « **Date d'Echéance Finale** »).

Dans le cas où la Date d'Echéance Finale ne serait pas un Jour Ouvré, la Date d'Echéance Finale est avancée au premier Jour Ouvré précédant la Date d'Echéance Finale indiquée ci-dessus.

5. CONDITIONS SUSPENSIVES-VALIDITE

5.1. REMISE DE DOCUMENTS

L'Emprunteur ne pourra se prévaloir de la présente ligne de trésorerie qu'après avoir fait parvenir au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le 01 Octobre 2025 les documents suivants :

- un exemplaire original du présent Contrat dûment daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur, le cas échéant revêtu du tampon de la Préfecture ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours à la ligne de trésorerie, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- le cas échéant, attestation de l'autorité exécutive de l'Emprunteur précisant que la délibération autorisant le recours à la présente ligne de trésorerie n'a pas été rapportée ou modifiée depuis sa date d'émission et qu'elle n'excède pas les plafonds d'emprunt autorisés ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat et des personnes habilitées à émettre toute demande de tirage ou de remboursement via le Service ou à signer toute demande de tirage ou de remboursement par courriel, transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante : **La Banque Postale 115 rue de Sèvres – Middle Office Contractualisation – CP X301 - 75275 Paris CEDEX 06**

A défaut de réception de l'acceptation de l'Emprunteur au plus tard à la date de validité de l'offre soit le 01 Octobre 2025 et à défaut de réception des documents visés au présent article dans le délai susvisé, le présent Contrat ne sera pas formé.



Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur sa ligne de trésorerie, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.

5.2. CONDITION SUSPENSIVE AU PREMIER TIRAGE

Le premier tirage est soumis à la condition suspensive que le montant de la commission d'engagement prévue à l'article 11.1 soit effectivement crédité sur le compte de La Banque Postale précisé à l'article 8.4.

A défaut, le tirage ne pourra avoir lieu.

5.3. CONDITIONS SUSPENSIVES A TOUT TIRAGE

Sans préjudice des dispositions des articles 5.1 et 5.2, il est précisé que chaque tirage est subordonné à la réalisation des conditions suspensives suivantes, stipulées dans le seul intérêt du Prêteur :

- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements pris par ce dernier au titre du Contrat, sauf s'il y a été remédié dans les meilleurs délais ;
- que les déclarations et garanties données à l'article 13 « Déclarations et engagements de l'Emprunteur » réputées réitérées à la date de chaque demande de tirage, soient toujours exactes ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée prévu à l'article 14 ne soit survenu ou susceptible de survenir.

6. MODALITES D'UTILISATION

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'article 5, la ligne de trésorerie est utilisable par tirages au gré de l'Emprunteur, jusqu'au jour de son échéance, à tout moment, en tout ou partie, étant précisé que seul un tirage pourra être réalisé dans une même journée.

Pendant toute la durée du Contrat, les sommes remboursées par l'Emprunteur, pourront faire l'objet de nouvelles utilisations dans la limite du montant disponible visé à l'article 3 et dans la limite de durée visée à l'article 4.

Le troisième alinéa de l'article 26 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 faisant obligation aux collectivités locales et à leurs établissements publics locaux de déposer leurs fonds au Trésor, la présente ligne de trésorerie est exclusive de toute convention de compte courant entre l'Emprunteur et le Prêteur.

Le montant des sommes en principal restant dues majoré du montant des sommes en instance de versement et minoré du montant des sommes en instance de remboursement doit à tout moment être au plus égal au montant visé à l'article 3. Dans l'hypothèse où le tirage ne permettrait pas de respecter cette obligation, ce tirage ne sera pas exécuté.

La date de versement de tout tirage devra être un Jour Ouvré.

7. VERSEMENT DES FONDS

Sur demande de tirage de l'Emprunteur réalisée dans les conditions indiquées ci-après, conformément aux modalités définies à l'article 12, indiquant le montant et la date de versement souhaités, le Prêteur s'engage à exécuter le tirage, dans la limite du montant visé à l'article 3. Pour la mise à disposition des fonds, le principe retenu est celui de la procédure de Crédit d'Office. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, en cas d'indisponibilité de la procédure de Crédit d'Office, d'urgence ou sur demande expresse de l'Emprunteur, le tirage pourra être effectué par Virement.



Toute demande de tirage devra être réalisée au plus tard 3 Jours Ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

7.1. TIRAGE PAR CREDIT D'OFFICE

Les modalités de la procédure de Crédit d'Office sont les suivantes :

Le versement est saisi par l'Emprunteur via le Service et est effectué au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Pour un versement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), l'Emprunteur devra valider sa demande de tirage au Prêteur le Jour Ouvré précédent (J-1) au plus tard à 16 heures 30 minutes précises (heure de Paris).

Si la demande de tirage de l'Emprunteur arrive après 16h30 précises (heure de Paris) le jour ouvré précédent (J-1), alors le versement sera exécuté par le Prêteur le Jour Ouvré suivant (J+1) la date de versement souhaitée.

Toute demande de versement saisie en date de valeur Jour Ouvré J, est annulable jusqu'à deux Jours Ouvrés précédent (J-2) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) et est irrévocable au-delà.

7.2 TIRAGE PAR VIREMENT

Les modalités de la procédure de tirage par Virement sont les suivantes :

Le versement est validé par l'Emprunteur via le Service et est effectué au crédit du compte bancaire désigné par l'Emprunteur.

Pour un versement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), l'Emprunteur devra valider sa demande de tirage au Prêteur au plus tard le jour même avant 12 heures 00 précises (heure de Paris).

Pour une demande de tirage de l'Emprunteur saisie après 12 heures 00 précises (heure de Paris) le Jour Ouvré donné (J), alors le versement pourra être exécuté par le Prêteur au plus tôt le Jour Ouvré suivant (J+1).

Toute demande de versement saisie en date de valeur Jour Ouvré J, est annulable jusqu'au Jour Ouvré précédent (J-1) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) et irrévocable au-delà.

8. REMBOURSEMENT DU CAPITAL

8.1. MODALITES COMMUNES

L'Emprunteur a la faculté de rembourser, à tout moment, tout ou partie du capital emprunté. La totalité de l'encours en capital est exigible à la Date d'Echéance Finale du présent Contrat telle que fixée à l'article 4.

Le principe retenu pour le remboursement des fonds est celui de la procédure de Débit d'Office sans mandatement préalable. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, en cas d'indisponibilité de la procédure de Débit d'Office, d'urgence ou sur demande expresse de l'Emprunteur, le remboursement peut être effectué par Virement.

Toute notification de remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au Contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur à due concurrence de ce remboursement, dans la limite du montant indiqué à l'article 3 et dans la limite de durée fixée à l'article 4.



La totalité des sommes en principal restant dues à la date d'échéance de la ligne de trésorerie est en toute hypothèse exigible à cette même date.

8.2. REMBOURSEMENT PAR DEBIT D'OFFICE

Les modalités de la procédure de Débit d'Office sont les suivantes :

Le remboursement est validé par l'Emprunteur via le Service et est effectué au débit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Pour un remboursement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), l'Emprunteur devra valider sa demande de remboursement au Prêteur le Jour Ouvré précédent (J-1) au plus tard à 16 heures 30 précises (heure de Paris).

Si la demande de remboursement de l'Emprunteur arrive après 16h30 précises (heure de Paris) le jour ouvré précédent (J-1), alors le remboursement sera exécuté par le Prêteur le Jour Ouvré suivant (J+1) la date de remboursement souhaitée.

Toute demande de remboursement saisie en date de valeur Jour Ouvré J, est annulable jusqu'à deux Jours Ouvrés précédent (J-2) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) et irrévocable au-delà.

8.3. REMBOURSEMENT PAR VIREMENT

Les modalités de la procédure de remboursement par Virement sont les suivantes :

Le remboursement est validé par l'Emprunteur via le Service et est effectué au crédit du compte du Prêteur indiqué à l'article 8.4 du présent Contrat.

Pour un remboursement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), l'Emprunteur devra adresser sa notification de remboursement le Jour Ouvré donné (J) avant 19 heures 00 précises (heure de Paris) et émettre un Virement de façon à créditer le compte du Prêteur le jour Ouvré donné (J).

Toute demande de remboursement saisie en date de valeur Jour Ouvré J, est annulable jusqu'au Jour Ouvré donné (J) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) et irrévocable au-delà.

8.4. DATE DE REMBOURSEMENT

En tout état de cause, la date de remboursement est la date :

- à laquelle le compte de La Banque Postale ouvert auprès de l'Agence Centrale du Trésor est effectivement crédité des fonds en cause pour la procédure de Débit d'Office ;
- à laquelle le compte n° 20041 00001 7799022 D 020 57 de La Banque Postale est effectivement crédité des fonds en cause dans le cas de remboursement par Virement.

Au cas où la procédure d'information préalable définie à l'article 8 ci-dessus ne serait pas respectée, les sommes porteront intérêts, au taux défini à l'article 10.3, jusqu'au Jour Ouvré suivant la disponibilité des fonds pour La Banque Postale.

9. RENONCIATION

Aucune renonciation de l'Emprunteur à l'ouverture de crédit n'est autorisée au titre du présent Contrat.

10. TAUX ET CALCUL DES INTERETS



10.1. TAUX APPLICABLE

Le taux d'intérêt applicable aux tirages effectués est l'EURIBOR 3 MOIS auquel il est ajouté une marge de 0.48% l'an. L'index et la marge constituent le taux d'intérêt applicable aux tirages.

La détermination du taux EURIBOR dépendra du calendrier T2. Le taux EURIBOR appliqué sera celui publié 2 jours ouvrés T2 avant chaque date de début de période d'intérêts.

10.2. PAIEMENT ET CALCUL D'INTERET

Les tirages effectués par l'Emprunteur portent intérêt à compter du jour de l'exécution du Virement par La Banque Postale, jusqu'à la date de remboursement des fonds telle que mentionnée à l'article 8. En tout état de cause, le jour de constatation du remboursement est exclu dans le décompte des intérêts.

La période d'intérêts désigne la période qui court d'une date d'échéance d'intérêts à la date d'échéance d'intérêts suivante. Si une période d'intérêts doit se terminer à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, elle se terminera le Jour Ouvré précédent.

Les intérêts sur les sommes utilisées seront calculés sur la base du nombre exact de jours composant la durée des sommes utilisées rapportée à une année financière de trois cent soixante (360) jours. Ils seront payables trimestriellement à terme échu selon la procédure de Débit d'Office, le 8^{ème} Jour Ouvré du trimestre suivant. Par exception, en cas d'indisponibilité de la procédure de Débit d'Office, d'urgence ou sur demande expresse de l'Emprunteur le paiement des intérêts pourra être effectué par Virement.

La Banque Postale notifiera à l'Emprunteur le montant qu'il aura à verser au titre des intérêts dus, deux (2) Jours Ouvrés au plus tard avant chaque date d'échéance.

10.3. INTERETS DE RETARD

Toute somme due par l'Emprunteur à quelque titre que ce soit et non payée porte intérêt de plein droit, à partir de la date à laquelle ces sommes auraient dû être payées, au taux de référence indiqué à l'article 10.1 majoré de la marge fixée au même article 10.1 auquel s'ajoute une pénalité de 3%.

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, valoir accord de délai de règlement.

Les intérêts seront capitalisés s'ils sont dus pour une année entière conformément à l'article 1343-2 du Code civil.

10.4. TAUX EFFECTIF GLOBAL

Conformément aux dispositions des articles L314-1 à L314-5 du Code de la consommation, le taux effectif global comprend, outre les intérêts, les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directe ou indirecte.

C'est un taux annuel, proportionnel au taux de période, à terme échu et exprimé pour cent unités monétaires. Le taux de période est calculé actuariellement en assurant, selon la méthode des intérêts composés, l'égalité entre, d'une part, les sommes prêtées et, d'autre part, tous les versements dus par l'Emprunteur au titre de ce crédit, en capital, intérêts et frais divers.

Les parties reconnaissent expressément que, du fait du particularisme des dispositions du Contrat, il n'est pas possible de déterminer un taux effectif global unique. Toutefois, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé à toutes estimations qu'il considérerait nécessaires pour apprécier le coût effectif global des utilisations dans le cadre du présent crédit.

A titre d'illustration, les parties déclarent que dans l'hypothèse d'une utilisation intégrale dès la Date d'Effet et jusqu'à la date d'échéance de la ligne de trésorerie au taux de l'EURIBOR 3 MOIS assorti d'une marge de



0.48 % l'an définie à l'article 10.1 et du montant de la commission d'engagement, le TEG est de 2.68 % l'an, soit un taux de période de 0.223 % pour une période de un (1) mois, et dans l'hypothèse d'un EURIBOR 3 MOIS égal à 2.078 % (en date du 04 Septembre 2025).

Ce taux donné à titre d'illustration ne saurait engager le Prêteur.

11. COMMISSIONS

11.1. COMMISSION D'ENGAGEMENT

Une commission d'engagement d'un montant de 8 000.00 euros soit 0.08 % du montant sera payable par l'Emprunteur au Prêteur à la Date d'Effet du Contrat selon la procédure de Débit d'Office. Par exception, en cas d'indisponibilité de la procédure de Débit d'Office, d'urgence ou sur demande expresse de l'Emprunteur le paiement de cette commission pourra être effectué par Virement.

11.2. COMMISSION DE NON-UTILISATION

Une commission de non-utilisation (ci-après la « CNU ») sera payable par l'Emprunteur au Prêteur. Elle sera calculée sur la base du taux de non-utilisation de la ligne de trésorerie. Le taux de non-utilisation correspond au montant disponible quotidiennement, exprimé en pourcentage du montant maximum de la ligne de trésorerie.

Les conditions sont les suivantes :

- Si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00%, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0.06% sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.
- Si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur ou égal à 65.00%, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0.11% sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.
- Si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur ou égal à 100.00%, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0.16% sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.

Le montant de cette commission sera payable pour chaque période trimestrielle, à terme échu le 8^{ème} Jour Ouvré du trimestre suivant, selon la procédure de Débit d'Office.

Par exception, en cas d'indisponibilité de la procédure de Débit d'Office, d'urgence ou sur demande expresse de l'Emprunteur le paiement de cette commission pourra être effectué par Virement.

12. MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE DE CONSULTATION ET DE GESTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE (TIRAGE ET REMBOURSEMENT) SUR INTERNET

12.1. Description du Service

A partir du canal Internet, sur l'adresse web transmise par La Banque Postale, ce Service permet à l'Emprunteur et au Mandataire Principal :

- de consulter l'encours à date, les opérations en instance de comptabilisation et l'historique des mouvements enregistrés sur le Contrat ;
- d'obtenir un relevé des opérations réalisées ;



- de réaliser et d'annuler des tirages et remboursements unitaires au crédit ou au débit du compte spécifié par l'Emprunteur dans le cadre du Contrat, et ce, dans les conditions définies aux articles 7 et 8 ;
- d'activer ou de désactiver les droits de consultation et de tirage-remboursement du(s) Mandataire(s) Secondaire(s).

12.2. Durée et résiliation du Service

Le Service est accordé pour une durée indéterminée indépendamment de la date d'échéance de la ligne de trésorerie fixée à l'article 4. Sous réserve de l'absence de tout contrat de ligne de trésorerie en cours entre l'Emprunteur et le Prêteur, chacune des parties dispose de la faculté de résilier le Service sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'inobservation par l'Emprunteur d'obligations essentielles à la bonne exécution du Service, d'utilisation du Service non conforme aux conditions du Contrat ou pour des raisons de sécurité, La Banque Postale peut résilier le Service à tout moment, sans avoir à respecter un délai de préavis.

12.3. Conditions de mise en œuvre

Outre l'existence préalable d'un Compte Courant Postal ouvert au nom de l'Emprunteur dans les livres de La Banque Postale, d'un compte Banque de France géré par une Trésorerie ou d'un compte ouvert au Trésor Public servant de support au Contrat, la mise à disposition et l'exécution du Service est également subordonnée à la disponibilité chez l'Emprunteur des moyens techniques nécessaires :

- un micro-ordinateur,
- un accès Internet et
- un logiciel de navigation,

12.4. Modalités d'utilisation du Service

Le Service est disponible les Jours Ouvrés et de 07h00 à 19h00 hors période de maintenance et éventuelle défaillance technique.

Le choix d'un fournisseur d'accès à Internet est à la charge de l'Emprunteur et relève de sa responsabilité. L'Emprunteur demeure par ailleurs, responsable de ses équipements informatiques.

12.4.1 Pour les Débits/Crédits d'Office :

- les Débits/Crédits d'Office ne peuvent être effectués qu'au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur ;
- le Mandataire Principal et, le cas échéant, le(s) Mandataire(s) Secondaire(s) doivent être habilités à effectuer les ordres de Débit/Crédit d'Office ;
- les ordres de Débit/Crédit d'Office doivent être effectués dans le respect des horaires indiqués au Contrat afin d'être exécutés aux dates de valeur souhaitées.

12.4.2 Pour les demandes de tirage par Virement :

- les Virements ne peuvent être effectués qu'au bénéfice du compte bancaire mentionné dans le cadre du Contrat ;
- le Mandataire Principal et, le cas échéant, le(s) Mandataire(s) Secondaire(s) doivent être habilités à effectuer les demandes de tirage ;
- les demandes de tirage doivent être effectuées dans le respect des horaires indiqués au Contrat afin d'être exécutés aux dates de valeur souhaitées.
- les demandes de tirage sont soumises systématiquement à un contrôle préalable de La Banque Postale avant exécution définitive, quel que soit le canal de transmission de l'ordre.



12.5. Modalités d'identification des Mandataires

12.5.1 Modalités d'information

Les Mandataires seront informés par voie de courriel de l'exécution des tirages et des remboursements relatifs à la ligne de trésorerie. Ils auront également à leur charge de s'assurer de la bonne acquisition des ordres à l'aide de la liste des opérations en cours, disponible dans le Service. Les courriels et la liste des opérations en cours permettront aux Mandataires de s'assurer de l'accomplissement de l'opération conformément à l'ordre passé pour le compte de l'Emprunteur.

Les Mandataires, dûment habilités à représenter l'Emprunteur, sont seuls responsables du contrôle des ordres passés. Il leur appartient, dès réception des courriels d'information, et le cas échéant, d'avertir sans délai La Banque Postale de toute anomalie ou contestation.

12.5.2 Modalités de gestion et d'identification du Mandataire Principal

Le Mandataire Principal, désigné à l'annexe 3 du Contrat, reçoit par courrier son identifiant puis son mot de passe lui permettant d'accéder au Service.

Toute modification dans la nature et l'étendue des pouvoirs du Mandataire Principal, toute nomination d'un nouveau Mandataire Principal devra être portée à la connaissance de La Banque Postale, sans délai, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 20, accompagnée des documents justifiant des pouvoirs et de l'identité du nouveau Mandataire Principal.

Les modifications relatives au Mandataire Principal feront l'objet d'une mise à jour de l'annexe 3 du Contrat et de la communication, le cas échéant, de nouveaux identifiants et mots de passe.

12.5.3 Modalités de gestion et d'identification des Mandataire(s) secondaire(s)

L'Emprunteur a la faculté de désigner expressément dans l'annexe 3 du Contrat, un ou plusieurs Mandataires Secondaires légalement et dûment habilités. L'ajout ou la suppression ultérieure d'un Mandataire Secondaire fait l'objet d'une mise à jour de l'annexe 3 du Contrat. Le nombre de Mandataires Secondaires actifs (dont l'accès au Service est activé par le Mandataire Principal) est limité à 5.

Le Mandataire Principal a seul la faculté d'activer l'accès, d'habilitier, de suspendre et de réactiver l'accès de(s) Mandataire(s) Secondaire(s) à tout ou partie :

- des contrats inscrits,
- des fonctionnalités du Service.

Sous sa responsabilité, le Mandataire Principal communique au(x) Mandataire(s) Secondaire(s) leurs propres identifiants et mots de passe.

12.5.4 Modalités propres à tous les Mandataires

Le Mandataire Principal et le(s) Mandataire(s) Secondaire(s) doivent saisir leur identifiant et leur mot de passe afin d'accéder au Service. Pour des raisons de sécurité, le Mandataire Principal et le(s) Mandataire(s) Secondaire(s) ont l'obligation de modifier leur mot de passe lors de la première connexion au Service.

Sous leur responsabilité exclusive, le Mandataire Principal et le(s) Mandataire(s) Secondaires doivent assurer la garde, la conservation, et la confidentialité du mot de passe et s'engager à ne pas le divulguer.

Aucune opération ne peut être effectuée sans ce moyen d'authentification.

En conséquence, toute opération ou transaction ainsi ordonnée sera considérée comme émanant de l'Emprunteur, l'utilisation concomitante de l'identifiant et du mot de passe valant preuve de l'identité de l'Emprunteur.

Par mesure de sécurité, l'accès au Service est interrompu temporairement au bout de la troisième tentative, après composition d'une identification erronée.



Les enregistrements des instructions données ou leurs reproductions sur un support informatique ou papier, détenus par La Banque Postale, ont valeur d'original. Ils sont conservés pendant un an par La Banque Postale. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

12.6. Opposition à l'accès

En cas de perte ou de vol du mot de passe, le Mandataire Principal doit immédiatement le signaler par tous moyens à la Hotline SVI : 0810 75 76 77.

Dans tous les cas, une confirmation écrite de la perte ou du vol doit être adressée par le Mandataire Principal au Middle Office Contractualisation dès la connaissance de la situation.

Cette déclaration a pour effet de suspendre l'accès au Service. Sur demande du Mandataire Principal, La Banque Postale envoie au Mandataire Principal un nouveau mot de passe par courrier postal.

La responsabilité de l'Emprunteur est engagée pour les opérations antérieures à la déclaration de perte ou de vol effectuées à l'aide de son mot de passe.

S'agissant des Mandataires Secondaires, le Mandataire Principal a la possibilité de suspendre l'accès au Service, ainsi que la possibilité de réinitialiser les mots de passe.

12.7. Sécurité

Le Service est sécurisé par le protocole SSL « Secure Socket Layer ». Ce protocole est intégré dans tous les navigateurs. La Banque Postale utilise la version SSL 128 bits.

La technologie SSL permet de garantir l'authentification, la confidentialité et l'intégrité des données. Lorsque les Mandataires accèdent à une partie sécurisée, l'icône « cadenas » ou « clé » apparaît en bas du navigateur internet.

La Banque Postale a également mis en place des mécanismes de sécurité pour effectuer certaines opérations sensibles en ligne.

12.8. Assistance technique

Si les Mandataires rencontrent des difficultés dans l'utilisation du Service, le Middle Office Contractualisation est à leur disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (heure de Paris) en composant le 01 41 46 51 25 (coût d'une communication locale).

12.9. Modification du Service

À tout moment, La Banque Postale pourra modifier les conditions de fonctionnement et les modalités d'exécution du Service, sous réserve, d'informer l'Emprunteur au moins un mois avant l'entrée en vigueur des modifications.

Elle peut notamment faire évoluer le Service en introduisant de nouvelles fonctionnalités.

L'Emprunteur pourra en cas de désaccord résilier le Service selon les modalités prévues à l'article 12.2.

12.10. Responsabilité / Exonération

12.10.1 Responsabilité

L'Emprunteur s'engage à se conformer aux modalités d'exécution du Service et aux conditions liées à la sécurité du Service.



L'Emprunteur reconnaît que toute utilisation concomitante de l'identifiant et du mot de passe vaudra preuve de l'identité de l'Emprunteur. Gardien de ses identifiants et mots de passe, il est réputé responsable de toute utilisation erronée, abusive ou frauduleuse qui pourrait être faite du Service ainsi que des éventuels dommages directs ou indirects qui pourraient en résulter.

Il est responsable des actions des Mandataires.

12.10.2 Exonération

La Banque Postale ne pourra être tenue pour responsable :

- de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une opération en cas d'erreur qui ne serait pas de son fait, notamment en cas de non-respect des procédures par les Mandataires, de divulgation du mot de passe à une personne non autorisée ou si tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation du Service ne lui ont pas été communiqués de manière exacte, complète et en temps utile.
- de l'exécution défectueuse ou de l'inexécution des obligations à sa charge au titre du Contrat « LBP Net Entreprise » en cas de force majeure, de cas fortuit, de dysfonctionnement ou d'interruption totale ou partielle des réseaux de transmission des opérations, de perturbation grave et imprévue affectant les services de la banque, d'interruption de fourniture de courant électrique pour quelque cause que ce soit, de conflit social, d'interruption ou de perturbation des liaisons téléphoniques et/ou électroniques.
- en cas de dommages directs ou indirects liés à la perte de données, ou à l'irruption de virus ou de bogues.

Au cas où le Service serait interrompu momentanément, La Banque Postale s'engage à faire son possible pour répondre dans les meilleurs délais à la demande urgente que l'Emprunteur adresserait par courriel, à son correspondant au Middle Office Contractualisation, dans les conditions prévues à l'article 12.11.

12.11. Procédure alternative au Service

12.11.1 Dispositions communes

Si les Mandataires se voient dans l'impossibilité d'accéder au Service, et uniquement dans cette hypothèse, les demandes de tirage et de remboursement seront transmises exclusivement par courriel adressé à La Banque Postale, en utilisant les formulaires en annexes 1 et 2, au numéro mentionné dans ces mêmes annexes. Les Mandataires confirmeront immédiatement par téléphone, au numéro indiqué sur les annexes, l'envoi de la demande par courriel.

Les modalités d'exécution des tirages et de remboursement sont celles indiquées ci-dessous. Les jours et heures pris en considération seront ceux de réception du courriel par La Banque Postale, sous réserve que le courriel ait été envoyé à l'adresse figurant dans les annexes 1 et 2.

L'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification, signée et transmise par courriel, l'engagera au même titre qu'une signature originale, l'Emprunteur déchargeant La Banque Postale de toute responsabilité pouvant résulter des conséquences d'une utilisation erronée, abusive ou frauduleuse de ce moyen de transmission.

La confirmation par courrier d'un envoi précédemment adressé par courriel sera sans incidence sur l'exécution par chacune des parties des instructions transmises par courriel, qui, en tout état de cause, prendront effet à compter de la date et de l'heure de réception par leur destinataire.

Le document envoyé par courriel constituera une preuve suffisante entre les parties, la confirmation ultérieurement adressée par courrier ne pouvant en aucun cas être invoquée en cas de divergence de quelque nature que ce soit entre ces deux pièces.



Dans le cas d'une utilisation de la procédure alternative de tirage ou de remboursement par courriel pour toute raison non imputable au Prêteur, chaque opération fera l'objet d'une facturation de 40€ HT, au titre de frais de gestion.

12.11.2 Versement par Crédit d'Office

Pour un versement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), les Mandataires adressent par courriel la demande de tirage au Prêteur le Jour Ouvré précédent (J-1) au plus tard à 15 heures 30 précises (heure de Paris).

Pour toute demande de tirage reçue par le Prêteur après 15 heures 30 précises (heure de Paris) le Jour Ouvré précédent (J-1), le versement est exécuté par le Prêteur le Jour Ouvré suivant (J+1) la date de versement souhaitée.

Toute demande de versement reçue au-delà du deuxième Jour Ouvré précédent (J-2) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) est irrévocable.

12.11.3 Remboursement par Débit d'Office

Pour un remboursement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), les Mandataires adressent par courriel la demande de remboursement au Prêteur le Jour Ouvré précédent (J-1) au plus tard à 15 heures 30 précises (heure de Paris).

Pour toute demande de remboursement reçue par le Prêteur après 15 heures 30 précises (heure de Paris) le Jour Ouvré précédent (J-1), le remboursement est exécuté par le Prêteur le Jour Ouvré suivant (J+1) la date de remboursement souhaitée.

Toute demande de remboursement reçue au-delà du deuxième Jour Ouvré précédent (J-2) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) est irrévocable.

12.11.4 Versement par Virement

Pour un versement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), les Mandataires adressent par courriel la demande de tirage au Prêteur au plus tard le jour même avant 12 heures 00 précises (heure de Paris).

Pour toute demande de tirage reçue par le Prêteur après 12 heures 00 précises (heure de Paris) le Jour Ouvré donné (J), le versement est exécuté par le Prêteur le Jour Ouvré suivant (J+1) la date de versement souhaitée. Toute demande de versement au-delà du Jour Ouvré précédent (J-1) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) est irrévocable.

12.11.5 Remboursement par Virement

Pour un remboursement devant s'exécuter un Jour Ouvré donné (J), les Mandataires adressent par courriel la demande de remboursement au Prêteur le Jour Ouvré donné (J) avant 19 heures 00 précises (heure de Paris) et émettent un Virement de façon à créditer le compte de La Banque Postale précisé à l'article 8.3, le jour Ouvré donné (J).

Toute demande de remboursement saisie en date de valeur Jour Ouvré donné J, est annulable jusqu'au Jour Ouvré donné (J) à 19 heures 00 précises (heure de Paris) et irrévocable au-delà.

13. DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

13.1. DECLARATIONS

L'Emprunteur déclare et garantit ce qui suit :

- a. la signature et l'exécution du Contrat ont été autorisées par les organes compétents de l'Emprunteur ;
- b. les comptes administratifs pour les trois derniers exercices clôturés et son budget primitif pour l'exercice en cours ont été préparés selon les règles généralement admises en matière de comptabilité publique et conformément aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et ne sont pas à l'heure actuelle contestés par le Préfet ou par toute autre autorité compétente,



- c. aucune mesure, quelle qu'elle soit, n'a été prononcée par le Préfet ou toute autre autorité à son encontre au motif de son insolvabilité actuelle ou potentielle, d'un incident de paiement ou d'un manquement à une quelconque obligation financière,
- d. il n'existe aucun Evènement Significatif Défavorable ;
- e. ni l'Emprunteur, ni aucun de ses dirigeants ou de ses agents ou employés n'est une Personne Sanctionnée, n'a reçu de fonds ou tout autre actif d'une Personne qui est une Personne Sanctionnée;
- f. ni l'Emprunteur, ni aucun de ses dirigeants ou de ses agents ou employés n'a exercé une activité, n'a commis d'acte ou ne s'est comporté d'une manière susceptible d'enfreindre les lois ou réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le terrorisme en vigueur dans toute juridiction compétente ;
- g. En outre, l'Emprunteur a pris toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en œuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir tout acte de blanchiment de capitaux, de corruption ou de financement du terrorisme ;
- h. aucune action judiciaire ou administrative n'a été engagée à son encontre ou menace de l'être, qui puisse avoir un effet préjudiciable important sur sa situation financière ou qui serait susceptible de compromettre le financement, objet du présent Contrat ou sa capacité à exécuter ou respecter les obligations au titre du Contrat.
- i. L'Emprunteur déclare avoir pleinement conscience de ce que les tirages et remboursements effectués dans le cadre de la ligne de trésorerie le seront par le seul ordonnateur (le représentant de l'exécutif de l'Emprunteur) ou bien par les personnes que cet ordonnateur aura habilitées.

13.2. ENGAGEMENTS

L'Emprunteur s'engage pendant toute la durée du Contrat :

- a. à informer immédiatement le Prêteur de la survenance ou de l'éventualité de tout événement, quelle qu'en soit la nature, qui viendrait ou pourrait venir compromettre la bonne exécution du Contrat ;
- b. à respecter toute loi ou réglementation qui lui est applicable ;
- c. à ne pas utiliser (et à faire en sorte qu'aucun autre membre de son groupe n'utilise), directement ou indirectement, les fonds mis à disposition au titre du présent crédit, à ne pas prêter, ni investir, ni rendre autrement ces fonds disponibles à toute personne (i) dans le but de financer ou faciliter les activités ou les opérations pour ou avec une Personne Sanctionnée ou dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une quelconque manière susceptible d'entraîner la violation de Sanctions par l'Emprunteur ou toute personne partie au contrat.
- d. à ne pas utiliser un quelconque revenu ou profit provenant, directement ou indirectement, d'une activité soumise à Sanctions ou d'opérations avec une Personne Sanctionnée ou une personne localisée, organisée ou résidente dans un Pays Sanctionné aux fins de payer ou rembourser les sommes dues au Prêteur au titre du Contrat ;
- e. l'Emprunteur met en œuvre et maintient et fera en sorte que ses filiales maintiennent des procédures et politiques visant à prévenir toute violation des Sanctions ;
- j. l'Emprunteur s'engage à respecter (et s'engage à faire en sorte que ses filiales respectent) toute loi ou réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption ou le terrorisme en vigueur dans toute juridiction compétente et à maintenir en vigueur et mettre en œuvre des politiques et procédures adéquates destinées à assurer le respect de ces obligations ;
- f. à informer le comptable assignataire des caractéristiques du fonctionnement de la ligne de trésorerie, tel que ces caractéristiques sont exposées au Contrat, et à attirer particulièrement son attention sur les modalités de tirages et remboursements.

14. EXIGIBILITE ANTICIPEE

Le Prêteur peut prononcer de plein droit la résiliation du Contrat et donc son exigibilité anticipée, par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier simple remis en mains propres à l'emprunteur, dans l'un quelconque des cas suivants :

- a. le défaut de paiement à bonne date par l'Emprunteur d'une quelconque somme due au titre du Contrat ;
- b. le défaut d'exécution d'une obligation ou d'un engagement pris par l'Emprunteur au titre du Contrat, étant précisé qu'aucun délai ne sera accordé pour remédier à un manquement aux engagements en matière de sanctions, lutte anti-blanchiment, contre la corruption et le financement du terrorisme ;
- c. le non-respect, l'inexactitude de l'une des déclarations de l'Emprunteur ou la transmission par l'Emprunteur de renseignements ou documents reconnus faux ou inexacts étant précisé qu'aucun délai ne sera accordé pour remédier à l'inexactitude d'une déclaration relative aux sanctions, à la lutte anti-blanchiment, contre la corruption et le financement du terrorisme ;
- d. la perte du statut public de l'Emprunteur ;
- e. l'insolvabilité de l'Emprunteur au sens d'une quelconque réglementation relative à l'insolvabilité ;
- f. le défaut de paiement à bonne date par l'Emprunteur de toute somme due au titre d'un autre financement souscrit auprès du Prêteur ou de tout autre établissement bancaire ;
- g. la survenance ou la mise en œuvre à l'encontre de l'Emprunteur de tout litige ou instance devant une juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire ou devant un tribunal arbitral ou de toute procédure d'enquête diligentée par une quelconque autorité nationale ou supranationale dont il est raisonnable d'envisager, compte tenu notamment des arguments opposés de bonne foi par l'Emprunteur, que l'issue lui en sera en tout ou partie défavorable et aura des conséquences significatives sur sa pérennité financière économique ou juridique ou sa capacité à exécuter ou respecter ses obligations au titre du Contrat ;
- h. l'émission de contestations ou de réserves substantielles sur les comptes de l'Emprunteur par toute autorité compétente ;
- i. la survenance d'un Evènement Significatif Défavorable ;
- j. S'il est ou devient illégal aux termes des dispositions légales applicables pour le Prêteur d'exécuter l'une quelconque de ses obligations au titre du présent Contrat ou de financer, mettre à disposition ou maintenir son engagement au titre du Contrat, ou si l'Emprunteur devient une Personne Sanctionnée, le Prêteur pourra, après mise en demeure préalable :
 - i. Annuler le montant disponible du prêt et/ ou ;
 - ii. Déclarer exigible les sommes dues par l'Emprunteur au titre du présent Contrat.

L'exigibilité anticipée prend effet de plein droit 8 Jours Ouvrés suivant la date d'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant à l'Emprunteur l'exigibilité anticipée, sans que les paiements ou régularisations postérieurs à l'expiration de ce délai de 8 Jours Ouvrés n'y fassent obstacle.

A la date d'effet de l'exigibilité anticipée, toutes les sommes restant dues au titre du Contrat en principal, intérêts, intérêts de retard, frais et accessoires, auxquelles s'ajoute à titre de clause pénale, un montant égal à 2 % du capital devenu exigible par anticipation sont exigibles.

Les sommes devenues ainsi exigibles sont productives d'intérêts jusqu'à leur paiement intégral sur la base du taux de référence indiqué à l'article 10.1 et majoré de 3 %. Si ces intérêts sont dus pour une année entière, ils sont capitalisés conformément à l'article 1343-2 du Code civil.



15. IMPOTS ET FRAIS

15.1. IMPOTS ET TAXES

Le paiement de toute somme due par l'Emprunteur en vertu du Contrat est effectué net de tout impôt, taxe ou retenue de quelque nature que ce soit, présent ou futur. Au cas où, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, le paiement de tout montant dû au titre du Contrat donnerait lieu à un quelconque impôt, taxe ou retenue, l'Emprunteur s'engage à majorer le montant à payer de sorte que le Prêteur reçoive le montant qu'il aurait reçu en l'absence de cet impôt, taxe ou retenue.

15.2. FRAIS

Sont à la charge de l'Emprunteur :

- tous les frais (y compris les honoraires et frais d'avocats) et dépenses encourus par le Prêteur relatifs à toute demande d'avenant demandé par l'Emprunteur ;
- tous les frais (y compris les honoraires et frais d'avocats) et dépenses encourus par le Prêteur pour préserver ou mettre en œuvre ses droits au titre du Contrat ;
- les droits de timbre liés à la documentation, d'enregistrement ou tout autre droit dus en relation avec le Contrat ;
- tous les frais résultant liés au fait d'avoir financé ou pris des dispositions pour financer un tirage demandé par l'Emprunteur dans une demande de tirage, dès lors qu'un tel tirage n'a pas été fait en raison de l'application d'une stipulation du Contrat (sauf inexécution ou faute imputable du Prêteur) ;
- tous les frais liés à l'utilisation de la procédure alternative au Service visée à l'article 12.11 du Contrat ;
- tous frais résultant du défaut de paiement à bonne date par l'Emprunteur d'un montant dû au titre du Contrat et, généralement, de la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée ;
- tous frais résultant de l'investigation par le Prêteur de tout événement qu'il considère, de manière raisonnable, comme étant constitutif d'un cas d'exigibilité anticipée.

16. SURVENANCE DE CIRCONSTANCES NOUVELLES

Au cas où interviendrait une nouvelle disposition législative ou réglementaire ou une modification des textes applicables à l'Emprunteur ou au Prêteur, qui aurait pour effet direct ou indirect, soit de rendre impossible pour le Prêteur l'exécution de ses obligations au titre du Contrat, soit de majorer pour le Prêteur le coût de financement ou de fonctionnement de la présente ligne de trésorerie, le Prêteur le notifierait à l'Emprunteur.

A compter de l'envoi de la notification à l'Emprunteur, les parties disposent d'un délai de 30 jours pour trouver un accord définissant les conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat peut être poursuivie dans le cadre de la nouvelle réglementation. Cet accord fait l'objet d'une autorisation de l'organe délibérant de l'Emprunteur. Pendant ce délai de 30 jours, l'Emprunteur ne peut effectuer de nouveau tirage et le montant de la ligne de trésorerie est réduit du montant de l'encours non utilisé.

Si à l'issue du délai de 30 jours aucun accord n'a pu être trouvé entre les parties, le Prêteur peut prononcer l'exigibilité anticipée de la présente ligne de trésorerie dans les conditions prévues à l'article 14. Toutefois, dans ce cas, les dispositions relatives à la clause pénale ne seront pas mises en œuvre.

17. CESSION



17.1. CESSION PAR L'EMPRUNTEUR

L'Emprunteur ne peut céder ou transférer ses droits et obligations découlant du Contrat, sans avoir recueilli au préalable l'accord écrit et formel du Prêteur.

17.2. CESSION PAR LE PRETEUR

Le Prêteur a la faculté de céder ou de transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat à tout autre établissement de crédit de son choix de bonne réputation ou tout autre établissement faisant partie du groupe auquel elle appartient après en avoir informé préalablement l'Emprunteur, étant précisé qu'une telle cession ou un tel transfert ne saurait entraîner pour l'Emprunteur des coûts ou frais supplémentaires quelconques.

Le Prêteur peut par ailleurs librement céder ou nantir ses créances nées du Contrat notamment dans le cadre des dispositions des articles L.214-42-1 et suivants du Code monétaire et financier ou toute autre forme de cession ou de nantissement de créance.

18. COMPENSATION

18.1. PAR LE PRETEUR

En cas de survenance d'un cas d'exigibilité anticipée tel que visé à l'article « Exigibilité Anticipée », le Prêteur pourra compenser toute somme lui étant due par l'Emprunteur au titre du Contrat avec toute somme qu'il doit à l'Emprunteur, indépendamment du lieu de paiement, de la succursale teneuse de compte ou de la devise dans laquelle ces sommes sont libellées. Si lesdites sommes sont libellées dans des devises différentes, le Prêteur peut, pour les besoins de la compensation, convertir une somme dans la devise de l'autre, dès lors qu'il le fait à un taux de marché et en conformité avec ses pratiques usuelles.

18.2. PAR L'EMPRUNTEUR

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas compenser une quelconque somme qui lui serait due par le Prêteur au titre du Contrat ou à tout autre titre.

19. ORDRE D'IMPUTATION DES PAIEMENTS

Tout paiement partiel effectué par l'Emprunteur et reçu par le Prêteur est réparti dans l'ordre de priorité suivant : frais et débours de toute nature qui seraient encourus par le Prêteur, indemnités, commissions, intérêts de retard, intérêts dus et exigibles, principal dû et exigible au titre de l'exécution du Contrat.

20. NOTIFICATIONS

Toute communication, demande ou notification effectuée en vertu du Contrat, permettant l'utilisation de la ligne de trésorerie, est valablement réalisée si elle est adressée via le Service, par courrier ou courriel avec demande d'avis de réception à l'une ou l'autre des parties aux adresses suivantes :

L'Emprunteur :

Adresse : 2 RUE PIERRE LABONDE
BP 394
10026 TROYES CEDEX



A l'attention de : GRUSON MATTHIEU Directeur Financier
Téléphone : 06 07 95 95 43
Courriel : matthieu.gruson@aube.fr

Le Prêteur :

Adresse : Middle Office Contractualisation – 115 rue de Sèvres – CP X301 – 75275 Paris CEDEX 06
A l'attention de : Banque de Financement et d'Investissement
Téléphone : 01 41 46 51 25

21. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies dans le Contrat font l'objet de traitements dont le responsable est La Banque Postale, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Elles sont traitées pour la gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, en vertu de l'exécution du Contrat ou du respect d'obligations légales ou réglementaires, telles que la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. Les données sont également utilisées dans l'intérêt légitime de La Banque Postale notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude et la cybercriminalité, et pour l'évaluation du risque, la prévention des impayés et le recouvrement. Les données à caractère personnel seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

Elles sont également utilisées à des fins d'optimisation, de personnalisation, et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée de 1 an.

Par ailleurs elles peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par voie postale ou par téléphone ou par voie électronique, dans l'intérêt légitime de la Banque, et conservées à ce titre pour une durée de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec les personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel.

L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables.

La Banque Postale collecte auprès de ses filiales les données à caractère personnel et les informations relatives aux produits souscrits auprès d'elles. La Banque Postale peut également, dans le cadre de ses obligations légales et réglementaires, collecter des données à caractère personnel auprès d'administrations et autorités publiques (notamment INSEE, Banque de France, Administration fiscale).

Elles sont destinées à La Banque Postale et pourront être communiquées, pour les traitements et finalités cités ci-avant, à toutes sociétés de caution mutuelle ou organismes de garantie financière qui pourraient intervenir au titre du Contrat, à tous successeurs, cessionnaires, ayants cause, sous-participants ou organismes de refinancement, aux prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour son compte, à ses mandataires chargés d'un éventuel recouvrement, à toute société du groupe La Banque Postale en cas de mise en commun de moyens, ou à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé.

La Banque peut prendre des décisions automatisées, y compris par profilage, concernant l'Emprunteur. Ces décisions sont prises après interrogation des fichiers réglementaires (notamment FICOBA, FICP, FCC), après analyse du profil de risque financier et des pièces justificatives fournies. Selon les cas ces décisions peuvent se traduire par le refus d'accès à un produit ou un service.

Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Elle peut faire une demande de portabilité pour les données qu'elle a fournies et qui



sont nécessaires au Contrat ou au traitement desquelles elle a consenti. Elle peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Elle peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Elle peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement, La Banque Postale - Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, elle a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

22. CONFIDENTIALITE

22.1. SECRET PROFESSIONNEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier, le Prêteur est tenu au secret professionnel.

Toutefois, ce secret peut être levé dans les cas prévus par la loi, notamment à l'égard des autorités de contrôle, de l'administration fiscale et des autorités pénales.

En outre, la loi permet au Prêteur de communiquer des informations couvertes par le secret professionnel aux personnes avec lesquelles le Prêteur négocie, conclut ou exécute des opérations, expressément visées à l'article L. 511-33 du Code monétaire et financier, dès lors que ces informations sont nécessaires à l'opération concernée. De même, en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, le Prêteur est tenu de transmettre aux entreprises du groupe auquel il appartient des informations couvertes par le secret professionnel.

L'Emprunteur, de convention expresse, autorise le Prêteur à communiquer toute information utile le concernant ou concernant le contrat de prêt à toute personne physique ou morale appartenant au groupe de sociétés du Prêteur ou le cas échéant, à toute personne physique ou morale agissant comme prestataire de services, contribuant à l'exécution du Contrat et l'amélioration du service rendu dans le cadre du Contrat ou des prestations qui pourraient y être ultérieurement rattachées. Cette autorisation concernant ces entités couvre également l'utilisation des données de l'Emprunteur à des fins réglementaires, de prospections commerciales et d'études statistiques.

Enfin cette autorisation concerne également l'Etat et toute contrepartie du Prêteur dans le cadre de son refinancement avec cette contrepartie.

Dans l'hypothèse d'une cession ou d'un transfert en application de l'article « Cession et transfert », l'Emprunteur autorise également le cessionnaire à transmettre toute information utile le concernant ou concernant le Contrat au Prêteur afin de lui permettre le suivi de la relation commerciale avec l'Emprunteur.

Le Prêteur s'engage à ce que toutes les mesures soient prises pour assurer la confidentialité des informations ainsi transmises.

22.2. CONFIDENTIALITE

L'Emprunteur s'engage à accepter de garder confidentielle toute Information Confidentielle, et de ne communiquer aucune Information Confidentielle à qui que ce soit, à l'exception de ses conseils externes soumis à une obligation de confidentialité au sens de l'article 226-13 du Code pénal et des autorités administratives, gouvernementales, fiscales ou judiciaires. A ce titre, l'Emprunteur s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurités nécessaires afin de s'assurer que les Informations Confidentielles sont protégées et non divulguées.



23. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LA CORRUPTION

23.1. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées et d'obtenir auprès de l'Emprunteur des renseignements sur une opération qui lui apparaîtrait inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel.

A ce titre, le Prêteur sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations provenant ou susceptibles de provenir d'une infraction punissable d'un emprisonnement supérieur à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

Dans ce cadre, et pendant toute la durée du Contrat, l'Emprunteur s'engage à fournir au Prêteur toutes les informations nécessaires lui permettant de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

23.2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Prêteur est tenu, dans le cadre de ses obligations légales, de contribuer à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence auprès de sa clientèle pendant toute la durée de la relation d'affaires. Dans ce cadre, l'Emprunteur s'engage à respecter les dispositions relatives à la répression de la corruption et du trafic d'influence, de la prise illégale d'intérêt, du détournement de fonds publics et du favoritisme.

En particulier, l'Emprunteur s'interdit de réaliser sur son compte, ou par l'intermédiaire du crédit mis à sa disposition par le Prêteur, tout acte susceptible d'être qualifié de crime ou de délit au regard des réglementations en vigueur en France ou à l'étranger. L'implication de l'Emprunteur dans une activité prohibée ou l'absence d'éléments fournis par l'Emprunteur, sur demande du Prêteur, permettant de justifier la conformité des opérations au regard des réglementations en vigueur, constitue un motif de rupture de la relation d'affaires, pouvant aller jusqu'à la demande d'exigibilité du Capital Restant Dû.

23.3. MANQUEMENT A LA PROBITÉ

Pour les besoins de la présente clause, « Manquements à la Probité » désignera les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels les Parties exercent leurs activités.

L'Emprunteur et ses bénéficiaires effectifs ont pris et maintiennent toutes les mesures nécessaires et ont notamment adopté et mis en œuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir tout Manquement à la probité et toute violation de ces lois, réglementations et règles.

La Banque Postale communique à la partie sa politique en matière de lutte contre la corruption, accessible à l'adresse suivante : <https://www.labanquepostale.com/a-propos/risques-conformite/code-de-conduite.html>

L'Emprunteur s'engage, pendant toute la durée d'exécution du Contrat, à faire preuve d'une parfaite transparence en informant immédiatement, ou à première demande, La Banque Postale par écrit en cas de survenance d'un potentiel Manquement à la Probité (commission avérée ou soupçonnée, condamnation ou ouverture d'une enquête), que ce Manquement la concerne directement ou ses bénéficiaires effectifs, ses administrateurs, dirigeants, salariés.

Cette information pourra être communiquée par l'intermédiaire du dispositif d'alerte interne du Groupe La Banque Postale, accessible à l'adresse <https://www.alerte-ethique.laposte.fr>



24. DIVERS

24.1. ABSENCE DE RENONCIATION AUX DROITS

Le fait pour le Prêteur de ne pas exercer, ou de tarder à exercer l'un quelconque des droits qu'il tient du présent Contrat ou de la loi, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation aux droits dont il s'agit.

Les droits stipulés dans le présent Contrat ne sont pas exclusifs de tous les autres droits prévus par la loi avec lesquels ils se cumulent.

24.2. AUTONOMIE DES DISPOSITIONS

Dans le cas où l'une quelconque des stipulations du Contrat serait ou deviendrait nulle, illicite ou sans effet, la validité des autres stipulations du Contrat ne sera pas pour autant remise en question.

24.3. INTEGRALITE

La signature du Contrat annule et remplace tout accord préalable entre les Parties.

24.4. IMPREVISION

Chacune des parties convient par les présentes que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du Contrat et des actes y relatifs est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

24.5. INFORMATION

L'Emprunteur a communiqué au Prêteur toutes les informations dont l'importance est déterminante pour le consentement de ce dernier au Contrat, notamment les informations ayant un lien direct et nécessaire avec le contenu du Contrat ou la qualité de l'Emprunteur.

L'Emprunteur reconnaît pour sa part que toutes les informations nécessaires à la signature du Contrat lui ont été communiquées.

24.6. MODIFICATION DU CONTRAT

Aucune stipulation du Contrat ne pourra faire l'objet d'une quelconque modification sans l'accord exprès du Prêteur et de l'Emprunteur. Cet accord sera constaté par la signature d'un avenant qui liera les parties.

25. RECLAMATION

L'Emprunteur qui souhaite déposer une réclamation peut le faire en s'adressant à son Service Client ou son Chargé d'Affaires qui pourra lui expliquer les démarches liées à sa réclamation.

L'Emprunteur peut aussi formaliser sa réclamation via le formulaire accessible sur le site institutionnel de La Banque Postale qu'il pourra éditer et transmettre à La Banque Postale par courrier ou par mail.

La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard avec un accusé de réception dans les 10 jours et une réponse dans les 35 jours ouvrables.

En cas de désaccord avec la réponse apportée à la réclamation ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, l'Emprunteur peut saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale à l'adresse suivante :



Le Médiateur de La Banque Postale -115 rue de Sèvres - Case Postale G009 - 75275 Paris Cedex 06 ou sur le site Internet : mediateur.groupe laposte.com.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès de La Banque Postale, dans les Centres de Relation et d'Expertise Client ou dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

26. SIGNATURE ELECTRONIQUE

A titre de convention de preuve, les Parties conviennent que le Contrat peut être signé électroniquement conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier les articles 1367 et suivants du Code civil. Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique du Contrat ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir.

Chacune des Parties reconnaît (i) que la signature électronique qu'elle appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte. Chaque Partie renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique et/ou la manifestation de leur volonté de contracter le Contrat à ce titre.

27. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'efforcent de trouver de bonne foi un accord. **A défaut, les litiges sont portés devant les juridictions compétentes et il est expressément fait attribution de compétence au Tribunal de grande instance de Paris.**

28. ELECTION DE DOMICILE

En tant que de besoin, le Prêteur fait élection de domicile en son siège social dont l'adresse est rappelée en tête des présentes.

Fait à Paris, le 05 Septembre 2025, en un seul exemplaire numérique original, dont une copie est délivrée à chaque Partie

Pour La Banque Postale

Pour l'Emprunteur

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Marie-Thérèse LEROY

Délibération n° 2025-RO5-V-4

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
Adaptation du tableau des effectifs

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 32

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

Approuve les transformations de postes suivantes :

A – Pôle des Solidarités

- un poste de conseiller socio-éducatif en assistant socio-éducatif ;
- un poste d'attaché principal en attaché ;
- deux postes d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle en assistant socio-éducatif ;
- un poste d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle en infirmier en soins généraux ;
- un poste de médecin hors classe en cadre de santé.

B – Pôle Patrimoine et Environnement

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en rédacteur ;
- deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en adjoint technique ;
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement en adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- deux postes d'adjoint technique des établissements d'enseignement en adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement en adjoint technique des établissements d'enseignement ;
- un poste d'agent de maîtrise en adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- un poste de technicien principal 1^{ère} classe en rédacteur.

C – Direction des Finances, du Conseil en Gestion et des Marchés

- un poste d'attaché principal en rédacteur principal 1^{ère} classe ;
- un poste d'attaché en ingénieur.

D – Direction de la communication

- par redéploiement, un poste d'attaché principal et un poste d'attaché en substitution d'emplois de collaborateurs de cabinet.

Approuve la suppression de poste suivante :

A – Pôle des Solidarités

- un poste d'attaché en contrat de projet créé par délibération du 31 janvier 2022 pour le recrutement d'un chargé de mission insertion au titre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Précise que les emplois créés par l'Assemblée départementale qui ne pourraient pas être pourvus par des statutaires, sont accessibles aux contractuels.

Précise que l'inscription des crédits nécessaires au recrutement de cinq collaborateurs de cabinet, correspondant au seuil maximal autorisé, est maintenue en tenant compte des plafonds par l'article 7 du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987.

Fait le 13/01/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Monsieur Jacky RAGUIN

Délibération n° 2025-RO5-V-5

INFORMATION SUR L' EXERCICE EN 2025 DE LA COMPÉTENCE DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne acte à M. le Président du Conseil départemental de l'information sur l'exercice de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous marchés et accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation et/ou la technique particulière d'achat suivie ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Les listes des marchés, des accords-cadres et avenants passés depuis la dernière réunion de l'Assemblée départementale ordinaire du 29 septembre 2025 figurent en annexes.

Fait le 13/01/2026

113
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 8 DÉCEMBRE 2025 - **ANNEXE 1**

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
MARCHÉS DE FOURNITURES								
254970	Agrafe support E13328 SARM	Procédure adaptée	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	2,13	11/09/2025	PPE/DR
255762	HF-kit 2V connect E2638 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	3,72	21/10/2025	PPE/DR
255828	Kit boulonnerie E2642 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	3,95	23/10/2025	PPE/DR
255761	Axe vis E15208 SARM	Marché négocié sans publicité	IPERIA	21110	FAUVERNEY	4,78	21/10/2025	PPE/DR
255568	Flexibles E3010 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	6,07	13/10/2025	PPE/DR
255041	quincaillerie cle mna	Procédure adaptée	AUBE MULTI SERVICES TROYES AMS	10410	ST PARRES AUX TERTRES	6,50	16/09/2025	PDS/DBC
254810	Regul BDC 2025090021 SARM	Procédure adaptée	BRICO DEPOT	10600	BARBEREY ST SULPICE	6,67	04/09/2025	PPE/DR
255094	Flexibles A4929 SARM	Procédure adaptée	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	6,90	18/09/2025	PPE/DR
255626	Achat 4 rouleaux essuie tout, 10 assiettes 23 cm blanches, 50 gobelets blancs 20 cl Mda Octobre 2025	Marché négocié sans publicité	CARREFOUR ST ANDRE	10123	ST ANDRE LES VERGERS CEDEX	7,92	15/10/2025	MDP
255229	Achat divers produits alimentation pour formation réseau du 19/09/2025	Marché négocié sans publicité	CARREFOUR ST ANDRE	10123	ST ANDRE LES VERGERS CEDEX	9,91	25/09/2025	MDP
255740	Collier-vis E2655 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	10,55	21/10/2025	PPE/DR
255730	CF 15 A3878 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	13,55	17/10/2025	PPE/DR
255100	fourniture mandrin CRN	Procédure adaptée	LEBLANC	77480	BRAY SUR SEINE	14,46	19/09/2025	PPE/DR
255080	Produits consommables laboratoire	Procédure adaptée	DISTRIMED	83390	CUERS	15,83	17/09/2025	PPE/LABO
254766	Mousse E15363 SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	16,56	02/09/2025	PPE/DR
255134	Commande complémentaire suite à la lettre de commande n°254424 pour le service intérieur, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	TRENOIS DECAMPS	59443	WASQUEHAL CEDEX	16,95	22/09/2025	PPE/DB
255299	Eclaireur de plaque de police E15343 SARM	Marché négocié sans publicité	IPERIA	21110	FAUVERNEY	17,79	29/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255073	Achat agendas selon devis n° 303340279	Autres	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	18,13	17/09/2025	DFCGM
254682	YB4.SLA batterie moto E1001 SARM	Procédure adaptée	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	18,90	25/08/2025	PPE/DR
255011	Porte bloc mecaniciens SARM	Procédure adaptée	BUREAU VALLEE BARBEREY	10600	BARBEREY ST SULPICE	19,30	15/09/2025	PPE/DR
255337	alimentation diverse territoire ouest	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	20,00	29/09/2025	PDS/DBC
254802	Ragrangeage exterieur haute perf SARM	Procédure adaptée	BRICO DEPOT	10600	BARBEREY ST SULPICE	20,75	03/09/2025	PPE/DR
255494	Vis autoperceuse A42204 SARM	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	20,91	09/10/2025	PPE/DR
255234	Rotule GEG E96313 SARM	Marché négocié sans publicité	123 ROULEMENT-MYCELIUM ROULEMENT	59273	FRETIN	21,90	25/09/2025	PPE/DR
255045	Gache serrure porte E19319 SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	23,24	16/09/2025	PPE/DR
255097	Ensemble tapis sol E15366 SARM	Procédure adaptée	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	24,90	18/09/2025	PPE/DR
255899	Lampe appro SARM	Marché négocié sans publicité	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	25,00	24/10/2025	PPE/DR
255718	Roulement MER E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	SARL HALLIER	10800	ST JULIEN LES VILLAS	25,18	16/10/2025	PPE/DR
255726	CF 12 A3890 meca SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	25,54	17/10/2025	PPE/DR
255336	achat de lait entier pasteurisé msd ouest	Marché négocié sans publicité	SARL FERME DE LA MARQUE	10140	CHAMP SUR BARSE	25,95	29/09/2025	PDS/DBC
255616	Cadenas	Marché négocié sans publicité	BRICO DEPOT	10600	BARBEREY ST SULPICE	26,50	15/10/2025	PDT/DAP
255706	alimentation diverse msd aix en othe	Marché négocié sans publicité	MARVILA INTERMARCHE	10160	AIX-VILLEMAUR-PALIS	26,96	20/10/2025	PDS/DBC
255906	Fourniture d une chasse d eau complète pour l'Agence Routière Départementale à Ervy-le-Châtel	Marché négocié sans publicité	TRENOIS DECAMPS	59443	WASQUEHAL CEDEX	28,97	27/10/2025	PPE/DB
255417	Commande de 3 plants de rosiers, La Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	LES CHEMINS ROSE	50400	GRANVILLE	30,00	06/10/2025	PPE/DB
255183	Douille TVIS 1/2 station SARM	Marché négocié sans publicité	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	31,01	23/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255380	Café, gâteaux secs pour réunion	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	31,78	02/10/2025	PDT/DAP
254707	6 clés pour le local vélos du SAS 10 CDE	Procédure adaptée	AUBE MULTI SERVICES TROYES AMS	10410	ST PARRES AUX TERTRES	32,50	27/08/2025	PDS/CDE
255507	Peinture et kit papier émeri Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	32,65	09/10/2025	PDT/DAP
254721	Vis-ecrou E15338 SARM	Procédure adaptée	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	32,80	28/08/2025	PPE/DR
254695	Purge de reservoir appro SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	34,02	26/08/2025	PPE/DR
255466	achat d'une cafetiere pour la msd est	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	34,81	07/10/2025	PDS/DBC
254835	cafetiere msd aix en othe	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	34,90	05/09/2025	PDS/DBC
254757	Fourniture de produits pharmaceutiques pour le Service de Médecine Préventive	Procédure adaptée	1ER MAI MEDICAL SERVICE	10000	TROYES	35,68	01/09/2025	PPE/DB
255147	Fourniture de produits pharmaceutiques pour le réapprovisionnement des trousse de secours du CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	PHARMACIE DES VERGERS	10120	ST ANDRE LES VERGERS	36,25	22/09/2025	PPE/DB
255114	Fourniture d'un support et de porte-clés pour le CR d'Aix-en-Othe	Procédure adaptée	BUREAU VALLEE BARBEREY	10600	BARBEREY ST SULPICE	36,64	19/09/2025	PPE/DB
255593	Commande de peinture pour 1 bureau. Prestation réalisée par l'agent du collège, Collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers	Marché négocié sans publicité	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	38,31	14/10/2025	PPE/DB
255028	torchons + divers MNA	Procédure adaptée	L INCROYABLE - BE GREEN	10410	ST PARRES AUX TERTRES	38,77	15/09/2025	PDS/CDE
254842	Ciment-abattant-robinet SARM	Procédure adaptée	BRICO DEPOT	10600	BARBEREY ST SULPICE	39,39	05/09/2025	PPE/DR
254962	Fourniture de peinture pour marquage au sol dans la cour, Collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers	Procédure adaptée	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	39,50	11/09/2025	PPE/DB
254993	Fourniture de batterie alarme 12V – 1.3 AH pour le collège des Jacobins à Troyes	Procédure adaptée	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	39,60	12/09/2025	PPE/DB
255298	Bague-MG-CM E0734 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	39,87	29/09/2025	PPE/DR
254957	Carton mousse pour les ateliers à la Cité du Vitrail	Procédure adaptée	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	39,97	11/09/2025	PDT/DAP
255344	protection incontinence seniors territoire de romilly sur seine	Marché négocié sans publicité	LECLERC SODIROM SAS	10100	ROMILLY SUR SEINE	40,00	30/09/2025	PDS/DBC
255539	BIBERONS TETINES P4BB CDE	Marché négocié sans publicité	PHARMACIE 1ER MAI	10000	TROYES	40,58	10/10/2025	PDS/CDE
255129	Aliments camp Août P9 CDE	Marché négocié sans publicité	LECLERC - SAS SODIRE	69830	ST GEORGES DE RENEINS	41,47	22/09/2025	PDS/CDE

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254909	Film bulles	Procédure adaptée	RETIF	10600	LA CHAPELLE ST LUC	44,75	09/09/2025	PDT/DAP
254984	Um 15/15 E2610 SARM	Procédure adaptée	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	45,06	11/09/2025	PPE/DR
254838	alimentation diverse pds	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	45,21	05/09/2025	PDS/DBC
255154	Plaques de bois AIX-EN-OTHE	Marché négocié sans publicité	BRICOMARCHE SAS DIRSON AIX EN OTHE	10160	AIX EN OTHE	48,63	22/09/2025	PPE/DR
254956	Boissons pour musiciens à Avalueur	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	48,87	11/09/2025	PDT/DAP
255421	Gaz atelier CDE	Marché négocié sans publicité	EDF AGENCE OA	94162	CRETEIL CEDEX	49,21	06/10/2025	PDS/CDE
255269	Cartes de rechargement pour laverie Maty CDE	Marché négocié sans publicité	LAVERIE MATY LEGROS HERRIOT	10800	ST JULIEN LES VILLAS	50,00	26/09/2025	PDS/CDE
255459	Facture 250002384 GAILI Chayneze	Marché négocié sans publicité	CHAUMONDIS CENTRE LECLERC	52000	CHAUMONT	50,00	07/10/2025	PDS/DBC
254818	JS-adara A5005 SARM	Procédure adaptée	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	50,74	04/09/2025	PPE/DR
255470	Kit 6 axes A42204 - cable E5216 SARM	Marché négocié sans publicité	LAROSE	18100	VIERZON	51,12	02/10/2025	PPE/DR
254880	Commnutateur-borne raccord E2502 MECA SARM	Procédure adaptée	RS COMPONENTS SAS	60031	BEAUVAIS CEDEX	54,41	08/09/2025	PPE/DR
255099	Bac de coffre E15366 SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	54,68	18/09/2025	PPE/DR
255115	Fourniture et livraison d'une paire de surchaussures coquées pour un agent à la demande du médecin de prévention	Procédure adaptée	DISTRILAB LOLL	10120	ST ANDRE LES VERGERS	55,60	19/09/2025	PPE/DB
255510	Bouchon A3897-butoir appro SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	56,89	09/10/2025	PPE/DR
254672	commande de fournitures de bureau, Hôtel du Département à Troyes	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	57,78	25/08/2025	PPE/DB
254981	Cadre complet	Procédure adaptée	L'USINE DU CADRE	10150	CRENEY PRES TROYES	58,80	11/09/2025	PDT/DAP
255408	alimentation et boissons diverses msd bar sur seine	Marché négocié sans publicité	BARDIS EXPRESS E. LECLERC	10110	BAR SUR SEINE	59,89	03/10/2025	PDS/DBC
254726	Pochettes plastiques 45X55 cm pour envois PSPC	Procédure adaptée	RETIF	10600	LA CHAPELLE ST LUC	59,98	28/08/2025	PPE/LABO
254990	Provision vanne EGR CDE E19352 SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	60,00	12/09/2025	PPE/DR
255705	alimentation diverse msd bar sur aube	Marché négocié sans publicité	LECLERC BARDIS BAR SUR AUBE	10200	BAR SUR AUBE	60,00	20/10/2025	PDS/DBC
254985	Ressort-maneton E2623 SARM	Procédure adaptée	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	60,81	12/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254899	Passe cable MECA SARM	Procédure adaptée	RS COMPONENTS SAS	60031	BEAUVAIS CEDEX	62,46	09/09/2025	PPE/DR
255707	Fourniture de ciment X 25 KGS Centre Routier ERVY M255707	Marché négocié sans publicité	BIG MAT ST FLORENTIN AUXERRE	89000	AUXERRE	62,93	15/10/2025	PPE/DR
255008	Eau fête à Avalleur	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	63,13	15/09/2025	PDT/DAP
255815	Axe verin MER E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	KRUSE OOTMARSUM BV	99999	AB OOTMARSUM	63,20	22/10/2025	PPE/DR
255379	Vêtements magasinier des Archives	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	64,88	02/10/2025	PDT/DAP
255489	commande de tampons, Hôtel du Département à Troyes	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	65,40	08/10/2025	PPE/DB
255128	Commande de fourniture de quincaillerie, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	TRENOIS DECAMPS	59443	WASQUEHAL CEDEX	65,59	22/09/2025	PPE/DB
254789	Habillement	Procédure adaptée	KIABI TROYES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	66,67	03/09/2025	PDT/DAP
255567	Interrupteur A3893 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	67,90	13/10/2025	PPE/DR
254747	Fourniture et livraison d une paire de chaussures de sécurité pour monsieur Dimitri Peron college aix	Procédure adaptée	CHOMETTE FAVOR	91353	GRIGNY CEDEX	69,30	01/09/2025	PPE/DB
254732	Boite a outils CRC E2643 SARM	Procédure adaptée	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	69,39	29/08/2025	PPE/DR
255564	Bouchon de remplissage appro SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	70,83	13/10/2025	PPE/DR
255840	Bras essuie glace E15208 SARM	Marché négocié sans publicité	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	71,50	23/10/2025	PPE/DR
254819	Mecanisme OPTIMA SARM	Procédure adaptée	CEDEO TROYES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	71,84	04/09/2025	PPE/DR
254845	Mecanisme OPTIMA SARM	Procédure adaptée	CEDEO TROYES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	71,84	05/09/2025	PPE/DR
255754	Fourniture burin - Canal Haute Seine - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	CDM	10800	BUCHERES	73,00	21/10/2025	PPE/DR
255842	Embouts-manchons pvc-rob t sphere A7604 SARM	Marché négocié sans publicité	SOCIETE PUM PLASTIQUES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	73,26	23/10/2025	PPE/DR
255086	Palier ovale-rotule E96313 SARM	Procédure adaptée	123 ROULEMENT-MYCELIUM ROULEMENT	59273	FRETIN	73,34	18/09/2025	PPE/DR
255722	Bras retro MER E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	74,31	16/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255724	Cabochon hella MER E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	74,40	16/10/2025	PPE/DR
255009	Relai E2618 SARM	Procédure adaptée	D & R AGRI	10220	ONJON	74,67	15/09/2025	PPE/DR
254760	Fourniture de 2 paires de chaussures de sécurité pour madame Vindagassalon au collège langevin romilly	Procédure adaptée	DISTRILAB LOLL	10120	ST ANDRE LES VERGERS	74,70	02/09/2025	PPE/DB
255483	Filtre habitacle-cartouche filtre E14315 SARM	Marché négocié sans publicité	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	76,68	08/10/2025	PPE/DR
255328	Fournitures peinture, Collège Le Noyer Marchand à Romilly S/Seine	Marché négocié sans publicité	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	77,97	29/09/2025	PPE/DB
254879	Vida-vis fix E15338 STATION SARM	Procédure adaptée	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	78,77	08/09/2025	PPE/DR
255135	Serre-cable/clip meca SARM	Marché négocié sans publicité	RS COMPONENTS SAS	60031	BEAUVAIS CEDEX	78,84	22/09/2025	PPE/DR
255793	Equipements de laboratoire	Marché négocié sans publicité	SELARL DAMPIERRE	10000	TROYES	79,90	22/10/2025	PPE/LABO
255546	1 panneau en plastique pour le CR d'Arcis sur Aube	Marché négocié sans publicité	ENSEIGNES SCATTOLINI	10150	LAVAU	80,00	10/10/2025	PPE/DR
255741	Baladeuse pliable meca SARM	Marché négocié sans publicité	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	80,00	21/10/2025	PPE/DR
255257	commande de tampons, Hôtel du Département à Troyes	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	81,92	26/09/2025	PPE/DB
255719	R4 DN 45 MER E4406 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	82,07	16/10/2025	PPE/DR
254811	Cire paraffine	Procédure adaptée	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	82,47	04/09/2025	PDT/DAP
255827	Fourniture d'une hotte pour le centre routier d'Aix-en-Othe	Marché négocié sans publicité	BRICO DEPOT	10600	BARBEREY ST SULPICE	82,50	22/10/2025	PPE/DB
255622	Habillement agent accueil Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	SAS DEVRED	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	83,33	15/10/2025	PDT/DAP
255502	Décorations Halloween CDE P4M	Marché négocié sans publicité	MAGASINS GIF FRANCE	47300	VILLENEUVE SUR LOT	84,01	09/10/2025	PDS/CDE
254924	fascicules la petite enfance en image pmi	Procédure adaptée	VIRGINIE MAILLARD	71330	ST GERMAIN DU BOIS	84,40	09/09/2025	PDS/DBC
254711	abt 2025 page des libraires	Procédure adaptée	PRESSES ET LIVRES EN RESEAU	75009	PARIS	85,00	27/08/2025	PDT/DOC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255630	Fournitures produits d'hygiène CR BSA	Marché négocié sans publicité	COLDIS	84320	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	85,17	15/10/2025	PPE/DR
255628	Décorations Halloween CDE P9	Marché négocié sans publicité	MAGASINS GIFI FRANCE	47300	VILLENEUVE SUR LOT	86,52	15/10/2025	PDS/CDE
255723	Nappes E3011 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	86,78	17/10/2025	PPE/DR
254911	Thermostat E15367 SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	87,04	09/09/2025	PPE/DR
255890	Crochet verrouillage A3882 SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	87,55	24/10/2025	PPE/DR
254720	burins marteau piqueur cr vsb	Procédure adaptée	MILER	55014	BAR LE DUC CEDEX	88,35	28/08/2025	PPE/DR
255043	Location 2 jours de perfo piqueur 10 kg pour le CR d'Arcis	Procédure adaptée	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	88,75	16/09/2025	PPE/DR
254685	Mbsp A7370 SARM	Procédure adaptée	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	89,15	25/08/2025	PPE/DR
255222	Nettoyant-collier-protecteur E15329 SARM	Marché négocié sans publicité	IPERIA	21110	FAUVERNEY	91,48	25/09/2025	PPE/DR
255117	Bombe huile -lame cutter-gaine tressee appro SARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	93,25	22/09/2025	PPE/DR
255075	Cable rouge et jaune mécanique SARM	Procédure adaptée	FORCH SNC	77950	MONTEREAU SUR LE JARD	93,55	17/09/2025	PPE/DR
255874	Fourniture d'un cylindre sur organigramme pour les sanitaires garçons au collège Pithou à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	95,00	23/10/2025	PPE/DB
254910	Vetements pron j SARM	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	95,08	09/09/2025	PPE/DR
255490	commande de tampons, Hôtel du Département à Troyes	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	95,93	08/10/2025	PPE/DB
254806	Aliments camp Août P7 CDE	Procédure adaptée	LECLERC - SAS SODIRE	69830	ST GEORGES DE RENEINS	96,22	04/09/2025	PDS/CDE
254950	Lot support pare choc-joint E15343/appro SARM	Procédure adaptée	IPERIA	21110	FAUVERNEY	96,64	10/09/2025	PPE/DR
254959	Douille impact station SARM	Procédure adaptée	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	97,46	11/09/2025	PPE/DR
254974	alimentation et boissons diverses sdf	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	98,99	11/09/2025	PDS/DBC
255772	Fourniture de 25 badges d'accès à l'Hôtel de bureaux 1 à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	99,03	21/10/2025	PPE/DB
255643	Commande de tampons, Hôtel du Département à Troyes	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	99,59	16/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255557	alimentation diverse msd est	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	99,69	13/10/2025	PDS/DBC
254673	Feu de position CRC A39109 SARM	Procédure adaptée	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	99,90	25/08/2025	PPE/DR
254837	articles et fournitures diverses ase	Procédure adaptée	MAGASINS GIFI FRANCE	47300	VILLENEUVE SUR LOT	100,00	05/09/2025	PDS/DBC
255040	Produits consommables laboratoire	Procédure adaptée	ALCYON FRANCE	29800	PLOUEDERN	100,37	16/09/2025	PPE/LABO
255258	Fourniture de matériel technique ARD Nogent	Marché négocié sans publicité	BRICONAUTES- STE ROMILLONNE DE BRICOLAGE	10100	ROMILLY SUR SEINE	102,78	26/09/2025	PPE/DR
255814	Mecanisme E19319 SARM	Marché négocié sans publicité	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	105,00	22/10/2025	PPE/DR
255746	Pommeau levier vitesse E0748 SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	106,88	21/10/2025	PPE/DR
254960	Achat recharge armix - centre routier Chapelle	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	108,94	11/09/2025	PPE/DR
255501	Location jeux XXL pour Avalueur	Marché négocié sans publicité	PAUSE LUDIQUE - SARL FRANCONA	10000	TROYES	109,17	09/10/2025	PDT/DAP
254792	aiguilles collecteurs seringues pmi	Procédure adaptée	1ER MAI MEDICAL SERVICE	10000	TROYES	109,94	03/09/2025	PDS/DBC
255150	Fourniture d'une paire de semelles pour un agent à la demande du médecin de prévention	Marché négocié sans publicité	BERREZAK SALOME	10260	SAINT PARRES LES VAUDES	110,00	24/09/2025	PPE/DB
255330	fournitures pharmaceutiques sets de retrait d'implants et pose pmi	Marché négocié sans publicité	GRANDE PHARMACIE HOTEL DE VILLE	10000	TROYES	110,00	29/09/2025	PDS/DBC
255190	Tresses MER E3010 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	111,66	24/09/2025	PPE/DR
255141	Horloge Accroche-torchons P8 CDE	Marché négocié sans publicité	CENTRAKOR STORES	31300	TOULOUSE	113,44	26/09/2025	PDS/CDE
254886	Achat bastaings CR AIX 254886	Procédure adaptée	BRICOMARCHE SAS DIRSON AIX EN OTHE	10160	AIX EN OTHE	113,78	09/09/2025	PPE/DR
254892	Tresse E0504 SARM	Procédure adaptée	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	114,52	09/09/2025	PPE/DR
255078	Attache capot caoutchouc-fer à souder appro SARM	Procédure adaptée	RS COMPONENTS SAS	60031	BEAUVAIS CEDEX	115,70	17/09/2025	PPE/DR
254740	Fourniture et livraison d'un ensemble de vêtements pour la DTEMA Plateforme Manger Local	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	116,27	29/08/2025	PPE/DB
254781	Aliments camp P4BB Août CDE	Procédure adaptée	LES PATIS EMIDER INTERMARCHÉ	52220	MONTIER EN DER	116,39	03/09/2025	PDS/CDE
254704	Commande de secours CRCB A7377 SARM	Procédure adaptée	ACOMETIS PRODUCTION	68360	SOULTZ	118,83	26/08/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255223	Location 2 jour de Piqueur 12kg pour le CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	119,54	25/09/2025	PPE/DR
255405	Produit pour la cuisine centrale CDE	Marché négocié sans publicité	ZEP INDUSTRIES	28210	NOGENT LE ROI	121,00	03/10/2025	PDS/CDE
255864	Fourniture de peinture de marquage au sol pour le collège Pierre Brossolette à La Chapelle-Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	122,25	23/10/2025	PPE/DB
255195	Fournitures produit d'hygiène CR BSA	Marché négocié sans publicité	COLDIS	84320	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	122,31	24/09/2025	PPE/DR
254925	Bombe nettoyant-goup meca/atelier SARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	123,15	10/09/2025	PPE/DR
255383	Achat talkie walkie - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	124,14	02/10/2025	PPE/DR
255384	Achat Talkie walkie - Mesnil St Père	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	124,14	02/10/2025	PPE/DR
254843	Produits pharmaceutiques divers PMI	Procédure adaptée	NM MEDICAL	92600	ASNIERES SUR SEINE	124,92	05/09/2025	PDS/DBC
254951	Tube télescopique et buse combinée CDE	Procédure adaptée	PONCELET RAYMOND	10380	PLANCY L ABBAYE	126,49	11/09/2025	PDS/CDE
255897	Achat 5 méthodes pour instruments de musique : Djembé, Ukulélé, Percussions, Guitare, Piano à clavier Octobre 2025	Marché négocié sans publicité	FLUTE DE PAN	75008	PARIS	128,73	24/10/2025	MDP
255757	Fourniture coffre chantier étanche - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	PILLAUD MATERIAUX	10200	BAR SUR AUBE	129,39	21/10/2025	PPE/DR
255451	Leve vitre droit E0738 SARM	Marché négocié sans publicité	TURBO'S HOET	59435	RONCQ CEDEX	133,00	06/10/2025	PPE/DR
255555	Plots de decouplage-support filtre-ecran thermique E15208 SARM	Marché négocié sans publicité	IPERIA	21110	FAUVERNEY	133,96	13/10/2025	PPE/DR
255001	Aliments camp Juillet B12 CDE	Procédure adaptée	LECLERC OUTREAU - LIANOUDIS	62230	OUTREAU	134,72	12/09/2025	PDS/CDE
255201	Fournitures diverses AGRIVITI CR Brienne	Marché négocié sans publicité	AGRI VITI BRIENNE	10500	BRIENNE LE CHATEAU	134,90	24/09/2025	PPE/DR
255648	Adhésif vinyle ourse exposition	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	135,00	16/10/2025	PDT/DAP
255699	Fourniture brouette 100L - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	137,00	20/10/2025	PPE/DR
255323	Film bulles bobines TPE papier de soie	Marché négocié sans publicité	RETIF	10600	LA CHAPELLE ST LUC	138,17	29/09/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255180	hygiène cr vsb	Marché négocié sans publicité	COLDIS	84320	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	139,00	23/09/2025	PPE/DR
254987	Chappe crochet A3619 MECA SARM	Procédure adaptée	SECMAIR	53230	COSSE LE VIVIEN	139,78	12/09/2025	PPE/DR
254955	Fourniture de 1m3 de béton sous centrale CR Brienne	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	140,38	11/09/2025	PPE/DR
255268	Recharge extincteur, cartouche, panneaux, consigne au collège Max Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	140,44	26/09/2025	PPE/DB
255696	Dégraissant carrosserie Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	ZEP INDUSTRIES	28210	NOGENT LE ROI	142,83	20/10/2025	PPE/DR
255096	Pochettes joints A39101 SARM	Procédure adaptée	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	143,85	18/09/2025	PPE/DR
254863	Fourniture d'une paire de semelles orthopédiques pour madame Béatrice COP collège de Chaource	Procédure adaptée	MYRABEL ROGER - PODOLOGUE	10000	TROYES	145,00	08/09/2025	PPE/DB
254936	Lame scie appro SARM	Procédure adaptée	LEITZ SARL	68012	COLMAR CEDEX	147,20	10/09/2025	PPE/DR
255708	cartes anniversaire svice adoption pole des solidarités	Marché négocié sans publicité	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	148,25	20/10/2025	PDS/DBC
255559	alimentation diverse sdaf café des assfam	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	148,32	13/10/2025	PDS/DBC
255226	Produits consommables laboratoire	Marché négocié sans publicité	MAST DIAGNOSTIC	80011	AMIENS CEDEX 1	149,20	25/09/2025	PPE/LABO
252894	Fourniture de ciment X 25 KGS Centre Routier ERVY	Procédure adaptée	BIG MAT ST FLORENTIN AUXERRE	89000	AUXERRE	149,94	07/04/2025	PPE/DR
255355	Fourniture de 2 paires de chaussures de sécurité	Marché négocié sans publicité	FB PROTECTION - BORGNE FRANCK	10800	ST JULIEN LES VILLAS	150,84	30/09/2025	PPE/DB
254809	Aliments camp Août P7 CDE	Procédure adaptée	LECLERC - SAS SODIRE	69830	ST GEORGES DE RENEINS	152,70	04/09/2025	PDS/CDE
255601	Accumulateur hydraulique A3889 SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	153,13	15/10/2025	PPE/DR
255315	Location 1 jour d'une mini pelle 2T6 + remorque Cr BSS	Marché négocié sans publicité	BAR LOCATION SERVICES	10110	BAR SUR SEINE	155,00	29/09/2025	PPE/DR
255505	3 sacs de gazon pour Port Dienville	Marché négocié sans publicité	GIRARDIN PAILLEY	10500	PRECY ST MARTIN	155,45	09/10/2025	PPE/DR
254944	commande de fournitures de bureau, pour service Intérieur à l'Hôtel du département	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	156,20	10/09/2025	PPE/DB
255273	Coffret de douille MIR SARM	Marché négocié sans publicité	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	159,00	26/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255443	Chauves souris boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	CELINE GRANDSERT	95540	MERY SUR OISE	159,40	07/10/2025	PDT/DAP
255433	Achat de protections auditives	Marché négocié sans publicité	SONOREM AUDITION	10000	TROYES	160,00	07/10/2025	PPE/SDTVA
254852	abt 2025 enjeux	Procédure adaptée	AFNOR	93571	LA PLAINE ST DENIS CEDEX	160,59	05/09/2025	PDT/DOC
255625	Achat divers produits alimentation pour formation réseau octobre 2025	Marché négocié sans publicité	CARREFOUR ST ANDRE	10123	ST ANDRE LES VERGERS CEDEX	162,18	15/10/2025	MDP
255259	Remplacement plaque polycarbonate alvéolaire au collège de la Voie Chatelaine à Arcis-sur-Aube	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	162,50	26/09/2025	PPE/DB
254906	Capot moteur E3306 SARM	Procédure adaptée	RICHARD MANUTENTION	52003	CHAUMONT CEDEX	163,14	09/09/2025	PPE/DR
254805	Livres boutique Avalleur	Procédure adaptée	HACHETTE	78316	MAUREPAS CEDEX	166,45	04/09/2025	PDT/DAP
255453	Panneau contreplaque A42204 SARM	Marché négocié sans publicité	SOCOBOIS ROSIERES	10430	ROSIERES PRES TROYES	167,04	06/10/2025	PPE/DR
254793	Lecteur carte 24 V appro/A7375 SARM	Procédure adaptée	SONEPAR CGED	10600	LA CHAPELLE ST LUC	167,32	03/09/2025	PPE/DR
255728	Reservoir-avertisseur CRB/CRN meca SARM	Marché négocié sans publicité	D & R AGRI	10220	ONJON	175,27	17/10/2025	PPE/DR
255173	Fut lance sym SARM	Marché négocié sans publicité	FIBAT 10	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROI	176,60	23/09/2025	PPE/DR
255285	Recharge extincteurs, panneaux, pulvérisateur, cartouche au collège Eureka à Pont-Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	177,56	26/09/2025	PPE/DB
255714	Bombe-foret-rondelle appro/E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	177,78	16/10/2025	PPE/DR
255065	Bombe detecteur-craie-meule-ruban-gaine appro ARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	178,10	17/09/2025	PPE/DR
255118	Capteur pression defferentiel E13443 SARM	Procédure adaptée	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	181,97	22/09/2025	PPE/DR
255332	achat géotextile - cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	183,00	29/09/2025	PPE/DR
255277	Recharge, dénaturation, vérification extincteurs, panneaux et consignes au collège Jean Jaurès à Nogent-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	184,60	26/09/2025	PPE/DB
255600	Ceinture E19324 SARM	Marché négocié sans publicité	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	185,78	15/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255704	pots de fleurs et terreau msd romilly sur seine	Marché négocié sans publicité	LECLERC SODIROM SAS	10100	ROMILLY SUR SEINE	187,30	20/10/2025	PDS/DBC
254725	Cache-rondelle-galet E96315 SARM	Procédure adaptée	ROCHA E.V.A.	51800	SAINTE-MENEHOULD	187,59	28/08/2025	PPE/DR
255858	Enrouleur tuyau mir SARM	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	189,00	23/10/2025	PPE/DR
255061	Biberons tétines P4BB CDE	Procédure adaptée	SELAS PHARMACIE 14 JUILLET	10000	TROYES	189,57	16/09/2025	PDS/CDE
255016	Location de 1 jour de minipelle pour le CR d'Arcis	Procédure adaptée	SARL JOLOKA	10700	POUAN LES VALLEES	190,00	15/09/2025	PPE/DR
255161	Fournitures fanion K1 CR BSA	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	190,40	23/09/2025	PPE/DR
255091	Jeu de joints E2625 SARM	Procédure adaptée	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	190,70	18/09/2025	PPE/DR
254989	Four micro onde ARD NOGENT	Procédure adaptée	BUT ROMILLY	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROI	191,66	12/09/2025	PPE/DR
254703	abonnement au bimensuel pendant 1 an de La Lettre des Services Techniques pour la Direction des Bâtiments, Hôtel du département	Procédure adaptée	EDITIONS SORMAN SA	27230	PIENCOURT	191,97	26/08/2025	PPE/DB
255867	Ramette feuilles-pinceaux double nylon mir SARM	Marché négocié sans publicité	PROVITEQ	91080	COURCOURONNES	192,22	23/10/2025	PPE/DR
255720	Roulement ensemble complet B1001 SARM	Marché négocié sans publicité	MOGRA	70000	VESOUL	192,30	16/10/2025	PPE/DR
255288	PQ 500 RGPG MIR SARM	Marché négocié sans publicité	RAJA	95977	ROISSY CDG CEDEX	194,30	26/09/2025	PPE/DR
254846	Achat 20 livres audio Septembre 2025	Procédure adaptée	LE CHAT DE GOUTTIERE	10000	TROYES	196,52	05/09/2025	MDP
255846	Lessive, produit vaisselle et sacs poubelles pour le CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	SODIP A.REVERDY SAS HYG-UP (BOUILLY)	10320	BOUILLY	198,51	23/10/2025	PPE/DR
255333	Fournitures de talkies walkie CR BSA	Marché négocié sans publicité	PILLAUD MATERIAUX	10200	BAR SUR AUBE	199,59	29/09/2025	PPE/DR
255291	Napperie et bouteilles d'eau_Plateforme Mangerlocal	Marché négocié sans publicité	METRO	10410	ST PARRES AUX TERTRES	200,00	26/09/2025	PPE/DAE
255076	Chappes de fixation E2610 SARM	Procédure adaptée	ALAMO GROUPE AGRICULTURE - ROUSSEAU - SMA FAUCHEUX	69583	NEUVILLE SUR SAONE	207,42	17/09/2025	PPE/DR
255158	Pompe a gasoil-kit embout A4929 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	209,56	23/09/2025	PPE/DR
254713	abt2025 archimag	Procédure adaptée	ARCHIMAG IDP	75009	PARIS	210,00	27/08/2025	PDT/DOC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255710	Scie-lame meca SARM	Marché négocié sans publicité	FIBAT 10	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROI	212,08	15/10/2025	PPE/DR
254870	Consommables d'équipement laboratoire	Procédure adaptée	GROSSERON.	44220	COUERON	212,10	08/09/2025	PPE/LABO
254832	Matériel pour les ateliers à la Cité du Vitrail	Procédure adaptée	10 DOIGTS	59115	LEERS	212,50	05/09/2025	PDT/DAP
255694	Dégivrant, graisse, nettoyant Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	213,23	20/10/2025	PPE/DR
255004	Kit pivot E0336 SARM	Procédure adaptée	TURBO'S HOET	59435	RONCQ CEDEX	215,00	15/09/2025	PPE/DR
255635	outils miler cr vsb	Marché négocié sans publicité	MILER	55014	BAR LE DUC CEDEX	219,05	15/10/2025	PPE/DR
255646	Produits de nettoyage et d'entretien	Marché négocié sans publicité	SODIP A.REVERDY	10000	TROYES	219,56	16/10/2025	PPE/LABO
255755	Pompe à graisse, clés...Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	221,85	21/10/2025	PPE/DR
255446	Miroir appro-adaptateur-tuyauterie E2641 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	226,35	02/10/2025	PPE/DR
255554	Verron de fermeture-ecrou-console E5216 SARM	Marché négocié sans publicité	SOMTP CENTRE	45750	ST PRYVE ST MESMIN	227,10	13/10/2025	PPE/DR
255888	Réfection des toilettes gestion, Collège N. Bourbon à Vendevre S/Barse	Marché négocié sans publicité	SOCIETE COMMERCIALE LE PRE BERCY - WELDOM	10140	VENDEVRE SUR BARSE	233,58	24/10/2025	PPE/DB
254712	abt 2025 concours pluripro	Procédure adaptée	GM SANTE	92210	ST CLOUD	235,00	27/08/2025	PDT/DOC
254937	Fournitures de produits consommable CR BSA	Procédure adaptée	GEDIMAT DUCHESNE COMPTOIR GENERAL DU BATIMENT	10200	BAR SUR AUBE	235,47	10/09/2025	PPE/DR
254722	Fournitures de bureau et lampe de bureau CDE	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	240,53	28/08/2025	PDS/CDE
255143	Quincaillerie CRR	Marché négocié sans publicité	FIBAT 10	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROI	241,17	22/09/2025	PPE/DR
254705	achat anti panique push	Procédure adaptée	FOUSSIER	72700	ALLONNES	242,75	26/08/2025	PPE/DB
255528	Jouets pavillon P11 CDE	Marché négocié sans publicité	CARREFOUR FRANCE	91000	EVRY	245,33	10/10/2025	PDS/CDE
255010	Perles atelier Nouvelle France	Procédure adaptée	10 DOIGTS	59115	LEERS	249,08	15/09/2025	PDT/DAP
254742	Rubans thermocelleuse lingerie CDE	Procédure adaptée	THERMOPATCH	78131	LES MUREAUX CEDEX	251,30	29/08/2025	PDS/CDE
254825	milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	SOLABIA BOKAR	60000	ALLONNE	251,48	05/09/2025	PPE/LABO

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255179	fourniture signalisation verticale	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE CHAMBOURG	37310	CHAMBOURG SUR INDRE	252,00	23/09/2025	PPE/DR
254730	Bague-douille-bouchon A35309 SARM	Procédure adaptée	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	255,01	28/08/2025	PPE/DR
255270	Papier filtre-pinceau MIR SARM	Marché négocié sans publicité	PROVITEQ	91080	COURCOURONNES	255,78	26/09/2025	PPE/DR
254715	Achat fourches, pioches, râteaux, merlin et raccord - Centre routier de Piney	Procédure adaptée	MILER	55014	BAR LE DUC CEDEX	256,00	27/08/2025	PPE/DR
254824	Fourniture de quincaillerie pour le service intérieur, Hôtel du département	Procédure adaptée	TRENOIS DECAMPS	59443	WASQUEHAL CEDEX	256,66	04/09/2025	PPE/DB
255717	Vase d expansion E0746 SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	256,93	16/10/2025	PPE/DR
255262	Remplacement 2 plaques polycarbonates alvéolaires au collège Marie Curie à Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	259,40	26/09/2025	PPE/DB
255359	fourniture sacs poubelle	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	261,28	01/10/2025	PPE/DR
254808	Aliments camp Août P7 CDE	Procédure adaptée	LECLERC - SAS SODIRE	69830	ST GEORGES DE RENEINS	263,22	04/09/2025	PDS/CDE
255014	Linge vaisselle produits fête Avalueur	Procédure adaptée	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	265,91	15/09/2025	PDT/DAP
254885	Coupleur rigide appro SARM	Procédure adaptée	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	266,36	09/09/2025	PPE/DR
255192	Attache-kit roulement A4226/A4228 MECA SARM	Marché négocié sans publicité	LAROSE	18100	VIERZON	266,43	24/09/2025	PPE/DR
254858	Fourniture et livraison de vêtements de travail pour monsieur Logan Juvenelle au collège d'ervy	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	266,67	08/09/2025	PPE/DB
255633	Fourniture matériel atelier chantier Cr Bss	Marché négocié sans publicité	CDM	10800	BUCHERES	269,00	15/10/2025	PPE/DR
255444	Vaisselle diverse pavillon 4 moyens CDE	Marché négocié sans publicité	WESCO	79141	CERIZAY CEDEX	273,84	07/10/2025	PDS/CDE
255668	fourniture de ciment CR Chaource	Marché négocié sans publicité	DORAS POLISOT	10110	POLISOT	277,36	17/10/2025	PPE/DR
255895	Fourniture consommables bureau spécifiques_ARDBSS	Marché négocié sans publicité	BUREAU VALLEE ST PARRES DIPANOMA	10410	ST PARRES AUX TERTRES	279,38	24/10/2025	PPE/DR
255736	Pompe-joint E0746 SARM	Marché négocié sans publicité	TURBO'S HOET	59435	RONCQ CEDEX	280,44	20/10/2025	PPE/DR
255916	Fournitures pour rénovation doublage salle polyvalente suite infiltrations au collège Beurnonville à Troyes	Marché négocié sans publicité	DEFAUX PERE ET FILS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	281,27	27/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255425	Fourniture et livraison d'un diable pour Monsieur Grandidier au collège de bar sur aube	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	284,47	06/10/2025	PPE/DB
254791	Repere de gabarit Dienville B1000 SARM	Procédure adaptée	RABAUD	85110	STE CECILE	286,31	03/09/2025	PPE/DR
254847	achat sac a déchets canins vassaules cr chapelle	Procédure adaptée	SAS CHALICARNE - ECID	10200	SOULAINES DHUYS	287,16	05/09/2025	PPE/DR
254795	Biscuits, tisanes boutique Cité du Vitrail	Procédure adaptée	PLANET BISON	70180	DAMPIERRE SUR SALON	288,50	03/09/2025	PDT/DAP
255456	abt 2025 ash inser lgt hdd	Marché négocié sans publicité	ALALOO MEDIA	75010	PARIS	289,00	07/10/2025	PDT/DOC
255796	abt 2025 ash autonomie	Marché négocié sans publicité	ALALOO MEDIA	75010	PARIS	289,00	22/10/2025	PDT/DOC
255450	Transpalette manuekl 2T5 appro SARM	Marché négocié sans publicité	RICHARD MANUTENTION	52003	CHAUMONT CEDEX	290,00	06/10/2025	PPE/DR
255391	Agendas professionnels individuels pour les agents CDE	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	292,54	02/10/2025	PDS/CDE
254826	Gaine-rouleau-agrafe-crochet appro SARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	292,83	05/09/2025	PPE/DR
255007	Matériel Cité du Vitrail	Procédure adaptée	GK TECHNIQUES	91470	LIMOURS	293,76	15/09/2025	PDT/DAP
255604	Produits chimiques	Marché négocié sans publicité	THERMO FISHER DIAGNOSTICS	91140	VILLEBON-SUR-YVETTE	294,92	15/10/2025	PPE/LABO
254850	Achat 22 CD Septembre 2025	Procédure adaptée	R D M VIDEO	95110	SANNOIS	295,65	05/09/2025	MDP
255264	Fournitures d'outillage CR BSA	Marché négocié sans publicité	GEDIMAT DUCHESNE COMPTOIR GENERAL DU BATIMENT	10200	BAR SUR AUBE	296,69	26/09/2025	PPE/DR
255203	Cartouche filtrante air appro SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	297,82	24/09/2025	PPE/DR
255738	Ventilateur A3891 SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	297,98	21/10/2025	PPE/DR
255213	Rallaonge-cardan-goupille MER SARM	Marché négocié sans publicité	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	298,28	25/09/2025	PPE/DR
254813	Table hêtre massif Cité du Vitrail	Procédure adaptée	WESCO	79141	CERIZAY CEDEX	300,37	04/09/2025	PDT/DAP
255377	Biscuits sirop d'érable boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	PLANET BISON	70180	DAMPIERRE SUR SALON	303,50	02/10/2025	PDT/DAP
255159	Fourniture et livraison de mobilier adapté pour Maëlle BILLETTE au collège de marigny	Marché négocié sans publicité	MOBILIER GOZ COLLECTIVITES	10150	STE MAURE	303,90	23/09/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255503	Matériel pour la Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	BRICORAMA FRANCE SAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	304,29	09/10/2025	PDT/DAP
255703	abt 2025 RGRA REGUL	Marché négocié sans publicité	REVUE GENERALE DES ROUTES SAS	75008	PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	305,00	20/10/2025	PDT/DOC
255851	Fourniture béton	Marché négocié sans publicité	CONCEPTION REALISATION BETON PRET A L EMPLOI	10100	ROMILLY SUR SEINE	309,00	23/10/2025	PPE/DR
255087	Kit filtration-cartouche filtrante E0755 SARM	Procédure adaptée	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	311,02	18/09/2025	PPE/DR
254788	Milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	CEVA BIOVAC	49071	BEAUCOUZE CEDEX	314,00	03/09/2025	PPE/LABO
255692	Fourniture petit matériel Canal Haute Seine - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	314,90	20/10/2025	PPE/DR
255131	Aliments camp Août P9 CDE	Marché négocié sans publicité	LECLERC - SAS SODIRE	69830	ST GEORGES DE RENEINS	316,99	26/09/2025	PDS/CDE
254996	Fournitures de bureau CDE	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	318,39	12/09/2025	PDS/CDE
254716	Tambour de frein E0228 SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	326,26	28/08/2025	PPE/DR
255918	Fourniture de 3m³ de béton pour massifs signalisation RD81 CRBSS	Marché négocié sans publicité	CONCEPTION REALISATION BETON PRET A L EMPLOI	10100	ROMILLY SUR SEINE	329,94	28/10/2025	PPE/DR
254882	Champagne boutique Avalleur	Procédure adaptée	DUMONT ET MERVEILLES	10200	CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE	330,30	08/09/2025	PDT/DAP
254848	Achat basting AIX-EN-OTHE	Procédure adaptée	BRICOMARCHE SAS DIRSON AIX EN OTHE	10160	AIX EN OTHE	330,46	05/09/2025	PPE/DR
255675	Fournitures de bureau CDE	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	336,75	17/10/2025	PDS/CDE
255313	Achat de carquois pour archet de contrebasse Centre de congrès de l'Aube	Marché négocié sans publicité	LAURENT DEMEYERE LUTHIER	10600	LA CHAPELLE ST LUC	339,00	29/09/2025	PPE/DB
255372	Achat tube signalisation temporaire - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	344,82	01/10/2025	PPE/DR
255013	Livres pour l'école maternelle CDE	Procédure adaptée	ACCES EDITIONS	67300	SCHILTIGHEIM	346,92	15/09/2025	PDS/CDE
255194	Jetons pour laverie Pielle CDE	Marché négocié sans publicité	VALKEA	10600	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	352,92	26/09/2025	PDS/CDE
254688	Rond-ecrou-rivet-goupille meca SARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	353,90	26/08/2025	PPE/DR
255434	Achat petits matériels - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	BARBEREY MOTOCULTURE	10600	BARBEREY ST SULPICE	360,36	07/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255142	Clé à choc CRR	Marché négocié sans publicité	GODARD SENS	89100	SENS	362,49	22/09/2025	PPE/DR
255178	Fourniture de peinture pour réfection des murs et boiseries de la classe ULIS (14), Collège A. Camus à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	363,70	23/09/2025	PPE/DB
255848	Palonnier A3880 SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	366,68	23/10/2025	PPE/DR
254675	fourniture materiel espace vert	Procédure adaptée	LEBLANC	77480	BRAY SUR SEINE	367,36	25/08/2025	PPE/DR
255211	Bande cache-v TH MER/APPRO E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	369,40	25/09/2025	PPE/DR
255902	Aérosols pour les véhicules du CDE	Marché négocié sans publicité	ZEP INDUSTRIES	28210	NOGENT LE ROI	371,52	27/10/2025	PDS/CDE
255551	Caméras +BARRIERE+TETINES SERVICE P4 CDE	Marché négocié sans publicité	AUTOUR DE BEBE - SARL TRIGAT	10410	ST PARRES AUX TERTRES	373,35	13/10/2025	PDS/CDE
255248	Achat ciment batimur - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	374,36	26/09/2025	PPE/DR
255560	Plusieurs vestiaires P4BB CDE	Marché négocié sans publicité	ESPACE EQUIPEMENT	59840	PERENCHIES	387,00	13/10/2025	PDS/CDE
255210	Petits matériels laboratoire	Marché négocié sans publicité	LABELIANS	77792	NEMOURS CEDEX	388,47	25/09/2025	PPE/LABO
255084	3m3 de béton fibré pour OA CR d'Arcis-sur-Aube	Procédure adaptée	CHAPLAIN BETON SAS	10700	VINETS	388,54	18/09/2025	PPE/DR
255620	Support E2643 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	389,17	15/10/2025	PPE/DR
255537	Achat de consommables	Marché négocié sans publicité	ESI CHAMPAGNE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	390,00	10/10/2025	DSIN
255607	Marche pied arrière fixe MER E19367 SARM	Marché négocié sans publicité	CENTRE DISTRIBUTION SERVICE AUBOIS CDSA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	390,00	15/10/2025	PPE/DR
254822	7 Vélos MNA CDE	Procédure adaptée	ATELIER VELO SOLIDAIRE DES VIENNES	10300	STE SAVINE	391,67	04/09/2025	PDS/CDE
255721	Capteur oxyde azote E19348 SARM	Marché négocié sans publicité	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	392,23	16/10/2025	PPE/DR
255715	Fut lance station SARM	Marché négocié sans publicité	FIBAT 10	10510	MAIZIERES LA GRANDE PAROI	396,25	16/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255744	Palette de ciment CR BSA	Marché négocié sans publicité	GEDIMAT DUCHESNE COMPTOIR GENERAL DU BATIMENT	10200	BAR SUR AUBE	398,76	21/10/2025	PPE/DR
255188	Location 2j engazonneuse CR Brienne	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	400,27	24/09/2025	PPE/DR
255196	Alimentation cuisine centrale CDE	Marché négocié sans publicité	BOURDICAUD	51310	ESTERNAY	402,80	26/09/2025	PDS/CDE
254954	Cartouche 1G24 sav A7376 MECA SARM	Procédure adaptée	ACOMETIS PRODUCTION	68360	SOULTZ	403,76	11/09/2025	PPE/DR
255233	Achat vêtements de travail MDA Septembre 2025	Marché négocié sans publicité	FB PROTECTION - BORGNE FRANCK	10800	ST JULIEN LES VILLAS	403,91	25/09/2025	MDP
254857	consommables d'équipement laboratoire	Procédure adaptée	ALLIANCE BIO EXPERTISE	35170	BRUZ	404,00	08/09/2025	PPE/LABO
255760	108 Traceurs de chantier Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	410,40	21/10/2025	PPE/DR
254804	Suspensions en verre boutique Cité du Vitrail	Procédure adaptée	ANAELLE PANN ATELIER	92000	NANTERRE	415,35	04/09/2025	PDT/DAP
255672	Alimentation TOP ATLANTIQUE CDE cuisine centrale	Marché négocié sans publicité	TOP ATLANTIQUE	22440	TREMUSON	416,67	17/10/2025	PDS/CDE
255174	Fourniture de produits pharmaceutiques pour le réapprovisionnement des trousses de secours du CR d'Arcis-sur-Aube	Marché négocié sans publicité	1ER MAI MEDICAL SERVICE	10000	TROYES	417,10	23/09/2025	PPE/DB
255250	Fourniture produits hygiène CRR	Marché négocié sans publicité	SODIP A.REVERDY SAS HYG-UP (BOUILLY)	10320	BOUILLY	418,03	26/09/2025	PPE/DR
255247	Fournitures de bureau et souris sans fil accueil CDE	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	420,81	26/09/2025	PDS/CDE
255152	Fourniture temporaire CRR	Marché négocié sans publicité	SODILOR	57207	SARREGUEMINES CEDEX	429,18	22/09/2025	PPE/DR
255003	Bouteille gaz appro SARM	Procédure adaptée	SARL GAZ DIRECT	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	430,29	15/09/2025	PPE/DR
255435	Matériel pour les ateliers à la Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	10 DOIGTS	59115	LEERS	431,36	07/10/2025	PDT/DAP
255572	Baguette panneau-agrfes-contre lame-bouclier E19348 SARM	Marché négocié sans publicité	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	434,35	14/10/2025	PPE/DR
255022	Matériels espaces verts CRR	Procédure adaptée	MOTOCULTURE BERGER PERE ET FILS	10170	MESGRIGNY	434,63	15/09/2025	PPE/DR
255394	Fourniture d'une cuisinière électrique pour le Centre Sportif de l'Aube - Logements gardiens à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	BUT TROYES PRIAM	10410	ST PARRES AUX TERTRES	436,65	02/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255919	Soufflette, pack, coffret douilles pour Port Dienville	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	448,63	28/10/2025	PPE/DR
255012	Ciment CR Chaource	Procédure adaptée	CDM	10800	BUCHERES	453,95	15/09/2025	PPE/DR
254940	commande de fournitures de bureau, pour la Maison des Solidarités du Département de Bar S/Seine	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	456,81	10/09/2025	PPE/DB
255267	Fournitures diverses pour travaux de sol, Centre routier d Aix en Othe	Marché négocié sans publicité	BRICOMARCHE SAS DIRSON AIX EN OTHE	10160	AIX EN OTHE	458,14	26/09/2025	PPE/DB
255509	Tresse-SYM-station/mer/E0727 SARM	Marché négocié sans publicité	MANULI FLUICONNECTO	44140	LE BIGNON	458,46	09/10/2025	PPE/DR
255739	Courroie-lame E95318 SARM	Marché négocié sans publicité	ROCHA E.V.A.	51800	SAINTE-MENEHOULD	473,74	21/10/2025	PPE/DR
255198	Fournitures diverses GEDIMAT CR Brienne	Marché négocié sans publicité	GEDIMAT COLLET ARTHUR	10500	BRIENNE LE CHATEAU	477,18	24/09/2025	PPE/DR
255636	2 futs 200l adblue additivé cr vsb	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	483,62	15/10/2025	PPE/DR
255751	Produit d'entretien pour véhicules CR Vendeuvre sur Barse	Marché négocié sans publicité	ZEP INDUSTRIES	28210	NOGENT LE ROI	487,20	21/10/2025	PPE/DR
254754	Fourniture balises J13 gauches CR Ervy	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	489,00	01/09/2025	PPE/DR
255204	Achat tronçonneuse à batterie CR ERVY	Marché négocié sans publicité	EXPERT JARDIN REGNAULT	10150	CRENEY PRES TROYES	492,73	24/09/2025	PPE/DR
254820	2 petites imprimantes pour le secrétariat CDE	Procédure adaptée	MAGASIN BOULANGER ST PARRES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	493,28	04/09/2025	PDS/CDE
255165	Couvercle-connecteur-embase appro SARM	Marché négocié sans publicité	RS COMPONENTS SAS	60031	BEAUVAIS CEDEX	495,79	23/09/2025	PPE/DR
255024	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	LABORATOIRES HUMEAU	44220	COUERON	497,22	15/09/2025	PPE/LABO
255702	Fourniture quicailleterie Canal Haute Seine - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	CDM	10800	BUCHERES	499,62	20/10/2025	PPE/DR
255493	Support E2629 meca SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	502,39	09/10/2025	PPE/DR
255029	fourniture de produits pharmaceutiques pmi	Procédure adaptée	NM MEDICAL	92600	ASNIERES SUR SEINE	503,07	15/09/2025	PDS/DBC
255468	Achat gâteaux pour Menu 100% Aubeis_Plateforme Mangerlocal	Marché négocié sans publicité	ASSOCIATION AURORE	75015	PARIS	515,00	07/10/2025	PPE/DAE

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255716	Collection accessoire station SARM	Marché négocié sans publicité	KEOS TROYES BY AUTOSPHERE	10000	TROYES	515,88	16/10/2025	PPE/DR
255077	Achat escabeau CR BSA	Procédure adaptée	PILLAUD MATERIAUX	10200	BAR SUR AUBE	519,00	17/09/2025	PPE/DR
254878	Adhésif vinyle stop trottoir Cité du Vitrail	Procédure adaptée	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	520,00	08/09/2025	PDT/DAP
255735	Carter-jeu batteries MIR SARM	Marché négocié sans publicité	LINDQVIST INTERNATIONAL	91070	BONDOUFLE	536,00	20/10/2025	PPE/DR
255485	Matériels de chantier pour le CR Brienne	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	536,58	08/10/2025	PPE/DR
255361	achat polos mc et ml pour medicobus	Marché négocié sans publicité	TEXTILE LAFITTE SARL	10000	TROYES	546,32	01/10/2025	CABINET
255017	Milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	THERMO FISHER DIAGNOSTICS	91140	VILLEBON-SUR-YVETTE	550,07	15/09/2025	PPE/LABO
255617	Vitre-support E2642 MECA SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	561,20	15/10/2025	PPE/DR
254849	Aliments camp Août P8 juillet CDE	Procédure adaptée	LECLERC COLMAR - L'ORANGERIE	68000	COLMAR	561,50	05/09/2025	PDS/CDE
255545	9 Supports pour le CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	564,81	13/10/2025	PPE/DR
255579	Achat signalisation - Centre Routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	SUD-OUEST SIGNALISATION	81150	MARSSAC-SUR-TARN	564,82	14/10/2025	PPE/DR
255069	Filtre-cartouche filtrante-kit filtration appro SARM	Procédure adaptée	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	565,27	17/09/2025	PPE/DR
255492	Commande de collation pour la journée du CDJ le 24/09/2025, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	CENTRE SPORTIF DE L'AUBE	10000	TROYES	571,56	09/10/2025	PPE/DB
255369	achat sacs a crottes chien - vassaules - cr chapelle	Marché négocié sans publicité	SAS CHALICARNE - ECID	10200	SOULAINES DHUYS	574,32	01/10/2025	PPE/DR
255111	adblue CR chaource	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	575,20	19/09/2025	PPE/DR
255571	210L ADBLUE CRR	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	575,20	14/10/2025	PPE/DR
255283	panneaux parking propres cr vsb	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	580,48	26/09/2025	PPE/DR
254839	Petits matériels laboratoire	Procédure adaptée	LABELIANS	77792	NEMOURS CEDEX	587,87	05/09/2025	PPE/LABO
254986	Achat quincaillerie diverse - Centre routier Piney	Procédure adaptée	MILER	55014	BAR LE DUC CEDEX	589,83	12/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254723	Réactifs PCR pour tts maladies sauf la FCO	Procédure adaptée	ID VET	34790	GRABELS	591,00	28/08/2025	PPE/LABO
255647	Habillement pour les agents Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	GEMO - VETIR SAS	10410	ST PARRES AUX TERTRES	595,42	16/10/2025	PDT/DAP
255130	Commande de divers matériel et outillage pour le service intérieur, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	BRICORAMA FRANCE SAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	600,00	22/09/2025	PPE/DB
255519	Location de boxes à chevaux pour Avalueur	Marché négocié sans publicité	MARCHAL PASCALE EQUITATION	10390	CLEREY	600,00	09/10/2025	PDT/DAP
254836	Fournitures bornes kilométriques CR BSA	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	613,66	05/09/2025	PPE/DR
254861	Fourniture de vêtements de travail à la direction de collèges	Procédure adaptée	FB PROTECTION - BORGNE FRANCK	10800	ST JULIEN LES VILLAS	625,63	08/09/2025	PPE/DB
255623	Achat 46 CD Octobre 2025	Marché négocié sans publicité	R D M VIDEO	95110	SANNOIS	629,19	15/10/2025	MDP
254840	vaccins hexyon pmi	Procédure adaptée	SANOFI WINTHROP INDUSTRIE	94250	GENTILLY	646,00	05/09/2025	PDS/DBC
255392	Tickets boissons fête d'Avalueur	Marché négocié sans publicité	LES JEUNES POUSSSES DE LA SEINE	10260	CHAPPES	660,00	02/10/2025	PDT/DAP
255293	Fourniture d'une machine à café	Marché négocié sans publicité	SARL COCARDON	10100	ROMILLY SUR SEINE	660,80	26/09/2025	PPE/DR
255272	8 badges pour laverie Maty CDE	Marché négocié sans publicité	LAVERIE MATY LEGROS HERRIOT	10800	ST JULIEN LES VILLAS	666,67	26/09/2025	PDS/CDE
255209	Fourniture et livraison de gros enrochements CR Brienne	Marché négocié sans publicité	I-TERRA SAS	10140	VENDEUVRE SUR BARSE	668,15	25/09/2025	PPE/DR
255224	Fourniture et livraison de petits enrochements CR Brienne	Marché négocié sans publicité	I-TERRA SAS	10140	VENDEUVRE SUR BARSE	668,15	25/09/2025	PPE/DR
255691	achat nouveaux produits entretien test bords d'eau - Mesnil st père	Marché négocié sans publicité	IPC	29218	BREST CEDEX	671,62	20/10/2025	PPE/DR
254794	vaccins nimenrix pmi	Procédure adaptée	PFIZER	75668	PARIS CEDEX 14	678,97	03/09/2025	PDS/DBC
255254	Petits matériels laboratoire	Marché négocié sans publicité	GROSSERON.	44220	COUERON	699,71	26/09/2025	PPE/LABO
254784	Réactifs de sérologie hors prophylaxie sauf IBR	Procédure adaptée	BIO X DIAGNOSTICS	99999	B 5580 ROCHEFORT	703,00	03/09/2025	PPE/LABO
255474	Affuteur et transpalette pour le CR Brienne	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	705,21	08/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255256	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	710,00	26/09/2025	PPE/LABO
254756	100 ébauches Multi-lock CDE	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	725,00	01/09/2025	PDS/CDE
254718	Fourniture de peinture, Collège N. Bourbon à Vendeuvre sur Barse	Procédure adaptée	COULEURS DE TOLLENS	92800	PUTEAUX	730,96	28/08/2025	PPE/DB
255608	Réactifs PCR pour tts maladies sauf la FCO	Marché négocié sans publicité	ID VET	34790	GRABELS	734,00	15/10/2025	PPE/LABO
255460	Kit lumisheet Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	NEON FRANCE SARL	92200	NEUILLY SUR SEINE	734,65	07/10/2025	PDT/DAP
254926	Armature de reservoir E0744 SARM	Procédure adaptée	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	739,13	10/09/2025	PPE/DR
254945	Armature de reservoir E0748 SARM	Procédure adaptée	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	739,13	10/09/2025	PPE/DR
255005	matériels électroportatifs CRR	Procédure adaptée	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	746,12	15/09/2025	PPE/DR
255326	achat boulonneuse + batterie - cr chapelle	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	748,46	29/09/2025	PPE/DR
255811	1 boîte à conte "Le roi Grenouille" et 1 boîte à histoire "L'arbre de papier" Année 2025	Marché négocié sans publicité	DUFOUR MINASSIAM DELPHINE	84440	ROBION	750,00	22/10/2025	MDP
255733	Pignon-vanne hydrau MER E3105 SARM	Marché négocié sans publicité	KRUSE OOTMARSUM BV	99999	AB OOTMARSUM	752,60	20/10/2025	PPE/DR
255734	Pompe a eau CRBA A3896 SARM	Marché négocié sans publicité	ALAMO GROUPE AGRICULTURE - ROUSSEAU - SMA FAUCHEUX	69583	NEUVILLE SUR SAONE	757,24	20/10/2025	PPE/DR
255599	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	759,96	14/10/2025	PPE/LABO
255026	Achat disqueuse et batterie CR BSA	Procédure adaptée	PILLAUD MATERIAUX	10200	BAR SUR AUBE	765,81	15/09/2025	PPE/DR
255322	Installation bandeaux LED expo BD	Marché négocié sans publicité	RENOVATION MULTI SERVICES	10320	RONCENAY	775,00	29/09/2025	PDT/DAP
255603	Tisanes boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	HERBATICA	60680	LE FAYEL	793,54	15/10/2025	PDT/DAP
255418	Produits d'entretien magasin CDE	Marché négocié sans publicité	SODIP A.REVERDY SAS HYG-UP (BOUILLY)	10320	BOUILLY	796,12	06/10/2025	PDS/CDE
255524	Plate forme et escabeau pour l'atelier CDE	Marché négocié sans publicité	L'ECHELLE EUROPEENNE-SARL CP ESCA3	10600	LA CHAPELLE ST LUC	804,17	09/10/2025	PDS/CDE
255000	Fournitures directionnel et bornes CRBSA	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	806,70	12/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255552	Pignon conique A45200 SARM	Marché négocié sans publicité	SOCIETE MECANIQUE ARCISIENNE SMA	10700	TORCY LE GRAND	810,00	13/10/2025	PPE/DR
254763	Fourniture et livraison d'un stock de 15 repose-pieds pour les services départementaux	Procédure adaptée	MAUBREY BUREAUTIQUE	10300	STE SAVINE	819,00	02/09/2025	PPE/DB
255414	Achat terreau - Mesnil - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	PEPINIERES CACCIA	10500	LESMONT	832,50	03/10/2025	PPE/DR
254972	Location fontaines d'eau	Procédure adaptée	ATS CULLIGAN	10440	LA RIVIERE DE CORPS	833,33	11/09/2025	PDT/DAP
255578	Achat d un certificat SSL	Marché négocié sans publicité	TBS CERTIFICATS	14000	CAEN	837,81	14/10/2025	DSIN
255276	Fourniture de 14 paquets de 120 stickers « lettre suivi » pour le PDS	Marché négocié sans publicité	LA POSTE TROYES	10025	TROYES	840,00	26/09/2025	PPE/DB
255563	Bombe de marquage chantier appro SARM	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	840,00	13/10/2025	PPE/DR
255791	Fournitures bureau CDE + ensemble bureau ADPS	Marché négocié sans publicité	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	840,44	22/10/2025	PDS/CDE
254949	Phare et clignotant appro SARM	Procédure adaptée	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	845,04	10/09/2025	PPE/DR
254773	Milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	BIO RAD	92430	MARNES LA COQUETTE	847,90	02/09/2025	PPE/LABO
255592	achat outillage	Marché négocié sans publicité	FOUSSIER	72700	ALLONNES	859,97	14/10/2025	PPE/DB
255423	abt 2025 media social	Marché négocié sans publicité	EDITIONS LEGISLATIVES	92072	PARIS LA D?FENSE CEDEX	864,00	06/10/2025	PDT/DOC
254790	médicaments divers pmi	Procédure adaptée	PHARMACIE LEFORT	10600	LA CHAPELLE ST LUC	870,47	03/09/2025	PDS/DBC
255249	Achat enrobés à froid - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	COLAS FRANCE	75015	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	872,28	26/09/2025	PPE/DR
255162	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO RAD	92430	MARNES LA COQUETTE	889,20	23/09/2025	PPE/LABO
255697	Produits ménagers Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	891,52	20/10/2025	PPE/DR
255260	Location dessoucheuse CR ERVY LE CHATEL	Marché négocié sans publicité	KILOUTOU	10600	LA CHAPELLE ST LUC	895,52	26/09/2025	PPE/DR
255872	Cric pl 10t cr chaource SARM	Marché négocié sans publicité	GADEST AUTO DISTRIBUTION	10600	LA CHAPELLE ST LUC	901,19	23/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255758	Achat consommable atelier Mesnil St Père - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	917,24	21/10/2025	PPE/DR
254941	commande de fournitures de bureau, pour la Maison des Solidarités du Département de Romilly S/Seine	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	927,06	10/09/2025	PPE/DB
255580	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO RAD	92430	MARNES LA COQUETTE	939,20	14/10/2025	PPE/LABO
254731	Remplacement de 2 radiateurs électriques INTUIS OSLO2 1500 et 1000W, Centre routier de Bar S/Seine	Procédure adaptée	YRIEIX LALLEMENT	10110	BAR SUR SEINE	940,32	28/08/2025	PPE/DB
254965	1 FONTAINE A EAU POUR ARD NOGENT SUR SEINE	Procédure adaptée	LOIRE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE	42160	ANDREZIEUX-BOUTHEON	950,00	11/09/2025	PPE/DR
254823	Linge de toilette service lingerie CDE	Procédure adaptée	MULLIEZ-FLORY	49710	LE LONGERON	953,80	04/09/2025	PDS/CDE
255090	Baies de stockage informatiques	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	962,12	18/09/2025	PPE/LABO
254748	Calculateur puissance UPC 231 A38100 SARM	Procédure adaptée	ALAMO GROUPE AGRICULTURE - ROUSSEAU - SMA FAUCHEUX	69583	NEUVILLE SUR SAONE	967,33	01/09/2025	PPE/DR
255164	Gants-distributeur-lessive appro SARM	Marché négocié sans publicité	COLDIS	84320	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	969,70	23/09/2025	PPE/DR
255019	Bombe nettoyant frein appro SARM	Procédure adaptée	BERNER	89331	ST JULIEN DU SAULT CEDEX	972,00	15/09/2025	PPE/DR
254853	achat super absorbant 18 - cr piney	Procédure adaptée	IPC	29218	BREST CEDEX	998,30	05/09/2025	PPE/DR
254764	Achat de signalisation temporaire - centre routier de Piney	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	1 008,00	02/09/2025	PPE/DR
255031	Tuyau d'alimentation E0334 SARM	Procédure adaptée	TROYES POIDS LOURDS	52901	CHAUMONT CEDEX 9	1 013,36	15/09/2025	PPE/DR
255353	fourniture gazon artificiel	Marché négocié sans publicité	BARBOT	10120	SAINT ANDRE LES VERGERS	1 018,44	30/09/2025	PPE/DB
254992	Fourniture outils à batterie CRR	Procédure adaptée	MOTOCULTURE BERGER PERE ET FILS	10170	MESGRIGNY	1 021,23	12/09/2025	PPE/DR
255071	Réactifs d'amplification PCR pour la FCO	Procédure adaptée	LIFE TECHNOLOGIES SAS	91941	VILLEBON SUR YVETTE	1 040,64	17/09/2025	PPE/LABO
255149	Fourniture de balises J14 1000mm CRR	Marché négocié sans publicité	SODILOR	57207	SARREGUEMINES CEDEX	1 073,60	22/09/2025	PPE/DR
255202	fourniture balise J14a	Marché négocié sans publicité	SODILOR	57207	SARREGUEMINES CEDEX	1 073,60	24/09/2025	PPE/DR
255317	Fourniture et livraison de 7.5m³ de béton C25/30 avec fibres polypropylène pour le Cr Bss	Marché négocié sans publicité	CONCEPTION REALISATION BETON PRET A L EMPLOI	10100	ROMILLY SUR SEINE	1 073,85	29/09/2025	PPE/DR
255311	Fourniture J5 flexible	Marché négocié sans publicité	SODILOR	57207	SARREGUEMINES CEDEX	1 080,35	29/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255189	Achat tubes PVC pour OH AIX M255189	Marché négocié sans publicité	FRANS BONHOMME	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 095,24	24/09/2025	PPE/DR
255569	Matériaux DORAS pour le CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	DORAS TORCY	10700	TORCY-LE-GRAND	1 113,06	13/10/2025	PPE/DR
255614	Kit pompe-rondelle-cartouche E43300 SARM	Marché négocié sans publicité	EUROLINERS	57220	BOULAY	1 122,79	15/10/2025	PPE/DR
255462	Silencieux catalyseur E13420 SARM	Marché négocié sans publicité	IPERIA	21110	FAUVERNEY	1 122,82	07/10/2025	PPE/DR
255296	Location chargeuse 5 jours - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 132,00	26/09/2025	PPE/DR
255410	Location chargeuse articulée semaine 41 - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 132,00	03/10/2025	PPE/DR
255488	Location chargeuse articulée semaine 42 - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 132,00	08/10/2025	PPE/DR
255278	Entretien suite visite annuelle sur système de désenfumage CDE	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	1 149,02	26/09/2025	PDS/CDE
255605	Coupleur rigide-ecrou-vis-support-rullo appro SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	1 160,39	15/10/2025	PPE/DR
254690	Fourniture ADBLUE additivée 1000L CR Brienne	Autres	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	1 163,04	26/08/2025	PPE/DR
255631	Fourniture matériel Atelier/chantier Cr Bss	Marché négocié sans publicité	CDM	10800	BUCHERES	1 168,25	15/10/2025	PPE/DR
254758	Achat boulons, vis et rondelles - Centre routier Chapelle	Procédure adaptée	POINT P - BMCE	45015	ORLEANS CEDEX 1	1 178,48	02/09/2025	PPE/DR
254671	Petits matériels laboratoire	Procédure adaptée	DUTSCHER DOMINIQUE	67170	BERNOLSHEIM	1 191,01	25/08/2025	PPE/LABO
255530	Dégoudronnant et produit fontaine CR Brienne	Marché négocié sans publicité	3 D FRANCE	10150	SAINTE-MAURE	1 206,00	10/10/2025	PPE/DR
254967	Supports pour le CR de Brienne	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	1 215,84	11/09/2025	PPE/DR
255350	Abonnement à la plateforme de presse en ligne cafeyn incluant via l'accès application décembre 2025	Marché négocié sans publicité	LEKIOSQUE FR	75009	PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	1 223,68	30/09/2025	MDP
255613	Huile boîte auro station SARM	Marché négocié sans publicité	BASSIGNY POIDS LOURDS	52340	BIESLES	1 227,20	15/10/2025	PPE/DR
255743	Signalisation temporaire CR BSA	Marché négocié sans publicité	SIGNAUX GIROD	55000	FAINS VEEL	1 232,60	21/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254767	ACHAT BALISE D OBSTACLE - CR PINEY	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	1 235,20	02/09/2025	PPE/DR
255826	Fourniture de cylindres VIP 30x30B et 30x10 pour le collège Max Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	TRENOIS DECAMPS	59443	WASQUEHAL CEDEX	1 245,00	22/10/2025	PPE/DB
255747	Tube carre-corniere meca SARM	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 256,33	21/10/2025	PPE/DR
255120	AD Blue station SARM	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	1 259,12	22/09/2025	PPE/DR
255486	Diverses fournitures Bords Eaux Dienville	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 264,13	08/10/2025	PPE/DR
254921	Emulsion de bitume 69 % CR ERVY LE CHATEL	Procédure adaptée	MANSANTI TP	89360	FLOGNY LA CHAPELLE	1 269,60	10/09/2025	PPE/DR
254859	Achat bacs gerbables_Plateforme Mangerlocal	Procédure adaptée	HENRI JULIEN	62401	BETHUNE CEDEX	1 273,25	08/09/2025	PPE/DAE
255342	Remplacement adoucisseur laveuse CSA	Marché négocié sans publicité	AUBE FROID	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 280,00	30/09/2025	PPE/DB
254922	Chappe-crochet-diffuseur A3604-A3619 SARM	Procédure adaptée	SECMAIR	53230	COSSE LE VIVIEN	1 281,63	09/09/2025	PPE/DR
255586	Rallonge A3893 SARM	Marché négocié sans publicité	ALAMO GROUPE AGRICULTURE - ROUSSEAU - SMA FAUCHEUX	69583	NEUVILLE SUR SAONE	1 304,29	14/10/2025	PPE/DR
254830	Milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	1 325,15	05/09/2025	PPE/LABO
255731	Têtes de ponts et géotextile pour le CR Brienne	Marché négocié sans publicité	HEINRICH CANALISATION	67129	MOLSHEIM CEDEX	1 331,60	21/10/2025	PPE/DR
254765	Achat signalisation temporaire - Centre routier de Piney	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	1 346,88	02/09/2025	PPE/DR
254933	Achat Terre d'arène CR Chaource M254933	Procédure adaptée	MOUTURAT J.A D.	89600	SAINT-FLORENTIN	1 350,36	10/09/2025	PPE/DR
255609	Embout - flexible appro SARM	Marché négocié sans publicité	RUBIX FRANCE OREFI	51500	SAINT-LEONARD	1 395,20	15/10/2025	PPE/DR
255191	Location mini-pelle 10 jours CR ERVY M255191	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 398,76	24/09/2025	PPE/DR
255893	Achats de matériels pour la pose des antennes LORA	Marché négocié sans publicité	SONEPAR CGED	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 410,70	24/10/2025	DSIN
255419	Entretien Stocks Magasin CDE	Marché négocié sans publicité	BHE	89000	AUXERRE	1 427,04	06/10/2025	PDS/CDE
255752	Déco de Noël boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	CERFAV	54112	VANNES LE CHATEL	1 469,78	21/10/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255403	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	1 480,00	03/10/2025	PPE/LABO
254783	achat produit entretien cr piney	Procédure adaptée	SAS CHALICARNE - ECID	10200	SOULAINES DHUYS	1 484,32	03/09/2025	PPE/DR
254796	vaccins rotateq et vaxneuvance pmi	Procédure adaptée	MSD FRANCE	92400	COURBEVOIE	1 499,40	03/09/2025	PDS/DBC
255331	achat canafix - cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	DORAS TORCY	10700	TORCY-LE-GRAND	1 523,50	29/09/2025	PPE/DR
255575	Achat signalisation - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	SUD-OUEST SIGNALISATION	81150	MARSSAC-SUR-TARN	1 533,33	14/10/2025	PPE/DR
255166	Fourn. 75 panneaux espace tabac école	Marché négocié sans publicité	BRADY GROUPE	59223	RONCQ	1 539,42	23/09/2025	PPE/DB
254687	Produits entretien ADPS CDE	Procédure adaptée	CHAMPAGNE HYGIENE - NESTHY	10410	ST PARRES AUX TERTRES	1 550,62	26/08/2025	PDS/CDE
254958	Couteau-ecrou-vis appro SARM	Procédure adaptée	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	1 579,00	11/09/2025	PPE/DR
254971	1 FONTAINE A EAU POUR ARD ERVY LE CHATEL	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	1 592,72	11/09/2025	PPE/DR
254973	1 FONTAINE A EAU POUR ARD BRIENNE LE CHATEAU	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	1 592,72	11/09/2025	PPE/DR
254841	vaccins bexsero et priorix pmi	Procédure adaptée	GSK GLAXOSMITHKLINE	27091	EVREUX CEDEX 9	1 602,56	05/09/2025	PDS/DBC
255615	Kit joint-kit verin-kit pompe E43302/03/04 SARM	Marché négocié sans publicité	EUROLINERS	57220	BOULAY	1 628,94	15/10/2025	PPE/DR
255885	Livraison de pellets à l'Agence Routière Départementale à Bar-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	DALKIA FACTURATION	59350	ST ANDRE LEZ LILLE	1 646,57	23/10/2025	PPE/DB
255698	Enceinte directionnelle avec média player expo Nouvelle France	Marché négocié sans publicité	STRADIO	93450	L ILE SAINT DENIS	1 647,00	20/10/2025	PDT/DAP
255865	Fourches palettes cr piney SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	1 650,00	23/10/2025	PPE/DR
254782	Fourniture balises J13 pour embases SODILOR CR ERVY LE CHATEL M254782	Procédure adaptée	SODILOR	57207	SARREGUEMINES CEDEX	1 664,00	03/09/2025	PPE/DR
255870	Masse 900kg cr vendeuvre SARM	Marché négocié sans publicité	MDS EQUIPEMENTS ST POUANGE	10120	ST POUANGE	1 695,00	23/10/2025	PPE/DR
254828	Fourniture de 2T d'émulsion 69% modifiée CRR	Procédure adaptée	ROUSSEY	10120	ST ANDRE LES VERGERS	1 704,00	05/09/2025	PPE/DR
254988	Fourniture de 2T d'émulsion 69% modifiée CRR	Procédure adaptée	ROUSSEY	10120	ST ANDRE LES VERGERS	1 704,00	12/09/2025	PPE/DR
255039	Fourniture de 2T d'émulsion 69% modifiée CRR	Procédure adaptée	ROUSSEY	10120	ST ANDRE LES VERGERS	1 704,00	16/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255612	Réactifs PCR pour tts maladies sauf la FCO	Marché négocié sans publicité	LIFE TECHNOLOGIES SAS	91941	VILLEBON SUR YVETTE	1 711,20	15/10/2025	PPE/LABO
255265	Commande d'émulsion 69%M CRR	Marché négocié sans publicité	ROUSSEY	10120	ST ANDRE LES VERGERS	1 823,28	26/09/2025	PPE/DR
255610	Triangle TML appro SARM	Marché négocié sans publicité	TRAFIC	57140	NORROY LE VENEUR	1 850,00	15/10/2025	PPE/DR
255455	Vitraux boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	CELINE GRANDSERT	95540	MERY SUR OISE	1 874,25	07/10/2025	PDT/DAP
255415	Achat du conteneur dédié au stockage de matériels de la DSIN à l'Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	RESOTAINER	34202	SETE CEDEX	1 890,00	03/10/2025	PPE/DB
254942	commande de fournitures de bureau, pour le Pôle des Solidarités à Troyes	Procédure adaptée	LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLES	18023	BOURGES CEDEX	1 991,90	10/09/2025	PPE/DB
255671	Fourniture et livraison de 2 000 L de GNR CR ERVY	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 009,76	17/10/2025	PPE/DR
254991	Fourniture de concassé 20/120 CRR	Procédure adaptée	ADAM FRERES	10170	VALLANT ST GEORGES	2 010,00	12/09/2025	PPE/DR
255253	Fourniture cadenas canal CRR	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 046,05	26/09/2025	PPE/DR
255621	Fournitures de 2000 L de GNR CR BSA	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 049,92	15/10/2025	PPE/DR
255238	Plan d'évacuation des bâtiments CDE	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	2 057,60	26/09/2025	PDS/CDE
254759	Commande de GNR CRR	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 062,74	02/09/2025	PPE/DR
254683	GNR CR CHAOURCE X 2 000 L	Autres	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 072,24	25/08/2025	PPE/DR
255381	Fourniture carburant GNR	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 082,92	02/10/2025	PPE/DR
254833	Achat de divers produits pour le Service Intérieur : gâteaux apéritifs, alcools divers, produits pour lave-vaisselle, essuie-tout, films alimentaires, cafés moulus, filtres, produits de vaisselles jetables, etc....Hôtel du département à Troyes	Procédure adaptée	METRO	10410	ST PARRES AUX TERTRES	2 083,33	05/09/2025	PPE/DB
254905	1 500 timbres « MARIANNE » à 1,39 € - soit 125 carnets de 12 timbres - pour la Maison des Solidarités Départementales d'Arcis-sur-Aube	Procédure adaptée	LA POSTE TROYES	10025	TROYES	2 085,00	09/09/2025	PPE/DB
255508	Livres boutique Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	MDS SA	91417	DOURDAN CEDEX	2 086,85	09/10/2025	PDT/DAP
254890	Achat 2000L de GNR - centre routier de Piney	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 087,02	09/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254812	Fournitures Bloc Salle de bain P9 et P10	Procédure adaptée	AI AGENCEUR D'INTERIEURS	10120	ST ANDRE LES VERGERS	2 096,99	04/09/2025	PDS/CDE
255108	GNR CR CHAOURCE X 2 000 L	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 100,00	19/09/2025	PPE/DR
255228	Fournitures et livraison de 2000 L GNR CR BSA	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 104,48	25/09/2025	PPE/DR
255221	Commande GNR CRR	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 105,53	25/09/2025	PPE/DR
255245	Fourniture et livraison de 2 000 L de GNR CR ERVY	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 113,96	26/09/2025	PPE/DR
254900	Fourniture emulsion 69% CR BSA	Procédure adaptée	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 125,00	09/09/2025	PPE/DR
255023	Fournitures d'émulsion à 69% CR BSA	Procédure adaptée	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 125,00	15/09/2025	PPE/DR
255088	Fourniture d'émulsion à 69% CR BSA	Procédure adaptée	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 125,00	22/09/2025	PPE/DR
255246	Fournitures de 2500 L d'émulsion 69% CR BSA	Marché négocié sans publicité	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 125,00	26/09/2025	PPE/DR
255401	Fournitures de 2.5 T d'émulsion 69% CR BSA	Marché négocié sans publicité	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 125,00	03/10/2025	PPE/DR
254674	Instruments de mesure hors voirie	Procédure adaptée	LIFE TECHNOLOGIES SAS	91941	VILLEBON SUR YVETTE	2 173,60	25/08/2025	PPE/LABO
254868	Table et poubelles pour aire de Montcheuvreuil	Procédure adaptée	COFRADIS COLLECTIVITES (LES ANGLES)	30133	LES ANGLES	2 201,00	08/09/2025	PPE/DR
255676	fourniture GNR	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 210,74	17/10/2025	PPE/DR
255360	Foret beton-enrobe a froid MIR SARM	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 215,00	01/10/2025	PPE/DR
255103	Achat poteaux de guidage pour portique de sécurité	Procédure adaptée	MANUTAN COLLECTIVITES	79074	NIORT CEDEX 9	2 266,75	19/09/2025	PPE/DB
254779	Location tractopelle dérasement RD - centre routier Chapelle	Procédure adaptée	MAKO TERRASSEMENT EURL	10270	BOURANTON	2 275,00	03/09/2025	PPE/DR
254928	Location tractopelle avec chauffeur CR BSA	Procédure adaptée	MAKO TERRASSEMENT EURL	10270	BOURANTON	2 275,00	11/09/2025	PPE/DR
255199	2200 L de GNR CR Aix	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 288,02	24/09/2025	PPE/DR
255797	Achat signalisation vélovoie et RD - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	2 350,22	22/10/2025	PPE/DR
254771	Achat signalisation permanente - centre routier de Piney	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	2 398,54	02/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254743	Fourniture et livraison 2500l gnr Cr Bss	Procédure adaptée	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	2 417,50	29/08/2025	PPE/DR
255841	Location 5 jours de nacelle et broyeur pour le CR d'Arcis	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 436,06	23/10/2025	PPE/DR
255634	Fourniture et livraison 2500 l Gnr Cr Bss	Marché négocié sans publicité	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	2 445,00	15/10/2025	PPE/DR
255006	Fourniture et livraison 2500 l Gnr Cr Bss	Procédure adaptée	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	2 462,50	15/09/2025	PPE/DR
255594	Relai radio ville sous la ferte 2025 SARM	Marché négocié sans publicité	TDF CHEZ GRANT THORNTON	35760	ST GREGOIRE CEDEX	2 462,79	14/10/2025	PPE/DR
255312	Fourniture et livraison 2500 l Gnr Cr Bss	Marché négocié sans publicité	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	2 487,50	29/09/2025	PPE/DR
255742	GNR CR CHAOURCE X 2 500 L	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 501,55	21/10/2025	PPE/DR
255319	achat sacs déchet - Cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	IPC	29218	BREST CEDEX	2 530,00	29/09/2025	PPE/DR
255541	2500L de GNR Cr Arcis sur Aube	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 581,08	10/10/2025	PPE/DR
255074	Achat 2500L GNR - Centre routier Piney	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 614,18	17/09/2025	PPE/DR
255110	Commande 2500L de GNR pour le CR d'Arcis	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 625,00	19/09/2025	PPE/DR
254816	Commande 2500L de GNR pour le CR d'Arcis sur Aube	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 630,48	04/09/2025	PPE/DR
255596	Fourniture d'argile canal CRR	Marché négocié sans publicité	IMERYS CERAMICS FRANCE	75015	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	2 675,00	14/10/2025	PPE/DR
255526	Achat 2600L de GNR - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 684,32	10/10/2025	PPE/DR
255027	Milieu de culture bactériologie	Procédure adaptée	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	2 703,27	15/09/2025	PPE/LABO
254875	Lessive pour la Buanderie CDE	Procédure adaptée	VALKEA	10600	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	2 742,60	08/09/2025	PDS/CDE
254918	2000L de gazole CR Brienne	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 753,24	09/09/2025	PPE/DR
255378	Fourniture 2000L de GNR - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 770,74	02/10/2025	PPE/DR
255905	Milieu de culture bactériologie	Marché négocié sans publicité	BIO MERIEUX	69290	CRAPONNE	2 777,61	27/10/2025	PPE/LABO

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255324	achat produits et consommables divers - CR Chapelle	Marché négocié sans publicité	PROLIANS PREVOT SMETA	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 789,43	29/09/2025	PPE/DR
255287	Fourniture et livraison de 2000 litres de GO CR ERVY M255287	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 791,28	26/09/2025	PPE/DR
255351	Fourniture et livraison de 2000L de gazole CR Brienne	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	2 825,80	30/09/2025	PPE/DR
255193	Fourniture et livraison Gnr et Adblue Cr Bss	Marché négocié sans publicité	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	2 841,00	24/09/2025	PPE/DR
255642	Fourniture et livraison de signalisation temporaire plastique CRBSS	Marché négocié sans publicité	NADIA SIGNALISATION	49300	CHOLET	2 865,89	16/10/2025	PPE/DR
254827	Tva intra achat pièces SARM	Procédure adaptée	SERVICE IMPOTS ENTREPRISES AUBE	10026	TROYES CEDEX	2 871,40	05/09/2025	PPE/DR
255901	Lisses bois pour clôture à Dienville	Marché négocié sans publicité	GAILLARD RONDINO SA	42604	MONTBRISON CEDEX	2 884,53	27/10/2025	PPE/DR
255187	Petits matériels laboratoire	Marché négocié sans publicité	TECAN FRANCE	69003	LYON 3EME ARRONDISSEMENT	2 974,65	23/09/2025	PPE/LABO
255737	Matériels comptage routier SCSR DR	Marché négocié sans publicité	SFERIEL	63530	VOLVIC	3 200,00	21/10/2025	PPE/DR
255389	Tickets repas fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	AU PIED DE LA TOUR	10110	BAR SUR SEINE	3 240,00	02/10/2025	PDT/DAP
255079	Location mini-pelle AIX n°255078	Procédure adaptée	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	3 558,00	17/09/2025	PPE/DR
255883	Livraison de pellets au Centre Routier à La Chapelle-Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	DALKIA FACTURATION	59350	ST ANDRE LEZ LILLE	3 592,80	23/10/2025	PPE/DB
255212	3500 l de GNR CR Vendeuvre sur Barse - Lot n° 01 : 3500 l de GNR CR Vendeuvre sur Barse	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	3 682,84	25/09/2025	PPE/DR
255386	Commande de produits de nettoyage et d'hygiène pour le service intérieur, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	SAS CHALICARNE - ECID	10200	SOULAINES DHUYS	3 870,81	02/10/2025	PPE/DB
254774	Achat bornes kilométrique - centre routier Piney	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	3 904,75	02/09/2025	PPE/DR
255205	Palettier simple face et rayonnage Cr Arcis	Marché négocié sans publicité	GALLOREMA	51500	SILLERY	3 958,28	24/09/2025	PPE/DR
255231	Fourniture pour cuve lait de chaux pour CR Nogent	Marché négocié sans publicité	LEBLANC	77480	BRAY SUR SEINE	4 039,86	25/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255756	Fourniture de 108 jeux vidéo selon le devis 820023102000005872 du 04/11/2025	Marché négocié sans publicité	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	4 047,78	21/10/2025	MDP
255619	Kit joint-pistolet-filtre-crepine E4406 SARM	Marché négocié sans publicité	EUROLINERS	57220	BOULAY	4 124,98	15/10/2025	PPE/DR
255561	Fourniture et livraison 4000L GNR CR Brienne	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	4 145,16	13/10/2025	PPE/DR
255070	4000L de GNR pour le CR de Brienne	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	4 156,04	17/09/2025	PPE/DR
255436	Location minipelle pour travaux entretien sites touristiques	Marché négocié sans publicité	SARL BOUCHERAT CEDRIC	10140	VENDEUVRE SUR BARSE	4 160,00	07/10/2025	PPE/DR
255701	1700 L de GNR et 2000 L Gasoil CR Aix	Marché négocié sans publicité	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	4 408,96	20/10/2025	PPE/DR
255602	Manille-vis-entretoise-ecrou-rouleau palpeur appro SARM	Marché négocié sans publicité	ALAMO GROUPE AGRICULTURE - ROUSSEAU - SMA FAUCHEUX	69583	NEUVILLE SUR SAONE	4 455,27	15/10/2025	PPE/DR
255375	Location tractopelle avec chauffeur - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	MAKO TERRASSEMENT EURL	10270	BOURANTON	4 550,00	02/10/2025	PPE/DR
255426	Fourniture et livraison d accessoires pour chariot au collège marie curie	Marché négocié sans publicité	BHE	89000	AUXERRE	4 594,82	06/10/2025	PPE/DB
255556	Achat signalisation horizontale - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	4 622,63	13/10/2025	PPE/DR
254869	2000 l gasoil + 1800 l GNR CR AIX	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	4 668,19	08/09/2025	PPE/DR
255860	Optique jaune-bac-coffret cr la chapelle SARM	Marché négocié sans publicité	TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME	6516	CARROS	4 752,00	23/10/2025	PPE/DR
255102	Achat d'un portique de sécurité mobile	Procédure adaptée	AQUISERV	84000	AVIGNON	4 830,00	19/09/2025	PPE/DB
255727	Embout appro SARM	Marché négocié sans publicité	RUBIX FRANCE OREFI	51500	SAINT-LEONARD	4 937,20	17/10/2025	PPE/DR
255275	cartons de santé pmi	Marché négocié sans publicité	BERGER LEVRAULT	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	5 076,00	26/09/2025	PDS/DBC
255813	Achat 275 jeux de société Mda Année 2025	Marché négocié sans publicité	PAUSE LUDIQUE - SARL FRANCONA	10000	TROYES	5 099,40	22/10/2025	MDP
255732	Fourniture et livraison de 40 boîtes de liasses guichet personnalisées avec accusé réception pour l'Hôtel du Département et le Pôle des Solidarités	Marché négocié sans publicité	BERGER LEVRAULT	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	5 174,85	21/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255531	Achat d'instruments de musique Centre de congrès de l'Aube	Marché négocié sans publicité	PERCUFRANCE	81310	LISLE SUR TARN	5 188,38	10/10/2025	PPE/DB
255397	Arbres et Végétaux Dienville	Marché négocié sans publicité	GIRARDIN PAILLEY	10500	PRECY ST MARTIN	5 586,51	03/10/2025	PPE/DR
255639	Location minipelle 5 tonnes CR BSA	Marché négocié sans publicité	PILLAUD MATERIAUX	10200	BAR SUR AUBE	5 831,63	16/10/2025	PPE/DR
255170	Fourniture de luminaires pour relamping du RDC en LEDS, Collège A. Camus à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	ZG LIGHTING FRANCE ZUMTOBEL	75002	PARIS	5 904,60	23/09/2025	PPE/DB
255525	fab 5000 sacs à dos et 2000 crayons mines cd10	Marché négocié sans publicité	AUMER TEXTILE COMMUNICATION	10300	STE SAVINE	6 250,00	10/10/2025	CABINET
254700	fourniture et livraison de SP 98 à port Dienville	Procédure adaptée	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST	54320	MAXEVILLE	6 302,48	26/08/2025	PPE/DB
255882	Livraison de pellets à la Maison des Lacs à Mesnil-Saint-Père	Marché négocié sans publicité	DALKIA FACTURATION	59350	ST ANDRE LEZ LILLE	6 620,54	23/10/2025	PPE/DB
255412	Fourniture et livraison de table de pique nique - Mesnil st Père	Marché négocié sans publicité	COMAT ET VALCO	34536	BEZIERS CEDEX	6 660,00	03/10/2025	PPE/DR
255364	Achats jeux vidéo Octobre 2025	Marché négocié sans publicité	CULTURA SODIVAL	10410	ST PARRES AUX TERTRES	7 147,10	01/10/2025	MDP
255917	Rampe a eau-diff laiton SARM	Marché négocié sans publicité	SECMAIR	53230	COSSE LE VIVIEN	7 449,48	27/10/2025	PPE/DR
254995	Réactifs de sérologie hors prophylaxie sauf IBR	Procédure adaptée	IDEXX SARL	93200	ST DENIS	7 561,65	12/09/2025	PPE/LABO
255847	Serrureries pour vitraux	Marché négocié sans publicité	ARTS ET FORGES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	8 010,00	23/10/2025	PDT/DAP
254923	Achat fourreau acier et support - Centre routier Chapelle	Procédure adaptée	AXIMUM INDUSTRIE	78114	MAGNY LES HAMEAUX	9 494,65	09/09/2025	PPE/DR
255863	Herse port dienville SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	9 990,00	23/10/2025	PPE/DR
255729	Couteau-manille-entretoise appro SARM	Marché négocié sans publicité	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	11 075,15	17/10/2025	PPE/DR
255321	Achat de chaises pour musiciens et chariot de rangement Centre de congrès de l'Aube	Marché négocié sans publicité	RYTHMES ET SONS	67400	ILLKIRCH	12 991,67	29/09/2025	PPE/DB
254927	Commande de 10 palettes de bobines essuyage et de papier toilette, Hôtel du département	Procédure adaptée	SAS CHALICARNE - ECID	10200	SOULAINES DHUYS	13 536,54	10/09/2025	PPE/DB
255504	fab 2000 casquettes sable broderie rubis cd1	Marché négocié sans publicité	TEXTILE LAFITTE SARL	10000	TROYES	14 000,00	09/10/2025	CABINET

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255393	Redevance relais radios bethon-bar-polisot 2025 SARM	Marché négocié sans publicité	ENEDIS DR CHAMPAGNE ARDENNE	17000	LA ROCHELLE	14 908,84	02/10/2025	PPE/DR
255274	fourniture de matériel médical	Marché négocié sans publicité	ABIOZ TECHNOLOGIES	34570	VAILHAUQUES	16 740,00	26/09/2025	PDS/DBC
255570	location d'un camion sur 12 mois du 24/10/2025 au 23/10/2026 selon contrat n° 0461254	Marché négocié sans publicité	FRAIKIN ASSETS	92700	COLOMBES	19 680,00	13/10/2025	PPE/DB
255837	Création et pose de totems 3 faces signalétique Technopôle	Marché négocié sans publicité	DECOGRAV	10600	LA CHAPELLE ST LUC	20 457,00	23/10/2025	PPE/DB
255898	Module d'écriture fourgon premarquage SARM	Marché négocié sans publicité	A2IE	37270	MONTLOUIS SUR LOIRE	24 000,00	24/10/2025	PPE/DR
254860	Signalétique Port Dienville	Marché négocié sans publicité	SIGNATURE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	29 647,02	12/09/2025	PPE/DR
255098	Création de chambres froides positives et négatives au collège de Marigny-le-Chatel (10350) et au collège de Venduvre-sur-Barse (10140) - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A23037 : Fourniture et installation de matériels de cuisine professionnelle dans les collèges et bâtiments départementaux - Lot n° 05 : Chambres froid positif / négatif	Procédure adaptée	AUBE FROID	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	95 828,75	27/10/2025	PPE/DB
MARCHÉS DE SERVICES								
255385	Achat dans le cadre d'une action de la conférence des financeurs	Marché négocié sans publicité	MARVILA INTERMARCHÉ	10160	AIX-VILLEMAUR-PALIS	4,09	02/10/2025	PDS/DBC
255749	Brevet de natation octobre 2025	Marché négocié sans publicité	COMMUNE DE TROYES	10000	TROYES	9,00	21/10/2025	DRH
255230	Participation aux frais, journée interPAT du 23/06/2025 selon facture n°24/295 du 21/08/2025	Marché négocié sans publicité	CITOYENS ET TERRITOIRES GD EST	54170	COLOMBEY LES BELLES	20,00	25/09/2025	PPE/DB
255853	Achat dans le cadre d'une action de la conférence des financeurs	Marché négocié sans publicité	SIPAN - LECLERC ST PARRES ET ROSIERES	10410	ST PARRES AUX TERTRES	28,86	23/10/2025	PDS/DBC
254745	Paiement de la TGAP suite au bon n°253432 pour l'enlèvement et recyclage des produits d'entretien, Hôtel du département de l'Aube	Procédure adaptée	SUEZ RV NORD EST CHAMPAGNE	51370	ST BRICE COURCELLES	29,82	01/09/2025	PPE/DB
254749	Contrôle analyse biologique	Procédure adaptée	SELARL DAMPIERRE	10000	TROYES	30,00	01/09/2025	PPE/LABO
254893	maquette fab panneau pupitre ministre 05092025	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	30,00	09/09/2025	CABINET
254979	Formation sur les informations préoccupantes chez les assistants familiaux	Procédure adaptée	UFNAFAAM	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	30,00	11/09/2025	PDS/DBC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255427	Colis supplémentaire hors campagne RAEMA 2025	Marché négocié sans publicité	ASA - ANIMAL SOCIETE ALIMENT	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	30,00	06/10/2025	PPE/LABO
255527	Sortie camp du pavillon B12 le 13août CDE	Marché négocié sans publicité	COMMUNE DE BOULOGNE SUR MER	62200	BOULOGNE SUR MER	33,33	10/10/2025	PDS/CDE
255112	Achat de jus de fruits dans le cadre d'une action de la conférence des financeurs	Procédure adaptée	EARL VERGER FRUITS	10190	BERCENAY EN OTHE	35,10	19/09/2025	PDS/DBC
255547	Modification carte grise E0761 SARM	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	36,47	10/10/2025	PPE/DR
255553	Repas formation tronçonneuse collège Bar sur Seine	Marché négocié sans publicité	COLLEGE PAUL PORTIER	10110	BAR SUR SEINE	39,60	13/10/2025	DRH
255060	Commissions sur encaissement Cité du Vitrail	Procédure adaptée	VIVATICKET	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	41,90	16/09/2025	PDT/DAP
255082	Fusible de ligne grillé sur appareil C13410, Centre départemental de l'enfance de l'Aube	Procédure adaptée	A2A	51430	BEZANNES	49,58	17/09/2025	PPE/DB
255083	Vérification et essai du pèse charge le 28/08/2025, Hôtel du département	Procédure adaptée	A2A	51430	BEZANNES	51,89	17/09/2025	PPE/DB
254821	Visite periodique E0751 SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	04/09/2025	PPE/DR
254873	Visite periodique E0758 SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	08/09/2025	PPE/DR
254908	Visite periodique E0336 meca SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	09/09/2025	PPE/DR
254934	Visite periodique E0759 SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	10/09/2025	PPE/DR
255034	Visite sur controlographe E0755 SARM	Procédure adaptée	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	16/09/2025	PPE/DR
255139	Visite periodique E0746 SARM	Marché négocié sans publicité	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	22/09/2025	PPE/DR
255430	Visite periodique E0761 SARM	Marché négocié sans publicité	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	07/10/2025	PPE/DR
255712	Visite periodique E0760 SARM	Marché négocié sans publicité	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	15/10/2025	PPE/DR
255801	Passage aux mines E0748 SARM	Marché négocié sans publicité	LENOIR	10150	CRENEY PRES TROYES	52,20	22/10/2025	PPE/DR
255406	6 entrees abbaye de clairvaux msd cote des bars	Marché négocié sans publicité	RENAISSANCE ABBAYE CLAIRVAUX	10310	CLAIRVAUX	57,00	03/10/2025	PDS/DBC
255121	Sortie camp du pavillon 9 le 27 août CDE	Marché négocié sans publicité	LASER GAME EVOLUTION	69400	LIMAS	60,00	26/09/2025	PDS/CDE
254982	Affiches pour consultation publique AFAF Charmoy	Procédure adaptée	KOESIO CENTRE EST	45770	SARAN	61,07	11/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255093	Bowling Camp Aout SAS10 CDE	Marché négocié sans publicité	LH LE LOOPING	76600	LE HAVRE	61,82	26/09/2025	PDS/CDE
254681	Prestation traitement dind SARM	Procédure adaptée	ESKA DERICHEBOURG	57130	JOUY-AUX-ARCHES	66,30	25/08/2025	PPE/DR
255780	reportage photos choeur de l'aube 2025	Marché négocié sans publicité	BORDIER SYLVAIN PHOTOGRAPHIE	10300	STE SAVINE	70,00	22/10/2025	CABINET
255649	Hébergement des musiciens de l'Orchestre symphonique de l'Aube	Marché négocié sans publicité	BRIT HOTEL LES COMTES DE CHAMPAGNE	10000	TROYES	72,27	16/10/2025	PPE/SDTVA
255431	Presentation VHL E0763 SARM	Marché négocié sans publicité	DREAL DIR REG ENVIRON AMENAG LOGEMENT	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE	72,42	07/10/2025	PPE/DR
255271	Vérification des exutoires de désenfumage, Hôtel dieu - Cité du Vitrail à Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	74,70	26/09/2025	PPE/DB
254817	Collecte de consommables - PDS	Procédure adaptée	CONIBI	95944	ROISSY CDG	75,00	04/09/2025	DSIN
255116	cons dep jeunes_transport aller_24 sept_MEDITRANS	Procédure adaptée	MEDITRANS	10100	ROMILLY SUR SEINE	75,67	07/01/2025	PPE/DAE
255829	Controle technique E13461 SARM	Marché négocié sans publicité	CARROSSERIE BARSOT-BOURGEOIS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	76,67	23/10/2025	PPE/DR
254753	Passage aux mines E0751 SARM	Procédure adaptée	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	01/09/2025	PPE/DR
254872	Passage aux mines E0758 SARM	Procédure adaptée	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	08/09/2025	PPE/DR
254907	Passage aux mines E0336 meca SARM	Procédure adaptée	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	09/09/2025	PPE/DR
254929	Passage aux mines E0759 SARM	Procédure adaptée	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	10/09/2025	PPE/DR
255033	Passage mines E0755 SARM	Procédure adaptée	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	16/09/2025	PPE/DR
255137	Passage aux mines E0746 SARM	Marché négocié sans publicité	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	22/09/2025	PPE/DR
255429	Passage aux mines E0761 SARM	Marché négocié sans publicité	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	07/10/2025	PPE/DR
255711	Passage aux mines E0760 SARM	Marché négocié sans publicité	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	15/10/2025	PPE/DR
255802	Passage aux mines E0748 SARM	Marché négocié sans publicité	CTC 10 CRENEY	10150	CRENEY PRES TROYES	79,17	22/10/2025	PPE/DR
255454	Prestation traitement bois SARM	Marché négocié sans publicité	ESKA DERICHEBOURG	57130	JOUY-AUX-ARCHES	82,80	02/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255618	Commissions sur encaissement	Marché négocié sans publicité	VIVATICKET	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	83,33	15/10/2025	PDT/DAP
255670	Réparations de la sauteuse de la cuisine centrale CDE	Marché négocié sans publicité	AUBE FROID	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	83,88	17/10/2025	PDS/CDE
254717	Sortie camp du pavillon 5 le 19 août CDE	Procédure adaptée	LES LAMAS DE JOHNNY	1340	ST DIDIER D AUSSIAT	91,67	28/08/2025	PDS/CDE
255534	Médiation animale 27 septembre SAS10 CDE	Marché négocié sans publicité	ATOUT'POILS	10000	TROYES	94,55	10/10/2025	PDS/CDE
255025	Formation individuelle : L'art de prendre soin des tout-petits	Procédure adaptée	ERES EDITIONS	31500	TOULOUSE	100,00	15/09/2025	DRH
255343	Adhésion Ludothèque St André école CDE	Marché négocié sans publicité	TRESORERIE DE TROYES AGGLOMERATION	10026	TROYES CEDEX	106,50	30/09/2025	PDS/CDE
255441	Modif carte grise E0414-E0760-E0762 SARM	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	109,40	07/10/2025	PPE/DR
255239	Atelier animation intelligence artificielle Villenaux La Grande le 20/09/2025	Marché négocié sans publicité	UDAF DE L AUBE	10004	TROYES	112,50	25/09/2025	MDP
254896	Ajout de 1 add-on X-Lite 2025	Procédure adaptée	AGORAPULSE	75001	PARIS 1	113,87	09/09/2025	CABINET
255263	Sortie camp du pavillon 9 le 28 août CDE	Marché négocié sans publicité	SARL FRANCHEMOND	17185	PERIGNY CEDEX	123,08	26/09/2025	PDS/CDE
255855	Exploitation comptages routiers SCSR DR	Marché négocié sans publicité	BRUNEEL ALAIN	59100	ROUBAIX	125,00	23/10/2025	PPE/DR
255666	mailing envoi affiches osa novembre 2025	Marché négocié sans publicité	ESPACE ESAT	10000	TROYES	128,00	16/10/2025	CABINET
254894	maquette dépliant assfam 2025	Procédure adaptée	KOMUNIK	10600	LA CHAPELLE ST LUC	130,00	09/09/2025	CABINET
255577	Entretien des espaces verts, Maison des Solidarités du Département de Bar S/Aube	Marché négocié sans publicité	ASSOCIATION L'ENTRAIDE ESMPSSE	10201	BAR SUR AUBE CEDEX	130,00	14/10/2025	PPE/DB
254807	Vérifications réglementaires 2025 (quinquennal) sur les bâtiments ESTAC et hébergement, Centre Sportif de l Aube	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	139,00	04/09/2025	PPE/DB
255136	cons dep jeunes_transport aller_24 septembre 2025_SYNERGIHP	Marché négocié sans publicité	SYNERGIHP CHAMPAGNE	51430	BEZANNES	140,08	22/01/2025	PPE/DAE
254829	Débouchage canalisation appartement extérieur CDE	Procédure adaptée	DEBOUCH VISIO NET	10300	STE SAVINE	145,19	05/09/2025	PDS/CDE
255184	Impression de sets de plateau KAROS - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Autres	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	146,00	07/10/2025	PPE/DAE

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255304	cons dep jeunes_transport aller_01 oct_SYNERGIHP	Marché négocié sans publicité	SYNERGIHP CHAMPAGNE	51430	BEZANNES	146,77	22/01/2025	PPE/DAE
254787	Contribution financière à la convention Titres restaurant	Marché négocié sans publicité	RESAH	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	150,00	25/07/2025	DRH
254851	Redémarrage installation téléphonique_CLG Brossolette	Procédure adaptée	CYLLENE ITS	92000	NANTERRE	150,00	05/09/2025	PPE/DB
254901	Services crémation S.2025.3932-1	Procédure adaptée	INCINERIS	59650	VILLENEUVE D ASCQ	150,00	09/09/2025	PPE/LABO
255356	Animation fabrication bougies dans le cadre des bibliothèques colorées Landreville le 15/11/2025	Marché négocié sans publicité	L'ABEILLE AUBOISE	10110	EGUILLY-SOUS-BOIS	150,00	30/09/2025	MDP
255463	Franchise maxicare E2655 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	150,00	07/10/2025	PPE/DR
255465	Franchise maxicare E2654 SARM	Marché négocié sans publicité	DEPUSSAY	89600	ST FLORENTIN	150,00	07/10/2025	PPE/DR
255042	Sortie Parc du Bocasse SAS10 CDE	Procédure adaptée	PARC DU BOCASSE	76690	LE BOCASSE	152,73	16/09/2025	PDS/CDE
255140	cons dep jeunes_transport retour_24 septembre_SYNERGIHP	Marché négocié sans publicité	SYNERGIHP CHAMPAGNE	51430	BEZANNES	157,52	22/01/2025	PPE/DAE
255305	cons dep jeunes_transport retour_01 oct_SYNERGIHP	Marché négocié sans publicité	SYNERGIHP CHAMPAGNE	51430	BEZANNES	159,14	22/01/2025	PPE/DAE
254953	Affiches fête à Avalueur - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	163,00	11/09/2025	PDT/DAP
255783	Diagnostic zone humide 2025	Marché négocié sans publicité	CHAMBRE D AGRICULTURE AUBE	10000	TROYES	166,00	22/10/2025	PPE/DB
255785	fab panneaux avalueur 2025	Marché négocié sans publicité	DECOGRAV	10600	LA CHAPELLE ST LUC	166,36	22/10/2025	CABINET
255445	Forfait réparation pont O6109 SARM	Marché négocié sans publicité	SNG PIECES AUTOMOBILES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	168,00	02/10/2025	PPE/DR
255506	Collecte des piles et ampoules HdD - Elise	Marché négocié sans publicité	ELISE AUBE YONNE	10600	BARBEREY ST SULPICE	168,00	09/10/2025	PPE/DAE
255046	Facture 25/COLO/081 LORGEAS KILLIAN	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	168,73	16/09/2025	PDS/DBC
255053	Facture 25/COLO/171A JOLLY MORA JEROME	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	168,73	16/09/2025	PDS/DBC
254844	Diagnostic de conformité d'une installation d'assainissement -1 bd des roses -ROMILLY	Procédure adaptée	VEOLIA	10100	ROMILLY SUR SEINE	170,58	05/09/2025	PDT/SF

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254701	reportage photos inaug église rénovée 28/08/2025	Procédure adaptée	BORDIER SYLVAIN PHOTOGRAPHIE	10300	STE SAVINE	180,00	26/08/2025	CABINET
255236	CFPPA 2025 : Animation atelier fil de fer Brienne Le Château le 12/11/2025	Marché négocié sans publicité	REGNEAULT DELPHINE	10260	VAUDES	180,00	25/09/2025	MDP
255352	Animation Lightpainting avec pinces lumineuses Buchères le 29/10/2025	Marché négocié sans publicité	UDAF DE L AUBE	10004	TROYES	180,00	30/09/2025	MDP
254997	Hôtel pour prêteur expo Nouvelle France	Procédure adaptée	KYRIAD TROYES CENTRE	10000	TROYES	183,03	12/09/2025	PDT/DAP
255850	Entretien des espaces verts à la Maison des Solidarités du Département à Bar-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	DU COEUR AU TRAVAIL	10110	BAR SUR SEINE	183,32	23/10/2025	PPE/DB
255500	Adhésion aux incorruptibles+livres école CDE	Marché négocié sans publicité	ASSOCIATION LES INCORRUPTIBLES	75009	PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	189,34	09/10/2025	PDS/CDE
255124	reportage photos crèche st andré 20092025	Marché négocié sans publicité	DUBIN LAURENT	10000	TROYES	190,00	22/09/2025	CABINET
255208	: Fourniture et pose d un film dépoli sur deux fenêtres au RDC, Maison des Solidarités du Département de Bar S/seine	Marché négocié sans publicité	GLASTINT COLORVITRE	10120	ST GERMAIN	200,00	24/09/2025	PPE/DB
254883	Formation tests psychotechniques agents routiers	Procédure adaptée	ACCA	69003	LYON	206,00	08/09/2025	DRH
255072	Sortie camp du pavillon 7 le 28 août CDE	Procédure adaptée	MICKAEL CHEILLON	69720	SAINT LAURENT DE MURE	208,33	17/09/2025	PDS/CDE
255133	cons dep jeunes_transport aller_24 sept 2025_CTP-PAP	Marché négocié sans publicité	CTP PRET A PARTIR	52000	CHAUMONT	217,00	21/01/2025	PPE/DAE
255447	Remise en état install téléphonique_CLG Le Noyer Marchand	Marché négocié sans publicité	CYLLENE ITS	92000	NANTERRE	217,20	07/10/2025	PPE/DB
255030	mailing AN 130	Procédure adaptée	ESPACE ESAT	10000	TROYES	218,00	16/09/2025	CABINET
255286	photos expo bd à la cv 29092025	Marché négocié sans publicité	STUDIO OG	10150	PONT STE MARIE	220,00	26/09/2025	CABINET
255584	entretien des espaces verts, Maison des Solidarités du Département à Pont Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	IDVERDE	51500	ST LEONARD	221,70	14/10/2025	PPE/DB
254975	Sublgraphie	Procédure adaptée	HELIO SERVICE	76130	MONT ST AIGNAN	221,93	11/09/2025	PDT/DAP
254888	reportage photos inaug complexe tennis rivière de corps 10092025	Procédure adaptée	STUDIO OG	10150	PONT STE MARIE	240,00	09/09/2025	CABINET
255798	Repas dans le cadre de la journée des 1000 jours	Marché négocié sans publicité	ARIA RESTAURANT INTERADMINISTRATIF DE L'AUBE	10000	TROYES	242,00	22/10/2025	PDS/DBC
255055	Facture 25/COLO/225 FAVRE Damon	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	250,00	16/09/2025	PDS/DBC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255368	Inscription au colloque CNAPE des 26 et 27 novembre 2025 Et si demain n'existait pas	Marché négocié sans publicité	CNAPE	75013	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	250,00	01/10/2025	DRH
255892	reportage photos ateliers chantant ndc 22102025	Marché négocié sans publicité	DUBIN LAURENT	10000	TROYES	250,00	24/10/2025	CABINET
255050	Facture 25/COLO079A JUCHAT GREMION Kelya	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	253,73	16/09/2025	PDS/DBC
255252	maquette brochure aide à domicile 2025	Marché négocié sans publicité	KOMUNIK	10600	LA CHAPELLE ST LUC	260,00	26/09/2025	CABINET
255662	Facture colo canoe kayak MORIN Aaron	Marché négocié sans publicité	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	275,00	16/10/2025	PDS/DBC
255684	Choeur de l'Aube_18 octobre_DePeretti	Marché négocié sans publicité	AUTOCARS ET VOYAGES DE PERETTI	10110	BAR SUR SEINE	277,00	20/10/2025	PPE/DAE
255663	Facture colo voile FOURMAS Melona	Marché négocié sans publicité	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	280,00	16/10/2025	PDS/DBC
254798	mailing osa octobre 2025	Procédure adaptée	ESPACE ESAT	10000	TROYES	289,00	03/09/2025	CABINET
255363	Moment cohésion de la Direction des Bâtiments, Esports Virtual Arenas à Saint Julien les Villas	Marché négocié sans publicité	EVA D 3	10800	SAINT JULIEN LES VILLAS	290,91	01/10/2025	PPE/DB
254912	Facture stage de canoe kayak VAURILLON Brandon	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	295,00	09/09/2025	PDS/DBC
255661	Facture colo canoe kayak MORIN Sabrina	Marché négocié sans publicité	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	295,00	16/10/2025	PDS/DBC
254977	Livret visite Cité du Vitrail - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	297,00	11/09/2025	PDT/DAP
254702	Formation individuelle : Elaborer un plan de continuité d'activité en cas de cyberattaque dans un service	Procédure adaptée	ARCHIVISTES FRANCAIS	75013	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	297,50	26/08/2025	DRH
255002	maquette brochure téléassistance 2025	Procédure adaptée	KOMUNIK	10600	LA CHAPELLE ST LUC	300,00	12/09/2025	CABINET
255900	3 ateliers autour du thème des couleurs Les Riceys les 18/10 25/10 et 08/11/2025	Marché négocié sans publicité	RICEYS RANDO DECOUV. & BIEN-ETRE	10340	LES RICEYS	300,00	24/10/2025	MDP
255585	Maintenance sur E2628 SARM	Marché négocié sans publicité	D & R AGRI	10220	ONJON	306,00	14/10/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254724	Impression de 2200 exemplaires Flyers A4 Bibliothèques colorées dans le Barséquanais 08/2025 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	IMPRIMERIES CHAMPENOISES	60200	COMPIEGNE	310,00	28/08/2025	MDP
255667	affranchissement envoi affiches osa novembre 2025	Marché négocié sans publicité	ESPACE ESAT	10000	TROYES	310,08	16/10/2025	CABINET
255122	cons dep jeunes_transport aller_24 sept_JL INTER	Procédure adaptée	J L INTERNATIONAL	77240	VERT ST DENIS	313,68	22/01/2025	PPE/DAE
255146	Renouvellement annuel des services OVH 2025-2026	Marché négocié sans publicité	OVH	59100	ROUBAIX	322,28	22/09/2025	DSIN
255432	Glace V porte battante ARG E19365 SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES PARE BRISE FRANCE PARE BRISE	10120	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	322,65	02/10/2025	PPE/DR
255300	cons dep jeunes_transport aller_01 OCT_JL INTER	Marché négocié sans publicité	J L INTERNATIONAL	77240	VERT ST DENIS	322,72	22/01/2025	PPE/DAE
254889	Collecte dechets SARM	Procédure adaptée	ELISE AUBE ET YONNE COLLECTE ET RECYCLAGE DECHETS	10180	SAINT-LYE	324,50	08/09/2025	PPE/DR
255467	Diagnostic rue Jean Colas -TORVILLIERS	Marché négocié sans publicité	DIAGIMMO8910	10000	TROYES	325,00	07/10/2025	PDT/SF
255511	Licence annuelle boxe multi pavillons CDE	Marché négocié sans publicité	BOXING CLUB DE TROYES	10000	TROYES	333,33	09/10/2025	PDS/CDE
255301	cons dep jeunes_transport retour_01 oct_JL INTER	Marché négocié sans publicité	J L INTERNATIONAL	77240	VERT ST DENIS	335,48	22/01/2025	PPE/DAE
255685	Choeur de l'Aube_19 octobre_DePeretti	Marché négocié sans publicité	AUTOCARS ET VOYAGES DE PERETTI	10110	BAR SUR SEINE	337,00	20/10/2025	PPE/DAE
255185	cons dep jeunes_transport retour_24 sept_JL INTER	Marché négocié sans publicité	J L INTERNATIONAL	77240	VERT ST DENIS	340,38	22/01/2025	PPE/DAE
254881	Formation individuelle : Evolution de la population scolaire	Procédure adaptée	EDUCATION & TERRITOIRES	75003	PARIS	350,00	08/09/2025	DRH
255565	reportage photos expo osa grilles hdd	Marché négocié sans publicité	BORDIER SYLVAIN PHOTOGRAPHIE	10300	STE SAVINE	350,00	13/10/2025	CABINET
255880	Entretien des espaces verts, Maison des Solidarités du Département à Aix en Othe	Marché négocié sans publicité	SAUVEGARDE ESSOR 10 SE10	10430	ROSIERES PRES TROYES	352,06	23/10/2025	PPE/DB
255235	CFPPA 2025 : Atelier création d'un costume pour un petit mannequin Brienne Le Château le 15/10/2025	Marché négocié sans publicité	MERAT ANAIS	10220	BREYONNES	356,80	25/09/2025	MDP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255611	Maintenance tondeuse E96320 SARM	Marché négocié sans publicité	EXPERT JARDIN REGNAULT	10150	CRENEY PRES TROYES	359,09	15/10/2025	PPE/DR
254746	Mise à disposition d une balayeuse aspiration avec chauffeur pour balayage de la cour du collège marie curie	Procédure adaptée	V2P	10100	ROMILLY SUR SEINE	360,00	01/09/2025	PPE/DB
255558	Location et service DATI 2026	Marché négocié sans publicité	SAS NOV'IN	42000	ST ETIENNE	360,00	13/10/2025	PPE/LABO
255413	Collecte des biodéchets HdD + Centre de congrès + ACA/archives	Marché négocié sans publicité	ESAT DOMAINE DU MENOIS	10800	ROUILLY ST LOUP	361,95	03/10/2025	PPE/DAE
254735	dépose 4 structures sur candélabres cime 2025	Procédure adaptée	DM LETTRES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	370,00	29/08/2025	CABINET
254913	Facture stage de voile RAMALINGUM Johan	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
254914	Facture stage de canoe kayak ARNOLIN Louise	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
254915	Facture stage de voile RAMALINGUM Tristan	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
254916	Facture stage de canoe kayak AKKOUCHE Mattheo	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
254917	Facture stage de canoe kayak HUSEINOVIC Adisa	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
254919	Facture stage de canoe kayak AKKOUCHE Melyne	Procédure adaptée	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	09/09/2025	PDS/DBC
255659	Facture colo canoe kayak PREMPAIN DARCE William	Marché négocié sans publicité	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	16/10/2025	PDS/DBC
255660	Facture colo voile PREMPAIN DARCE Lou Anne	Marché négocié sans publicité	AEPA ASSOC EDUCATION POPULAIRE AUBE	10000	TROYES	380,00	16/10/2025	PDS/DBC
255306	cons dep jeunes_transport aller_01 oct_CTP-PAP	Marché négocié sans publicité	CTP PRET A PARTIR	52000	CHAUMONT	381,00	21/01/2025	PPE/DAE
255144	cons dep jeunes_transport retour_24 septembre 2025_CTP-PAP	Marché négocié sans publicité	CTP PRET A PARTIR	52000	CHAUMONT	383,37	21/01/2025	PPE/DAE
255307	cons dep jeunes_transport retour_01 oct_CTP-PAP	Marché négocié sans publicité	CTP PRET A PARTIR	52000	CHAUMONT	383,37	21/01/2025	PPE/DAE
255750	Intervention prestataire – configuration serveur à la Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	VIVATICKET	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	385,00	21/10/2025	DSIN
255448	Remise en état install téléphonique_CLG Chaource	Marché négocié sans publicité	CYLLENE ITS	92000	NANTERRE	398,50	07/10/2025	PPE/DB
255348	Fourniture de plateaux repas pour réunion de direction du 3 octobre 2025	Marché négocié sans publicité	ARIA RESTAURANT INTERADMINISTRATIF DE L'AUBE	10000	TROYES	403,33	30/09/2025	DFCGM

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255469	Collecte dechets SARM	Marché négocié sans publicité	ELISE AUBE ET YONNE COLLECTE ET RECYCLAGE DECHETS	10180	SAINT-LYE	407,80	08/10/2025	PPE/DR
254679	Facture colo FA2687 JACQUEMOT Sayan 23/7 au 03/8/25	Procédure adaptée	REMPART	75004	PARIS	410,00	25/08/2025	PDS/DBC
255713	Pare brise E19311 SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES PARE BRISE FRANCE PARE BRISE	10120	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	416,67	15/10/2025	PPE/DR
255894	Commande de repas livrés pour le Cabinet (dîner à la Préfecture), pour la période d'Octobre 2025, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	CELADON	10150	CRENEY PRES TROYES	421,80	24/10/2025	PPE/DB
254708	Vérif annuelle ascenseurs et monte charge CDE	Procédure adaptée	APAVE EXPLOITATION FRANCE	92400	COURBEVOIE	423,62	27/08/2025	PDS/CDE
254677	Facture colo 0011 RENAUX LILOO	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	431,00	25/08/2025	PDS/DBC
254994	impression brochure schéma de l'autonomie - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	440,00	16/09/2025	CABINET
255480	Fourniture remplacement raccord-MO station SARM	Marché négocié sans publicité	TOKHEIM SERVICES FRANCE	92350	LE PLESSIS ROBINSON	442,86	08/10/2025	PPE/DR
255657	Facture 25/COLO/047 AIME Hayden	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	443,73	16/10/2025	PDS/DBC
254855	Traitement SAV/réparation boîtier A7388-A7374 SARM	Procédure adaptée	ACOMETIS PRODUCTION	68360	SOULTZ	448,00	08/09/2025	PPE/DR
254699	création encart pub est éclair - 80 ans et déclinaisons 2025	Procédure adaptée	CLEMENT MOUCHET	10800	ST JULIEN LES VILLAS	450,00	26/08/2025	CABINET
255163	Impression panneaux fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	450,00	23/09/2025	PDT/DAP
255484	Formation secret professionnel et partage d'informations entre professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social	Marché négocié sans publicité	SEBAN AVOCATS	75007	PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	450,00	08/10/2025	DRH
255057	Facture 25/COLO/096 BARD AIGLE Matthew	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	468,73	16/09/2025	PDS/DBC
255651	Facture 25/COLO/080 BONNET LORGEAS Renaldhino	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	468,73	16/10/2025	PDS/DBC
255658	Facture 25/COLO/065 FERRE CHEVALIER Luca	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	468,73	16/10/2025	PDS/DBC
255653	Facture 25/COLO/034A DUTAILLY Timerik	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	478,73	16/10/2025	PDS/DBC
255654	Facture 25/COLO/035A DUTAILLY Judicael	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	478,73	16/10/2025	PDS/DBC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255655	Facture 25/COLO/033A DUTAILLY Joline	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	478,73	16/10/2025	PDS/DBC
255514	Rédaction d'un procès-verbal de constat avant fin de garantie de parfait achèvement pour les travaux de piste, parkings et taxiways de l'aérodrome de Troyes-Barberey	Marché négocié sans publicité	SCP BERTON GUILLEMINOT OLTEANU	10000	TROYES	480,00	28/10/2025	SMATB
255652	Facture 25/COLO/068 FONTAINE Wendy	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	483,73	16/10/2025	PDS/DBC
255656	Facture 25/COLO/048 LECLERC Kais	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	483,73	16/10/2025	PDS/DBC
255063	impression brochure aide à domicile - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Marché négocié sans publicité	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	485,00	25/09/2025	CABINET
255281	reportages photos inaug 26 et 28/09 à la chapelle et à voué	Marché négocié sans publicité	BORDIER SYLVAIN PHOTOGRAPHIE	10300	STE SAVINE	485,00	26/09/2025	CABINET
255877	Formation individuelle : Maîtriser l'attestation employeur	Marché négocié sans publicité	CEGAPE	92300	LEVALLOIS PERRET	490,00	23/10/2025	DRH
254780	impression dépliant assfam 2025 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	492,00	09/09/2025	CABINET
254897	imp brochure téléassistance 2025 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	IMPRIMERIES CHAMPENOISES	60200	COMPIEGNE	499,00	12/09/2025	CABINET
255407	mediation par l'animal partir en livre brienne et marots	Marché négocié sans publicité	AMAE - LA FERME DES GLOBE TROTTERS	10220	GERAUDOT	500,00	03/10/2025	PDS/DBC
255520	MAC SST 8 DECEMBRE 2025	Marché négocié sans publicité	TB FORMATION	10320	CRESANTIGNES	500,00	09/10/2025	DRH
255709	Glace-MO E19311 station SARM	Marché négocié sans publicité	TROYES PARE BRISE FRANCE PARE BRISE	10120	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	502,57	15/10/2025	PPE/DR
255049	Facture 25/COLO/100 HOANG Laly	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	518,73	16/09/2025	PDS/DBC
254709	Facture colonie 0010 ULLUSTE Mélissa	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	525,00	27/08/2025	PDS/DBC
255056	Facture 25/COLO/233 CHESNEAU Giulia	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	530,00	16/09/2025	PDS/DBC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255327	Inscription aux journées nationales ANDASS 2025	Marché négocié sans publicité	ANDASS	49000	ANGERS	533,33	29/09/2025	DRH
255422	reportages photos 2 et 3 octobre 2025	Marché négocié sans publicité	DUBIN LAURENT	10000	TROYES	535,00	06/10/2025	CABINET
255048	Facture 25/COLO/099 HOANG Iris	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	538,73	16/09/2025	PDS/DBC
254676	Facture colo 0009 VANDECASTELLE MULLER Nolan	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	539,00	25/08/2025	PDS/DBC
254678	Facture colo 0008 MULLER Swan	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	539,00	25/08/2025	PDS/DBC
255576	Inspection périodique d un autoclave EV-150 L N°de série 3346	Marché négocié sans publicité	APAVE EXPLOITATION FRANCE	92400	COURBEVOIE	540,00	14/10/2025	PPE/LABO
254710	Facture colonie 0008 GAGNEUR MORTAGNE Lyanna	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	550,00	27/08/2025	PDS/DBC
254920	Facture colo 0007 DUFLXIS Ashley	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	550,00	09/09/2025	PDS/DBC
255047	Facture 25/COLO/098 PILLOT DUREZ Jonas	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	553,73	16/09/2025	PDS/DBC
255052	Facture 25/COLO/066A JOLLY JEROME	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	553,73	16/09/2025	PDS/DBC
255054	Facture 25/COLO/172 GINGUENE Ruben	Procédure adaptée	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	553,73	16/09/2025	PDS/DBC
255650	Facture 25/COLO/155 DEGUET Louna	Marché négocié sans publicité	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'AUBE	10120	ST ANDRE LES VERGERS	553,73	16/10/2025	PDS/DBC
255686	Choeur de l'Aube_18 octobre_DMA DUPASQUIER	Marché négocié sans publicité	DMA DUPASQUIER AUTOCARS	54700	MAIDIERES	554,55	20/10/2025	PPE/DAE
255334	Facture VAC 2025/0253 GODIER Natael	Marché négocié sans publicité	PEP 89	89000	AUXERRE	572,50	29/09/2025	PDS/DBC
255309	conseil_departemental_jeunes_26&27 sept_SYNERGIHP	Marché négocié sans publicité	SYNERGIHP CHAMPAGNE	51430	BEZANNES	573,16	29/09/2025	PPE/DAE
254799	affran,chissement osa octobre 2025	Procédure adaptée	ESPACE ESAT	10000	TROYES	575,91	03/09/2025	CABINET
255695	Médiations autour de l'expo sable Emouvant	Marché négocié sans publicité	AUDIC RIZK	27700	LES ANDELYS	581,00	20/10/2025	PDT/DAP
255153	FORFAIT SALMONELLA 2025	Marché négocié sans publicité	ANSES LABORATOIRE MAISON ALFORT	94706	MAISONS ALFORT CEDEX	585,00	22/09/2025	PPE/LABO
255409	EILA SALMO LISTERIA STAPH 2025	Marché négocié sans publicité	ANSES LABORATOIRE MAISON ALFORT	94706	MAISONS ALFORT CEDEX	600,00	03/10/2025	PPE/LABO

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255521	ESSMS : construire et valider un PPI	Marché négocié sans publicité	INSTITUT DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE	78430	LOUVECIENNES	625,00	09/10/2025	DRH
255388	redevance 2025 epp janv juin	Marché négocié sans publicité	CENTRE FRANCAIS D EXPLOITATION DU DROIT DE	75006	PARIS	637,07	02/10/2025	PDT/DOC
255302	cons dep jeunes_transport aller_01 oct_MOBI-FRANCE	Marché négocié sans publicité	MOBIFRANCE	83078	TOULON CEDEX 9	639,15	22/01/2025	PPE/DAE
255335	Facture VAC 2025/0254 GODIER Natael	Marché négocié sans publicité	PEP 89	89000	AUXERRE	647,50	29/09/2025	PDS/DBC
255687	Choeur de l'Aube_19 octobre_DMA DUPASQUIER	Marché négocié sans publicité	DMA DUPASQUIER AUTOCARS	54700	MAIDIERES	654,54	20/10/2025	PPE/DAE
254904	EILA Brucellose 2025	Procédure adaptée	ANSES LABORATOIRE MAISON ALFORT	94706	MAISONS ALFORT CEDEX	660,00	09/09/2025	PPE/LABO
254800	reportage photos troyes-villiers le bois et marcilly le hayer	Procédure adaptée	BORDIER SYLVAIN PHOTOGRAPHIE	10300	STE SAVINE	685,00	03/09/2025	CABINET
255566	parution dans l'Ouvrage « Vitrail et Créations SCULPTEURS DE LUMIERE » 2025	Marché négocié sans publicité	ARTISTES ET PATRIMOINE	66400	CERET	690,00	13/10/2025	CABINET
254797	flocage totem cime sept 2025	Procédure adaptée	DECOGRAV	10600	LA CHAPELLE ST LUC	690,90	03/09/2025	CABINET
255095	Création de flyers dans le cadre du comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Procédure adaptée	YACK CONCEPTION	10300	STE SAVINE	710,00	18/09/2025	PDS/DBC
254891	reportages photos tac isfi medicobus sept 2025	Procédure adaptée	DUBIN LAURENT	10000	TROYES	717,00	09/09/2025	CABINET
255395	Tests psychotechniques agents routiers du 06.10.2025	Marché négocié sans publicité	ACCA	69003	LYON	721,00	02/10/2025	DRH
255138	cons dep jeunes_transport aller_24 septembre 2025_MOBI-FRANCE	Marché négocié sans publicité	MOBIFRANCE	83078	TOULON CEDEX 9	731,80	22/01/2025	PPE/DAE
255310	conseil_departemental_jeunes_26&27 sept_CTP-PAP	Marché négocié sans publicité	CTP PRET A PARTIR	52000	CHAUMONT	735,14	29/09/2025	PPE/DAE
255688	Choeur de l'Aube_18 octobre_TCAT	Marché négocié sans publicité	TCAT	10901	TROYES CEDEX 9	736,50	20/10/2025	PPE/DAE
255669	Fourniture de services de communication électroniques	Marché négocié sans publicité	LOSANGE	67960	ENTZHEIM	744,00	17/10/2025	DSIN
255175	iconographie complémentaires AN 130 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24029 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 02 : Conception, impression et livraison de l'Aube Nouvelle	Marché négocié sans publicité	BABEL STRATEGIE ET CREATION	75002	PARIS 2EME ARRONDISSEMENT	745,00	23/09/2025	CABINET

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255690	Cocktail déjeunatoire dans le cadre du vide dressing des assistantes familiales	Marché négocié sans publicité	GUILLEMINOT PERE ET FILS	10500	BRIENNE LE CHATEAU	758,00	20/10/2025	PDS/DBC
255416	Séjour Octobre SAS10 CDE	Marché négocié sans publicité	GITES DE FRANCE JURA	39000	LONS LE SAUNIER	762,21	06/10/2025	PDS/CDE
255059	FACTURE VAC 2025/0197 VERDIER Lionel	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	777,00	16/09/2025	PDS/DBC
255629	Souscription abonnements M2M Multi Opérateurs	Marché négocié sans publicité	SYNOX	34000	MONTPELLIER	780,00	15/10/2025	DSIN
255574	Entretien des espaces verts, PHOM lieu Tiers 18 rue Brocard à Troyes	Marché négocié sans publicité	SAUVEGARDE ESSOR 10 SE10	10430	ROSIERES PRES TROYES	788,40	14/10/2025	PPE/DB
255105	Animation fête à Avalueur	Procédure adaptée	JEZEQUEL LOEVA	52300	JOINVILLE	800,00	19/09/2025	PDT/DAP
255693	Spectacle de Noël des assistants familiaux	Marché négocié sans publicité	COMPAGNIE DES LOGES	93100	MONTREUIL	800,00	20/10/2025	PDS/DBC
255167	Démonstration de forge fête d'Avalueur	Marché négocié sans publicité	ADM INDUSTRY	90170	ETUEFFONT	806,28	23/09/2025	PDT/DAP
254969	Restauration d'un tableau pour expo Nouvelle France	Procédure adaptée	ATELIER VALERIE TREMOULET	10220	MESNIL SELLIERES	816,00	11/09/2025	PDT/DAP
255689	Choeur de l'Aube_19 octobre_TCAT	Marché négocié sans publicité	TCAT	10901	TROYES CEDEX 9	834,66	20/10/2025	PPE/DAE
255645	Travaux suite contrôle station - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	POULAIN BOBINAGE	51370	ST BRICE COURCELLES	845,00	16/10/2025	PPE/DR
255606	Réparation cuve saumure A7604 SARM	Marché négocié sans publicité	ATS	10110	BOURGUIGNONS	853,00	15/10/2025	PPE/DR
254737	impression rv et pose bâches estp sept 2025	Procédure adaptée	AM2J SIGNARAMA	10000	TROYES	860,00	29/08/2025	CABINET
255896	Achat de T-shirts et impression dans le cadre du projet Filia	Marché négocié sans publicité	BONENFANT	10000	TROYES	861,12	24/10/2025	PDS/DBC
254834	atelier pâtisserie et déjeuner en salle tonton farine	Procédure adaptée	TTF	10000	TROYES	885,00	05/09/2025	PDS/DBC
254935	Forfait vérification périodique SARM	Procédure adaptée	PRECIA MOLEN	7003	PRIVAS CEDEX	901,00	10/09/2025	PPE/DR
255491	Coupe d'arbres dans le parc des Vassaules	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	915,00	09/10/2025	PPE/DR
255805	Plateau de jeu du vitrail	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	950,00	22/10/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255303	cons dep jeunes_transport retour_01 oct_MOBI-FRANCE	Marché négocié sans publicité	MOBIFRANCE	83078	TOULON CEDEX 9	955,36	22/01/2025	PPE/DAE
255279	FORMATION COMPLEMENTAIRE WEBGEREST	Marché négocié sans publicité	SCC FRANCE	92744	NANTERRE	959,31	26/09/2025	DSIN
255021	Mission d'accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour le PC (aménagement de l'accueil), M.D.P.H à Troyes	Procédure adaptée	SOCOTEC CONSTRUCTION TROYES	10000	TROYES	962,00	15/09/2025	PPE/DB
255773	Travaux d'entretien des espaces verts - Passage du lundi 15 septembre 2025 à la MDA à Saint-André-les-Vergers	Marché négocié sans publicité	SAUVEGARDE ESSOR 10 SE10	10430	ROSIERES PRES TROYES	972,85	21/10/2025	PPE/DB
254785	Facture séjour F2025-44 FAUVIEAUX Helyana	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	1 000,00	03/09/2025	PDS/DBC
254786	Facture séjour F2025-46 TOUIL Madjer	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	1 000,00	03/09/2025	PDS/DBC
254939	Facture colo F2025-52 CHAIGNON Mathew	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	1 000,00	10/09/2025	PDS/DBC
254761	Facture MOR20250011 séjour Juillet 2025	Procédure adaptée	ASSOCIATION POINT VERT	91120	PALaiseau	1 011,32	02/09/2025	PDS/DBC
255243	Commande de repas livrés pour le Cabinet, pour la période de Septembre 2025, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	CELADON	10150	CRENEY PRES TROYES	1 012,32	26/09/2025	PPE/DB
254689	Réparations suite maintenance 2ème semestre 2025 CDE	Procédure adaptée	AUBE FROID	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 016,21	26/08/2025	PDS/CDE
254874	Atelier postural MSD ouest	Procédure adaptée	AKHILLEUS	10000	TROYES	1 027,80	08/09/2025	PDS/DBC
254938	Facture colo 008 JAZIRI Amira et GRODARD Manon	Procédure adaptée	LA MAISON DE COURCELLES	52210	ST LOUP SUR AUJON	1 050,00	10/09/2025	PDS/DBC
255280	Elagage au lamier Canal des Haute Seine contre halage - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	1 050,00	26/09/2025	PPE/DR
255186	cons dep jeunes_transport retour_24 sept_MOBI-FRANCE	Marché négocié sans publicité	MOBIFRANCE	83078	TOULON CEDEX 9	1 066,84	22/01/2025	PPE/DAE
255665	graph brochure apa - flyer intervention sociale - brochure mda 2026	Marché négocié sans publicité	KOMUNIK	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 080,00	16/10/2025	CABINET
255799	Plateau de jeu memory expo vitrail et BD	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 100,00	22/10/2025	PDT/DAP
254762	Location d'une benne traitement déchets plages et clubs Mesnil	Procédure adaptée	MASSON ET FILS	10190	ESTISSAC	1 107,92	02/09/2025	PPE/DB
255225	Séjour pavillon 12 en octobre 2025 CDE	Marché négocié sans publicité	GITE DE FRANCE VIENNE MR VIGNES	86000	POITIERS	1 122,65	26/09/2025	PDS/CDE
255424	Maintenance Autoclave n°E0008286 SN 3346	Marché négocié sans publicité	STEAM FRANCE	78800	HOUILLES	1 156,64	06/10/2025	PPE/LABO

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255374	Travaux entretien de voirie - Centre routier de Piney	Marché négocié sans publicité	EARL ELEVAGE JP BIO	10410	BELLEY	1 160,00	02/10/2025	PPE/DR
255123	Traitements des déchets ARD Ervy à compter du 1ER JUILLET 2025	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	1 160,47	11/04/2025	PPE/DR
254693	Facture colo VAC 2025/0170 ZIMA Chrystale	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	1 175,00	26/08/2025	PDS/DBC
255037	Transport agile canal	Procédure adaptée	TRANSPORTS MAUROUX-COLOMBO	77320	SANCY LES PROVINS	1 176,00	16/09/2025	PPE/DR
255725	Transport d'argile canal CRR	Marché négocié sans publicité	TRANSPORTS MAUROUX-COLOMBO	77320	SANCY LES PROVINS	1 176,00	21/10/2025	PPE/DR
255062	impression livret labo 2025 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Marché négocié sans publicité	IMPRIMERIES CHAMPENOISES	60200	COMPIEGNE	1 177,00	25/09/2025	CABINET
255066	Contrôles et vérifications des instruments de mesure	Procédure adaptée	BIOPI	68420	HATTSTATT	1 200,00	17/09/2025	PPE/LABO
255241	Etudes d'aménagement des étages, Centre de Santé Sexuelle à Troyes	Marché négocié sans publicité	SOCOTEC CONSTRUCTION TROYES	10000	TROYES	1 203,00	26/09/2025	PPE/DB
254947	Facture COLO 2500722 FOULOU QUADDA SHAINA	Procédure adaptée	VACANCES PASSION - LA LIGUE	75989	PARIS CEDEX 20	1 208,00	10/09/2025	PDS/DBC
255595	Réparation Remorque CR Brienne	Marché négocié sans publicité	LOXAM TROYES NORD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 214,00	16/10/2025	PPE/DR
254697	campagne radio osa abonnement sept 2025	Procédure adaptée	ROSSEL RADIO PUB	59023	LILLE	1 222,64	26/08/2025	CABINET
254943	Facture colo VAC 2025/0206 HERTZOG Léonie	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	1 255,00	10/09/2025	PDS/DBC
255058	FACTURE VAC 2025/0178 SIFFLEUR ENRIQUE	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	1 260,00	16/09/2025	PDS/DBC
255792	Formation individuelle : Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS	Marché négocié sans publicité	EDUCATION & TERRITOIRES	75003	PARIS	1 270,00	22/10/2025	DRH
255402	habillage candélabres expo québec 2025	Marché négocié sans publicité	DM LETTRES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 314,52	03/10/2025	CABINET
255390	Réparations de la sauteuse de la cuisine centrale CDE	Marché négocié sans publicité	AUBE FROID	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 328,28	02/10/2025	PDS/CDE
255632	Former les bibliothécaires à la creation d'un escape game le 15/01/2026 dans les locaux de Canopé	Marché négocié sans publicité	RESEAU CANOPE	86961	FUTUROSCOPE CEDEX	1 350,00	15/10/2025	MDP
255683	Commande de petits fours pour le départ de Mme Sandrine THIBORD, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	DEIPNEE AUBE	10300	SAINTE SAVINE	1 374,41	20/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255548	Vérification des tentes de l'Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	EUROPROTECH	6300	NICE	1 384,00	12/10/2025	PPE/DB
255812	Formation bibliothécaires origami atelier en lien avec la boîte à histoires le mardi 16/06/2025	Marché négocié sans publicité	DUFOR MINASSIAM DELPHINE	84440	ROBION	1 440,38	22/10/2025	MDP
255498	Complément installation LORA - V7	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	1 456,12	09/10/2025	DSIN
255160	Animation à la fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	ALARCON JOEL	38470	TECHE	1 470,00	23/09/2025	PDT/DAP
254776	Coaching Time Performance	Procédure adaptée	TIME PERFORMANCE	78150	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	1 500,00	03/09/2025	DSIN
255051	Représentations fête à Avalleur	Procédure adaptée	CHANTRES ET CHRONIQUEURS	54520	LAXOU	1 500,00	16/09/2025	PDT/DAP
255101	Inscription à la formation d'auxiliaire de bibliothèque année 2024-2025	Procédure adaptée	BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS	75010	PARIS	1 500,00	19/09/2025	DRH
255439	Inscription au DU Méditation, gestion du stress et relation au soin 2025-2026 pour 1 agent	Marché négocié sans publicité	SORBONNE UNIVERSITE	75006	PARIS 6	1 500,00	07/10/2025	DRH
255913	Entretien des sanitaires et ramassage des déchets plage de Mesnil-Saint-Père manifestations sportives	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	1 500,00	27/10/2025	PPE/DB
254948	Facture COLO 2025-10-001 BOUBET PAILLIEZ Ethan	Procédure adaptée	AVEI VACANCES ADAPTEES	16100	COGNAC	1 505,00	10/09/2025	PDS/DBC
255522	Séjour juillet service extérieur CDE	Marché négocié sans publicité	CANARD DU BOCAGE	52220	DROYES	1 533,33	09/10/2025	PDS/CDE
255032	affranchissement apei an 130	Procédure adaptée	ESPACE ESAT	10000	TROYES	1 537,80	16/09/2025	CABINET
254698	Reservoir UREE-recherche panne E19331 SARM	Procédure adaptée	GRAND GARAGE DE TROYES - CITROEN CHOPARD	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 540,84	26/08/2025	PPE/DR
255341	mise à jour signalétique panneaux vitres cv expo bd octobre 2025	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	1 565,00	30/09/2025	CABINET
255018	campagne pub radio osa octobre et novembre 2025	Procédure adaptée	ROSSEL RADIO PUB	59023	LILLE	1 568,56	15/09/2025	CABINET
255664	reportage photos an 131	Marché négocié sans publicité	STUDIO OG	10150	PONT STE MARIE	1 584,00	16/10/2025	CABINET
254775	Vérifications électriques réglementaires 2025, Centre Sportif de l'Aube	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	1 716,77	02/09/2025	PPE/DB
255912	Hydrocurage Rd 660a A5 Vulaines	Marché négocié sans publicité	SARP GRAND EST - SITE LA CHAPELLE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 790,18	27/10/2025	PPE/DR
255227	Transport exposition de Janik Coat aller retour Nantes Saint André Les Vergers, transport exposition aller retour Nicolas Lacombe aller retour Toulouse Saint André Les Vergers	Marché négocié sans publicité	QUASAR EXPEDITIONS	69009	LYON	1 800,00	25/09/2025	MDP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255240	Abonnements annuels chariot médical et routeur CDE	Marché négocié sans publicité	OMEDYS	10430	ROSIERES PRES TROYES	1 848,00	26/09/2025	PDS/CDE
255550	Réparation Ford Transit N°24 CDE	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 888,80	13/10/2025	PDS/CDE
255399	achat places ndc 2025	Marché négocié sans publicité	FESTIVAL POPULAIRE DE TROYES ET DE CHAMPAGNE	10000	TROYES	1 920,00	03/10/2025	CABINET
255092	Prestation equilibrage SARM	Procédure adaptée	NOREMAT	54714	LUDRES CEDEX	1 948,47	18/09/2025	PPE/DR
255789	Formation individuelle : Booster sa communication managériale	Marché négocié sans publicité	AFCI	75010	PARIS	1 950,00	22/10/2025	DRH
255889	ANNONCE SERVICE RECUTEMENT	Marché négocié sans publicité	LE RECRUTEUR MEDICAL	13006	MARSEILLE 6EME ARRONDISSE	1 960,00	24/10/2025	DRH
255068	Fourniture et livraison de 200 dossiers et sous-dossiers individuels du personnel pour la Direction des Ressources Humaines	Procédure adaptée	BERGER LEVRAULT	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	1 963,45	17/09/2025	PPE/DB
255237	Formation attirer les talents	Marché négocié sans publicité	SAS EFFERVESENS	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	1 980,00	25/09/2025	PDS/DBC
254755	Facture colo 25AOU640 FLEURIOT Ryan	Procédure adaptée	EEDF GIBERVILLE ET CAEN	14460	COLOMBELLES	2 000,00	01/09/2025	PDS/DBC
255354	Spectacle Nova Stella dans 3 communes de l'Aube Année 2026	Marché négocié sans publicité	SANGS MELES	10000	TROYES	2 037,60	30/09/2025	MDP
255314	Formation du personnel détect° incendie	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	2 055,02	29/09/2025	PDS/CDE
255320	Billets pré imprimés Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	VIVATICKET	86360	CHASSENEUIL DU POITOU	2 130,00	29/09/2025	PDT/DAP
255340	campagne pub radio nrj expo cv 25 au 31/10/2025	Marché négocié sans publicité	REGIES NETWORKS	69009	LYON 9EME ARRONDISSEMENT	2 139,46	30/09/2025	CABINET
254734	pose et dépose panneaux expo grilles cd10 osa 2025	Procédure adaptée	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	2 180,00	29/08/2025	CABINET
254831	Renouvellement de la licence d une solution ANYDESK avec maintenance	Procédure adaptée	ANYDESK SOFTWARE GMBH	99999	STUTTGART	2 181,96	05/09/2025	DSIN
254692	Captation du spectacle FILIA 2	Procédure adaptée	YOKAI STUDIO	10150	SAINTE-MAURE	2 196,00	26/08/2025	PDS/DBC
254801	Formation Assistante Familiale	Procédure adaptée	ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION	75010	PARIS	2 200,00	03/09/2025	PDS/DBC
255387	Repas des intervenants fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	CHARCUTERIE BIGNOT FRANCIS	10110	BAR SUR SEINE	2 249,29	02/10/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254815	Réparation Trafic P8 CDE	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 258,93	04/09/2025	PDS/CDE
255132	Prestation de broyage haut talus CR BSA	Marché négocié sans publicité	DAUBANTON ELAGAGE	10200	SOULAINES-DHUYS	2 352,00	22/09/2025	PPE/DR
255339	campagne pub radio nrj département 18 au 26/10/2025	Marché négocié sans publicité	REGIES NETWORKS	69009	LYON 9EME ARRONDISSEMENT	2 371,26	30/09/2025	CABINET
255308	Travaux de fauchage d'herbe et de débroussaillage sur le Parc logistique de l'Aube de Buchères	Marché négocié sans publicité	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	2 436,00	29/09/2025	PPE/DB
254877	EVALUATION DESCOTES D A REPRISE 247856	Procédure adaptée	DESCOTES DAVID ALEXANDRE	51510	ST GIBRIEN	2 450,00	08/09/2025	PDS/DBC
255638	Frais de gardiennage de mobilier du 27 septembre 2024 au 31 août 2025	Marché négocié sans publicité	PETIT/FRANCOIS	10260	FOUCHERES	2 453,83	15/10/2025	PPE/DB
255200	Achat de goodies pour la journée des 1000 jours	Marché négocié sans publicité	DECOGRAV	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 518,98	24/09/2025	PDS/DBC
255329	Complément installation LORA - V10	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	2 685,31	29/09/2025	DSIN
255803	Abattage arbres - sites touristiques - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	ADS NATURE ET JARDIN	10500	RADONVILLIERS	2 700,00	22/10/2025	PPE/DR
255289	Assistance et conseil en comptabilité fiscalité expertise comptable	Marché négocié sans publicité	PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT	10000	TROYES	2 800,00	26/09/2025	PPE/LABO
254736	Etalonnage MIR SARM	Procédure adaptée	TESTO INDUSTRIAL SERVICES	57603	FORBACH CEDEX	2 840,00	29/08/2025	PPE/DR
255442	Prestation d'installation d'une montée de version de SAP BI 4.3 et mise à jour de 360Suite	Marché négocié sans publicité	TVH CONSULTING	78600	MAISONS LAFFITTE	2 850,00	07/10/2025	DSIN
255810	3 Représentations du petit prince dans 3 communes du département année 2026	Marché négocié sans publicité	F.M.R. FAIS-MOI REVER	10190	CHENNEGY	2 850,00	22/10/2025	MDP
255641	créa pack com pour expo vitrail et bd	Marché négocié sans publicité	CHAMPION AUDREY	10170	LES GRANDES CHAPELLES	2 900,00	16/10/2025	CABINET
255318	débroussaillage diverses zones RD610 - Cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROUAGE ROBOTISE	10240	LONGSOLS	2 950,00	29/09/2025	PPE/DR
255156	encart pub CV mag beaux arts 8122025	Marché négocié sans publicité	BEAUX ARTS ET CIE	75038	PARIS CEDEX 01	3 000,00	23/09/2025	CABINET
255216	Animation fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	LES SEIGNEURS D ORIENT	6500	MENTON	3 000,00	25/09/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255817	collecte et gestion des déchets de type papiers aux archives départementales - année 2026	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	3 000,00	22/10/2025	PPE/DB
255822	collecte et gestion des déchets papier de l'Hôtel du département - année 2026	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	3 000,00	22/10/2025	PPE/DB
255823	collecte et gestion des déchets papiers au PDS - année 2026	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	3 000,00	22/10/2025	PPE/DB
255020	Contrôle des 4 postes de relevage rocade - centre routier Chapelle	Procédure adaptée	POULAIN BOBINAGE	51370	ST BRICE COURCELLES	3 125,00	15/09/2025	PPE/DR
255562	encart pub expo bd cv instant troyen décembre 2025	Marché négocié sans publicité	GLOBAL EST MEDIAS	51083	REIMS CEDEX	3 140,00	13/10/2025	CABINET
255398	création carte orientation troyes aube campus 2025	Marché négocié sans publicité	AGENCE TALKY ET WALKY	10000	TROYES	3 200,00	03/10/2025	CABINET
255838	Abattage arbres RD43 - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	ADS NATURE ET JARDIN	10500	RADONVILLIERS	3 200,00	23/10/2025	PPE/DR
255597	Réparations E19343 suite sinistre SARM	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	3 250,88	14/10/2025	PPE/DR
254964	Maintenance équipement laboratoire	Procédure adaptée	TECAN FRANCE	69003	LYON 3EME ARRONDISSEMENT	3 280,43	11/09/2025	PPE/LABO
255637	Accompagnement à l'animation d'ateliers lors de la journée départementale des bibliothèques 2026	Marché négocié sans publicité	BUREAU DES POSSIBLES SARL	69005	LYON 5EME ARRONDISSEMENT	3 300,00	15/10/2025	MDP
254706	Forfait entretien étalonnage MIR SARM	Procédure adaptée	LINDQVIST INTERNATIONAL	91070	BONDOUFLE	3 409,00	27/08/2025	PPE/DR
255821	collecte et gestion des déchets à l'ARD de Bar sur seine - année 2026	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	3 500,00	22/10/2025	PPE/DB
255440	élagage et broyage sur sites touristiques - CR Piney	Marché négocié sans publicité	SAS MASSON FRERES	10500	LESMONT	3 600,00	07/10/2025	PPE/DR
255481	Concert à Avalueur	Marché négocié sans publicité	ENSEMBLE DE CAELIS	61100	FLERS	3 601,90	08/10/2025	PDT/DAP
255804	Forum de la communication publique et territoriale	Marché négocié sans publicité	CAP COM LYON	69003	LYON	3 630,00	22/10/2025	DRH
255127	fab panneaux labo sept 2025	Marché négocié sans publicité	ACCESSIGNE / AS SIGNALÉTIQUE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	3 780,75	22/09/2025	CABINET
255104	Spectacles fête à Avalueur	Procédure adaptée	BILBOQUET	62230	OUTREAU	3 945,00	19/09/2025	PDT/DAP
254998	Animation fête à Avalueur	Procédure adaptée	COMPAGNIE MEDIEVALE LES BLANCS MANTEAUX	83390	PIERREFEU DU VAR	4 000,00	12/09/2025	PDT/DAP

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255819	collecte et gestion des déchets du CMS de Bar sur seine - année 2026	Marché négocié sans publicité	SUEZ RV NORD EST	67300	SCHILTIGHEIM	4 000,00	22/10/2025	PPE/DB
254738	fab et pose enseigne poste de secours lusigny sept 2025	Procédure adaptée	ACCESSIGNE / AS SIGNALÉTIQUE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	4 038,57	29/08/2025	CABINET
255904	2 séances de médiation + 1 spectacle novembre 2026 dans 3 communes du département	Marché négocié sans publicité	ESSEN MUSIC PRODUCTION	27460	ALIZAY	4 073,60	27/10/2025	MDP
255316	débroussaillage de plusieurs zones - Cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROYAGE ROBOTISE	10240	LONGSOLS	4 150,00	29/09/2025	PPE/DR
255777	Complément installation LORA - V8	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	4 423,94	22/10/2025	DSIN
255085	Programme Cité - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24028 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 01 : Impression, façonnage et livraison de documents de communication	Procédure adaptée	RENAISSANCE IMPRIMERIE	10901	TROYES CEDEX 9	4 464,00	18/09/2025	PDT/DAP
255873	Animation 4 ateliers vitrail	Marché négocié sans publicité	PITOT AUDREY	77520	MONS EN MONTOIS	4 525,00	23/10/2025	PDT/DAP
255325	mise à blanc caniveau fendu - Rode - Cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	SARP GRAND EST - SAINT ANDRE	10120	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	4 680,00	29/09/2025	PPE/DR
254741	Rédaction de 20 portraits dans le cadre du projet Filia 2	Procédure adaptée	THEO SZTABHOLZ	75019	PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	4 800,00	29/08/2025	PDS/DBC
254768	Prestations de nettoyage des sanitaires publics des plages et de la Maison des lacs, et ramassage des déchets et poubelles sur les sites de Mesnil, Lusigny et Géraudot	Procédure adaptée	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	4 800,00	02/09/2025	PPE/DB
255255	double page adf missions départements 4 octobre 2025	Marché négocié sans publicité	GLOBAL EST MEDIAS	51083	REIMS CEDEX	5 018,40	26/09/2025	CABINET
255089	Hydrocurage par entreprise divers Rd AIX n°255089	Procédure adaptée	SARP GRAND EST - SITE LA CHAPELLE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	5 070,00	18/09/2025	PPE/DR
255036	Réparation de berges canal CRR	Procédure adaptée	MAKO TERRASSEMENT EURL	10270	BOURANTON	5 200,00	16/09/2025	PPE/DR
255806	Abattage arbres parking Lusigny - Centre Routier Piney	Marché négocié sans publicité	ADS NATURE ET JARDIN	10500	RADONVILLIERS	5 200,00	22/10/2025	PPE/DR
255438	Conception graphique expo vitrail et BD	Marché négocié sans publicité	CHAMPION AUDREY	10170	LES GRANDES CHAPELLES	5 325,00	07/10/2025	PDT/DAP
255640	pub magazine atlas eco 2025 soirée trophées performance	Marché négocié sans publicité	GLOBAL EST MEDIAS	51083	REIMS CEDEX	5 370,00	16/10/2025	CABINET
255452	Acquisition Licence Logiciel Module Coordinateur	Marché négocié sans publicité	SCC FRANCE	92744	NANTERRE	5 372,14	07/10/2025	DSIN

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255290	Entretien espace verts Torvilliers - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	5 376,64	26/09/2025	PPE/DR
255155	Ramassage papiers et détritux RD610 - RD660 - RD619 - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	BOUTIQUE BOULOT	10000	TROYES	5 490,00	22/09/2025	PPE/DR
255836	Réparation Peugeot Traveller n°30 CDE	Marché négocié sans publicité	WARM UP	10600	LA CHAPELLE ST LUC	5 549,65	23/10/2025	PDS/CDE
255400	accès cocktail ndc 2025	Marché négocié sans publicité	FESTIVAL POPULAIRE DE TROYES ET DE CHAMPAGNE	10000	TROYES	5 809,00	03/10/2025	CABINET
254739	fab et pose enseigne poste de secours mesnil st père 2025	Procédure adaptée	ACCESSIGNE / AS SIGNALÉTIQUE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	5 938,27	29/08/2025	CABINET
254952	Modification des états de surface sur PRISM en conditions de circulation	Procédure adaptée	NEO GLS	33650	MARTILLAC	6 270,00	11/09/2025	DSIN
255338	fab coffret cd choeur de l'aube 2024	Marché négocié sans publicité	FESTIVAL POPULAIRE DE TROYES ET DE CHAMPAGNE	10000	TROYES	6 666,67	30/09/2025	CABINET
255496	Réalisation de 8 sondages, avec rédaction d'un rapport détaillé et préconisations sur la toiture terrasse du bâtiment T, UTT 1 à Rosières Près Troyes	Marché négocié sans publicité	APHELYS	51150	BOUZY	6 925,00	09/10/2025	PPE/DB
255790	Panneaux expo vitrail et BD	Marché négocié sans publicité	SERIGRAPHIE DENTINGER	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC	6 949,00	22/10/2025	PDT/DAP
255215	Animation à la fête d'Avalleur	Marché négocié sans publicité	LA CHEVALERIE INITIATIQUE	27120	HECOURT	7 000,00	25/09/2025	PDT/DAP
255523	Cours de français MNA jusqu'en juillet 2025 CDE	Marché négocié sans publicité	ACCORD PARFAIT	10000	TROYES	7 030,83	09/10/2025	PDS/CDE
255197	Conseil au Département dans le cadre d'une rédaction d'une promesse de vente	Marché négocié sans publicité	GAA	75011	PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	7 520,00	24/09/2025	DFCGM
255220	Conseil et représentation auprès du Département dans le cadre de la mise en oeuvre d'une enquête administrative au CDE PavB12	Marché négocié sans publicité	MELIAN AVOCATS	75001	PARIS	7 750,00	25/09/2025	DFCGM
255428	Mission d'étude de section hydraulique du bassin versant. ouvrage n° 1355 à Thieffrain	Marché négocié sans publicité	SAS PLANETE VERTE	10150	PONT SAINTE MARIE	7 800,00	06/10/2025	PPE/DR
255839	Abattage arbres RD960 - Centre routier Piney	Marché négocié sans publicité	ADS NATURE ET JARDIN	10500	RADONVILLIERS	8 100,00	23/10/2025	PPE/DR
254983	Factures colo PEP AOUT 5	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	8 681,00	11/09/2025	PDS/DBC
255126	fab 20 kakémonos -enrouleurs cd10 et 20 kakémonos TAC	Marché négocié sans publicité	DM LETTRES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	8 762,15	22/09/2025	CABINET

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255476	fab 4 totems troyes aube campus 2025	Marché négocié sans publicité	DECOGRAV	10600	LA CHAPELLE ST LUC	9 372,00	08/10/2025	CABINET
254884	Travaux d'élagage au lamier en bordure du canal des Hautes Seines - Centre routier Chapelle	Procédure adaptée	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	10 500,00	09/09/2025	PPE/DR
254887	Travaux d'élagage au lamier RD610 - Centre routier Chapelle	Procédure adaptée	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	10 500,00	09/09/2025	PPE/DR
255282	Elagage canal Haute Seine complément contre halage - Centre routier Chapell	Marché négocié sans publicité	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	10 500,00	26/09/2025	PPE/DR
255700	Elagage au lamier et broyage au sol des branches Rocade - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	10 500,00	20/10/2025	PPE/DR
255064	Journal officiel renouvellement forfait européen de 134 UP	Procédure adaptée	JOURNAL OFFICIEL	75727	PARIS CEDEX 15	10 800,00	17/09/2025	DFCGM
254691	Création d'un livre et d'une chanson dans le cadre du projet FILIA 2	Procédure adaptée	COMPAGNIE AZIADE	75019	PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	10 981,54	26/08/2025	PDS/DBC
254803	Taille d'élagage d'arbres RD24, Dienville pour le CR de Brienne	Procédure adaptée	DECO PAYSAGE	52330	RIZAUCOURT BUCHEY	11 076,00	04/09/2025	PPE/DR
255404	campagne pub expo BD 2025	Marché négocié sans publicité	JC DECAUX FRANCE	92523	NEUILLY SUR SEINE CEDEX	11 536,84	03/10/2025	CABINET
255367	Elagage avec lamier CR Chaource rd 444 entre les PR 13 et 18	Marché négocié sans publicité	LECERF BENJAMIN EARL	10320	SOMMEVAL	11 569,60	01/10/2025	PPE/DR
255891	fab 6 bâches rv rocade estp epf utt csa technopole tac	Marché négocié sans publicité	JC DECAUX FRANCE	92523	NEUILLY SUR SEINE CEDEX	11 808,00	24/10/2025	CABINET
255475	fab enseignes terrains tout temps 2025	Marché négocié sans publicité	AM2J SIGNARAMA	10000	TROYES	12 210,00	08/10/2025	CABINET
255779	Installation de passerelles LORA sur 8 sites - Vague 17	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	12 698,44	22/10/2025	DSIN
255816	les premières rencontres du handicap 19 nov table ronde	Marché négocié sans publicité	GLOBAL EST MEDIAS	51083	REIMS CEDEX	13 000,00	22/10/2025	CABINET
255251	Entretien giratoires 4eme trimestre 2025 - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	13 036,66	26/09/2025	PPE/DR
254694	distribution an 130 - Marché subséquent passé sur le fondement de l'Accord-cadre A24030 : Conception, graphisme, impression et distribution de documents et de supports de communication - Lot n° 03 : Distribution et l'Aube Nouvelle et de tout autre document non adressé	Procédure adaptée	LA POSTE	75015	PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	13 551,87	09/09/2025	CABINET
255787	fab signalétiques abords cv 2025	Marché négocié sans publicité	PRESENCE FRANCE	59110	LA MADELEINE	14 150,00	22/10/2025	CABINET
254696	campagne pub osa sept à décembre 2025 -est-éclair	Procédure adaptée	GLOBAL EST MEDIAS	51083	REIMS CEDEX	14 590,96	26/08/2025	CABINET

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255674	Acquisition et prestation d'installation de la solution GENETEC	Marché négocié sans publicité	ERYMA SAS	92130	ISSY LES MOULINEAUX	14 776,80	17/10/2025	DSIN
255876	Opération d'extension du bâtiment 1/2 pension : Missions de contrôle technique de la construction Collège E. Belgrand	Marché négocié sans publicité	SOCOTEC CONSTRUCTION TROYES	10000	TROYES	14 900,00	23/10/2025	PPE/DB
255294	Entretien espace verts 4eme trimestre Parc des Vassaulles - Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	15 104,40	26/09/2025	PPE/DR
255778	Installation de passerelles LORA sur 10 sites - Vague 16	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	16 132,21	22/10/2025	DSIN
255581	Renouvellement des licences et de la maintenance pour le firewall Fortinet	Marché négocié sans publicité	SFR	91166	LONGJUMEAU CEDEX	16 762,24	14/10/2025	DSIN
255035	Fraisage nénuphars canal CRR	Procédure adaptée	MARCHAND JEAN PIERRE	51290	GIGNY BUSSY	17 140,00	16/09/2025	PPE/DR
255370	Acquisition d'une prestation d'élaboration d'un plan de reprise informatique	Marché négocié sans publicité	ORANGE CYBERDEFENSE FRANCE	92983	PARIS LA DEFENSE CEDEX	17 270,00	01/10/2025	DSIN
254778	Installation de passerelles LORA sur 11 sites - Vague 15	Procédure adaptée	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	19 009,90	03/09/2025	DSIN
255044	Abattage d'arbres morts canal CRR	Procédure adaptée	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	19 600,00	16/09/2025	PPE/DR
255295	Entretien espaces verts PLA 4eme trimestre 2025 - Cr Chapelle	Marché négocié sans publicité	AUBE ENVIRONNEMENT	10440	LA RIVIERE DE CORPS	19 757,72	26/09/2025	PPE/DR
255437	Permis poids lourd décembre 2025	Marché négocié sans publicité	AFPA ENTREPRISES	57000	METZ	21 000,00	07/10/2025	DRH
254999	AMO projet développement école commerce Yschools	Procédure adaptée	UGAP DIRECT	77444	CHAMPS SUR MARNE	22 717,40	12/09/2025	DFCGM
254777	Installation de passerelles LORA sur 13 sites - Vague 14	Procédure adaptée	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	22 772,56	03/09/2025	DSIN
255852	Installation de Passerelles LORA sur 12 sites - V21	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	23 048,06	23/10/2025	DSIN
255781	Installation de Passerelles LORA sur 13 sites - V18	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	23 119,81	22/10/2025	DSIN
254750	prestation de commercialisation du centre de congrès de l'Aube	Procédure adaptée	SAS REJOLT	75017	PARIS	24 000,00	01/09/2025	PPE/DB
254729	colonie PEP Aout 3	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	24 113,00	28/08/2025	PDS/DBC
255786	Installation de Passerelles LORA sur 15 sites - V19	Marché négocié sans publicité	SOGETREL	92130	ISSY LES MOULINEAUX	24 184,08	22/10/2025	DSIN
254946	Factures COLO PEP Aout 4	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	24 286,50	10/09/2025	PDS/DBC

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254728	Colonie PEP Aout 2	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	24 320,00	28/08/2025	PDS/DBC
254684	COLONIE PEP 07-2025	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	24 378,50	25/08/2025	PDS/DBC
254727	Colonie PEP Aout 1	Procédure adaptée	PEP 89	89000	AUXERRE	24 473,50	28/08/2025	PDS/DBC
255371	Acquisition d une prestation d audit SSI	Autres	ORANGE CYBERDEFENSE FRANCE	92983	PARIS LA DEFENSE CEDEX	29 927,50	21/10/2025	DSIN
255542	Saisine et accompagnement Référé expertise	Marché négocié sans publicité	BAKER & MCKENZIE	75008	PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	30 720,00	10/10/2025	SMATB
254871	Diagnostic des façades du bâtiment enseignement au collège de Ste-Savine	Marché négocié sans publicité	STEGO INGENIERIE	77176	SAVIGNY-LE-TEMPLE	32 600,00	16/09/2025	PPE/DB
255540	Renouvellement de licences Cyberwatch (Gestion vulnérabilité et conformité)	Autres	SCC FRANCE	92744	NANTERRE	32 783,60	15/10/2025	DSIN
MARCHÉS DE TRAVAUX								
255464	Remplacement d un luminaire, Gendarmerie d Estissac	Marché négocié sans publicité	SEBASTIEN LEBRETON	10190	CHENNEGY	62,00	07/10/2025	PPE/DB
255207	traitement d une vitre en intérieur par la pose d un film dépoli sur une ancienne porte coulissante, M.D.P.H à Troyes	Marché négocié sans publicité	GLASTINT COLORVITRE	10120	ST GERMAIN	83,33	24/09/2025	PPE/DB
255681	remise en état asservissement désenfumage, Collège A. Camus à La Chapelle Saint Luc	Marché négocié sans publicité	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	87,39	20/10/2025	PPE/DB
255015	Intervention suite à intrusion sur le site du supresseur incendie du Parc Logistique de l'Aube	Procédure adaptée	REGIE SDDEA EPLCIC BUDGET PRINCIPAL	10012	TROYES CEDEX	111,56	15/09/2025	PPE/DAE
255497	Intervention laveuse WH6/6 n°1, 2, 3 et 4 pour démontage des filtres et nettoyage	Marché négocié sans publicité	VALKEA	10600	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	116,72	09/10/2025	PDS/CDE
254963	Remplacement de robinet de WC suite à une fuite, Collège P. Brossolette à La Chapelle Saint Luc	Procédure adaptée	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	117,00	11/09/2025	PPE/DB
255764	Changement d une fiche et d un câble sur cuve à gasoil au centre routier à Aix-en-Othe	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	118,44	21/10/2025	PPE/DB
255748	Réparation fuite sur radiateur en salle 103 au collège de la voie châtelaine à Arcis-sur-Aube	Marché négocié sans publicité	DEBOUCH VISIO NET SERVICES	10300	SAINTE-SAVINE	138,00	21/10/2025	PPE/DB
255866	Intervention sur HT suite au démarrage du groupe, Hôtel du département	Marché négocié sans publicité	VINCI FACILITIES-NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE	59273	FRETIN	165,00	23/10/2025	PPE/DB
255543	Sciage de bois Cr Arcis sur Aube	Marché négocié sans publicité	NACQUEMOUCHE ET FILS	10170	DROUPT-SAINT-MARIE	168,00	10/10/2025	PPE/DR
255219	fuite garage logement du principal, Collège C. Delaunay à Lusigny S/Barse	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	190,00	25/09/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255766	Reprise de fixation d'un radiateur en salle 13 et nettoyage de siphons sur demande du collège d'Othe et Vanne à Aix-en-Othe	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINT-ÉTIENNE	190,00	21/10/2025	PPE/DB
254744	Déplacement lignes téléphoniques CPE_CLG MCurie	Procédure adaptée	CYLLÈNE ITS	92000	NANTERRE	193,50	01/09/2025	PPE/DB
255478	CDE pose d'un filtre 5G et cordon IEC	Marché négocié sans publicité	ANTENOR	10600	LA CHAPELLE ST LUC	196,52	08/10/2025	PDS/CDE
255843	Remplacement amplificateur TV logement au collège Amadis Jamyn à Chaource	Marché négocié sans publicité	ANTENOR	10600	LA CHAPELLE ST LUC	214,00	23/10/2025	PPE/DB
255886	fuite d'eau importante sur adoucisseur lave-vaisselle garage derrière la chambre froide-bypass adoucisseur, Centre Sportif de l'Aube	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINT-ÉTIENNE	215,00	24/10/2025	PPE/DB
255573	Installation de commandes radio pour l'allumage du hall, Maison des Solidarités du Département à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	ASSIER JEROME ELECTRICITE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	217,50	14/10/2025	PPE/DB
255081	dépannage disjonction table de cuisson de la cuisine, Collège E. Belgrand à Ervy le Châtel	Procédure adaptée	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	219,97	17/09/2025	PPE/DB
255536	entretien des espaces verts, Maison des Solidarités du Département à Pont Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	IDVERDE	51500	ST LEONARD	221,70	10/10/2025	PPE/DB
255181	Dépannage centrale intrusion suite à un orage, Centre Routier d'Arcis S/Aube	Marché négocié sans publicité	AB SECURITE SAS	88130	CHARMES	233,00	23/09/2025	PPE/DB
255765	Remise en place des plaques Dampalon à la Pépinière d'activités économiques de Torvilliers	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	290,00	21/10/2025	PPE/DB
255824	Fourniture et pose de seuils de porte tôle damier x3 accès bâtiment A au collège Eurêka à Pont-Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	290,00	22/10/2025	PPE/DB
255679	Reprise de seuil au JD circulation R+1 (demande AsTech), Collège Albert Camus à La Chapelle Saint Luc	Marché négocié sans publicité	SARL DOUCET PHILIPPE	10300	STE SAVINE	350,00	20/10/2025	PPE/DB
254978	Fabrication et pose de 2 casquettes auvent dessus grille groupes froid extérieur chambre froide, Laboratoire départementale de l'Aube	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	360,00	11/09/2025	PPE/DB
254980	Fabrication et pose de 2 casquettes auvent dessus grille groupes froid extérieur chambre froide, Laboratoire départementale de l'Aube	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	360,00	11/09/2025	PPE/DB
255591	PRESTATION D'INSTALLATION D'UNE FONTAINE À EAU POUR L'ARD D'ERVY LE CHÂTEL	Autres	SARL VH INTERIOR	10000	TROYES	371,00	14/10/2025	PPE/DR
255598	Remplacement de la serrure du portail coulissant accès élève, Collège Pithou à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	375,00	14/10/2025	PPE/DB
255532	Remplacement d'un cylindre rempli de colle côté Zola, AMS rue Zola/Gros à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	390,00	10/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255176	Complément ASTECH 5466, fourniture et pose de tubes aluminium pour décalage des stores de salles de classe, Centre Sportif de l'Aube (hébergement)	Marché négocié sans publicité	SELLERIE KRASNOPOLSKY PAUL	10120	ST ANDRE LES VERGERS	400,00	23/09/2025	PPE/DB
255644	Soudure des caillebotis cuisine_CLG Méry	Marché négocié sans publicité	ETS HUBERT	10170	MERY SUR SEINE	400,00	16/10/2025	PPE/DB
255825	Réparation bandeau ventouse ferme porte sur porte coupe feu RDC au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	400,00	22/10/2025	PPE/DB
255673	PRESTATION D INSTALLATION D UNE FONTAINE A EAU POUR ARD BRIENNE LE CHATEAU	Autres	SARL VH INTERIOR	10000	TROYES	401,00	14/10/2025	PPE/DR
255908	Remplacement contacteur HS de la pompe de relevage espace enseignant au collège de La Voie Châtelaine à Arcis-sur-Aube	Marché négocié sans publicité	SARL HALLIER	10800	ST JULIEN LES VILLAS	405,00	27/10/2025	PPE/DB
255487	Remplacement d'un vitrage cassé dans le bureau GDS au R+1, Bâtiment chemin des champs de la loge à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	415,00	08/10/2025	PPE/DB
255529	Taille d'arbres et replantations dans la cour calme, Collège J. Régnier à Brienne le Château	Marché négocié sans publicité	GIRARDIN PAILLEY	10500	PRECY ST MARTIN	430,00	10/10/2025	PPE/DB
254751	Problème de terre renvoyé sur le mât de l'antenne, Centre routier de Bar S/Aube	Procédure adaptée	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	437,01	01/09/2025	PPE/DB
255113	Réparation volet bloqué au Centre Sportif de l'Aube - Logements gardiens à Rosières-près-Troyes	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	440,00	19/09/2025	PPE/DB
254961	Fabrication de la trappe d'accès au vide sanitaire en aluminium dans le bâtiment I, Collège G. Bachelard à Bar S/Aube	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	450,00	11/09/2025	PPE/DB
255538	réparation de 3 volets roulants, AMS Rue Soutine à La Chapelle Saint Luc	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	450,00	10/10/2025	PPE/DB
255582	réparation de 3 volets roulants, AMS Rue Soutine à La Chapelle Saint Luc	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	450,00	14/10/2025	PPE/DB
255533	Remplacement de 2 cylindres sur passe TESA, perçage des cylindres cellule 3, Bâtiment industriel à Torvilliers	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	460,00	10/10/2025	PPE/DB
255482	Crémone HS sur porte accès restauration, Collège Eurêka à Pont Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	480,00	08/10/2025	PPE/DB
255261	Travaux suite à la création d'un local agent entretien, Collège de La voie châtelaine à Arcis S/Aube	Marché négocié sans publicité	LAMBLIN DECORS ET FINITIONS	10432	ROSIERES CEDEX	483,02	26/09/2025	PPE/DB
255109	Interventions sur les toilettes femmes et les urinoirs à l'Hôtel d'Entreprises à Rosières-près-Troyes	Procédure adaptée	DEBOUCH VISIO NET	10300	STE SAVINE	485,45	19/09/2025	PPE/DB
255535	fourniture et pose de tôles soudées sur portes tôlées des WC et mise en place de verrou targette avec voyant extérieur intervention de prototype, Sanitaires plage de Dienville	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	490,00	10/10/2025	PPE/DB
255583	fourniture et pose de tôles soudées sur portes tôlées des WC et mise en place de verrou targette avec voyant extérieur intervention de prototype, Sanitaires plage de Dienville	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	490,00	14/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255680	Candélabre dessoudé fixation par platine (demande As Tech), Collège J. Régnier à Brienne Le Château	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	490,00	20/10/2025	PPE/DB
255477	travaux de dévoiement de câble, Collège C. Delaunay à Lusigny S/Barse	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	513,42	08/10/2025	PPE/DB
254902	fourniture et pose de 4 couvercles de protection pour déclencheur manuel, Collège A. Camus à La Chapelle Saint-Luc	Procédure adaptée	AUBE SECURITE INCENDIE	10430	ROSIERES PRES TROYES	558,60	09/09/2025	PPE/DB
255678	Installation de huit bancs dans la cour de l'établissement, Collège P. Labonde à Méry S/Seine	Marché négocié sans publicité	SARL DOUCET PHILIPPE	10300	STE SAVINE	560,00	20/10/2025	PPE/DB
255875	Mise en place du disjoncteur de type BA, Collège P. Langevin à Sainte-Savine	Marché négocié sans publicité	DALKIA FACTURATION	59350	ST ANDRE LEZ LILLE	567,15	23/10/2025	PPE/DB
255457	remplacement béquille serrure porte arrière, Gendarmerie d Estissac	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	575,00	07/10/2025	PPE/DB
255682	Remplacement d'un sèche-serviette dans le logement de monsieur le Principal, Collège P. Labonde à Méry S/Seine	Marché négocié sans publicité	BAP ELEC	10150	PONT STE MARIE	591,17	20/10/2025	PPE/DB
255067	Réparation d'une fuite en sous station du bâtiment administratif, Centre Sportif de l'Aube	Procédure adaptée	ENTREPRISE MASSON	10150	PONT STE MARIE	622,00	17/09/2025	PPE/DB
255856	Création de trappes de visite pour accès, entreprise de maintenance, aux rideaux d'air chaud, Hôtel dieu - Cité du Vitrail	Marché négocié sans publicité	RENOVATION MULTI SERVICES	10320	RONCENAY	634,66	23/10/2025	PPE/DB
254966	Intervention sur fuite réseau EU PVC pression, Collège Gaston Bachelard à Bar S/Aube	Procédure adaptée	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	667,00	11/09/2025	PPE/DB
254932	Remplacement du câble électrique endommagé (non signalé par filet rouge) au terrain tout temps à Rosières-près-Troyes	Procédure adaptée	VINCI FACILITIES-NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE	59273	FRETIN	671,98	10/09/2025	PPE/DB
255366	Remise en fonctionnement de l'interphone (NAMKIN) à l'Hôtel de bureaux 1 à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	680,00	01/10/2025	PPE/DB
255107	Remplacement kit chasse et reprise de diverses fuites au collège Max Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	708,90	19/09/2025	PPE/DB
255849	Réparation coupe-feu chaufferie, Collège des Jacobins à Troyes	Marché négocié sans publicité	BIG BAT	10700	ARCIS-SUR-AUBE	735,00	23/10/2025	PPE/DB
255461	Remplacement alimentation et batteries HS, Hôtel de bureaux 2 à Rosières Près Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	742,24	07/10/2025	PPE/DB
255365	Réparation de fenêtre à soufflet au CSA - bâtiment formation ESTAC à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	750,00	01/10/2025	PPE/DB
254898	Chauffe-eau réserve entretien RDC fuyard. Il n'y a donc plus d'eau chaude pour l'agent d'entretien, Collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine	Procédure adaptée	DEBOUCH VISIO NET	10300	STE SAVINE	766,60	09/09/2025	PPE/DB
255795	Réparation de la clôture grillagée aux Ex locaux SMB – Transvin à Bernon	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	780,00	22/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255206	Remplacement de trois double vitrages endommagés dans la circulation du pôle Techno, Collège P. Labonde à Méry S/Seine	Marché négocié sans publicité	DICHAMP	10000	TROYES	786,83	24/09/2025	PPE/DB
255800	Remplacement de la crémonne sur la porte fenêtre de la salle à manger et pose de serrure avec cylindre sur portillon du jardin au collège Pierre Brossolette à La Chapelle-Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	790,00	22/10/2025	PPE/DB
255217	dépannage portail remplacement carte mère, Gendarmerie de Bar S/Seine	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	795,16	25/09/2025	PPE/DB
255808	Suite EDL entrée du logement : remplacement de robinetterie baignoire et pommeau de douche / mécanisme WC et révision et vérification bac à douche au collège de Brienne le Château	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	857,87	22/10/2025	PPE/DB
254686	Taille et arrachage de repousses de plantes + tonte Cour calme uniquement avant rentrée élèves, Collège J. Régnier à Brienne le Château	Procédure adaptée	GIRARDIN PAILLEY	10500	PRECY ST MARTIN	900,00	25/08/2025	PPE/DB
255512	débroussaillage RD619 avec robot de pente	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROYAGE ROBOTISE	10240	LONGSOLS	900,00	09/10/2025	PPE/DR
255879	Remplacement de 2 filets de buts de handball et mise en place de panneaux de signalétique, Collège P. Portier à Bar S/Seine	Marché négocié sans publicité	IDVERDE	51500	ST LEONARD	930,80	23/10/2025	PPE/DB
255763	Mise en œuvre d'éclairage, de prises de courant et d'interrupteurs au centre routier à Aix-en-Othe	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	935,76	21/10/2025	PPE/DB
255157	Traverse de Thieffrain_RD443_Drainages_CRVSB	Marché négocié sans publicité	COLAS	10600	LA CHAPELLE ST LUC	950,00	23/09/2025	PPE/DR
255516	elagage RD168 avec automoteur.	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROYAGE ROBOTISE	10240	LONGSOLS	950,00	09/10/2025	PPE/DR
255297	Travaux de fauchage d'herbe et de débroussaillage sur le Parc d'activité de Torvilliers selon devis n°0922025 du 06/09/2025	Marché négocié sans publicité	SARL ETAF GUYON	10160	AIX EN OTHE	980,00	26/09/2025	PPE/DB
254895	pompe de relevage fait disjoncter le général donc plus d'alarme. Remplacement pompe HS, Base nautique de Mathaux	Procédure adaptée	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	987,52	09/09/2025	PPE/DB
255218	dépose des anciens luminaires du réfectoire, câblage, écran de projection et déplacement de l'interrupteur de l'infirmerie,	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	1 073,57	25/09/2025	PPE/DB
255809	Suite EDL entrée Namkin remplacement de poignées de fenêtres, réglages divers sur menuiseries et VR à l'Hôtel de bureaux 1 à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	1 095,00	22/10/2025	PPE/DB
255844	Remise en service de l'installation de vidéo projection de la salle Fichot à la Cité du Vitrail à Troyes	Marché négocié sans publicité	ANTENOR	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 144,56	23/10/2025	PPE/DB
255859	Installation d'un interphone coté quai pour communication directe avec les agents du R+3 avec option platine façade inox pour Aube en Champagne Attractivité à Troyes	Marché négocié sans publicité	ASSIER JEROME ELECTRICITE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 185,00	23/10/2025	PPE/DB
255903	Reprise des doublages et plafonds salles 21 et 22 suite au remplacement des menuiseries au collège Charles Delaunay à Lusigny-sur-Barse	Marché négocié sans publicité	LANGARD PERE ET FILS SARL	10000	TROYES	1 214,56	27/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255515	elagage RD951 avec automoteur.	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROYAGE ROBOTISE	10240	LONGSOLS	1 250,00	09/10/2025	PPE/DR
255776	Reprise d'un tuyau EC percé dans une traversée de dalle au collège des Jacobins à Troyes	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINT-É-SAVINE	1 256,40	22/10/2025	PPE/DB
255168	Ouverture d'une baie et dépose de la rampe en carrelage dans les réserves, Collège Nicolas Bourbon à Vendeuvre S/Barse	Marché négocié sans publicité	SARL DOUCET PHILIPPE	10300	STE SAVINE	1 315,00	23/09/2025	PPE/DB
255292	Travaux supplémentaires concernant le système SSI suite rénovation sanitaires, Collège M. Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	SOLAIRE ET ECLAIRAGE	10300	MACEY	1 316,20	26/09/2025	PPE/DB
255907	Remplacement sèche-serviette mixte salle PMI à la Maison des Solidarités du Département à Bar-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	YRIEIX LALLEMENT	10110	BAR SUR SEINE	1 328,00	27/10/2025	PPE/DB
255499	Changement d'une partie de gazon synthétique devant but, terrain du haut (terrains tout temps), Centre Sportif de l'Aube	Marché négocié sans publicité	IDVERDE	51500	ST LEONARD	1 355,00	09/10/2025	PPE/DB
255887	Reprise du plafond pour une infiltration d'eau, Antenne médico-sociale Les Erables à Pont Sainte-Marie	Marché négocié sans publicité	SARL THIERRY RENARD	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 358,35	24/10/2025	PPE/DB
255753	Travaux urgents du 15 Octobre pour terrassement et de comblement d'une cavité souterraine.	Marché négocié sans publicité	SIMONNET TRAVAUX PUBLICS	10400	PLESSIS BARBUISE	1 390,00	21/10/2025	PPE/DR
255119	pompage cuve a emulsion	Procédure adaptée	ASSAINISSEMENT VIDANGES LEVEQUE	10100	ROMILLY SUR SEINE	1 400,00	22/09/2025	PPE/DR
255151	Reconnaissance des réseaux secs dans la cour pour le projet de végétalisation, Collège de La voie châtelaine à Arcis sur Aube	Marché négocié sans publicité	CERENE SERVICES	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 400,00	22/09/2025	PPE/DB
255869	Modification de 6 cylindres sur portes extérieures du bâtiment administratif sur organigramme existant + fourniture de 31 clés pour le CSA à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	1 417,00	23/10/2025	PPE/DB
255910	Diagnostic relatif à la vérification des paratonnerres au Château à Vendeuvre-sur-Barse	Marché négocié sans publicité	ANTENOR	10600	LA CHAPELLE ST LUC	1 423,50	27/10/2025	PPE/DB
255782	Adaptation prise électrique et changement disjoncteur suite au remplacement des plaques de cuisson en SEGPA au collège Le Noyer Marchand à Romilly-sur-Seine	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	1 457,81	22/10/2025	PPE/DB
255854	Tirage d'alimentation électrique de coffret principal à coffrets provisoires avec protection par disjoncteur	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	1 495,92	23/10/2025	PPE/DB
255914	Prog 2025 – Travaux de recoupement local à risque moyen (baie info / chaufferie) au collège d'Othe et Vanne à Aix-en-Othe	Marché négocié sans publicité	AMP3	10440	LA RIVIERE DE CORPS	1 505,00	27/10/2025	PPE/DB
255232	Entretien des espaces verts, Maison des Solidarités du Département Rue Jean Moulin à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	IDVERDE	51500	ST LEONARD	1 507,20	25/09/2025	PPE/DB
255373	Fourniture et installation de spots dans la salle Fichot à l'Hôtel Dieu - Cité du Vitrail à Troyes	Marché négocié sans publicité	RENOVATION MULTI SERVICES	10320	RONCENAY	1 657,12	02/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254968	Remplacement de la pompe de relevage, Local ski nautique à Dienville	Procédure adaptée	SARL HALLIER	10800	ST JULIEN LES VILLAS	1 667,50	11/09/2025	PPE/DB
255770	Réfection de la cage d'escalier - lot 04 : chauffage au laboratoire départemental à Troyes	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	1 783,54	22/10/2025	PPE/DB
255479	changement de 2 interrupteurs différentiels, Collège E. Belgrand à Ervy le Châtel	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	1 792,50	08/10/2025	PPE/DB
254867	Rénovation électrique des sanitaires filles du bâtiment CDI, Collège M. Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	1 836,27	08/09/2025	PPE/DB
255517	débroussaillage RD 619 et RD 951 avec automoteur.	Marché négocié sans publicité	SOCIETE AUBOISE DE BROyage ROBOTISE	10240	LONGSOLS	1 850,00	09/10/2025	PPE/DR
255807	Réparation store intérieur HS en vie scolaire au collège Julien Régnier à Brienne-le-Château	Marché négocié sans publicité	PROPOSITION D'OUVERTURE	10240	MAGNICOURT	1 869,70	22/10/2025	PPE/DB
255818	Remplacement des têtes thermostatiques dans les logements, Collège J. Jaurès à Nogent S/Seine	Marché négocié sans publicité	D.DENIS	10400	NOGENT SUR SEINE	1 948,68	22/10/2025	PPE/DB
255861	Reprise de gaine de soufflage placo + peinture et dalles de faux-plafond dans salle polyvalente et restauration suite infiltrations d'eau au collège Pithou à Troyes	Marché négocié sans publicité	BIG BAT	10700	ARCIS-SUR-AUBE	1 996,90	23/10/2025	PPE/DB
255145	Intervention sur le supprimeur du puit du parc suite à panne parc logistique de l'aube à buchères	Marché négocié sans publicité	REGIE SDDEA EPLCIC BUDGET PRINCIPAL	10012	TROYES CEDEX	2 033,86	22/09/2025	PPE/DB
254865	Rénovation des peintures et des faux plafonds des sanitaires filles du bâtiment CDI, Collège M. Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	LANGARD PERE ET FILS SARL	10000	TROYES	2 101,76	08/09/2025	PPE/DB
255376	Dépannage portes Bâtiments ADPS 5 et 6 CDE	Marché négocié sans publicité	DUET CONCEPTION	10000	TROYES	2 254,40	24/04/2025	PDS/CDE
255745	Remplacement volets roulants, pose de stores solaires au bâtiment B Vassaulles (ARS) à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	2 340,00	21/10/2025	PPE/DB
255182	Raccordement électrique de la VMC des sanitaires de l'externat et remplacement des luminaires de l'internat, Collège M. Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	SOLAIRE ET ECLAIRAGE	10300	MACEY	2 429,88	23/09/2025	PPE/DB
253125	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 08 : Plomberie	Marché négocié sans publicité	EURL BOUQUIGNY-PAUTRE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	2 546,00	01/09/2025	PPE/DB
255774	Remplacement de vitrages cassés à la Halle sportive à Mesnil-Saint-Père	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	2 570,00	21/10/2025	PPE/DB
255148	Commande panneau tôle pliée et création d'un massif béton avec fourreaux pour pose signalétique Technopôle rond-point gendarmerie	Marché négocié sans publicité	AM2J SIGNARAMA	10000	TROYES	2 690,00	22/09/2025	PPE/DAE
255788	Travaux divers de plomberie et chauffage dans le logement du gardien à l'aérodrome de Brienne-le-Château	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	2 945,70	22/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255214	Fuite PVC pression surpresseur chaufferie, Collège Beurnonville à Troyes	Marché négocié sans publicité	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	2 997,37	25/09/2025	PPE/DB
255775	Remplacement porte atelier sous-sol au collège Max Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	ASTEL	10350	MARIGNY LE CHATEL	3 210,50	22/10/2025	PPE/DB
254680	renforcement avalloirs et système d'assainissement pluvial suite déviation de circulation - RD1 - Cormost	Procédure adaptée	SARL PIROIT	10260	ST PARRES LES VAUDES	3 230,00	25/08/2025	PPE/DR
252160	Transformation d un garage en salle d activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 09 : Peinture de sol	Procédure adaptée	ATELIERS LA FABRIQUE	77171	SOURDUN	3 368,50	24/09/2025	PPE/DB
255845	Réparation diverses sur grilles et avalloirs RD610 Centre routier Chapelle	Marché négocié sans publicité	MERLATEAU SARL	10390	VERRIERES	3 380,00	23/10/2025	PPE/DR
255177	Remplacement d'un store ZIP pour une salle de classe suite vent et constat durant pose des autres, Centre Sportif de l'Aube (hébergement)	Marché négocié sans publicité	SELLERIE KRASNOPOLSKY PAUL	10120	ST ANDRE LES VERGERS	3 430,00	23/09/2025	PPE/DB
254864	Rénovation carrelage et faïence des sanitaires filles du bâtiment CDI, Collège M. Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	PEUGNET	10600	BARBEREY SAINT SULPICE	3 606,70	08/09/2025	PPE/DB
255909	Remplacement des blocs de secours BAES/BAEH à la demande de la commission de sécurité au Centre Sportif - ESTAC & CSD à Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	3 834,15	27/10/2025	PPE/DB
255771	Réfection de la cage d'escalier - lot 05 : électricité au laboratoire départemental à Troyes	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	3 963,15	22/10/2025	PPE/DB
252156	Transformation d un garage en salle d activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 05 : Menuiserie intérieure	Procédure adaptée	ASTEL	10350	MARIGNY LE CHATEL	3 999,06	24/09/2025	PPE/DB
252161	Transformation d un garage en salle d activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 10 : Carrelage, faïence	Procédure adaptée	PEUGNET	10600	BARBEREY SAINT SULPICE	4 051,60	24/09/2025	PPE/DB
255915	Remplacement des blocs de secours BAES/BAEH à la demande de la commission de sécurité au collège Max Hutin à Bouilly	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	4 108,65	27/10/2025	PPE/DB
253122	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 05 : Carrelage	Marché négocié sans publicité	OLM	10260	VIREY SOUS BAR	4 263,44	01/09/2025	PPE/DB
255871	Travaux divers d'électricité : programmation de l'éclairage des salles d'expo, temporisation sur portillon verre de l'accueil et installation de ventouses électromagnétiques à la cité du vitrail à Troyes	Marché négocié sans publicité	ANTENOR	10600	LA CHAPELLE ST LUC	4 345,68	23/10/2025	PPE/DB
255396	Eclairage aire de covoiturage Torcy-le-Petit DR	Marché négocié sans publicité	SDEA	10012	TROYES CEDEX	4 500,00	03/10/2025	PPE/DR
255768	Réfection de la cage d'escalier - lot 02 : carrelage au laboratoire départemental à Troyes	Marché négocié sans publicité	OLM	10260	VIREY SOUS BAR	4 500,39	22/10/2025	PPE/DB
255857	Prestations diverses d'électricité relatives à la sécurité du public pour l'accueil dans certaines salles en rez de jardin, Château de Vendeuvre S/Barse	Marché négocié sans publicité	RENOVATION MULTI SERVICES	10320	RONCENAY	4 515,47	23/10/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
253120	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 03 : Plâtrerie / Faux-Plafond	Marché négocié sans publicité	AMP 3	10450	BREVIANDES	4 614,00	29/08/2025	PPE/DB
255362	Diverses réparations sur rideau métallique électrique, serrure anti panique, crémone pompier, fenêtres, remplacement volets roulants, pose de stores solaires au bâtiment B Vassauls (ARS) à Troyes	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	4 615,00	01/10/2025	PPE/DB
255677	Remplacement du revêtement de sol souillé de la salle de musique suite au dégât des eaux du 8 octobre 2025, Collège des Roises à Piney	Marché négocié sans publicité	LANGARD PERE ET FILS SARL	10000	TROYES	4 647,00	20/10/2025	PPE/DB
255878	Mise en peinture du lambris plafond RDC accueil au Pôle des Solidarités à Troyes	Marché négocié sans publicité	APIC DECOR	10151	LAVAU CECEX	5 000,00	23/10/2025	PPE/DB
252154	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 03 : Charpente bois	Procédure adaptée	DYBIEC OBS	10450	BREVIANDES	5 310,00	24/09/2025	PPE/DB
255284	travaux RD1 - Cormost - suite à renforcement	Marché négocié sans publicité	SARL PIROIT	10260	ST PARRES LES VAUDES	5 401,00	26/09/2025	PPE/DR
255382	travaux aménagement voie piétonne - LAVAU	Marché négocié sans publicité	MERLATEAU SARL	10390	VERRIERES	5 500,00	02/10/2025	PPE/DR
252191	Aménagement d'un local de stockage de batteries pour vélos à l'usine re-cycles France à Romilly-sur-Seine - Lot n° 03 : Electricité	Procédure adaptée	SPIE INDUSTRIE	31400	TOULOUSE	5 802,00	10/09/2025	PPE/DB
254903	Remplacement divers vitrages cassés au collège Eurêka à Pont-Sainte-Marie	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	5 846,00	09/09/2025	PPE/DB
253119	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 02 : Menuiserie Extérieure	Marché négocié sans publicité	SMBI	10300	SAINTE SAVINE	6 196,50	31/08/2025	PPE/DB
253124	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 07 : Electricité	Marché négocié sans publicité	CRMELEC	10220	ROUILLY SACEY	6 225,84	01/09/2025	PPE/DB
253118	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 01 : Maçonnerie / Démolition	Marché négocié sans publicité	SARL DOUCET PHILIPPE	10300	STE SAVINE	6 745,00	29/08/2025	PPE/DB
252189	Aménagement d'un local de stockage de batteries pour vélos à l'usine re-cycles France à Romilly-sur-Seine - Lot n° 01 : Démolition – Gros œuvre	Procédure adaptée	SARL DOUCET PHILIPPE	10300	STE SAVINE	6 895,10	09/09/2025	PPE/DB
255172	Travaux de faux plafond et reprise de doublage, Collège A. Camus à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	AMP 3	10450	BREVIANDES	6 918,60	23/09/2025	PPE/DB
254814	Remplacement des 2 groupes pompes au niveau du bâtiment administratif, Centre Sportif de l'Aube	Procédure adaptée	ENTREPRISE MASSON	10150	PONT STE MARIE	7 494,02	04/09/2025	PPE/DB
255171	Réfection du sol pour la classe ULIS, Collège A. Camus à La Chapelle Saint-Luc	Marché négocié sans publicité	CHARRIER (LAGARDE-MEREGNANI)	10000	TROYES	7 524,19	23/09/2025	PPE/DB
254862	Rénovation de la plomberie et des ventilations des sanitaires filles du bâtiment CDI, Collège M. Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	SANTERNE ENERGIES EST CDE	10300	STE SAVINE	7 582,42	08/09/2025	PPE/DB

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
255767	Réfection de la cage d'escalier - lot 01 : faux-plafond/plâtrerie au laboratoire départemental à Troyes	Marché négocié sans publicité	AMP3	10440	LA RIVIERE DE CORPS	7 823,50	22/10/2025	PPE/DB
255794	Fermeture du local vélos suite à 4 vols de trottinettes et plainte des parents d'élèves au collège Pithou à Troyes	Autres	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	9 125,00	22/10/2025	PPE/DB
255420	Système sécurité incendie bâtiment 4 CDE	Marché négocié sans publicité	SIEMENS S.A.S.	92400	COURBEVOIE	9 990,00	06/10/2025	PDS/CDE
255784	Remplacement de l'interphonie compris 12 moniteurs vidéos intérieurs et platine visiophone à l'Hôtel de bureaux 1 à Rosières-près-Troyes	Marché négocié sans publicité	AUBELEC	10432	ROSIERES CEDEX	10 214,95	22/10/2025	PPE/DB
252158	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 07 : Plomberie, ventilation	Procédure adaptée	R.C.G	10300	SAINTE-SAVINE	10 864,65	24/09/2025	PPE/DB
255769	Réfection de la cage d'escalier - lot 03 : peinture au laboratoire départemental à Troyes	Marché négocié sans publicité	ERIF	10000	TROYES	10 997,00	22/10/2025	PPE/DB
252901	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 04 : Électricité	Procédure adaptée	ASSIER JEROME ELECTRICITE	10600	LA CHAPELLE ST LUC	12 482,00	29/08/2025	PPE/DB
253121	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 04 : Menuiserie Intérieure	Marché négocié sans publicité	SMBI	10300	SAINTE SAVINE	12 884,36	01/09/2025	PPE/DB
254856	Rénovation des menuiseries des sanitaires filles du bâtiment CDI, Collège M. Hutin à Bouilly	Procédure adaptée	E.S.E.M	10450	BREVIANDES	13 230,00	08/09/2025	PPE/DB
252159	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 08 : Electricité, chauffage	Procédure adaptée	EITB ELEC ALLIANCE	10800	ST JULIEN LES VILLAS	13 850,53	24/09/2025	PPE/DB
255106	enrobés sur voie piétonne - secteur PLA	Marché négocié sans publicité	MERLATEAU SARL	10390	VERRIERES	14 070,00	19/09/2025	PPE/DR
253123	Travaux d'aménagement divers au Collège de la Villeneuve à St André les Vergers - Lot n° 06 : Peinture	Marché négocié sans publicité	LAMBLIN DECORS ET FINITIONS	10432	ROSIERES CEDEX	14 562,25	01/09/2025	PPE/DB
255884	Travaux de menuiserie pour agencement muraux relatifs à de l'exposition d'œuvre, Cité du Vitrail à Troyes	Marché négocié sans publicité	AUB BOIS CREATION	10120	ST ANDRE LES VERGERS	14 565,00	23/10/2025	PPE/DB
252898	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 01 : Démolition - Maçonnerie	Procédure adaptée	BL CAPRISTO	10150	SAINTE-MAURE	18 650,00	27/08/2025	PPE/DB
255242	Expertise environnementale voie verte Roncenay	Marché négocié sans publicité	V NATURA	10220	GERAUDOT	19 380,00	26/09/2025	PPE/DR
254854	Purges drainante RD27	Procédure adaptée	ROUSSEY	10120	ST ANDRE LES VERGERS	20 645,25	05/09/2025	PPE/DR
252157	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 06 : Plâtrerie, isolation, faux plafonds	Procédure adaptée	HINGANT (SARL)	10270	MONTAULIN	24 318,72	24/09/2025	PPE/DB
255266	Hydroprojection	Marché négocié sans publicité	EUROJOINT	69530	BRIGNAIS	24 852,00	29/09/2025	PPE/DR

N° du marché	Objet du marché	Procédure	Titulaire	CP	Ville	Montant HT	Date notification	Service pilote
254733	Création de clôtures et lisses bois - Aérodrome de Brienne-le-Château	Marché négocié sans publicité	ADT PAYSAGE	10270	MONTAULIN	26 330,00	03/09/2025	PPE/DR
252155	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 04 : Menuiserie extérieure, serrurerie	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	29 746,00	24/09/2025	PPE/DB
252900	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 03 : Isolation – faux plafonds - menuiserie - plâtrerie	Procédure adaptée	CHAMPAGNE MENUISERIE	10270	LAUBRESSEL	31 251,00	27/08/2025	PPE/DB
254623	Sécurisation de l'enceinte de l'Hôtel du Département et de la préfecture de l'Aube - Lot n° 02 : Métallerie / Serrurerie	Marché négocié sans publicité	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	31 465,00	02/10/2025	PPE/DB
252152	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 01 : Démolition, maçonnerie, réseaux	Procédure adaptée	BL CAPRISTO	10150	SAINTE-MAURE	31 500,00	24/09/2025	PPE/DB
254317	Aménagement de l'aire de Montchevreuil selon devis n°GE/JPD/20250422	Marché négocié sans publicité	GUINTOLI	10260	VAUDES	34 110,00	05/08/2025	PPE/DR
252903	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 06 : Sol	Procédure adaptée	BROGGI SARL	10100	ROMILLY SUR SEINE	37 157,50	27/08/2025	PPE/DB
252899	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 02 : Menuiserie extérieures acier	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	37 975,00	27/08/2025	PPE/DB
254355	Aménagement d'un passage piéton échangeur 12 – RD610 - ROSIERES	Marché négocié sans publicité	PASS ET CIE FRANCE	3300	CUSSET	39 780,80	29/07/2025	PPE/DR
252153	Transformation d'un garage en salle d'activités manuelles au collège Le Noyer Marchand à Romilly sur Seine - Lot n° 02 : Couverture – Étanchéité	Procédure adaptée	ETANCHEITE SERVICE / OBS ETANCHEITE	10450	BREVIANDES	54 279,20	24/09/2025	PPE/DB
252190	Aménagement d'un local de stockage de batteries pour vélos à l'usine re-cycles France à Romilly-sur-Seine - Lot n° 02 : Charpente – bardage - serrurerie	Procédure adaptée	ACR METAL	10100	ROMILLY SUR SEINE	55 000,00	09/09/2025	PPE/DB
254622	Sécurisation de l'enceinte de l'Hôtel du Département et de la préfecture de l'Aube - Lot n° 01 : Courants faibles	Marché négocié sans publicité	VINCI FACILITIES	51683	REIMS CEDEX 02	56 586,75	03/10/2025	PPE/DB
252902	Travaux d'aménagement divers au collège Pierre Labonde à Méry-sur-Seine - Lot n° 05 : Peinture	Procédure adaptée	BROGGI SARL	10100	ROMILLY SUR SEINE	72 127,40	27/08/2025	PPE/DB

181
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 8 DÉCEMBRE 2025 - **ANNEXE 2**

N° de l'accord-cadre	Objet de l'accord-cadre	Procédure	Titulaire(s)	Montant(s) en € HT	Date de notification	Service pilote
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES						
A25013	Fourniture et livraison de vêtements de travail, cuisine et service - lot n° 01 : Vêtements de cuisine et service	Appel d'offres ouvert	PROLIANS PREVOT SMETA 10600 LA CHAPELLE ST LUC	Sans montant minimum Montant maximum : 300 000,00	14/10/2025	PPE/DR
A25014	Fourniture et livraison de vêtements de travail, cuisine et service - lot n° 02 : Vêtements de travail	Appel d'offres ouvert	PROLIANS PREVOT SMETA 10600 LA CHAPELLE ST LUC	Sans montant minimum Montant maximum : 300 000,00	14/10/2025	PPE/DR
ACCORD-CADRE DE SERVICES						
A25011	Refonte, hébergement et maintenance des sites internet du Département et du Centre sportif de l'Aube - lot n° 01 : Site du Conseil départemental	Procédure adaptée	STRATIS 83210 LA FARLEDE	Sans montant minimum Montant maximum : 160 000,00	01/09/2025	CABINET
A25012	Refonte, hébergement et maintenance des sites internet du Département et du Centre sportif de l'Aube - lot n° 02 : Site du Centre sportif	Procédure adaptée	STRATIS 83210 LA FARLEDE	Sans montant minimum Montant maximum : 60 000,00	01/09/2025	CABINET
A25048	Fourniture, impression d'enveloppes et de dossiers et prestations annexes pour les besoins des services départementaux et de la MDPH	Procédure adaptée	ESPACE ESAT 10000 TROYES	Sans montant minimum Montant maximum : 200 000,00	24/10/2025	PPE/DB
A25049	Achat de places de football pour la saison 2025/2026	Marché négocié	ESTAC SA 10000 TROYES	Sans montant minimum Montant maximum : 39 810,43	26/06/2025	PPE/SDTV
A25050	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 01 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel ASTRE GF	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 10 000,00	26/08/2025	DSIN
A25051	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 02 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel ASTRE RH	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 9 000,00	26/08/2025	DSIN
A25052	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 03 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel HORUS	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 8 500,00	26/08/2025	DSIN
A25053	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 04 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel DELOS	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 5 000,00	26/08/2025	DSIN

N° de l'accord-cadre	Objet de l'accord-cadre	Procédure	Titulaire(s)	Montant(s) en € HT	Date de notification	Service pilote
A25075	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 01 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel ASTRE GF	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 10 000,00	30/09/2025	DSIN
A25076	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 02 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel ASTRE RH	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 9 000,00	30/09/2025	DSIN
A25077	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 03 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel HORUS	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 8 500,00	30/09/2025	DSIN
A25078	Maintenance et achat de prestations connexes aux progiciels Astre GF, Astre RH, Horus et Delos par Nexpublica - lot n° 04 : Maintenance et achat de prestations connexes au progiciel DELOS	Marché négocié	NEXPUBLICA FRANCE SINORG 92110 CLICHY	Sans montant minimum Montant maximum : 5 000,00	30/09/2025	DSIN

183
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 8 DÉCEMBRE 2025 - **ANNEXE 3**

N° du marché ou de l'accord cadre	Objet du marché ou de l'accord cadre	Entreprise titulaire du marché ou de l'accord cadre	Objet ou montant de l'avenant en € HT	Date de CAO	date de notification
A23028	Fourniture et livraison de filtres et de pièces détachées pour le parc de véhicules - Lot n° 02 : Fourniture et livraison de pièces adaptables ou échange standard pour véhicules légers et véhicules utilitaires. Les commandes porteront essentiellement sur les marques PEUGEOT, RENAULT, CITROEN et/ou	MULTI ATTRIBUTAIRES	Avenant de transfert	-	01/09/2025
201393	Conception, hébergement, maintenance du site Internet	MAZEDIA 44800 ST HERBLAIN	non réalisation de l'interface GTS visio et des prestations de conception du système de boutique - 36 632,50 (- 17,76 %)	-	19/09/2025
A24032	Accord-cadre de travaux de maçonnerie, clôtures et portails sur les propriétés départementales - Lot n° 01 : Gros oeuvre	SARL DOUCET PHILIPPE 10300 STE SAVINE	Modification de l'article 4.3 du CCAP	-	01/10/2025
A24033	Accord-cadre de travaux de maçonnerie, clôtures et portails sur les propriétés départementales - Lot n° 02 : Clôture / Portail	IDVERDE 51500 ST LEONARD	Modification de l'article 4.3 du CCAP	-	01/10/2025
241128	Mise en accessibilité du collège Eurêka à Pont Ste Marie - Lot n° 01 : VRD - Gros-oeuvre	CRN BROCARD 10432 ROSIERES CEDEX	Travaux non réalisés sur 5 postes (cloison, carottage, dalle béton, grille métallique, flaches enrobés, gille avaloir, regard béton) - 12 535,00 (- 27,89 %)	-	21/10/2025
241136	Mise en accessibilité du collège Eurêka à Pont Ste Marie - Lot n° 09 : Ascenseur - EMPR	A2A 51430 BEZANNES	Pose d'une semelle acier dans la cuvette existante + 530,02 (+ 2,83 %)	-	21/10/2025
241321	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 02 : Plâtrerie - Isolation	EURL VOINCHET 10270 LUSIGNY SUR BARSE	fourniture et pose de faux plafonds et suppression travaux bâtiment J + 570,00 (+ 4,15 %)	-	21/10/2025
241322	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 03 : Menuiserie bois	SECABAT MENUISERIE CHAMPENOISE 10600 LA CHAPELLE ST LUC	Moins-value pour la fourniture et pose d'accessoire de porte/ Plus-value pour la fourniture et la pose du coffre d'habillage en médium - 522,97 (- 1,97 %)	-	21/10/2025
241322	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 03 : Menuiserie bois	SECABAT MENUISERIE CHAMPENOISE 10600 LA CHAPELLE ST LUC	travaux supprimés dans le bâtiment J - 1 446,38 (- 5,44 %)	-	21/10/2025
241325	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 06 : Plomberie – Chauffage - Ventilation	RCG NE PLUS UTILISER 10600 LA CHAPELLE ST LUC	Ajout de barres de tirage de porte des sanitaires accessibles PMR + 298,56 (+ 1,00 %)	-	21/10/2025
241325	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 06 : Plomberie – Chauffage - Ventilation	RCG NE PLUS UTILISER 10600 LA CHAPELLE ST LUC	adaptation des travaux dans les bâtiments D, E, G et H + 978,77 (+ 3,27 %)	-	21/10/2025
241325	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 06 : Plomberie – Chauffage - Ventilation	RCG NE PLUS UTILISER 10600 LA CHAPELLE ST LUC	travaux supprimés dans le bâtiment J - 1 773,70 (- 5,93 %)	-	21/10/2025
241326	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 07 : Peinture	MAKE UP PEINTURE 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	Travaux supprimés dans le bâtiment J et ajout de revêtements muraux PVC sur les cloisons créées des autres bâtiments + 961,50 (+ 5,91 %)	-	21/10/2025
241327	Travaux de mise en accessibilité du collège de la Villeneuve à Saint André les Vergers (10120) - Lot n° 08 : Revêtement de sols – Faïence - Carrelage	PEUGNET 10600 BARBEREY SAINT SULPICE	travaux supprimés dans le bâtiment J - 1 745,94 (- 7,21 %)	-	21/10/2025

N° du marché ou de l'accord cadre	Objet du marché ou de l'accord cadre	Entreprise titulaire du marché ou de l'accord cadre	Objet ou montant de l'avenant en € HT	Date de CAO	date de notification
191747	Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments et collèges publics départementaux - Lot n° 01 : Exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments et collèges publics départementaux	DALKIA 54425 PULNOY	Ajout de prix unitaires P1, P2 et P3 suite au remplacement des chaudières sur certains sites + suppression de prix unitaires P2 et P3 pour l'entretien de la chaufferie du bâtiment logistique de Torvilliers suite à sa vente + 7 875,23 (+ 0,22 %)	23/10/2025	27/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

5e Réunion de 2025

Service de l'Assemblée

Séance du lundi 8 décembre 2025 (Matin)

FINANCES - PERSONNEL - ACHAT PUBLIC /
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL -
NUMÉRIQUE

Extrait du procès-verbal des délibérations

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT

Délibération n° 2025-RO5-V-6

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX Compte-rendu au Conseil départemental

Date de convocation :
25/11/2025

Le lundi 8 décembre 2025 à 09h30,
L'Assemblée départementale, légalement convoquée, s'est
réunie au lieu habituel de ses séances sous la présidence de
Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 34
présents : 32
votants : 34

Étaient présents : Monsieur Guy BERNIER, Madame Sibylle BERTAIL-FASSAERT, Monsieur Jérôme BONNEFOI, Madame Catherine BREGEAUT, Monsieur Jean-Marie CAMUT, Monsieur Bertrand CHEVALIER, Madame Marielle CHEVALLIER, Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Monsieur Bernard de LA HAMAYDE, Madame Nelly DELELIGNE, Monsieur Valéry DENIS, Monsieur Olivier GIRARDIN, Madame Angélique GUILLEMINOT, Madame Djamila HADDAD, Madame Claude HOMEHR, Monsieur Nicolas HONORÉ, Monsieur Jean-Michel HUPFER, Monsieur Olivier JACQUINET, Madame Catherine LEDOUBLE, Monsieur Didier LEPRINCE, Madame Marie-Thérèse LEROY, Madame Arlette MASSIN, Monsieur Jean-Yves MATHIAS, Madame Agnès MIGNOT, Madame Christine PATROIS, Madame Elisabeth PHILIPPON, Monsieur Philippe PICHERY, Monsieur Jacky RAGUIN, Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Madame Annie SOUCAT, Monsieur Jean-Michel VIART, Madame Anne-Marie ZELTZ

formant la majorité des membres de l'Assemblée départementale en exercice.

Excusé :

Excusés ayant donné

procuration : Monsieur Alain BALLAND à Madame Catherine LEDOUBLE, Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT à Monsieur Jean-Yves MATHIAS

Le Conseil départemental de l'Aube, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne acte à M. le Président du Conseil départemental de cette information sur l'exercice, au cours de la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 2025, de la compétence qui lui a été donnée en application de l'article L. 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, pour intenter, au nom du Département de l'Aube, les actions en justice de la Collectivité, ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

La liste des actions en justice concernées figure en annexe.

Fait le 13/01/2026

CONTENTIEUX CLOS ET EN COURS - DU 1er AOUT AU 31 OCTOBRE 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF								
Juridiction	n° du dossier	Nom des parties	Objet de l'affaire	Introduction de l'Instance/Notification au Département	Etat de l'affaire	Impact financier	Représentation du Département	Domaine
Cour administrative d'appel de Nancy	2201347	AXA France IARD c/Département de l'Aube	Demande d'indemnisation à titre subrogatoire des préjudices liés à l'accident de la circulation de Monsieur M. Appel de la décision du TA de Châlons-en-Champagne en date du 18 mars 2022	24-mai-22	Arrêt du 16 septembre 2025 annulant le jugement n° 2002036 du TA de Châlons-en-Champagne du 18 mars 2022. Conndamnation de la commune de Souigny à verser à la société Axa France IARD la somme de 316 941,10 euros. Mise hors de cause du Département - DOSSIER CLOS	NON	OUI Cabinet Juriadis avocats - Maitre GORAND David mandaté par la SMACL (assurance du Département)	PPE
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2202054	Madame B. c/Département de l'Aube	Annulation de la délibération d'envoi en possession dans le cadre de l'aménagement foncier de Courteron	16-sept-22	Jugement du 28 août 2025 - Non lieu à statuer - DOSSIER CLOS	NON	NON	PPE
Cour administrative d'appel de Nancy	2400184	Monsieur T. C/ Département de l'Aube	Annnulation du jugement n° 2200780 du 21 novembre 2023 du TA de Châlons-en-Champagne rejetant sa demande tendant à la condamnation du Département au versement de la somme globale de 74 300,34 euros en réparation des préjudices résultant du harcèlement moral dont il estime avoir été victime.	23-janv-24	En cours d'instruction	NON	OUI (Maitre DE SOTO)	DRH
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2400338	Madame C. C/Département de l'Aube	RSA	13-févr-24	Jugement du 16 septembre 2025 - La décision du Président du conseil départemental de l'Aube du 25 janvier 2024 est réformée en tant que la remise gracieuse est portée à 50% de la somme de 1 149,16 euros - DOSSIER CLOS	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2400700	Monsieur L. C/Département de l'Aube	Annulation de l'arrêté portant modification de la réglementation de l'usage sur la "Voie verte des Grands Lacs Seine et Aube"	27-mars-24	En cours d'instruction	NON	NON	PPE
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2400665	Monsieur A. C/Département de l'Aube	rejet FSL	18-avr-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401137	Madame C. c/ Département de l'Aube	Demande d'annulation de la décision de mise à la retraite d'office pour limite d'âge	16-mai-24	En cours d'instruction	NON	NON	DRH

Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401263	Monsieur C. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	31-mai-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2300391	Madame C. c/ Département de l'Aube	RSA	19-juil-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401854	Monsieur V. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	31-juil-24	En cours d'instruction	NON	Non	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401903-2401904	Monsieur A. c/ Département de l'Aube	Retrait d'agrément et licenciement AssFam	02-août-24	En cours d'instruction	NON	OUI (Maitre BÂTOT)	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401912-2401913	Madame A. c/ Département de l'Aube	Retrait d'agrément et licenciement AssFam	05-août-24	En cours d'instruction	NON	OUI (Maitre BÂTOT)	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401926	Madame V. c/ Département de l'Aube	RSA	06-août-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2401839	Madame M. c/ Département de l'Aube	Retrait d'agrément Assmat	06-sept-24	En cours d'instruction	NON	OUI (Maitre BÂTOT)	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2402203	Monsieur G c/ Département de l'Aube	RSA	06-sept-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2402314	Madame H. c/ Département de l'Aube	RSA	19-sept-24	Jugement du 16 septembre 2025 - rejet de la requête - DOSSIER CLOS	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2402360 - 2402361 - 2402362	Madame B. c/ Département de l'Aube	RSA	23-sept-24	En cours d'instruction	NON	OUI (Maître CAZIN)	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2402298	Madame A. c/ Département de l'Aube	RSA	30-déc-24	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2403289	Madame S. c/ Département de l'Aube	RSA	03-janv-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500396	Madame P. C/Département de l'Aube	Aides financières au titre des secours	14-févr-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500490	Monsieur L. c/ Département de l'Aube	Demande indemnitaire suite au préjudice subi du fait de l'impossibilité d'accéder à sa popriété	18-févr-25	En cours d'instruction	NON	NON	PPE
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500575-2502850	Monsieur S c/ Département de l'Aube	RSA	25-févr-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500609	Madame L. C/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	26-févr-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500699	Monsieur D. c/ Département de l'Aube	Refus CJM	07-mars-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2500860	Monsieur B. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	20-mars-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2501564	Monsieur T. c/ Département de l'Aube	Paiement indemnités de congés	26-mai-25	Requête transmise à tort au Département - DOSSIER CLOS	NON	NON	DRH
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502052	Madame J. c/ Département de l'Aube	Suspension agrément assistante familiale	02-juil-25	En cours d'instruction	NON	OUI (Me BATOT)	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502071	Madame D. c/ Département de l'Aube	Refus de protection fonctionnelle + changement d'affectation	03-juil-25	En cours d'instruction	NON	OUI (Me BATOT)	DRH
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502086	Madame K. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	18-juil-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502328	SAS RONZAT ARTE c/ Département de l'Aube	Annulation et restitution de pénalités	23-juil-25	En cours d'instruction	NON	NON	PPE
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502361	Madame M. c/ Département de l'Aube	refus de paiement de congés payés	24-juil-25	Requête transmise à tort au Département - DOSSIER CLOS	NON	NON	DRH
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502163	Madame B. c/ Département de l'Aube	RSA	07-août-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502426	Monsieur A. c/ Département de l'Aube	RSA	07-août-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502536	Monsieur K. c/ Département de l'Aube	RSA	14-août-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502239	Madame P. c/ Département de l'Aube	RSA	18-août-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502789	Madame W. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	26-août-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502160	Monsieur P. c/ Département de l'Aube	Prime d'apprentissage	01-sept-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS

Tribunal administratif de Châlons en Champagne	2502971	Madame M. c/ Département de l'Aube	CMI Stationnement	09-sept-25	En cours d'instruction	NON	NON	PDS
TRIBUNAL JUDICIAIRE								
Juridiction	n° du dossier	Nom des parties	Objet de l'affaire	Introduction de l'Instance/Notification au Département	Etat de l'affaire	Impact financier	Représentation du Département	Domaine
Tribunal judiciaire de Troyes	RG20/00073	Madame G. c/Département de l'Aube	Refus d'attribution CMI mention Invalidité ou Priorité	09-avr-20	En cours d'instruction	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
Tribunal judiciaire de Troyes	RG21/00145	Madame K. c/ Département de l'Aube	Refus d'attribution CMI mention invalidité	10-juin-21	Audience le 20 novembre 2025	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
Tribunal judiciaire de Troyes	RG 22/00107	Monsieur K. c/ Département de l'Aube	Refus d'attribution CMI mention Invalidité	30-mars-22	Audience le 20 novembre 2026	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
Tribunal judiciaire de Troyes	RG 23/00161	Monsieur D. c/ Département de l'Aube	Refus d'attribution CMI mention Invalidité ou Priorité	04-juil-23	Jugement du 5 septembre 2024 constatant le désistement du requérant - DOSSIER CLOS	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
Conseil des Prud'hommes de Troyes	2024-00042047	Madame C. c/ Département de l'Aube	Requalification des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée	03-janv-25	Délibéré au 27 novembre 2025	NON	OUI (Me BIRONNE)	DRH
Tribunal judiciaire de Troyes	RG25/00076	Monsieur B. c/ Département de l'Aube	Refus d'attribution CMI mention Invalidité	28-mars-25	Jugement du 18 septembre 2025 prononçant la radiation de la demande du requérant - DOSSIER CLOS	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
Tribunal judiciaire de Troyes		TROYES AUBE HABITAT c/ Département de l'Aube	Assignation aux fins d'expulsion suite occupation illégale	24-avr-25	Jugement du 5 septembre 2025 ordonnant l'expulsion du Département de l'Aube et de tout occupant de son chef des logements concernés - DOSSIER CLOS	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES

Tribunal judiciaire de Troyes	RG25/00157	Monsieur O. c/ Département de l'Aube	Refus d'attribution PCH	02-juin-25	Audience le 28 décembre 2025	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
PROCEDURES PENALES EN COURS								
Juridiction	n° du dossier	Nom des parties	Objet de l'affaire	Introduction de l'Instance/Notification au Département	Etat de l'affaire	Impact financier	Représentation du Département	Domaine
TJ-Chambre correctionnelle sur intérêts civils	RG 16/01/2025 - RG 24/00114	Département de l'Aube contre M. S	Fraude RSA - Préjudice:11 438,04 €	Plainte du 13 février 2023	Délibéré au 2 octobre 2025	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
TJ-Point Justice	14544/00834/2023	Département de l'Aube contre Mme M.	Fraude RSA - Préjudice: 9 152 €	Plainte du 15 mai 2023	Audience du 07/10/24	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
TJ - CRPC	11441/00048/2024	Département de l'Aube contreMme B.	Fraude RSA - Préjudice: 8 015 €	Plainte du 02 février 2024	audience du 07/11/2024	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
TJ Châlons-en-Champagne - Chambre correctionnelle	21013000026	Département de l'Aube contre Monsieur et Madame K.	Fraude RSA - Préjudice: 20 951 €	Constitution de partie civile en date du 11 octobre 2024	Audience du 30/10/2024	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
TJ -CRPC	24138000014	Département de l'Aube C/ Madame V et M. L	Fraude RSA - Préjudice: 15 497 €	Plainte du 13/05/2024	Audience du 04/09/2025	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES

TJ-CRPC	RG 25/00070	Departement de l'Aube c/ Madame V	Fraude RSA - Préjudice: 19 931 €	Plainte du 18/04/2025	Audience du 4/12/2025	NON	NON	AFFAIRES SOCIALES
PLAINTES								
Identification de la plainte	Date de la plainte	Description de l'évènement à l'origine de la plainte	Préjudices subis (estimation)	Auteur identifié : oui/non	Suites de la plainte	Direction/service à l'origine de la plainte, ou de la CPC		
Cie de gendarmerie de Rosières près troyes - Unité d'Arcis sur Aube	12-août-20	Destructions de panneaux et et plantations	437 €	non	En cours	DR		
compagnie Rosière - COB bouilly	03-sept-20	dépôt sauvage	non estimés	Monsieur P.	En cours	DR		
compagnie Rosière - COB bouilly	29-janv-21	vol de panneau	194 €	non	En cours	DR		
COB Bar sur -Seine	27-mai-21	Dégradation de bien public	6 708 €	Monsieur P.	En cours	DR		
compagnie Rosière - COB Lusigny-sur-Barse	04-août-21	Vol de gasoil	131 €	Monsieur P.	En cours	DR		
Courrier au Procureur	04-oct-21	Fraude au RSA	728 €	Madame B.	En cours	PDS (Pole des solidarités)		
Cie de gendarmerie de Bar-sur-Aube	10-janv-22	Vol de panneaux	0 €	non	En cours	DR		
Cie de gendarmerie de Nogent-sur-Seine	21-mars-22	Vol de carburant	1 600 €	non	En cours	DR		
CS La Chapelle-Saint-Luc	05-juil-22	Vol de carburant	400 €	non	En cours	DR		
compagnie Rosière - COB Estissac	14-nov-22	Vol de carburant	328 €	non	En cours	DR		
COB Bar -sur-Aube	06-déc-22	Menace de mort contre une personne chargée d'une mission de service public	0 €	Monsieur P.	En cours	PDS (Pole des solidarités)		
Cie de gendarmerie de Lusigny-sur-Barse	10-févr-23	Destruction de bien public	15 000 €	non	En cours	DR		
Courrier au Procureur	05-févr-25	Fraude au RSA	10 173 €	Monsieur Z.	En cours	PDS (Pole des solidarités)		
Cie de gendarmerie de Rosières près troyes - Unité d'Arcis sur Aube	04-sept-23	Vol débroussaillouse	600 €	non	En cours	DR		
compagnie Rosière - COB Estissac	27-sept-23	Vol grillage aire de covoiturage	6 439 €	non	En cours	DR		

CSP Troyes	03-oct-23	Effraction et tentative de vol	0 €	Madame D. et Madame P.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
CSP Troyes	10-oct-23	Vol de chèques d'aide financière	3 000 €	non	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	26-janv-24	Fraude PCH	14 955 €	Monsieur S.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	02-févr-24	Fraude au RSA	3 370 €	Madame G.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	02-févr-24	Fraude au RSA	6 840 €	Madame B.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	28-févr-24	Fraude au RSA	4 130 €	Madame T.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Cie de gendarmerie de Rosières près troyes - COB Lusigny sur Barse	15-avr-24	Vols signalétiques	200 €	non	En cours	DR
Courrier au Procureur	15-mai-24	Fraude au RSA	9 348 €	Madame M.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Police nationale	04-juil-24	Dégradation de bien public	non estimés	non	En cours	DR
Cie de gendarmerie de Rosières près troyes - Unité d'Arcis sur Aube	27-mai-24	Vols de métaux	non estimés	non	En cours	DR
Courrier au Procureur	29-oct-24	Fraude au RSA	10 978 €	Madame L.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
COB Bar -sur-Aube	07-nov-24	Dégradation de bien public	4 000 €	non	En cours	DR
Gendarmerie Bar-sur-Seine	08-avr-25	Dégradation de bien public	non estimé	non	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	05-mai-25	Fraude au RSA	26 959 €	Madame T.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Courrier au Procureur	05-mai-25	Fraude au RSA	22 314 €	Monsieur L.	En cours	PDS (Pole des solidarités)
Dépôt en ligne	28-juil-25	Vol et dégradation bien public	100 €	Non	En cours	PDS (Pole des solidarités)
COB Bar-sur-Aube	10-sept-25	Dégradation de bien public	386 €	non	En cours	DR

CINQUIÈME RÉUNION DE 2025

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

	Pages
I Ouverture de la Réunion	1
II Discours de M. le Président.....	2
III Interventions diverses	4
IV Approbation des procès-verbaux des délibérations de la Quatrième Réunion ordinaire du 29 septembre 2025 et de la Première Réunion extraordinaire du 13 octobre 2025.....	8
V Examen des rapports	8
VI Clôture de la Réunion.....	27
VII Délibérations	28